

P.L.U

Ota - Porto



RAPPORT DE PRESENTATION

Partie I - Etat des lieux

PIECE	PRESCRIPTION	DEBAT PADD	DCM ARRET	PLU APPROUVE
1	17/11/2014	08/01/2019	14/10/2019	29/03/2021

SOMMAIRE

RESUME NON TECHNIQUE

I-CONTEXTE GENERAL

II- ENVIRONNEMENT NATUREL

III- PATRIMOINE CULTUREL ET HISTORIQUE

IV- DONNEES SOCIO-DEMOGRAPHIQUES

V- ECONOMIE LOCALE, SERVICES et
EQUIPEMENTS

VII- DEPLACEMENTS

VIII- ANALYSE URBAINE

IX- ANALYSE FONCIERE ET IMMOBILIERE

X- ANALYSE DE LA GESTION ECONOMIQUE DE
L'ESPACE



9 avenue Eugène Macchini 20000 Ajaccio
merelo.odile@orange.fr

RESUME NON TECHNIQUE

LE CONTEXTE DE LA REVISION

La commune dispose d'un PLU approuvé le 30/08/2010.
Il a fait l'objet d'un recours suite auquel la décision du TA de Bastia a acté l'annulation partielle de celui-ci sur le secteur de
La commune a acté par DCM la révision générale de son PLU le 17 novembre 2014 afin de classer les zones annulées et par la même occasion *grenelliser* le PLU et se mettre en compatibilité avec le PADDUC approuvé en octobre 2015.
La commune a présenté au conseil des sites une modification des EBC qui a été validée juin 2018.
Le PADD a été débattu en 2018 puis une seconde fois le **8 janvier 2019**

La DCM a fixé les modalités de concertation qui ont été respectées et mise en œuvre et la DCM d'arrêt en date du **14 octobre 2019** clôt ladite concertation publique.

Le PLU a été présenté à la CTPENAF après arrêt du PLU et a émis un avis le 28/01/2020.

L'enquête publique a eu lieu du 28/07/2020 au 11/09/2020 Le conseil municipal décide d'approuve le PLU par décision du conseil municipal le **29 Mars 2021**.

SITUATION ET CONTEXTE REGLEMENTAIRE

Site et situation

La commune d'Ota est située au nord de la Corse du Sud dans la vallée de Porto. C'est une commune littorale dont le territoire s'étend entre l'embouchure du Porto et la vallée de la Spelunca. Elle s'organise autour de deux lieux de vie : Ota village historique et Porto, marine.

Les documents supra-communaux

La commune est soumise à plusieurs documents supra-communaux comme le PADDUC –SMVM, le SDAGE, la charte du PNRC, le PGRI,ils seront pris en compte dans les différents chapitres du rapport de

présentation. Le § 6 « Articulation avec les outils de planification et à vocation environnementale » synthétise les moyens du PLU pour les prendre en compte ou pour se rendre compatible.

Le PADDUC a été approuvé en octobre 2015 et modifié en 2021 concernant la représentation cartographique des ESA. Le PLU doit être compatible avec ses orientations qui sont d'ordre économique, social, environnemental, patrimonial. **Le Schéma de Mise en Valeur de la Mer (SMVM)** y est joint fixant des orientations plus spécifiques par golfe. Ce document établit cartographiquement et à son échelle de compétence, certaines dispositions de la loi littoral comme les Espaces Remarquables de la Corse (ERC) ou les espaces proches du Rivage (EPR) que le PLU devra retranscrire à son échelle locale.

Ota est un territoire rural fortement contraint par la géographie et par les caractéristiques du tissu social et économique. Porto, **pôle de proximité** participe à l'organisation du territoire littoral et de la vallée grâce à ses fonctions. Ses qualités environnementales riches et diverses constituent un des socles de son attractivité. L'agriculture, orientation stratégique du PADDUC, est une agriculture de montagne contrainte par le site. 10 ha d'ESA sont identifiés sur le territoire.

Le PGRI 2015 (Plan de Gestion Risque Inondation) ce plan fixe une stratégie de protection et d'anticipation en collaboration avec tous les échelons territoriaux pour réduire l'exposition aux risques des biens et des personnes, dans un milieu méditerranéen très exposé à des phénomènes naturels dangereux.

Le SDAGE 2016-2021 a fixé des objectifs majeurs concernant notamment la gestion durable de la ressource et sa qualité, afin d'assurer dans le temps le maintien des richesses écologiques de milieux aquatiques terrestres et marins, de gérer les risques et de concilier les besoins humains.

Le SRCAE 2013 (Schéma régional Climat Air Energie) et **LE PCEC** (Plan climat Energie de Corse) : permettent de fixer les objectifs et les orientations à l'horizon 2020-2050, en matière de politique de l'énergie, de l'air et du climat, et définir les mesures opérationnelles permettant de les atteindre. Le report local de cette problématique se centre sur les performances énergétiques du parc de logements et des activités ;

l'optimisation des dépenses énergétiques et la réduction d'émissions à gaz à effet de serre.

Le Plan Pluriannuel régional de développement forestier de la Corse 2012, vise à mettre en place des investissements en faveur de l'exploitation forestière pour mobiliser le bois. A l'échelle régionale, cette exploitation est à des niveaux très faible alors que le potentiel est réel avec 55% de taux de boisement. A l'échelle communale, la vallée est très boisée mais les sites concernés sont difficile d'accès et concernés par des enjeux environnementaux et paysagers.

Le contexte intercommunal

La commune d'Ota est membre de l'intercommunalité Liamone-Spelunca composée de 36 communes et environ 7600 habitants, soit 8,3 hab/km². Il s'agit de l'intercommunalité la plus rurale de Corse et la moins peuplée. Hormis les compétences techniques comme la gestion des déchets, elle dispose désormais de la compétence Développement économique. L'intercommunalité a lancé en 2018 un pré-diagnostic SCOT. En absence de celui-ci c'est le PADDUC qui s'applique directement en compatibilité au PLU révisé.

Elle est engagée dans une démarche Agenda 21.

LE PROFIL ENVIRONNEMENTAL DE LA COMMUNE

Géologie et géomorphologie

Le territoire d'Ota s'inscrit dans un système géologique orienté Nord-Ouest/ Sud-Est, de la Corse hercynienne, du golfe de Sagone à Porto-Vecchio.

Il est composé essentiellement de roches ortho-métamorphiques, (formées par la géotectonique). Le territoire d'Ota-Porto est essentiellement composé de granitoïdes (97%) et d'alluvions fluviales (3%).

La commune se caractérise par plusieurs unités géomorphologiques : une côte rocheuse ; la petite plaine alluviale de Porto, la vallée de Porto et vallées confluentes. Le relief s'élève de 0m jusqu'à 1300 m d'altitude environ avec les sommets de Capu d'Ortu, Capu di u Monte.

Hydrographie et ressource en eau potable.

Soumise au régime méditerranéen, la rivière du Porto et ses affluents de la Tavulella, Spelunca et Lonca (bassin versant de 34 km²) connaissent des variations de débits importantes selon les saisons et connaît par le fait de son profil prononcé des effets de torrencialité.

Le débit maximum enregistré sur le Porto **est de 629m³/s le 20 octobre 1992** et le débit minimum avec moins de **43l/s le 17 août 1982**, sachant que les étiages peuvent se prolonger jusqu'en octobre.

Il n'y a pas de zone humide à son embouchure.

Le Porto est en bon état écologique malgré la fréquentation, l'élevage extensif et l'exploitation de son embouchure. Principale ressource en eau d'Ota et de Piana, la commune améliore les conditions de sa gestion et mets en place les moyens pour réduire tous les risques de pollution. Ainsi, **le SD de l'eau a été révisé en 2016** et la compétence est encore sous le joug de la commune avec comme délégataire de services Kyrnolia.

Suivant les arrêtés en vigueur, **la commune prélève 1000m³/j** et la **consommation moyenne par habitant est de 312l/hab/j**, volume élevé qui s'explique par la présence de nombreuses activités hôtelières.

En outre **le taux de fuite bien qu'amélioré, reste de 60m³/j**.

La qualité de l'eau reste encore variable puisque les derniers relevés de 2018 estiment qu'elle est de qualité moyenne à Porto et bonne au village.

Pour y faire face des travaux lourds sont encore en cours comme la réalisation d'une usine d'eau, la réfection des réseaux et des réservoirs ; création d'un nouveau réservoir de 1000 m³ ; .

Le Climat

La commune exposée au régime méditerranéen bénéficie des brises de vallée. La quasi-totalité des lieux de vie sont est exposé au sud ; Ota et Fiuminale à mi versant ; Gaita et Porto en fond de vallée ; Custarella est exposé nord. Les épisodes caniculaires interrogent le Plu sur la place qui doit être laissée à la végétation au cœur des espaces urbains et urbanisés mais aussi sur les modes constructifs pour utiliser au mieux des dynamiques naturelles. Ces changements accroissent l'importance des enjeux liés aux risques naturels et de la gestion de la ressource.

Ota, **d'une surface de 3820 ha, riveraine du golfe de Porto** s'inscrit dans un espace naturel riche et donc préservé par différentes mesures :

- site Natura 2000 qui englobe sur Ota – Porto le rivage, l'embouchure jusqu'au pont de Porto et l'espace entre la RD81 de part et d'autre du versant : l'intérêt est faunistique lié à la présence d'oiseaux comme le balbuzard pêcheur, le cormoran huppé, le faucon pèlerin et la fauvette sarde.
- Espaces remarquables (3) pour la présence d'une avifaune protégée et d'un habitat adapté ; un paysage singulier ; une zone humide avec la présence de chiroptères et la tortue cistude.
- EBC : un ensemble majeur de 1064 ha sur le versant exposé nord (EBC n°8) qui englobe le périmètre de la révision
- Sites inscrit et classé : l'embouchure du Porto
- Monument historique : la tour génoise impose par ce classement une servitude sur un périmètre de 500m.
- Site UNESCO : il englobe un large périmètre de Piana à Osani par le caractère exceptionnel des paysages littoraux et leur richesse naturelle.

Le PNRC fait partie des acteurs du territoire depuis 1972.

Les risques naturels

La commune est concernée par les risques naturels suivants :

- le Risque d'inondation du Porto par débordement du cours d'eau
- le risque submersion marine
- le risque mouvements de terrains sur une partie des versants surplombant Porto et ses abords, le village.
- Le risque incendie sur l'ensemble de la commune

Ils sont pris en compte dans le PLU par des classements spécifiques et une réglementation adaptée : secteur « i », secteur sm, secteur e... En absence d'un règlement établi par la servitude, une stricte inconstructibilité s'applique dans les secteurs d'aléas forts. De conditions peuvent être imposées dans les autres cas afin de préserver les biens et les personnes.

Il s'agit **du risque incendie** qui affecte l'ensemble du territoire mais qui expose surtout les espaces non bâtis, l'urbanisation étant compacte.

La carte d'Aléas localise un aléa fort dans la moitié nord de la commune. Ces espaces sont exclusivement naturels et agricoles. La commune n'a

pas été confronté ces dernières années à de grands feux ; elle n'est pas soumise à un PPRIF. Elle compte sur son territoire 10 bornes incendies. Le débroussaillage légal s'applique sur les zones U et AU du PLU.

La commune est exposée **au risque de submersion marine** le long du rivage et qui fait l'objet d'un Atlas. Il se superpose en plaine avec le risque inondation qui lui est matérialisé **par un PPRi (2004)**, qui est une servitude. Les espaces concernés n'épargnent pas les installations le long des quais et en arrière-plage. Un règlement s'applique.

Le territoire est surtout affecté par le **risque mouvement de terrain et chutes de blocs** qui impacte directement les espaces habités et contraints leur développement, et leur densification. Ce risque impose une inconstructibilité dans les sites d'aléa moyen et fort. En aléa faible des conditions sont à intégrer dans le projet.

La commune a délibéré pour instaurer avec le soutien de l'Etat un **Plan de Prévention Multi-risques afin d'apporter une cohérence globale à la gestion des risques et établir un règlement en conséquence.**

Les espaces sensibles

La richesse naturelle du territoire explique la multiplicité des mesures de protection. On observe donc :

- le périmètre Natura 2000
- le périmètre Espace remarquable (507 ha)
- les EBC
- le site classé
- le site inscrit
- le site UNESCO

La commune est dotée de 507 ha d'ERC répartis entre la Rive nord et la Rive sud du golfe, avec une pénétration dans la vallée sur les massifs boisés. Ils se justifient par l'ensemble des protections citées ci-avant et par le caractère sauvage de ce vaste ensemble. La place du paysage est forte dans l'identité du site. Ils sont au plus près des zones urbaines.

Le classement en Natura 2000 du golfe tant dans la partie marine que terrestre explicite la richesse des lieux et les enjeux qui s'imposent à cet égard en lisière des espaces anthropisés de Porto. Il s'agit des espaces

marins et des interfaces terrestres au niveau des falaises et de la plaine de Porto. Les principales espèces concernées sont les cétacées, les oiseaux et les amphibiens. Comme pour les ERC, il s'agit là d'un périmètre intercommunal.

Les ZNIEFF de type 1 et 2 (n°940004235, n°940013120, n°940004136, n°940004209) concernent les milieux boisés des vallées de Porto-Spelunca ; Londa-Lindinosa. Ces sont des espaces riches en faune et flore dont des espèces sensibles et tout particulièrement la Seseli Praecox dans le secteur de Porto. Cette plante affectionne les sites de falaises. Pour l'ensemble de ces espaces, la fréquentation touristique est la principale menace ; sauf pour Porto, les autres périmètres sont éloignés des sites urbains et ne sont donc pas exposés à des pressions. ; pour les espaces boisés, les incendies apparaissent comme la deuxième d'entre elle. Les effets du pastoralisme n'ont pas fait l'objet d'études suffisantes. Le paysage est un véritable enjeu dans l'identité de la commune : aux paysages grandioses des Calanches se succèdent les espaces plus intimes de la marine calés dans l'embouchure du Porto et bordés de boisement.

Le site classé de la commune concerne la partie basse de la vallée ; alors que les monuments classés sont la tour génoise de Porto et le pont génois de Pianella. Un projet de Site Patrimonial Remarquable (SPR) est en cours d'étude sur le site du village.

Membre du PNRC, la commune bénéficie des interventions de ces agents, et de leur plan que le PLU doit également intégrer dans ses choix. En dernier lieu, il apparaît que l'ensemble de ces protections attestent d'un site d'une grande qualité que l'UNESCO a reconnu depuis 30 ans déjà.

La réserve de Scandola et sa fréquentation ont fait l'objet de débats récents mettant en exergue l'incompatibilité de la fréquentation des sites sensibles et la préservation de certaines espèces. Cet enjeu à différent niveau est applicable à l'ensemble du territoire. Les choix d'aménagement concourent à l'amélioration de la protection et le PLU est un des outils qui apportent des réponses.

Le rivage et les plages

Soumise à la loi littoral, plusieurs espaces géographiques sont à identifier afin d'y appliquer les dispositions réglementaires qui s'imposent. La séquence littorale de Porto est classifiée par le PADDUC comme « Massifs, plateaux et falaises » où végétation et topographie sont les principaux critères de la délimitation des Espaces Proches du Rivages (EPR). Ceux-ci sont reportés à l'échelle communale traversant la vallée et longeant des lignes de crêtes secondaires.

Les plages ont une vocation naturelle fréquentée pour Porto –plage et semi-urbaine pour celle située au cœur de la Marine. La première accueille des établissements de restauration, un poste de secours et en arrière-plage sur le domaine privé et le DPM des stationnements. La commune a présenté dans une démarche globale, un plan de réaménagement et de protection de la plage et arrière-plage.

La couverture végétale

La couverture végétale de la commune d'Ota est caractérisée par une belle diversité rythmée par le relief, l'histoire agricole de la vallée, les affres de la déprise...La strate boisée va concerner le fond de vallée avec une forêt d'eucalyptus, la ripisylve complète cet espace et s'introduit dans la vallée au fil de l'eau. Les vastes et denses chênaies à l'ubac ponctuées de châtaigneraies font face à un maquis plus arbustif à l'adret avec de nombreux indices d'une exploitation oléicole intense par le passé. En altitude, les châtaigniers sont également présents. La forêt domaniale couvre les massifs de la moyenne vallée et la commune a procédé au classement de **309 ha** notamment des boisements ayant un rôle écologique et paysager. La forêt est aujourd'hui le support d'une pratique agro-pastorale extensive mais n'est pas exploitée pour son bois.

Le paysage est ici patrimoine par son côté grandiose. Des ambiances villageoises au grand paysage, il nourrit l'attractivité du territoire. Il se découvre depuis les routes mythiques des Calanches mais aussi de la Spelunca ; depuis les sentiers et depuis la mer. Il est un enjeu qui justifie un projet de classement de la vallée et reste l'argument majeur pour l'inscription au site UNESCO. La commune consciente de ce paramètre phare de son identité, conçoit ses nouveaux projets avec le soutien d'architecte, paysagiste...pour préserver, valoriser ou réparer les espaces et donc le paysage. Le choix d'un SPR à Ota abonde dans ce sens.

Les enjeux paysagers interagissent avec les dynamiques agricoles, les politiques urbaines...et influencent ici les stratégies de développement de manière concomitante avec les dispositions de la loi littoral qui veille aussi à cette protection.

La gestion des déchets

Ota est dotée d'un schéma d'assainissement et d'un zonage approuvé. Le 26 juillet 2010. Elle est équipée d'une STEP récemment inaugurée d'une capacité de 9300EH qui dessert Porto-Vaita et Custarella. Elle est conforme en équipement et fonctionnement.

Le village aujourd'hui dépourvu de STEP sera équipé sous peu d'une STEP à roseaux de 350 EH.

Certaines constructions sont équipées de dispositifs individuels notamment sur la plage. Aucune anomalie n'a été révélée par le SPANC. Les boues produites s'élèvent à 29 tonnes.

Concernant les eaux pluviales, un schéma directeur a été réalisé en 2018.

La production de déchets ménagers est élevée eu égard à la fréquentation touristiques. La commune a produit **528 tonnes en 2016** soit une tonne par habitant alors que la **moyenne régionale est de 721 kg/hab/an**. La commune avec l'intercommunalité a fait un travail de sensibilisation au tri, dont le taux progresse. La question du traitement et du stockage est d'ordre régional et désormais le centre de Vico étant fermé, les OM sont dirigées vers le centre de Viggianello.

Les autres pollutions

Elles sont moins visibles et moins prégnantes mais aussi moins suivies. Il n'existe pas d'indicateurs notamment pour les émissions de GES sur la commune et la consommation énergétique alors que le parc de logements est ancien et que la voiture reste le mode principal de déplacement.

MARCHE DU TRAVAIL, ECONOMIE LOCALE ET SERVICES A LA POPULATION

Appartenant au bassin de vie d'Ajaccio, la commune d'Ota est toutefois excentrée des principaux axes et donc des flux économiques. Le tourisme reste le cœur de l'économie locale. Avec 223 emplois la commune couvre 10% des emplois de l'intercommunalité. 59% de ces emplois sont salariés,

soit une proportion importante qui s'explique par la présence du grand nombre d'établissements et l'administration locale (mairie, poste...). Les établissements commerciaux, et l'agriculture sont des structures familiales et maintiennent les emplois non salariés. 86% des actifs habitent la commune et y travaillent.

L'INSEE relève une progression des emplois à temps partiel indiquant une fragilisation de l'économie qui se reflète aussi dans la forte hausse du chômage qui atteint 25%, bien au-delà des autres communes de l'intercommunalité.

Le niveau de revenu moyen en 2016 est de 19950 euros avec des disparités marquées entre les habitants du village et ceux de Porto. La moyenne reste toutefois inférieure à la moyenne de la Corse du Sud. Le contexte socio-économique est probablement à l'origine de ces disparités comme la part importante des retraités.

Le taux d'équipement

La forte concentration de commerces et de services permet à la commune d'offrir un taux d'équipement élevé. Il permet d'offrir un niveau de services aux communes environnantes mais dépend du pôle urbain d'Ajaccio pour des services majeurs comme le Lycée ou les hôpitaux ; des services intermédiaires sont situés à Cargèse ou Vico.

Le tissu économique se compose de **176 établissements** en 2015 dont la grande majorité n'ont pas d'employé.

L'agriculture et la pêche sont représentés par **7 exploitations** qui exploitent 680 ha selon les surfaces déclarées. Il s'agit d'une agriculture de montagne tournée vers l'élevage et ponctuellement **vers l'oléiculture**. Cette dernière a fait par le passé avec la **culture du cédrat et du châtaignier** la réputation de la commune. On notera que la base de données SODETEG permet d'identifier 209 ha de châtaigniers et 312 ha d'oliviers.

Le territoire présente à ce titre un fort potentiel d'évolution avec le maraîchage tant du point de vue économique que paysager. L'agriculture peut trouver dans ces territoires concernés par des AOC et des AOP (charcuterie, farine, Miel, Brucciu, huile d'olive) une stratégie de développement qui garantisse aussi la préservation de la biodiversité.

Etant donné la fermeture du milieu, il y a urgence à régénérer les oliveraies et les châtaigneraies. La question foncière est généralement au cœur des principaux blocages.

Le PADDUC a instauré un quota de 10 ha d'espaces stratégiques agricoles pour la commune d'OTA mais les caractéristiques des sols et du relief permettent d'en identifier 13,60 ha.

Les enjeux qui se dessinent sont liés à la maîtrise du foncier, à la mise en place de l'irrigation dans le secteur du village, à la promotion de la diversification des filières.

L'économie locale est fortement tertiariée, axée sur le commerce et le service, lié ou pas au secteur touristique. ¼ des entreprises sont dans la sphère productive ; 22 emplois sont issus des établissements publics.

Ces activités sont réparties sur les différents lieux de vie.

La commune identifie le besoin d'une zone d'activités destinée à celles qui ne peuvent s'exercer au cœur de l'espace urbain et qui nécessitent un certain espace pour leur développement. Les dispositions de la loi littoral et les contraintes des risques naturels ne permettent pas aujourd'hui de la mettre en place.

Le secteur du commerce, du transport et des services divers constitue **83% du tissu d'entreprises** bien au-delà de la moyenne régionale et d'une commune comme Piana ou Vico, polarités rurales. Sont ici incluses toutes les entreprises liées au tourisme ce qui explique cette prépondérance :

- 15 hôtels
- 10 hôtels – restaurants
- 5 campings
- 19 restaurants
- 5 bars – glaciers

La saison touristique bien qu'elle tende à s'allonger reste très concentrée dans le temps entre mai et octobre. La fréquentation des établissements ne fait pas l'objet d'un suivi ni par l'OT, ni par l'INSEE. L'offre est cependant suffisante et son renforcement doit être mesuré étant donné les caractéristiques du site et des conditions nécessaires au maintien d'une offre de qualité. La trop forte fréquentation du site est déjà pointée notamment en zone naturelle.

La commune bénéficie d'un bon niveau de présence des métiers de santé auquel s'ajoutent les services de l'ADMR.

L'école anime la vie du village à laquelle s'ajoute la présence de la Poste.

Le tourisme occupe une place majeure dans le paysage économique dès lors que celui-ci a été le moteur du projet de territoire depuis de nombreuses années. La commune dispose d'une capacité en hébergement professionnel de 3880 lits et cette offre est diversifiée entre campings, hôtels, résidences de tourisme... La modernisation de ces établissements est aujourd'hui un enjeu face à la concurrence et aux nouveaux modes d'hébergements non professionnels.

La qualité du territoire justifie son attractivité mais les revers se font sentir en matière de circulation, stationnement, offre en logements à l'année ou encore en matière de protection de l'environnement. Ces équilibres sont à trouver dans une démarche qui prend comme questionnement la capacité d'accueil optimale du site tant dans les aspects sociaux, économique et environnemental. La commune a lancé divers projets dans le secteur de Porto pour le stationnement, la requalification de la basse vallée du Porto, ou encore le SPR du village. Des sites naturels comme Scandola, le pont génois de Pianella, la rivière de Porto sont autant d'exemple où la gestion durable doit se poser comme ligne directrice. La réflexion doit être portée à une échelle plus adaptée que celle de la commune : la vallée, l'intercommunalité...avec des études d'impacts adaptées.

Les aménagements urbains concourent aujourd'hui au renouveau mais doivent être suivis d'une démarche des acteurs privés tant en matière de bâti mais aussi de réorientations philosophiques du secteur du tourisme.

Les équipements et la vie associative.

La commune dispose d'un stade, d'un port abri et d'aire de jeux pour enfants. Les associations et l'office de tourisme sont des acteurs directs de l'animation de la vie locale.

DEPLACEMENTS

Infrastructure et transports

A 85 km de la capitale ajaccienne, Ota est fortement excentré des portes d'entrées insulaires, situées à plus de 1h30 de route voir 2h en période estivale. Les travaux sur la RD81 à hauteur de Calcatoggio devraient légèrement optimiser ce temps de trajet.

Les déplacements locaux sont assurés par un maillage de RD le long du littoral et les RD124 et 84 de part et d'autre de la vallée pour desservir le village ou relier la haute et la basse vallée. Ces routes endossent le rôle de parcours touristiques dans des paysages pittoresques. Leur état a été nettement amélioré ces dernières années. Les derniers travaux à effectuer sont ceux de la RD124 entre le village et le croisement avec la RD84.

L'accès à la plage s'opère par une route communale en parfait état.

Le stationnement

Il est au cœur des problématiques saisonnières tant au village qu'à Porto. Dans le premier le relief très contraignant et la configuration du village rend les solutions complexes. La commune étudie avec les services compétents la possibilité de créer un stationnement bâti intégré. Aujourd'hui sur le domaine on comptabilise environ 45-57 places environs hors stationnement le long de la RD. Les stationnements sur la parcelle privée sont rares. C'est un vrai enjeu dont vient dépendre les bonnes relations de voisinage.

A Porto, les besoins sont élevés mais les solutions plus simples à mettre en place. La commune a entrepris un plan de réorganisation de la circulation et du stationnement entre la Rive Sud et la Rive droite du Porto. Ce plan intègre sécurisation vis-à-vis des risques naturels,

Le transport en commun

Un service régulier de transport relie Porto à Ajaccio toute l'année et Calvi en saison. Ce service ne peut réduire la dépendance à la voiture en zone rurale ; toutefois la place de la marche à pied est fortement présente ici pour se rendre au travail 17,5% ou sans transport grâce aux caractéristiques de l'espace urbain.

Communication numérique

Le numérique constitue un enjeu majeur pour le développement des territoires ruraux. Il peut faciliter le télétravail et réduire la dépendance des populations rurales tout comme le développement des nouvelles technologies au service des populations notamment dans le médical, les procédures administratives....

OCCUPATION DES SOLS ET ANALYSE DE L'ESPACE URBAIN

S'applique comme il a été dit la loi littoral et le principe de continuité de l'urbanisation à partir des « villages » et « agglomération ». Avec la loi ELAN de novembre 2018, le PADDUC pourra déterminer une limite à partir de laquelle les dispositions de la loi montagne pourront s'appliquer. Par ailleurs dans les EPR, la densification des espaces urbanisés n'est plus admise.

La commune devra établir avant toute extension urbaine, le potentiel de densification dans la forme urbaine identifiée. Cela consiste à étudier les capacités d'accueil sur les parcelles libres, les fonds de jardins en intégrant des indices de rétentions ou de dureté foncière estimés en fonction du contexte local ou encore en tenant compte des projets connus et autorisations validés pendant la révision.

Le Fil de l'analyse pour la caractérisation des formes urbaines est le suivant :

- 1. Organisation du territoire dans son contexte naturel
- 2. Densité bâtie à l'hectare
- 3. Morphologie urbaine
- 4. Principaux enjeux

Identification des formes urbaines

Par les densités bâties qui dans l'échelle indicielle de 0,2 à 4 , Vaita, Porto et Ota sont des villages ayant un indice de 1 avec des quartier résidentiel périphérique présentant un indice de 0,25.

La forme urbaine du village d'Ota est fortement déterminée par la densité, l'organisation du bâti sur le versant et par les rapports étroits entre espaces publics et privés. Aujourd'hui l'inconstructibilité de certains pans du versant exposés au risque explique l'orientation géographique de

l'évolution bâtie. La dynamique urbaine reste faible en absence de STEP, facteur bloquant pour les autorisations.

La périphérie proche présente une densité moindre alors que les quartiers les plus anciens sont très denses notamment par la prépondérance des maisons mitoyennes ou familiales. La régularité des volumes, la cohérence architecturale appuie l'unité visuelle de cet espace bâti. Les principales fonctions administratives sont localisées ici ; quelques commerces de proximité renforcent le lieu de vie historique.

Vaita est un véritable carrefour autour duquel le bâti a pris sa place de manière dense avec la présence de nombreux commerces et services ouverts à l'année mais aussi saisonniers se concentrent dans cet espace. Les époques de constructions sont mélangées comme les types de constructions. Le logement individuel occupe généralement les périphéries proches desservies par les RD. La densité des constructions et le maillage routier comme la nature des aménagements internes des campings urbains, et enfin leur « connexion » fonctionnelle avec le centre de Vaita justifient leur intégration dans le périmètre de la forme urbaine. Le risque naturel réduit les possibilités de densifications de celles-ci. Les aménagements urbains bien qu'ils méritent une requalification, matérialise un lien fonctionnel dans ce lieu comme les alignements à la voirie qui conforte la lecture de cet espace.

Porto

Les limites naturelles du site sont matérialisées par le Porto et le versant abrupt au nord. Le bâti s'organise autour d'un espace public majeur qui est la place et le front de mer. La RD accompagne l'urbanisation vers l'est. La typologie bâtie et l'architecture, les densités, les activités économiques diverses et variées apportent tous les éléments de cohérence à cet espace pour identifier la forme urbaine.

Dans les trois cas, on trouvera tous les éléments qui animent la vie sociale et économique, des lieux symboliques et des lieux publics ainsi que tous les éléments bâtis qui caractérisent un village.

Les enjeux sur ces espaces se déclinent essentiellement autour de la gestion et la valorisation des espaces publics, du

stationnement et des modalités de construction par densification ou extension pour conforter ces formes urbaines, et leur rôle structurant.

Les surfaces résiduelles et consommation foncière

Le gisement du PLU approuvé en 2010 était d'environ 45 hectares pour 78 ha de zones U, AU et 2AU.

Ce PLU a été partiellement annulé réduisant de fait les zones du secteur de Casarone.

L'absence de STEP au village, la crise internationale, le contexte local et peut-être un règlement inadapté aux besoins, n'ont pas permis de mettre en place la dynamique espérée.

Les surfaces résiduelles de la forme urbaine identifiée ne couvrent **que 1 ha pour 13 parcelles**. Cet état montre les effets de la densité urbaine des 3 « villages ». Ceux-ci imposent à la commune une extension urbaine pour mettre en place son projet de territoire. Ces extensions seront guidées par : la continuité urbaine, les risques naturels, l'impact paysager et les besoins identifiés en fonction des objectifs fixés par le PLU.

On observe durant ces 10 ans un **phénomène de densification et une consommation des espaces non urbains très faible**, avec un **rythme moyen de 2000 m²/construction par an**. Les permis des 5 dernières années ne concernent qu'une seule maison, des extensions et des surfaces non habitables comme un hangar.

Le parc immobilier et évolution de la demande

En 2016, le parc de logement en compte 712 soit +52 depuis 2011. Les résidences secondaires sont en forte hausse au détriment de la principale ; les logements vacants sont peu représentés (13). Il s'agit de bien non utilisés à causes des successions non réglées ou des logements vétustes non rénovés.

Le tourisme, les prix des loyers pratiqués et la typologie des logements poussent les demandeurs vers les communes limitrophes de Marignana et de Partinello. La part des appartements est forte avec 66% du parc. L'évolution INSEE du parc de maisons individuelles n'est pas en accord

avec la réalité observée sur le terrain comme évoqué dans la consommation de l'espace.

Le parc est plutôt ancien puisque maisons et appartements sont en grande partie (+3/4) antérieurs à 1991. De manière générale, les logements sont de tailles importantes 3 pièces et plus. Aussi, cela réduit l'offre pour les célibataires, les jeunes couples...

On observe une mobilité des populations puisque 21,8% des occupants ont emménagés depuis moins de 4 ans ; mais la part des propriétaires étant de 53,6%, 61,3% des emménagements ont eu lieu il y a plus de 10 ans.

La commune propose **20 logements communaux loués vides** au village pour des loyers modiques. La commune envisage à moyen termes de renforcer cette offre à Vaita sur un terrain communal. Elle compte faire usage des moyens règlementaires du PLU révisé pour adapter le parc de logements aux besoins observés. L'équilibre avec l'offre en logements secondaires et touristiques est un des principaux enjeux pour permettre à la commune de se dynamiser démographiquement.

ANALYSE DU MARCHÉ FONCIER

En Corse le marché foncier et immobilier est en pleine mutation avec la hausse de prix généralisée et une hausse significative des mises en chantier. A Ota-Porto, cette tendance n'est nullement observée mais on constate des mises sur le marché, rares, à des prix haussiers notamment dans les vieilles pierres. La sortie des indivisions s'accompagne de mise en vente dans le secteur du village alors qu'à Porto sur la même période 2014-2018, les ventes ont concerné de manière anecdotique quelques appartements-studios.

Les données SITADEL bien qu'incomplète indique une faible dynamique avec 245 m² de surface de plancher créer entre 2009 et 2011. Les 7 autorisations d'urbanisme recensées par la commune permettent de corroborer l'immobilisme ambiant en termes de production de logement. 1 seul sur les 5 dernières années.

ENJEUX

Les enjeux principaux sont les suivants :

- redynamiser la démographie
- diversifier le parc de logements

- ouvrir à l'urbanisation en respectant les caractéristiques des quartiers et en assurant des impacts sur le grand paysage.
- réorganiser la circulation et le stationnement pour améliorer la gestion du risque, réhabiliter les espaces naturels sensibles, améliorer les espaces publics et la cadre de vie
- Poursuivre la mise à niveau des équipements (eau potable, eaux usées, consommation électrique)
- Diversifier l'économie locale en équilibre avec les exigences de l'espace urbaine et naturel
- Associer reconquête agricole, paysage et gestion du risque incendie.

I- CONTEXTE GENERAL

Site et situation

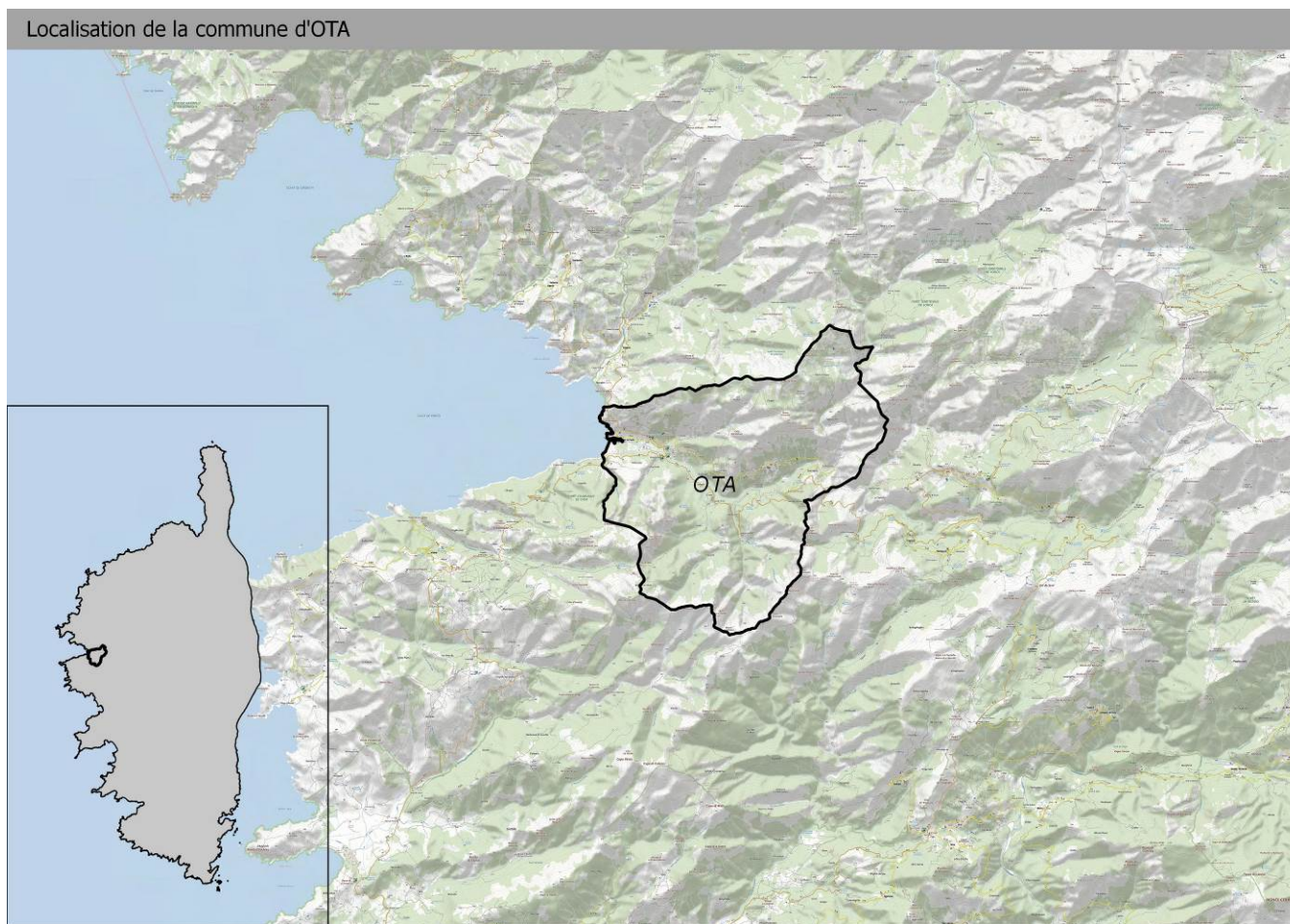
Documents supra-communaux

Contexte intercommunal

A- SITE ET SITUATION

Ota est une commune située en Corse-du-Sud, dans l'arrondissement d'Ajaccio et le canton de Sevi-Sorru-Cinarca. Le territoire communal s'étire sur **3820 hectares** sur le littoral du golfe de Porto ; au

nord de Piana et au sud de Serriera. Cette commune littorale est bipolaire avec un profil rural (Ota) et un profil touristique (Porto).

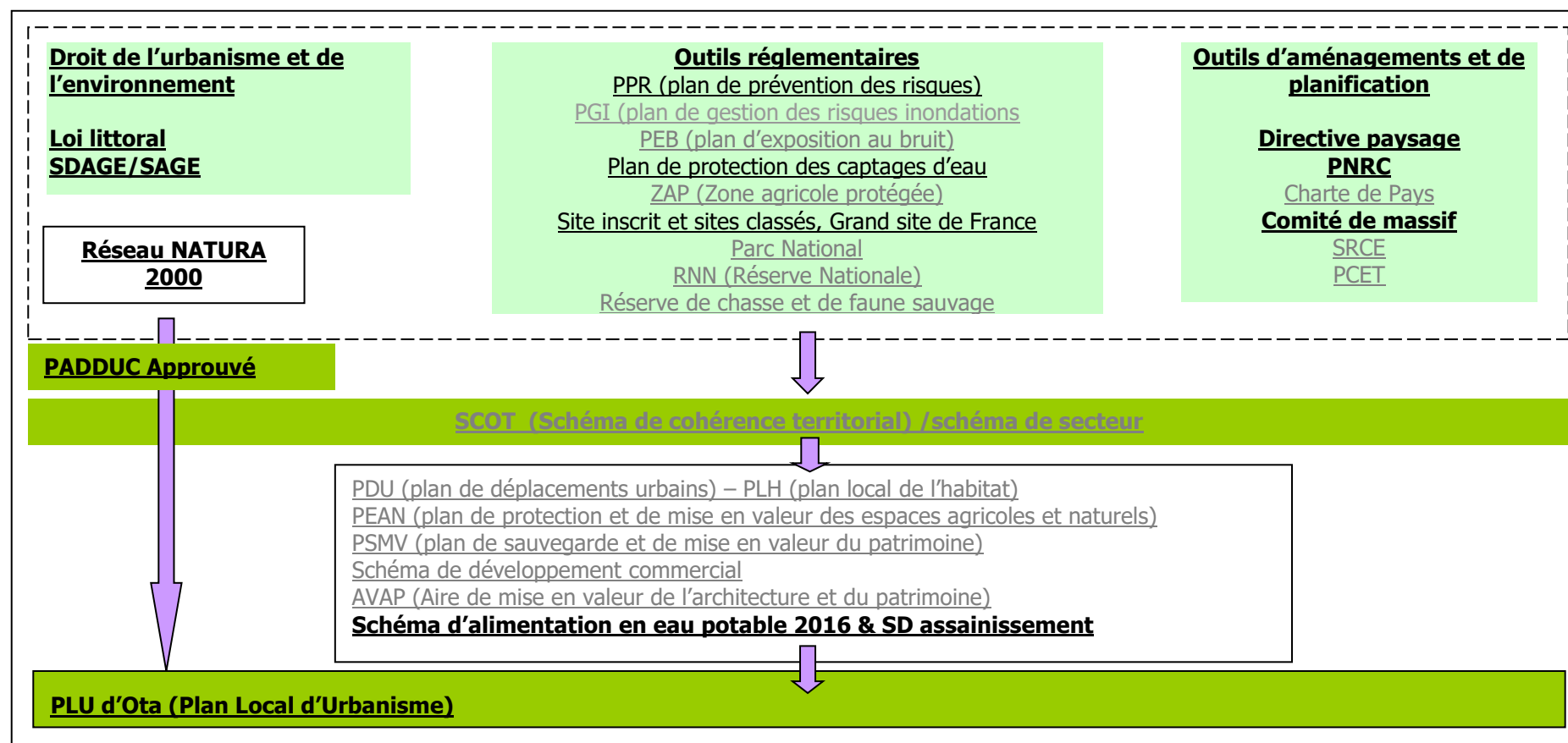


Source : BD TOPO IGN / SCAN 25 IGN. Réalisation : Urba Corse

B- DOCUMENTS SUPRA COMMUNAUX

1. Hiérarchie des normes et le PLU

Au niveau national et régional, des plans et des programmes fixent en matière d'aménagement, de planification et de protection de l'environnement des orientations et des objectifs de développement. Si eux-mêmes découlent de lois et de directives européennes et nationales, ils s'imposent hiérarchiquement aux plans d'échelle inférieure. Ainsi, le plan local d'urbanisme doit être conforme, compatible ou doit prendre en compte ces documents hiérarchiquement supérieurs.



2. Rappel des principes de la loi littoral

Le territoire d'Ota fait partie des 98 communes corses¹ soumises à l'application de la loi « Littoral » du 3 Janvier 1986 relative à l'aménagement, la protection et la mise en valeur du littoral, qui définit un cadre permettant d'y assurer de façon durable : une urbanisation maîtrisée et en profondeur par rapport au rivage, la préservation des sites, milieux et paysages les plus remarquables ou fragiles, le maintien et le développement des activités économiques exigeant la proximité de la mer, l'accès du public au rivage.

Cependant face aux particularités géographiques et spécificités locales, la **loi n°2011-1749 du 5 Décembre 2011** relative au Plan d'Aménagement et de Développement Durable de Corse (PADDUC) accorde au territoire corse et des différentes communes soumises à la loi « Littoral » de « préciser les modalités d'application adaptées aux particularités géographiques locales, suivant du code de l'urbanisme sur les zones littorales ».

Les caractéristiques géographiques offrent des séquences différenciées du littoral Corse. Les montagnes, contreforts, vallées, plaines et versants abrupts (pour la commune de Cagnano) façonnent fortement les franges littorales.

La loi « Littoral » distingue ainsi comme espaces à enjeux spécifiques :

- La bande littorale des 100 mètres (art. L. 121-16 c. urb.) ;
- Les espaces proches du rivage où l'extension de l'urbanisation est limitée (art. L. 121-13 c. urb.) ;
- Les coupures d'urbanisation (art. L.121-22 c. urb.)
- Les espaces remarquables et caractéristiques du patrimoine naturel et culturel du littoral et les milieux nécessaires au maintien des équilibres biologiques (art. L. 121-23 c. urb.) ; ;
- Les espaces boisés les plus significatifs (art. L121-27 c. urb.)

Ainsi, bien qu'aucune urbanisation nouvelle n'y soit admise, des aménagements nécessaires à la mise en valeur, à la gestion ou à l'ouverture au public, peuvent être implantés dans les espaces remarquables ou caractéristiques du littoral ou encore dans les coupures d'urbanisation. Idem pour les constructions ou installations nécessaires à des services publics ou à des activités exigeant la proximité immédiate de l'eau, ou bien encore des activités liées à l'agriculture, au pastoralisme ou activités forestières.

Les différents principes que définit cette loi adaptée aux mesures locales et relatives à la loi n°2011-1749 du 5 Décembre 2011 du PADDUC, et compte-tenu des modifications apportées par la loi n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (Loi « ELAN ») s'appliquent de façon cumulative à chacun des espaces concernés et sont opposables à tout document d'urbanisme et à toute autorisation d'occupation et d'utilisation du sol.

Principe cardinal de la loi du 3 janvier 1986, le contrôle de l'urbanisation du littoral est aujourd'hui redéfini par l'article L. 121-8 du code de l'urbanisme:

« L'extension de l'urbanisation se réalise en continuité avec les agglomérations et villages existants.

Dans les secteurs déjà urbanisés autres que les agglomérations et villages identifiés par le schéma de cohérence territoriale et délimités par le plan local d'urbanisme, des constructions et installations peuvent être autorisées, en dehors de la bande littorale de cent mètres, des espaces proches du rivage et des rives des plans d'eau mentionnés à l'article L. 121-13, à des fins exclusives d'amélioration de l'offre de logement ou d'hébergement et d'implantation de services publics, lorsque ces constructions et installations n'ont pas pour effet d'étendre le périmètre bâti existant ni de modifier de manière significative les caractéristiques de ce bâti. Ces secteurs déjà urbanisés se distinguent des espaces d'urbanisation diffuse par, entre autres, la densité de l'urbanisation, sa

continuité, sa structuration par des voies de circulation et des réseaux d'accès aux services publics de distribution d'eau potable, d'électricité, d'assainissement et de collecte de déchets, ou la présence d'équipements ou de lieux collectifs. L'autorisation d'urbanisme est soumise pour avis à la commission départementale de la nature, des paysages et des sites. Elle est refusée lorsque ces constructions et installations sont de nature à porter atteinte à l'environnement ou aux paysages

(1-1 212 communes concernées : 975 communes riveraines de la mer ou de l'océan dont 885 en métropole et 90 en outre-mer (hors Mayotte). + 87 communes riveraines d'un lac, d'un estuaire ou d'un delta., et 150 communes riveraines d'un lac de plus de 1 000 hectares).

3. Rappel des principes de la loi montagne

La loi montagne a été retranscrite dans le PADDUC, notamment par des orientations en matière de développement économique et d'urbanisme.

• Intérêt

Le régime particulier de la loi n°85-30 du 9 janvier 1985 relative au développement et à la protection de la montagne dite «loi Montagne» est né de l'excès de la politique de développement touristique des années soixante-dix qui a donné lieu à des conséquences dommageables tant pour l'agriculture que pour l'environnement.

Les Plans Locaux d'Urbanisme et les cartes communales doivent être compatibles avec les dispositions particulières aux zones de montagne figurant au chapitre II du titre II du livre I du code de l'urbanisme. De plus, elles sont directement opposables aux autorisations d'occupation ou d'utilisation du sol.

Un examen du texte permet de constater que les dispositions de la loi Montagne répond essentiellement à un objectif de protection.

Un certain nombre d'élus ont contesté cet aspect essentiellement protecteur de la loi, qui selon eux conduisait à une désertification des communes rurales.

La réelle difficulté réside dans la recherche d'un équilibre entre les objectifs de préservation des territoires et de développement durable des communes rurales.

• Définition des zones

Selon l'Observatoire des territoires, animé par le Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET)¹, « le classement des communes en zone de montagne repose sur les dispositions du règlement n°1257/1999 du Conseil du 17 mai 1999 concernant le soutien au développement rural et plus particulièrement sur son article 18 pour la montagne, et la directive 76/401/CEE du Conseil du 6 avril 1976 (détermination précise des critères pour le classement en France en zone de montagne).

L'Observatoire des territoires précise : « La zone de montagne est définie, par l'article 18 du règlement 1257/99, comme se caractérisant par des handicaps liés à l'altitude, à la pente, et/ou au climat, qui ont pour effet de restreindre de façon conséquente les possibilités d'utilisation des terres et d'augmenter de manière générale le coût de tous les travaux.

Cette liste de communes zones de montagne sert notamment au calcul de la dotation globale de fonctionnement des communes par la DGCL.

En France, deux délimitations officielles et administratives des montagnes se superposent. Les zones dites de montagne d'une part (elles relèvent d'une approche sectorielle dédiée en priorité à l'agriculture au titre de la reconnaissance et de la compensation des handicaps naturels) et d'autre part des massifs construits pour promouvoir l'auto-développement des territoires de montagne (zones qui leur sont immédiatement contigües : piémonts, voire plaines si ces dernières assurent la continuité du massif) ».

(Note Communes classées en zone de montagne - L'Observatoire ...<https://www.observatoire-des-territoires.gouv.fr/observatoire-des-territoires>)

De façon pratique, les zones de montagnes ont été définies par arrêté ministériel du 6 septembre 1985.

Selon les textes en vigueur, en France, une zone de montagne comprend des communes ou des parties de communes avec au moins l'une des caractéristiques suivantes : • une altitude minimum de 700 mètres (800 mètres pour les montagnes méditerranéennes), conduisant à des conditions climatiques très difficiles et à une période de végétation plus courte; • de fortes pentes (supérieures à 20 %) sur la majeure partie du territoire concerné, de telle sorte que la mécanisation ne soit pas possible ou nécessite l'utilisation d'un matériel onéreux ; • la combinaison des deux

critères avec une altitude minimale de 500 mètres et une pente moyenne de 15 %. Par la suite, la délimitation des zones de montagne a été complétée : le classement en zone de montagne est désormais conditionné par le calcul d'une note de handicap avec une méthode mise au point par l'Institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture.

• Principes

La protection des territoires des communes rurales (comme des communes littorales) vise essentiellement à éviter une dispersion de l'habitat.

- Le principe d'urbanisation en continuité ou hameaux intégrés : l'extension de l'urbanisation doit se réaliser soit en continuité avec les agglomérations et les villages existants, soit en hameaux nouveaux. L'article 74 de la loi n° 2016-1888 du 28 décembre 2016 de modernisation, de développement et de protection des territoires de montagne a créé un article L122-5-1 dans le code de l'urbanisme, qui précise que : « *Le principe de continuité s'apprécie au regard des caractéristiques locales de l'habitat traditionnel, des constructions implantées et de l'existence de voies et réseaux* ». Le PADDUC pose pour principe qu'un document d'urbanisme d'une commune soumis à la loi « Montagne » qui entend étendre l'urbanisation, doit au préalable identifier distinctement ces entités urbaines.

- Le principe de préservation des espaces remarquables : la loi montagne contient des dispositions en vue de protéger les espaces, paysages et milieux les plus remarquables du patrimoine naturel et culturel montagnard.

- Le principe de préservation des zones agricoles : la loi montagne contient une disposition visant au « maintien des activités agricoles, pastorales et forestières ». Le but est clairement de protéger les zones agricoles contre l'urbanisation et plus particulièrement l'urbanisation diffuse.

Le gouvernement a publié le 12 octobre 2018 la première instruction globale sur le droit de l'urbanisme applicable en montagne. Instrument au service des élus et des communes de montagne, cette instruction a pour objectif d'assurer la sécurité juridique de leurs documents d'urbanisme et de leurs autorisations de construire.

L'instruction est composée d'une série de fiches techniques sur les concepts spécifiques de l'urbanisme montagnard ;

- Dispositions particulières à la montagne du code de l'urbanisme ;
- Champ d'application des dispositions d'urbanisme en zone de montagne en France métropolitaine ;
- L'extension de l'urbanisation en continuité de l'urbanisation existante ;
- Les énergies renouvelables en montagne ;
- Les unités touristiques nouvelles ;
- La préservation des terres nécessaires au maintien et au développement des activités agricoles, pastorales et forestières ;
- La préservation des espaces, paysages et milieux du patrimoine naturel et culturel montagnard ;
- Les remontées mécaniques .
- les routes nouvelles ;

- le statut des chalets d'alpage et des bâtiments d'estive¹

La loi montagne a été appliquée à l'échelle du PADDUC qui en précise parfois les concepts.

(Note : Cf. site Internet du ministère chargé de l'urbanisme, rubrique dédiée à la loi Montagne)

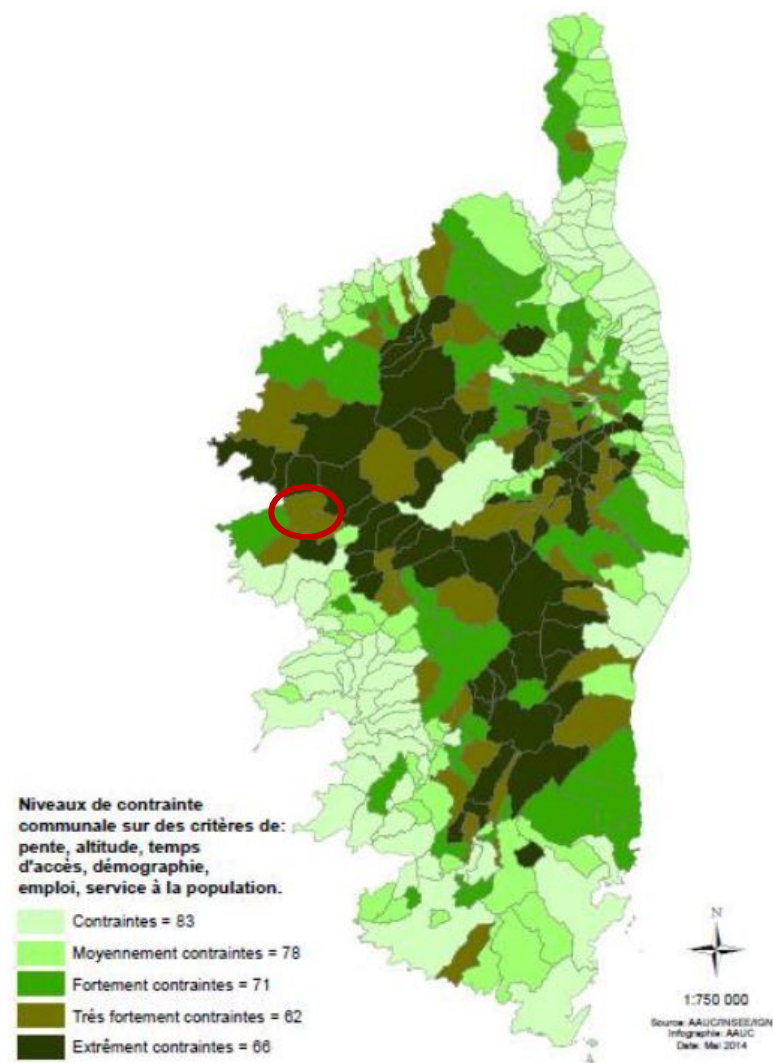
4. Autres documents supra-communaux

2.1 Plan d'Aménagement et de Développement Durable de la Corse (PADDUC) – octobre 2015

• Le niveau de contrainte des territoires

Le PADDUC met en évidence une typologie de cinq grands types d'espaces territoriaux, avec des niveaux de contraintes plus ou moins élevés. La commune d'Ota est retrouvée parmi les 62 communes très fortement contraintes (deuxième type), c'est-à-dire celles où le relief est moins accidenté que dans la zone de premier type et où le temps d'accès aux agglomérations de rattachement est de plus de ¾ d'heure.

Seules 3 communes de ce niveau de contrainte sont des pôles de proximité et offrent un niveau de services « minimum » complet. La dynamique d'emploi s'en ressent avec 30 communes connaissant des dynamiques d'emplois négatives.



La typologie en 5 grands espaces

• Les grands axes du PADDUC

Le Plan Local d'Urbanisme d'Ota devra être en compatibilité avec ce document régional.

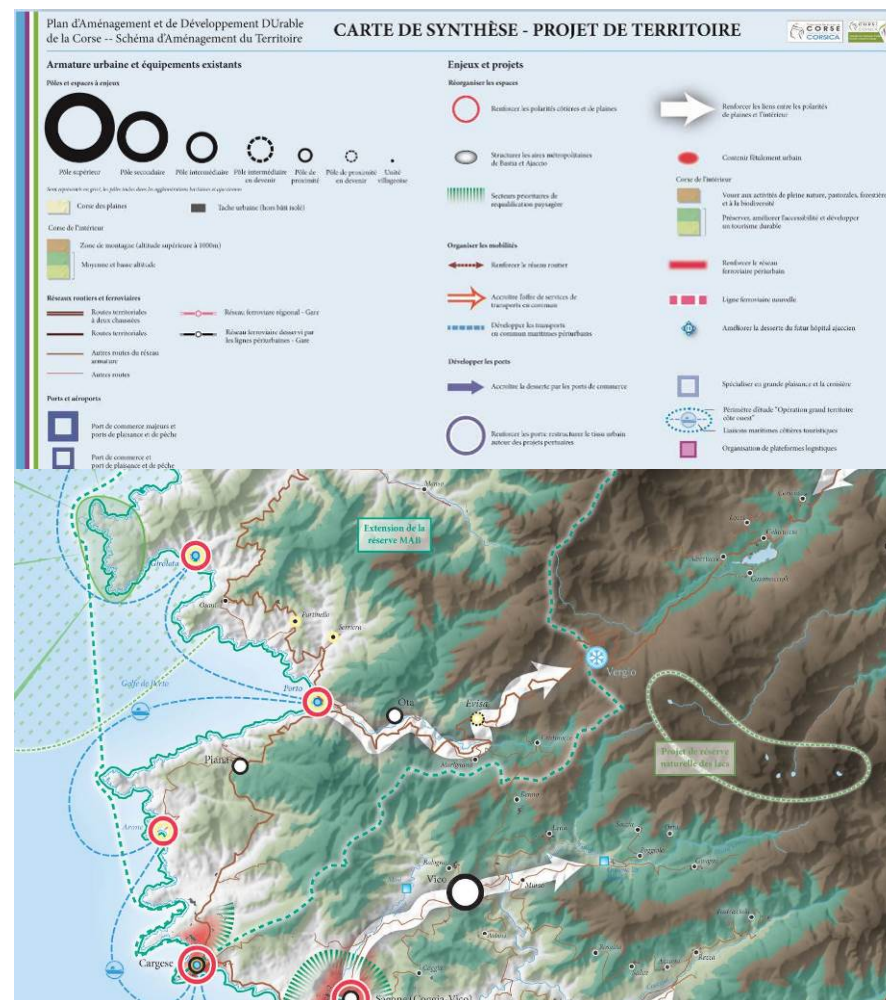
Le PADDUC, approuvé en octobre 2015 fixe les orientations de développement de la Corse sur le long terme. Il établit des préconisations sur :

- la localisation des grandes infrastructures et des grands équipements
 - les objectifs régionaux de développement économique, agricole, social, culturel et touristique de l'île et ceux relatifs à la préservation de l'environnement ;
 - les grandes orientations pour l'aménagement de l'espace, des transports dans une approche multimodale et de valorisation des ressources énergétiques ;
 - la liste des espaces terrestres et marins, des sites et paysages remarquables, le patrimoine naturel, culturel du littoral et pour le maintien des équilibres biologiques.
- Le plan local d'urbanisme d'Ota doit être compatible avec ce document régional.

« Projet de Territoire »

Elle identifie Porto comme **une polarité à renforcer** et **Ota comme un pôle de proximité**. Traversés par des axes régionaux structurants et touristiques majeurs (RD81), La commune figure dans la vallée de Porto-Spélunca comme un centre de dynamiques et dynamisant.

Cette polarité étend son aire d'influence sur les communes voisines par la route mais également par la mer.

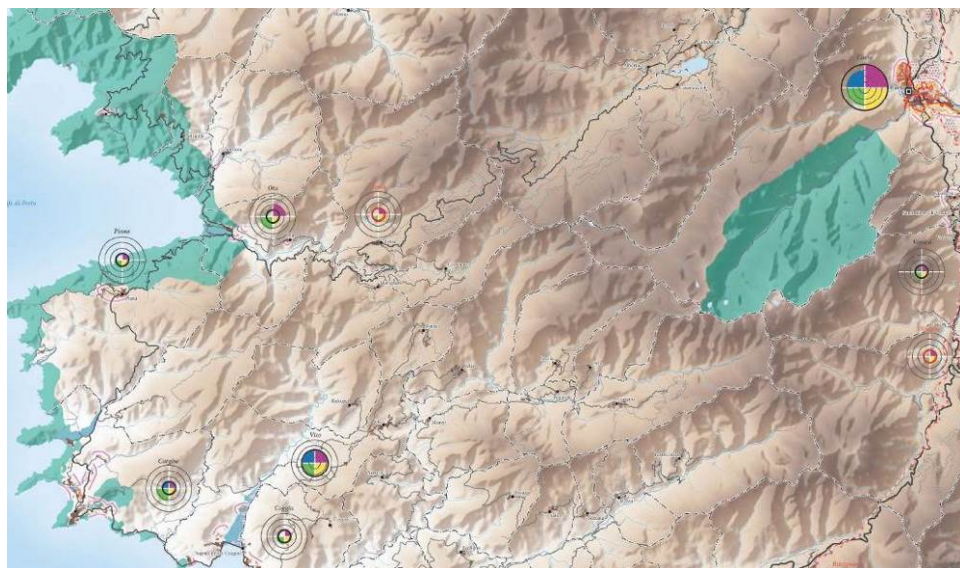
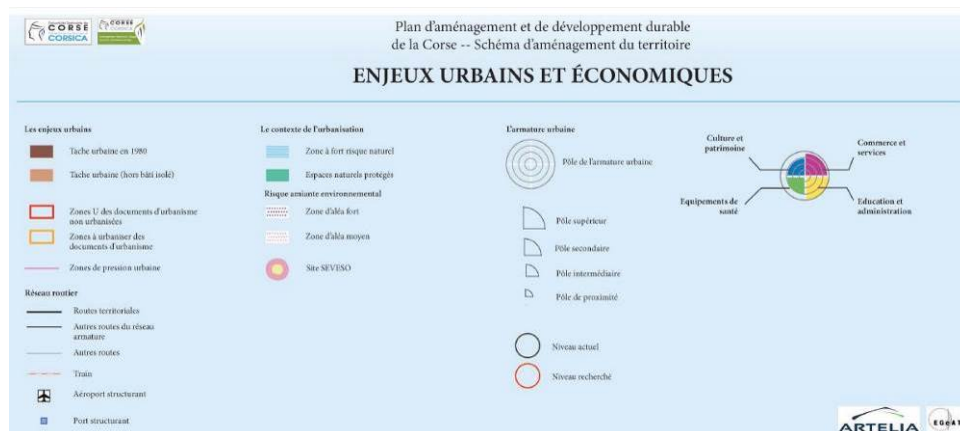


Carte synthèse – Projet de territoire PADDUC (2015)

« Enjeux urbains et économiques»

Elle met en évidence la hiérarchisation des villes et villages selon leur niveau d'équipement. Porto est identifié comme **un pôle de proximité** qui endosse plusieurs fonctions qui lui permettent de rayonner au-delà de son

territoire : commerces et services, équipements de santé, éducation et administration, culture et patrimoine.

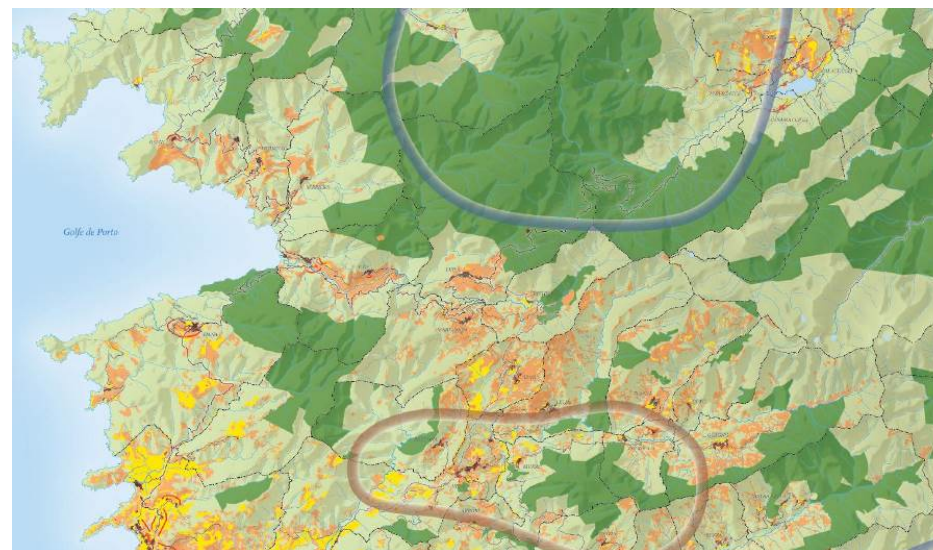


Carte des enjeux urbains et économiques du PADDUC (2015)

« Enjeux agricoles et sylvicoles »

Le PADDUC donne une place très forte à l'agriculture dans ses orientations de développement. Il fixe des catégories de sols agricoles selon leur potentiel et localisation avec le but de conserver 105 000 ha de terres dites « stratégiques » sur l'ensemble de la région.

Cette carte localise les différents types d'espaces agricoles. Le territoire communal est concerné par des **espaces stratégiques agricoles (ESA) recouvrant une surface totale de 10 hectares** localisés sous forme de petites poches éparses sur le territoire dont le relief ne permet pas la présence de cette catégorie de terrain agricole. Les Espaces pastoraux sont mieux représentés.



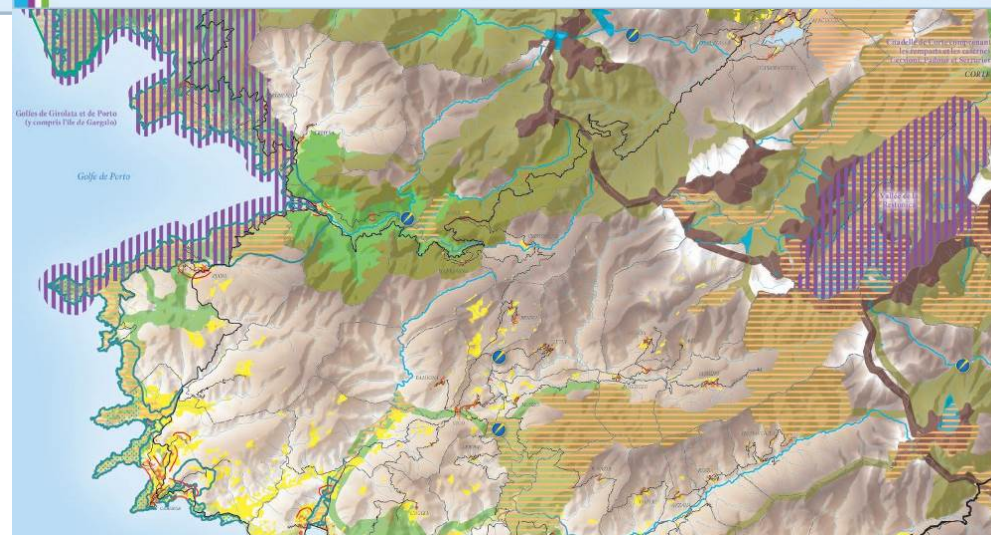
Carte des enjeux agricoles et sylvicoles du PADDUC (2015)



« Enjeux environnementaux »

Les enjeux environnementaux sont très prégnants sur le territoire. En effet, commune riveraine du golfe de Porto, les périmètres de protections sont ici divers et variés du fait d'une grande biodiversité.

Par ailleurs, située entre l'embouchure et la confluence de plusieurs rivières (Spelunca-Aitone), c'est un territoire concerné par plusieurs réservoirs de biodiversité et corridors écologiques d'importance locale mais aussi régionale.



Carte des enjeux environnementaux du PADDUC (2015)

2.2 Plan de Gestion Risque Inondations (PGRI)

Issue d'une élaboration collective, la stratégie nationale de gestion des risques d'inondation arrêtée le 7 octobre 2014 affiche aujourd'hui les grands enjeux et les objectifs prioritaires qui en découlent pour permettre à chaque grand bassin hydrographique de décliner ces orientations stratégiques en prenant en compte la spécificité des territoires.

Il a été approuvé par le préfet le 20 octobre 2015 et publié au journal officiel le 23 décembre 2015.

• Orientations et objectifs

L'objectif est de protéger les personnes et les biens, et de favoriser la compétitivité et l'attractivité des territoires par la prévention : en réduisant leur vulnérabilité aux inondations, en les préparant à gérer mieux la crise pour éviter la catastrophe et en organisant le retour à la normale. Pour ce faire, la stratégie nationale poursuit trois objectifs majeurs : • augmenter la sécurité des populations exposées • stabiliser à court terme, et réduire à moyen terme, le coût des dommages • raccourcir fortement le délai de retour à la normale.

La synergie entre la gestion des risques d'inondation, la gestion intégrée des milieux aquatiques et les politiques d'aménagement du territoire est seule à même de conduire à des résultats mesurables sur la réduction des conséquences négatives des inondations.

Cette volonté Plan de Gestion des Risques d'Inondation – BASSIN DE CORSE - affichée d'une synergie invite chaque partenaire de la gestion des risques d'inondation que sont notamment l'État, les EPTB, les EPCI, les communes concernées et les syndicats de bassins versants, à prendre la mesure des conséquences des événements futurs et à coopérer pour parvenir à une mutualisation des moyens et une optimisation des résultats.

Le PGRI est opposable à l'administration et à ses décisions. Il n'est pas opposable aux tiers. Il a une portée directe sur les documents d'urbanisme et les programmes et décisions administratives dans le domaine de l'eau. Toute décision relevant du domaine de l'urbanisme et du domaine de l'eau doit être compatible avec les objectifs et dispositions du PGRI.

Domaines d'intervention du PGRI	Domaines d'intervention communs au SDAGE-PGRI
Aménagement du territoire et réduction de la vulnérabilité au risque d'inondations	Préservation de la dynamique naturelle des cours d'eau
Conscience du risque d'inondation et information des citoyens	Entretien des cours d'eau
Préparation de la gestion de crise	Maîtrise du ruissellement et de l'érosion
Prévention des inondations et alerte	Gouvernance à l'échelle des bassins versants
Diagnostic et connaissance des enjeux soumis à un risque d'inondation et à leur vulnérabilité	
Connaissance des aléas (laissée à l'appréciation des bassins)	

• Les objectifs

OBJECTIF 1 : Mieux connaître pour agir

- OBJECTIF 1-1 : Prendre en compte les connaissances actuelles en matière de zones inondables (PPRI, cartographies géomorphologiques (AZI), cartes d'aléas hors PPRI), les actualiser s'il y a lieu et développer la connaissance en matière de zones littorales submersibles
- OBJECTIF 1-2 : Optimiser la valorisation de la connaissance

OBJECTIF 2 : Prévenir et ne pas accroître le risque

- OBJECTIF 2-1 : Élaborer les Plans de Prévention des Risques
- OBJECTIF 2-2 : Ne pas créer de nouveaux enjeux et adapter ceux existants dans les zones d'aléa fort et les emprises géomorphologiques

OBJECTIF 3 : Réduire la vulnérabilité

OBJECTIF 4 : Mieux préparer la gestion de crise

- OBJECTIF 4-1 : Développer les démarches d'accompagnement des élus pour les préparer à la gestion de crise
- OBJECTIF 4-2 : Se mettre en situation de gérer des crises
- OBJECTIF 4-3 : Mise en place d'une cellule de veille hydrométéorologique

OBJECTIF 5 : Réduire les risques d'inondation à l'échelle du bassin versant en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux aquatiques

• Prise en compte

La commune répondra à ces objectifs par plusieurs moyens :

- Respect des limites de l'Atlas des zones inondables
- Mise en œuvre du schéma d'eaux pluviales
- Mesure de réduction des surfaces imperméabilisées

2.3 Le SDAGE 2016-2021

Le document doit être compatible avec les dispositions du SDAGE 2016-2021 approuvé par délibération n°15/224 de l'Assemblée de Corse en date du 17/09/2015.

Ce document présente 5 orientations fondamentales :

			Q1 1 : Adaptation au changement climatique	Q1 2 : Gestion quantitative, équilibrée durable de la ressource	Q1 3 : Lutte contre les pollutions et maîtrise des risques pour la santé	Q1 4 : Préservation et restauration des habitats aquatiques et humides	Q1 5 : Maîtrise du risque d'inondation	Q1 6 : Mer Méditerranée
Orientations fondamentales	OF 1 : Assurer l'équilibre quantitatif de la ressource en eau en anticipant les conséquences des évolutions climatiques, les besoins de développement et d'équipement							
	OF 2 : Lutter contre les pollutions en renforçant la maîtrise des risques pour la santé	2A						
		2B						
	OF 3 : Préserver et restaurer les milieux aquatiques, humides et littoraux en respectant leur fonctionnement	3A						
		3B						
		3C						
		3D						
	OF 4 : Conforter la gouvernance pour assurer la cohérence entre aménagement du territoire et gestion concertée de l'eau							
	OF 5 : Réduire les risques d'inondation en s'appuyant sur le fonctionnement naturel des milieux aquatiques							

Dans le bassin méditerranéen et sur la Corse en particulier, la gestion de la ressource eau est un enjeu fondamental qui s'accroît face aux conséquences induites par une croissance démographique continue, par la pression anthropique de plus en plus forte sur les écosystèmes aquatiques, par la multiplication des sécheresses et des événements extrêmes, par la croissance des besoins pour l'agriculture.

2.4 Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE) et le Plan Climat Energie de Corse (PCEC)

- **Contexte général**

Dans le cadre de la mise en place des mesures édictées par les lois de Grenelle de l'Environnement I et II, la Collectivité Territoriale de Corse (CTC), via la Direction déléguée à l'Énergie de l'Agence d'aménagement de planification et d'urbanisme de la Corse, doit élaborer le Schéma Régional Climat Air Energie de Corse (SRCAE).

Le SRCAE et son annexe le Schéma Régional Éolien (SRE) ont été adoptés en décembre 2013. Le SRCAE permet de fixer les objectifs et les orientations à l'horizon 2020-2050, en matière de politique de l'énergie, de l'air et du climat, et le PCEC définit les mesures opérationnelles permettant de les atteindre.

Ces outils ont été élaborés sous le signe de la gouvernance et de la concertation afin d'obtenir un document partagé par le plus grand nombre, condition garante de leur application concrète.

- **Le Schéma Régional Climat Air Energie de Corse**

Créé par l'article 68 de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (ENE), dite Grenelle II, ce nouvel outil a pour ambition de **fixer le cadre stratégique de la Collectivité Territoriale de Corse, à l'horizon 2020 - 2050, en matière de :**

- **Lutte contre la pollution atmosphérique,**
- **Réduction des émissions de gaz à effet de serre,**

- **Maîtrise de la demande énergétique,**
- **Développement des énergies renouvelables,**
- **Adaptation aux changements climatiques**

Le SRCAE vaut Schéma Régional des Energies Renouvelables au sens de la loi du 3 août 2009 et Plan Régional pour la Qualité de l'Air (PRQA).

Le PADDUC, et particulièrement les orientations qui seront édictées pour l'aménagement du territoire, devront concourir à l'atteinte des objectifs de diminution de la consommation énergétique et des émissions de gaz à effet de serre arrêtés dans le SRCAE.

- **Contexte local**

La commune est concernée dans le cadre du P.L.U par les problématiques suivantes :

- rénovation du parc de logement pour réduire les consommations énergétiques (notamment au village)
- amélioration des performances énergétiques des bâtiments communaux
- adaptation au climat local des bâtiments neufs
- réduction de la consommation d'énergie
- circulation automobile en été

2.5 Plan Pluri-annuel Régional de Développement Forestier de Corse

Approuvé par arrêté préfectoral n°2012-356-0006 du 21 décembre 2012.

Il résulte de la loi LMAP du 24 juillet 2010 qui prévoit l'action en termes d'animation et d'investissement, en faveur des massifs forestiers insuffisamment exploités, où la mobilisation de bois est jugée prioritaire.

Les objectifs sont les suivants :

- identifier les massifs forestiers pouvant contribuer à l'exploitation de volumes supplémentaires de bois
- analyser les freins, à la mobilisation de bois, identifiés dans ces massifs et approches de types d'actions susceptibles d'y remédier.
- Déterminer, au sein de ces massifs, des zones d'actions prioritaires et les actions prioritaires à mettre en œuvre selon une programmation pluriannuelle sur 5 ans.

Le contexte régional

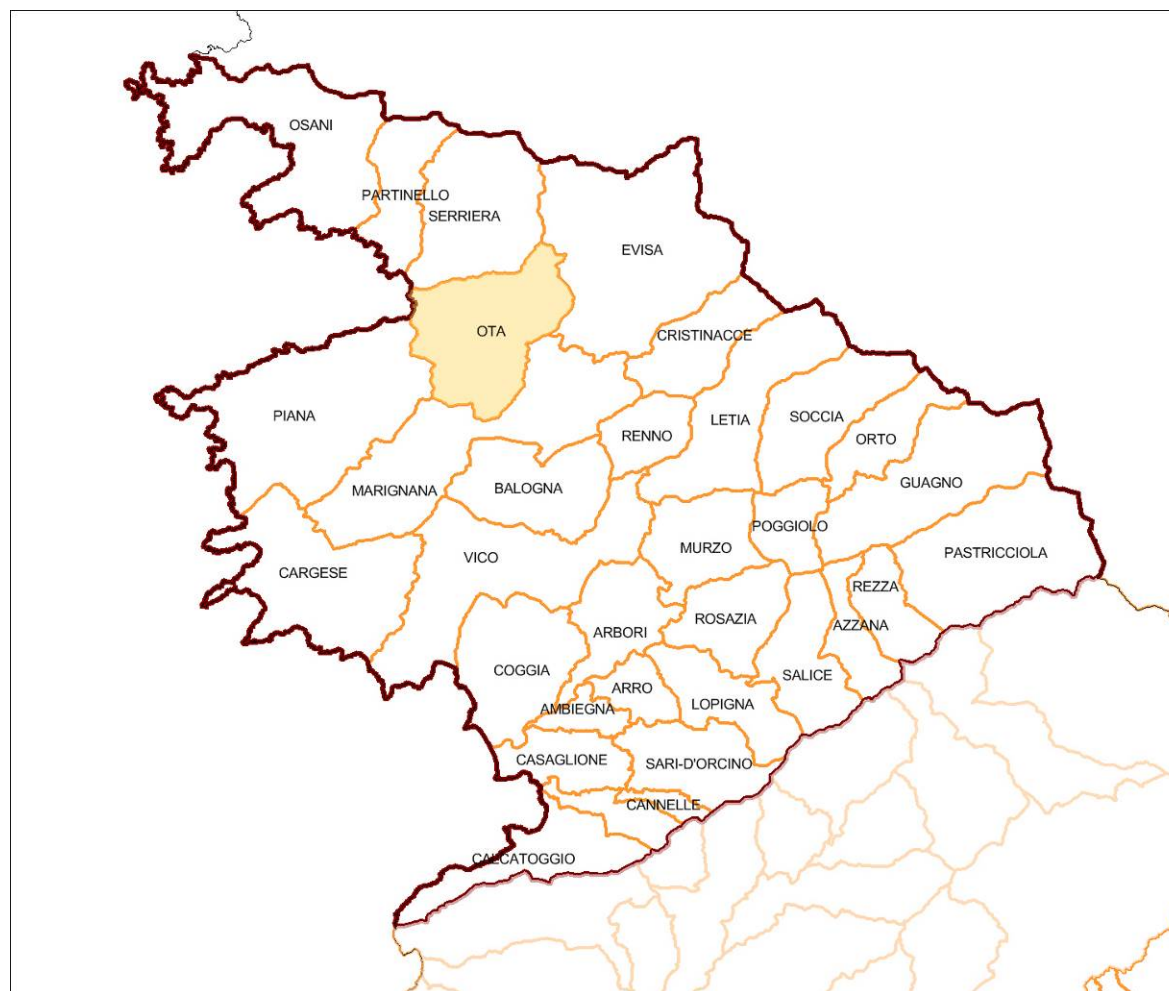
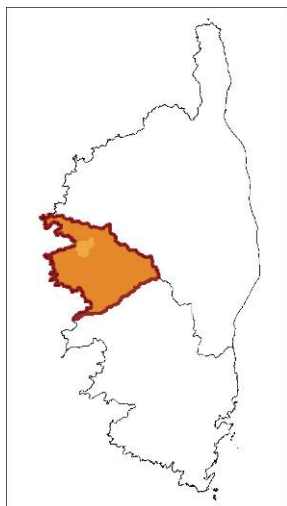
« Avec près de 0,5 million d'hectares de forêts et un taux de boisement de 55% bien plus élevé que la moyenne nationale, la Corse est la région la plus forestière de la France métropolitaine. En termes de volume sur pied, elle représente 1,5% du volume national soit 30 millions de m3 avec une prédominance des feuillus (58%) sur les résineux. Toutefois, la récolte annuelle de bois, tous usages confondus, est de l'ordre de 90000 m3 et représente une faible part de la ressource mobilisable. »

Le contexte local

La commune a une couverture boisée importante de feuillus sur un site géographique très contraint et peu accessible. L'exploitation forestière ne peut ignorer ici les enjeux environnementaux par la présence de périmètres de protection ainsi que les enjeux paysagers du site UNESCO et de la vallée, site inscrit, voire classé à brève échéance.

Cf. Végétation

5. Contexte intercommunal



La commune d'Ota était membre de la communauté de communes des Deux Sevi créée le 1er janvier 2014. Aujourd'hui l'intercommunalité regroupe 9 communes et comptabilisait 3047 habitants en 2013.

Cette intercommunalité possède des compétences obligatoires (et optionnelles que les communes membres lui délèguent.

Au 1^{er} janvier 2017, la communauté de communes des Deux Sevi a fusionné avec la communauté de communes du Liamone pour donner lieu à la communauté de communes de l'Ouest Corse qui **regroupe désormais 33 communes et compte 7,596 habitants (en 2014).**

Ses compétences sont multiples tant en gestion des ordures ménagères, eau et assainissement avec des transferts progressifs qu'en matière de développement avec la réalisation du SCOT, le développement économique.

Ses principales compétences sont :

- Développement de l'assainissement non collectif ;
- Collecte des déchets des ménages et déchets assimilés ;
- Aménagement des cimetières et sites funéraires (création, extension et suppression) ;
- Mise en place d'un centre intercommunal d'action sociale (CIAS) ;
- Aménagement de zone d'activités portuaire ou aéroportuaire (création et entretien) ;
- Action de développement économique (soutien des activités industrielles et commerciales, agricoles et forestières) ;
- Aménagement et développement des établissements culturels, socio-culturels, socio-éducatifs et sportifs ;
- Développement des activités sportives ;
- Elaboration d'un schéma de cohérence territoriale (SCOT) ;
- Elaboration d'un schéma de secteur ;
- Elaboration des plans locaux d'urbanisme ;
- Constitution de réserves foncières ;
- Gestion des voies navigables et ports inférieurs ;
- Délivrance des autorisations d'occupation du sol (permis de construire notamment) ;
- Gestion des archives ;
- Gestion de la politique du logement non social
- Amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire.

La communauté de communes s'est engagée dans Agenda 21 ainsi que dans les premières réflexions relatives à l'élaboration d'un SCOT.

Communes	Population	Superficie (km²)	Densité (hab/km²)
Carghese	1312	46	28,5
Casaglione	380	14,73	25,8
Coghja	744	31,33	23,7
Calcatoghju	533	22,65	23,5
Vicu	907	52,13	17,4
I Canneddi	55	3,41	16,1
Sari d'Urcinu	335	22,09	15,2
Ota	552	38,16	14,5
Ambiegna	68	6,12	11,1
Sant'Andria d'Urcinu	97	8,75	11,1
Arru	90	8,84	10,2
U Pighjolu	101	12,15	8,3
A Piana	486	62,63	7,8
Ota	100	18,66	5,4
A Soccia	148	28,27	5,2
Lopigna	101	19,53	5,2
Rennu	60	12,62	4,8
Balogna	122	27,75	4,4
Murzu	94	21,44	4,4
U Salge	90	21,89	4,1
Reza	52	13,46	3,9
Ortu	60	16,21	3,7
Azzana	44	12	3,7
Guagnu	149	42,72	3,5
A Sarrera	123	37	3,3
Letia	113	36,44	3,1
Evisa	207	67,28	3,1
Arburi	55	20,03	2,7
Rusazia	52	19,72	2,6
A Pastricciola	97	46,32	2,1
Marignana	106	55,09	1,9
Osani	97	51,53	1,9

→ 8,3 hab/ km² moyenne de l'intercommunalité
Densité région: 37,7 hab/ km

II- ENVIRONNEMENT NATUREL

Géologie

**Géomorphologie : entre mer et piémonts
littoraux et moyenne montagne**

Hydrographie, vallée du Porto et ressource

Climat

Risques naturels

Espaces naturels sensibles

Rivage et les plages

Couverture végétale

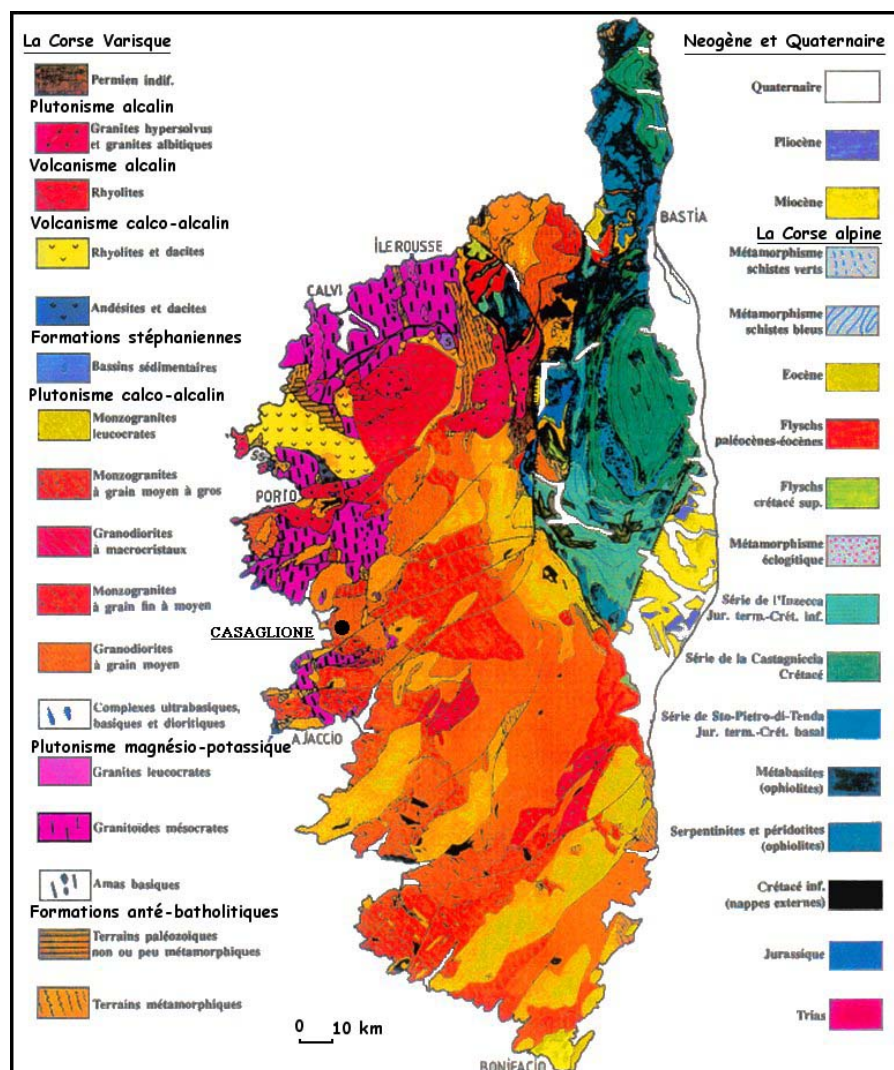
Paysages- Sevi in Fora

Gestion des déchets- eaux usées

Autres pollutions

Bilan et sites à enjeux

A- GEOLOGIE



La Corse hercynienne couvre les deux tiers de l'île (à l'Ouest et au Sud), est la plus ancienne, elle date de l'ère primaire. Ce socle cristallin est constitué de roches plutoniques (granites, diorites, gabbros) et d'un complexe volcanique rhyolitique dans les massifs du Cinto et d'Osani. Ce massif hercynien qui s'allonge du Nord-Nord-Ouest au Sud-Sud-Est est dissymétrique, les longues pentes à l'est contrastant avec la retombée brutale sur le bas pays à l'ouest.

On distingue donc généralement deux régions d'étendue inégale : la zone cristalline (Corse occidentale, hercynienne ou ancienne) et la zone schisteuse (Corse orientale ou alpine), séparées par la dépression centrale constituée de terrains sédimentaires.

La Corse dite " cristalline " est essentiellement formée de granites, ductiles et fracturés, plus ou moins évolués, mais également de gneiss et de rhyolites (roches volcaniques concentrées surtout dans le massif du Cintu).

Le territoire d'Ota s'inscrit dans un système géologique orienté Nord-Ouest/ Sud-Est, de la Corse hercynienne, du golfe de Sagone à Porto-Vecchio.

Il est composé essentiellement de roches orthométamorphiques, (formées par la géotectonique). Ces dernières peuvent varier selon la taille des cristaux ou leur nature chimique.

Ota-Porto se caractérise par une diversité géologique : granitoïdes mésocrates, monzogranites... Le territoire d'Ota-Porto est essentiellement composé de granitoïdes (97%) et d'alluvions fluviales (3%).

La présence des sols granitiques élève la présence du radon sur le territoire. (cf. risques naturels)

B- GEOMORPHOLOGIE, ENTRE PIEMONTS LITTORAUUX ET DE MOYENNE MONTAGNE

Le territoire d'Ota-Porto se caractérise par plusieurs unités géomorphologiques :

Une côte rocheuse découpée et accidentée.

Le linéaire côtier de Porto est limité et présente des à pics parfois supérieurs à 120 mètres. Ce paysage d'éboulis, d'escarpements rocheux est constitué de granites intrusifs, de taffoni et de boisements de chênes verts et de maquis. Ces falaises pétrifiées, particulièrement ductiles, ont été sculptées par les embruns, les vents dominants et la houle.

La petite plaine littorale du Porto

Elle a été modelée par les alluvions transportées par le Porto et ses affluents lors des événements pluvio-orageux (forte turbidité des rivières sur le secteur). Par la suite, ces alluvions et le matériel détritique charrié par les cours d'eau ont été déposés dans les talwegs et zones d'expansion, en l'occurrence, la plaine de Gaïta.

La dynamique marine renforce ce processus de remblayage en déposant sur la grève ou dans le petit port le matériel arénisé par la houle et les courants marins provenant de la côte rocheuse et des Calanche de Piana.

La vallée de Porto et vallées confluentes

Elle s'insère entre les massifs du Capu d'Ortu et du Capu di Acitoriu. A la confluence de l'Aitone et de la Tavulella, orientée nord-est/sud-ouest, elle couvre un bassin versant d'environ 34 km². Vallée particulièrement encaissée, elle s'incise progressivement par des processus d'altération chimico-chimiques

Les petites vallées d'Onda au sud (orientée sud-est/nord-ouest) et d'Enova (orientée nord-est/sud-ouest), affluentes au Porto ont des caractéristiques des torrents méditerranéens.

Les gorges de la Lonca couvrent un bassin versant de 35km². Orientées nord-est/sud-ouest, elles s'incisent dans la roche granitique ductile et fracturée, reprenant les lignes de failles directrices. Certains à pic peuvent même dépasser les 300 à 400 mètres de dénivelé.

Deux barres rocheuses fragiles et instables de part et d'autre du Porto.

Au sud, deux massifs rocheux fracturés et accidentés, dominés par le Capu d'Ortu (1294m) et le Capu di u Monte (1110m) sont orientés sud/nord et reliés entre eux par un ensellement couvert d'anciennes estives.

Au nord, une double ligne de crête orientée nord-est/sud-ouest s'étend en escalier jusqu'au Porto. La première, en limite de la commune de Serriera, est commandée par le Capu San Petru (914m), le Capu a Vetta (1282m) et le Capu di Acitoriu (1149m). La seconde ligne de crêtes est commandée par le Capu d'Ota (890m), la crête d'Andatone, le Capu Larata (1193m), scindés du Capu Casconi (1091m) par les gorges de la Lonca.



Capu d'Ortu et Capu di u Monte

Marine de
Porto

Porto

Ota

0 500 m

C- HYDROGRAPHIE, VALLEE DU PORTO ET RESSOURCES

1. Contexte régional

Le régime hydrographique méditerranéen est très irrégulier d'une saison à l'autre et d'une région à l'autre. Il peut se révéler violent et imprévisible avec des répercussions sur les hommes et le milieu (inondations, éboulements, glissements de terrains, laves torrentielles, aridité estivale...).

L'importance des dénivelés accentue les phénomènes torrentiels et d'érosion. Le relief n'est pas ici favorable à la présence de zones humides hormis au niveau de la plaine de Porto, mais reste régulièrement exposée aux risques de submersion et inondation.

2. Le réseau local

Le bassin versant du Porto couvre environ 34 Km². Orienté nord-est/sud-ouest, le Porto naît de la confluence de l'Aitone, de la Tavulella et de la Lonca aux alentours de Ponte Vecchio. Encaissé dans les gorges de Spelunca, entre les massifs du Cinto et de Capu d'Orto, il est alimenté par une succession de petits cours d'eau sporadiques, affluents, ravines et torrents (Enova, Fiumicellu, Rau, Onda, Lamatoghio, Vittulu, Petrusella...) qui se gonflent lors des périodes pluvio-orageuses.

Le profil en long du Porto se caractérise par une pente moyenne de 27%, induisant un charriage et une turbidité élevés en cas de crue.

Le classement des cours d'eau : Le Porto et ses affluents ont été classés par décret du 29 octobre 1996 en application de la loi du 16 octobre 1919, modifiée par la loi du 15 juillet 1980 et du 29 juin 1984, relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique qui stipule que "certains cours d'eau ou section de cours d'eau définis par décret ministériel ne peuvent faire l'objet d'autorisation ou de concession pour des entreprises hydrauliques nouvelles."

Le débit maximum enregistré sur le Porto **est de 629m³/s le 20 octobre 1992** et le débit minimum avec moins de **43l/s le 17 août 1982**, sachant que les étiages peuvent se prolonger jusqu'en octobre.

Les 3 principaux affluents du Porto :

- **La rivière de Tavulella**, affluent majeur du Porto en amont du pont de Zaglia.
- **La Lonca**
- **L'Aitone**

Les affluents secondaires :

5 affluents, côté rive gauche (Saltu Calonica, Riu, l'Onda, Vittulu, Lamatoghio) et 1 rive droite (Enova)

Aucune zone humide n'est recensée sur la commune

3. Qualité des eaux de rivière

Le territoire communal est inscrit dans le territoire « Côte occidentale » du SDAGE de la Corse et plus précisément dans deux sous-bassins : « Sagone et côtiers » et « ruisseau de Porto ».

Les objectifs du SDAGE sur le PORTO :

Porto - CR_28_26	
Objectifs spécifiques du registre des zones protégées	
Cours d'eau	
FRER11510	Ruisseau de verghio
Directive concernée : Qualité des eaux de baignade	
Mesures : MIA0901	Réaliser le profil de vulnérabilité d'une zone de baignade, d'une zone conchylicole ou de pêche à pied
Action : Réaliser le profil de baignade du ruisseau de verghio (Evisa)	
Eaux côtières	
FREC04ac	Pointe Senetosa – Pointe Palazzu
Directive concernée : Qualité des eaux de baignade	
Mesures : ASS0801	Aménager et/ou mettre en place un dispositif d'assainissement non collectif
Action : Mettre en place le SPANC de Porto, diagnostic des installations et travaux de mise aux normes	

Selon le SDAGE, la rivière de Porto sont en bon état écologique.

Caractéristiques des masses d'eau, cours d'eau du sous bassin

MASSES D'EAU			ÉTAT ÉCOLOGIQUE				ÉTAT CHIMIQUE			
N°	NOM	STATUT	2009			OBJ. BE	MOTIFS DU REPORT ①		2009	
			ÉTAT ①	NC ①	NR NQE ①		CAUSES	PARAMÈTRES	ÉTAT ①	NC ①
FRER46	Ruisseau de Porto	MEN	BE	2		2015			BE	2
FRER11038	ruisseau de santa maria	MEN	TBE	2		2015			BE	2
FRER11510	ruisseau de verghio	MEN	BE	1		2015			BE	3
FRER11787	ruisseau de lonca	MEN	TBE	2		2015			BE	2

Légende : TBE : Très bon état BE : Bon état

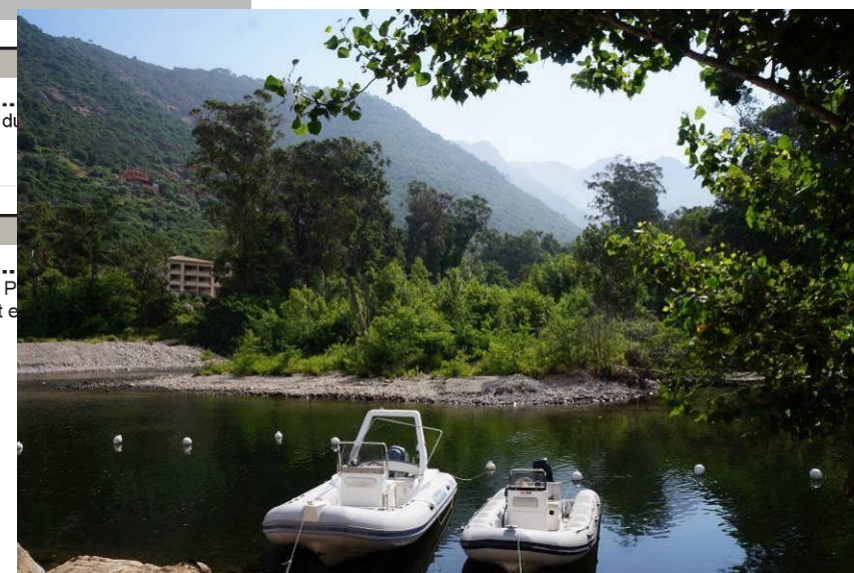
source <http://siecorse.eaurmc.fr/>

La rivière est soumise à plusieurs pressions pouvant induire des modifications de son état :

- la fréquentation touristique – plusieurs points de baignade en amont de l'embouchure
- le mouillage et les quais destinés aux bateaux de loisirs

Le Porto est la principale source d'eau potable de la commune et de la commune de Piana.

Cette rivière a fait l'objet d'un **Plan de Prévention des Risques Inondation (PPRI)** approuvé en 2004 valant servitude d'utilité publique.



Le Porto à proximité de l'embouchure

4. Gestion de la ressource en eau

4.1 Arrêtés de prélèvements et schéma directeur

La commune d'Ota est concernée par deux arrêtés :

- **Arrêté préfectoral n°2013329-0015 en date du 23/11/2013** déclarant d'utilité publique les travaux de prélèvement et de dérivation de la prise d'eau du Porto et l'instauration des périmètres de protections correspondants. -> concerne la commune de Piana.
- **Arrêté préfectoral n°2009-0135 en date du 19/02/2009** déclarant d'utilité publique les travaux de prélèvement à la prise en rivière du Bas de Lonca, d'eau destinée à l'alimentation de la commune d'Ota et autorisant l'utilisation de l'eau en vue de la consommation humaine et instaurant les périmètres de protection.

>> voir annexes sanitaires

La délimitation des périmètres de protection des sources et captages. La loi du 16 décembre 1964 et l'article L 113 du code Rural imposent dans le cadre d'une D.U.P. la délimitation de périmètres de protection autour des points de prélèvement. Les activités artisanales, agricoles, industrielles et les constructions y sont interdites ou réglementées afin de préserver la ressource en eau de tout risque de pollution.

Le schéma directeur a fait l'objet d'une mise à jour en février 2016.

Cette compétence **n'a été pas déléguée à l'intercommunalité du Spelunca-Liamone** et cet état de fait perdurera au moins jusqu'en 2026. Le délégataire de services est ici Kyrnolia. Il a des obligations de surveillance, gestion et entretien des équipements en accord avec la mairie.

4.2 Les équipements

Le SD 2016 précise les équipements disponibles :

PORTO	OTA
Réservoir de 1000m ³	Réservoir de 150 m ³ – 1980 Chloration
1 prise Lonca 1 prise provisoire - Porto	Prise Lonca
9,8 km de réseau de collecte et distribution Fonte, PVC, AC, polyéthylène – 50 à 250 mm Remplacer les tronçons amiant-ciment Conduite vers le réservoir en gravitaire en amiante – ciment	1,9 km de réseau de collecte et distribution PVC 125 mm Etat correct en général Conduite vers le réservoir en fonte et PVC 150 mm. Conduite fragile
189 branchements – 219 compteurs	213 branchements et 213 compteurs
46% des compteurs ont plus de 16 ans – faible modernisation des compteurs et défaillance dans les volumes comptabilisés. Réservoir nettoyé et désinfecté une fois par an.	Compteurs des années 1990 – aucun changements réalisés mais nécessaire
6 Poteaux incendie	4 Poteaux incendies

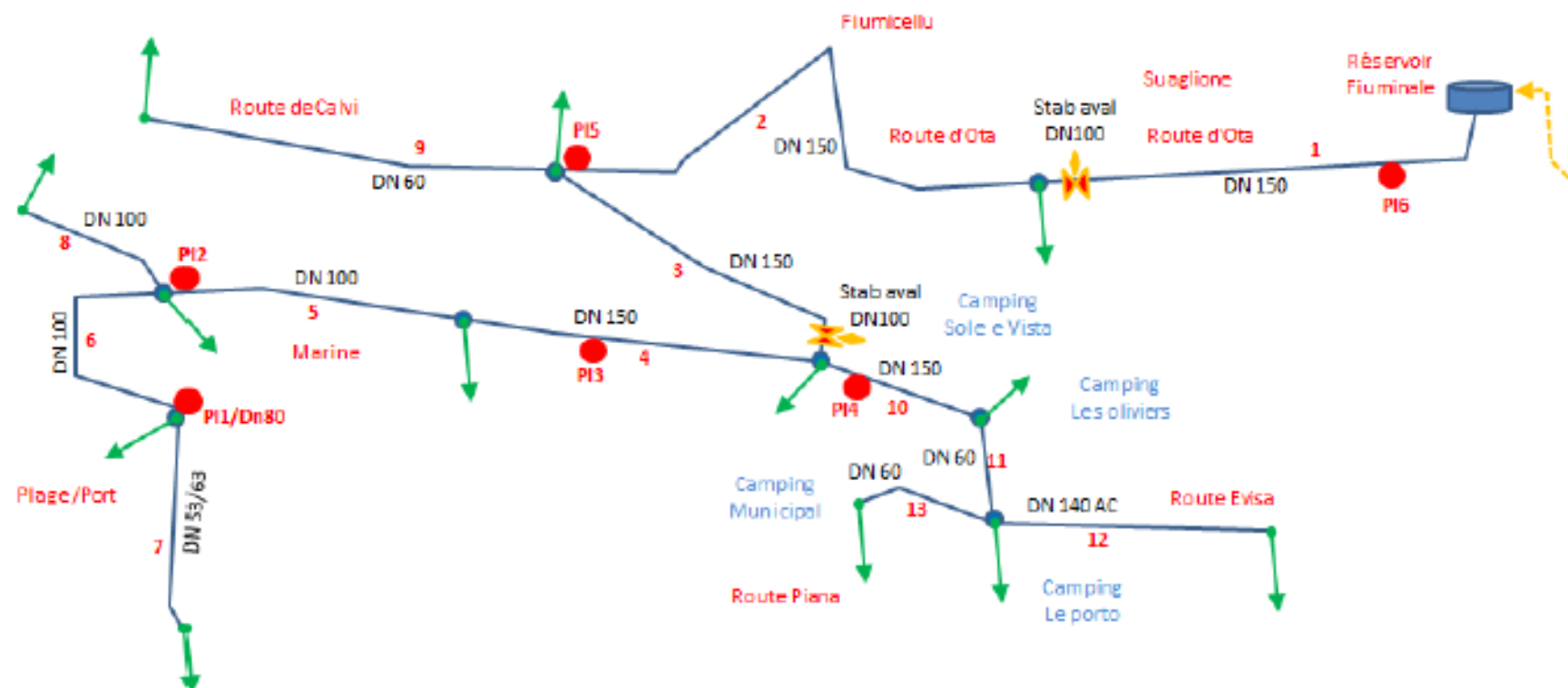


Schéma du réseau de distribution de PORTO modélisé

4.3 La ressource et la production

Elle dispose d'une ressource d'eau potable issue directement des rivières par prélèvements sous forme de pompage :

L'eau brute transite par une canalisation en amiante-ciment DN 150 mm⁶ sur un trajet de 5 100 ml et se déverse dans le réservoir de Fiuminale, situé à la cote radier de 183.5 m NGF.



Trajet hydraulique de la conduite d'adduction

Source : extrait SD AEP

- Porto : 1000 m³/j
 - Bas de Lonca : débit maximal de 12l/s soit 42 m³/h ou 1000 m³/j
- Avec une réserve de 150 l/s entre novembre et mai et 55:/s entre juin et octobre. ; en situation de crise le débit de réserve peut descendre à 27l/s sous les conditions fixées par l'arrêté dont des mesures de restrictions d'utilisation de l'eau.

La commune dispose d'une prise non régularisée dans le Porto qui n'a pas été utilisée depuis 2012 et qui lors de son utilisation fait l'objet d'un arrêté interdisant la consommation humaine.

De plus, la commune compte sur son territoire **18 sources et 7 fontaines aménagées**.

KYRNOLIA

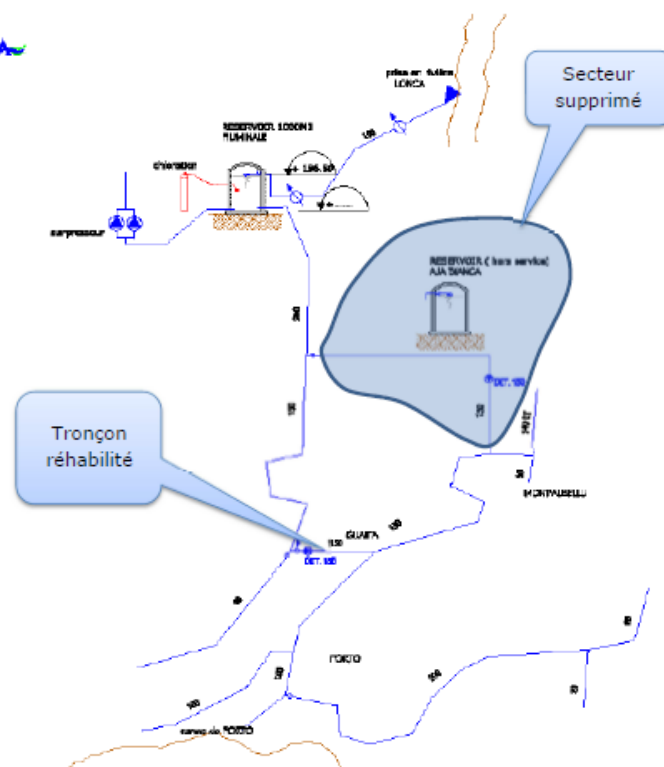


Schéma du réseau de PORTO (RAD 2013)

Précisions : le tronçon réhabilité n'est pas encore opérationnel à la date du présent rapport. Le réseau fonctionne, à ce jour, de façon provisoire avec le tronçon existant, équipé d'un détendeur de pression.

- La consommation actuelle

	2013	2014	2015	2016	2017	N/N-1
Volume comptabilisé hors ventes en gros (m3)	78 381	74 174	77 199	71 514	79 416	11,0%
Volume comptabilisé hors ventes en gros 365 jours (m3)	80 363	73 172	72 250	73 112	87 839	20,1%
Nombre de jours de consommation entre 2 relevés annuels	356	370	390	358	330	-7,8%
Volume consommateurs sans comptage (m3)				22 840	23 066	1,0%
Volume de service du réseau (m3)	1 040	1 160	620	900	960	6,7%
Volume consommé autorisé (m3)	79 421	75 334	77 819	95 254	103 442	8,6%
Volume consommé autorisé 365 jours (m3)	81 403	74 332	72 870	96 572	111 865	15,8%

Avec un volume vendu de 94354 m³ cela donne une consommation moyenne par habitant de 113 m³ /an et 312 l/hab/jour.

- Le réseau, les volumes distribués et le taux de rendement

Le linéaire de réseau est important constitué de matériaux différents selon les époques et les réparations successives.

Les conduites entre les prises d'eau et les réservoirs sont les plus fragiles car en amiantes ciment et mal conditionnées :

Depuis 2004, les données indiquent une forte baisse des volumes vendus de -30%. Eu égard des tendances nationales, la baisse est adéquation avec celles-ci mais semble anormalement élevée.

Une recherche plus fine s'impose car ces baisses impactent les coûts d'investissement et de service.

La baisse est de -13% entre 2010 et 2014.

Ces baisses peuvent aussi s'expliquer par :

- Les changements de comportements
- La réalisation de forages privés
- L'amélioration des suivis depuis 2004

	2004	2014	2019
abonnés	206	215	nc
Habitants desservis	452	590	nc
Volumes vendus	98729 m3	74174 m3	nc
Consommation moyenne/hab	475	345	nc

En 2013, le SD indique les ratios par secteurs géographiques :

Secteurs	Route de Calvi	Marine-plage	Route d'Ota	Pont de Porto
Ratios	0,16	0,35	0,18	0,31

Le SD de 2016 précise :

« Depuis 2014, 10 fuites ont été réparées par le délégataire et le rendement du réseau reste catastrophique malgré une campagne de recherche intensive entre 2012 et 2013 ». **En effet ce taux est de 57,5% en 2014.**

En 2016, entre les fuites de Porto et d'Ota, le débit de fuite cumulé est de 60m3/j soit une valeur anormalement élevée.

Le taux de rendement est de 57,5% en 2014
Indice linéaire de perte d'eau 19,78 m3 / jour / Km
Débit de fuite – village en 2016 : 20m3/j
Débit de fuite – Porto : 40 m3/j en 2016
Source : SD AEP 2016

- Travaux réalisés

Dispositif de restitution du débit réservé du captage le Lonca / réseau Porto en 2017

Modification de la distribution du réseau sur Porto par la réalisation d'une connexion entre l'embranchement d'OTA et celui de la route

direction EVISA conduite en fonte de 150 D. Dépose de la conduite qui traversé le camping Sole e Vista.

Extension des réseaux : AEP et EU sur la D 84 (embranchement station essence camping Funtana a l'oro).2017

• Travaux à réaliser

Selon le SD 2016, les travaux à réaliser sur la commune pour permettre une optimisation de la gestion de la ressource, sa sécurisation et de meilleures conditions de distribution, auraient un coût de presque 4 millions d'euros.

Réservoir de Porto

Améliorer l'accès au réservoir de Porto

Créer une aire de stockage pour le matériel

Remise en service du compteur en entrée du réservoir + détecteur de trop plein.

Créer un nouveau réservoir de 1000 m3

Réservoir d'Ota

Fermeture et sécurisation de l'ouvrage

Entretien de l'accès

Système de chloration – réglage

Compteur d'entrée de réservoir avec détecteur de trop plein

Prise de la Lonca

Finaliser les travaux de protection, rendus compliqués par les conditions d'accès et la nature du site.

Réhabiliter la prise d'eau :

- Réfection génie civil de la prise d'eau
- Renouveler environ 50 ml de canalisation
- Créer un regard avec crépine
- Mettre en place une vanne martelière

Réseaux

- Remplacer les tronçons amiante-ciment
- Rechercher les fuites

- Moyens de sectorisation du réseau avec compteurs, télésurveillance

Branchements

- Renouveler, modifier les équipements –
- Changer les compteurs

Usine de traitement une priorité - travaux en cours au pont de Porto– capacité de 1600 m3/j (67 m3/h)

- Assurer la qualité de l'eau distribuée
- Assurer les volumes prélevés
- Etre conforme à la réglementation en vigueur
- Améliorer le taux de rendement en reprenant les branchements et le tracé des conduites actuelles.

• Qualité de l'eau

Le bilan 2018 de l'ARS met en évidence sur le secteur de Porto une eau de qualité moyenne, ponctuellement non potable tandis qu'elle est de bonne qualité à Ota chef-lieu.

4.4 Consommations futures

Selon le SD 2016, la consommation de pointe est :

- Porto : 8220 habitants – 672m3/j
- Ota : 167 m3/j

Il souligne une capacité de stockage de 2150 m3 pour satisfaire l'ensemble des besoins en période de pointe.

Pour atteindre une situation optimale à cet égard, il convient donc de procéder à l'ensemble des travaux sus visés et décrits dans le SD de 2016.

Une évolution de la population permanente fragilise en l'état actuel la bonne gestion de l'eau potable et sa distribution. Dans le cadre du PLU, il convient donc de considérer ses éléments.

D- CLIMAT

La région bénéficie du climat méditerranéen avec des variantes locales marquées principalement par les effets d'altitude et d'orographie. Le territoire d'Ota bien que sur la frange littorale subit les effets du climat de montagne en altitude dans sa limite avec Evisa et dans les fonds de vallées qui sont fortement encaissées.

Le climat local connaît donc des contrastes de précipitations durant les périodes estivales et les autres saisons avec une concentration des pluies aux inter-saisons. Les pluies sont maximales en novembre et minimales en juillet. Ce sont les régimes d'ouest qui apportent le plus de pluies.

Les étés peuvent être marqués par des orages dans les massifs environnants avec des débordements sur le littoral : ces dernières années la régularité de ceux-ci est moins évidente avec donc une baisse des apports en période sèche.

Le climat est doux avec des épisodes caniculaires qui ponctuent parfois l'été, suivant les tendances nationales. Les brises littorales modèrent les effets de la chaleur estivale mais sans pour autant limiter les stress hydriques.

Les vents dominants sur la région sont :

- Masses d'air de Sud-Ouest (Libecciu) provenant de la méditerranée et d'Afrique du Nord.
- Prédominance des vents d'Ouest et de Nord-Ouest (Ponente, maestrale).
- Brises de vallée : Porto- Lonca- Tavulella
- Brises de pentes : localement marquées par une orographie mouvementée

Le climat influence ici les risques naturels (incendies, inondations-torrenzialità). Il influence ici les questions de gestion de la ressource en eau, enjeu majeur à l'échelle de la vallée.

Il interagit avec l'exposition au développement potentiel des énergies renouvelables : le secteur de Custarella est exposé nord et encaissé alors que le village, Fiuminale-Casarone sont exposés sud. Porto est en position encaissé mais sur la rive exposée sud.

La multiplication des épisodes caniculaires interroge la commune sur les choix d'urbanisme en matière de climat micro-local et réseau de fraîcheur au sein des espaces bâtis. Les choix d'urbanisme doivent laisser la place à la trame verte et proposer des modes constructifs qui limitent le recours aux climatisations... (logements traversant, choix de l'orientation...)

E- RISQUES NATURELS

1. Risque incendie de forêt

1.1 Caractéristiques et évolution

Ota - Porto est exposé au risque incendie comme la totalité de la région. Sa localisation entre littoral et moyens versants de la vallée, et les caractéristiques de la couverture végétale accentuent ce risque très particulièrement sur le versant exposé sud de la vallée. Le versant nord, plus frais et plus humide est moins affecté. Toutefois, la densité des boisements et les sécheresses qui semblent s'instaurées de manière plus prolongées ces dernières années, ne l'exclue pas du risque.

La difficulté sur le territoire repose sur le relief escarpé et difficile d'accès pour les moyens de secours. L'encaissement de la vallée renforce le facteur risque avec le vent.

Sur les 10 dernières années, 2007-2017, il y a eu **20 incendies aux causes variées, qui ont affecté 23 ha**. Le plus gros incendie a parcouru en 2007, 20 ha et celui-ci est d'origine naturelle (foudre). Aussi, les surfaces incendiées liées à d'autres facteurs sont relativement réduites.

En 2017, un incendie au niveau de Santa Lucia a demandé l'intervention des canadiens.

L'accroissement de la surveillance, ainsi que la sensibilisation permet de réduire les risques. Sur place, les pompiers sont présents pendant toute la période sensible.

Il faut noter que l'urbanisation est plutôt compacte et regroupée et que les habitations isolées jouxtent généralement la RD.

La carte d'Aléas localise un aléa fort dans la moitié nord de la commune. Ces espaces sont exclusivement naturels et agricoles ; l'accessibilité de cet espace est très réduite et restreinte. L'incendie naturel semble être le cas de figure le plus probable. Il existe également un aléa fort à la sortie nord est de Vaita sur la route du village.

Ici, les enjeux sont essentiellement écologiques et paysagers.

Le reste du territoire est exposé à **un risque moyen-fort**, englobant le versant ubac de la vallée très dense du point de vue de la végétation. Ici, l'accessibilité est variable mais plus favorable notamment avec la présence des RD. Le risque incendie questionne ici les impacts sur

l'environnement et le paysage ; il peut également atteindre les espaces de culture : châtaigneraie, oliveraie.

Le village, Porto-Vaita et Custarella sont dans les périmètres d'aléa faible à moyen. Une végétation bien plus ouverte, des pentes plus modérées et une bonne accessibilité expliquent cet état de fait.

Des normes sont imposées pour les projets afin de réduire le risque, sa propagation et son impact. Le règlement les reportera. (Cf. Chapitre Documents supra-communales. – PGRI)

Un **PLPI (plan local de prévention incendie) Golfe de Porto est en cours e finalisation**. Il prévoit en outre une nouvelle cuve de 30m² le long de la route d'Evisa.

1.2 Servitudes

La commune n'est pas soumise à un plan de prévention des risques incendie de forêts (PPRIF)

1.3 Equipement et aménagements de voie

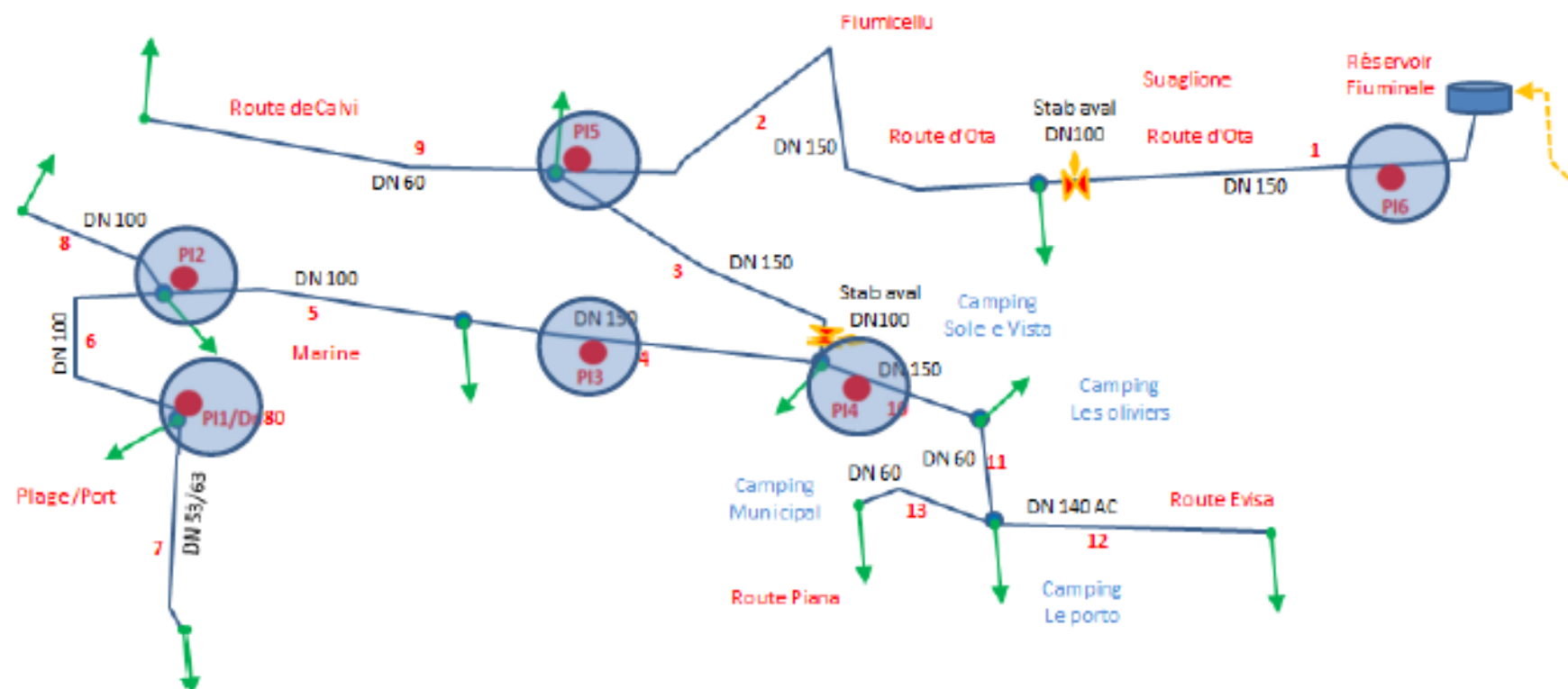
La commune dispose d'après le SD de 2016 :

- 6 bornes incendie à Porto –
- 4 bornes incendie au village

Toute nouvelle zone urbanisable doit être desservie par des voies ayant les caractéristiques suivantes :

- une largeur minimale de chaussée carrossable d'au moins 4,5 m
- une pente inférieure à 15%
- une hauteur libre de 4 m

Des poteaux incendie normalisés (60m³/h pendant 2 heures) peuvent être imposés.

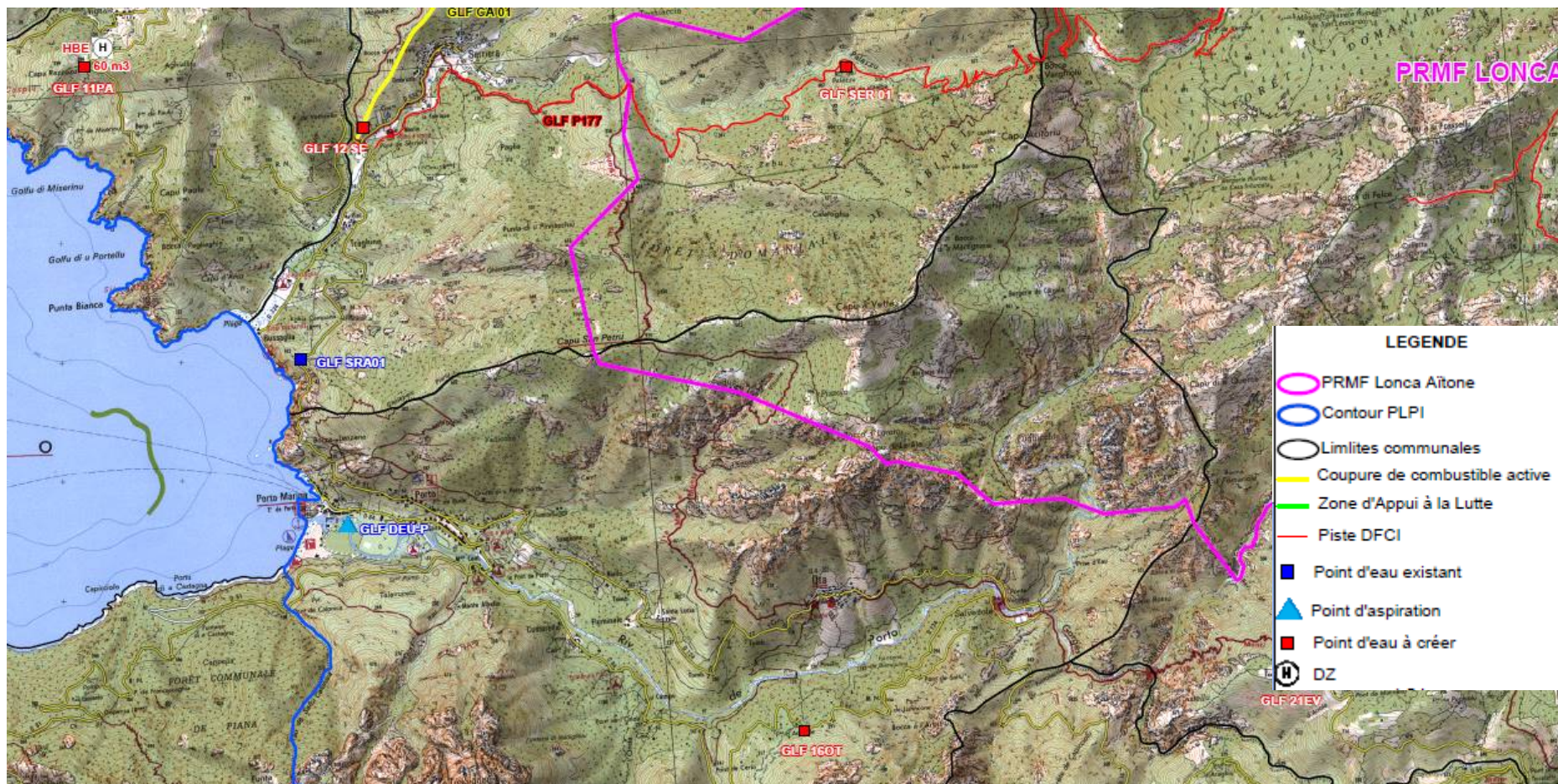


Emplacement des poteaux d'incendie sur le réseau de PORTO

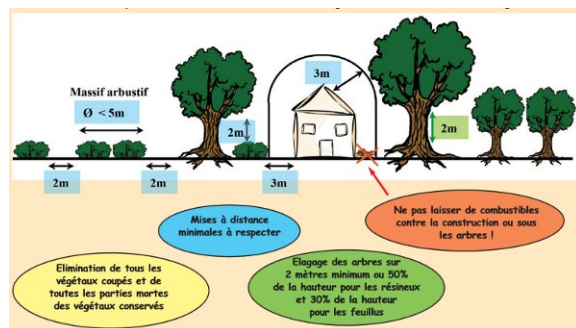
Source : Extrait SD AEP de Ota – Porto - Rapport de Modélisation

CARTE GENERALE PLPI

Extrait Carte du PLPI – février 2021 – document en phase de finalisation.



1.4 Rappel sur le débroussaillage légal



Qui débrousaille et où ?

Cas 1 : zones urbaines d'un POS/PLU et lotissements

Le propriétaire du terrain a la charge du débroussaillage sur la **totalité de sa parcelle**, qu'elle soit bâtie ou non bâtie....

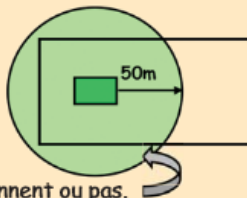
... + 50 mètres à partir des murs de sa construction s'il est en limite.



Cas 2 : zones naturelles d'un POS/PLU ou communes non dotées de document d'urbanisme

Le propriétaire de la construction a la charge du débroussaillage sur une profondeur de 50 mètres à partir des murs de celle-ci...

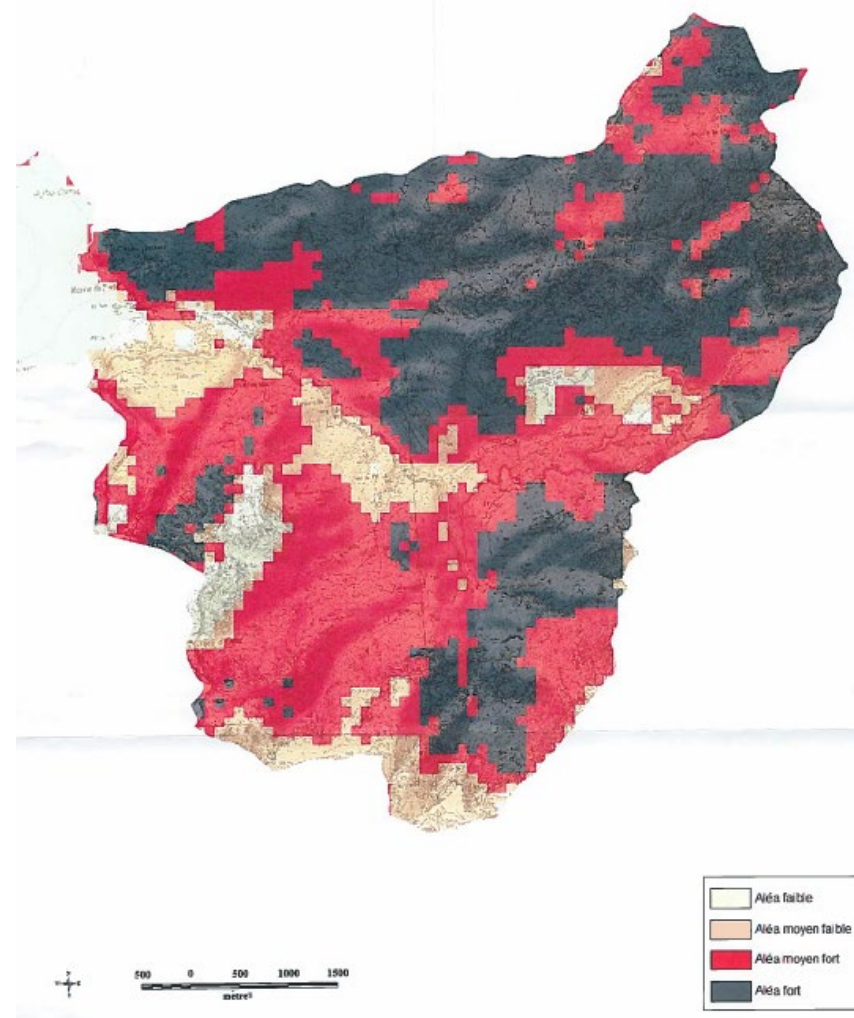
... que les parcelles lui appartiennent ou pas.



Source : DDTM- Corse du Sud

ALEA FEUX DE FORETS - COMMUNE D'OTA

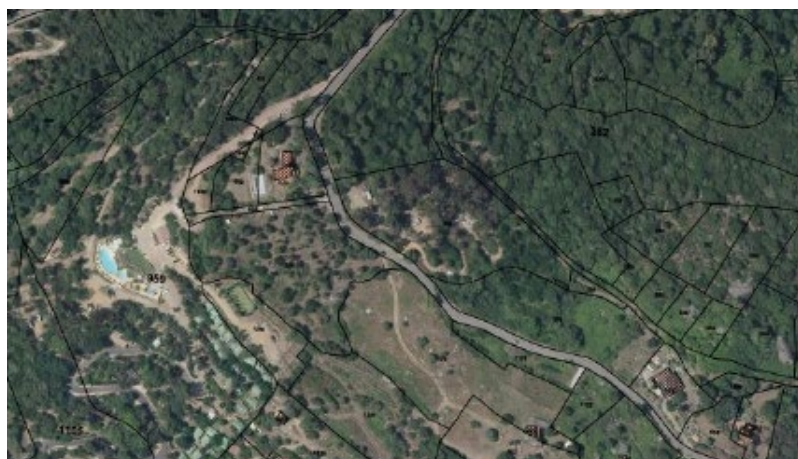
DOCUMENT DE TRAVAIL - qui ne peut être considéré comme opposable en vu du manque de précision des données et qui devra faire l'objet d'étude approfondie sur les zones à enjeux



1.5 Précisions de l'Aléa incendie dans le secteur de Casarone

Le secteur de Casarone – Suaglione est un secteur caractérisé par une aléa fort dans le PAC. La commune a souhaité affiner avec les services compétents de la DDTM cet aléa du fait notamment de la couverture végétale et de la bonne accessibilité du site.

En octobre 2019, ledit service réalisé une visite sur site qui a donné lieu à une note qui propose une réévaluation de l'aléa.



Site soumis à une visite du SREF – DDTM 2A

L'état des lieux

Les parcelles englobées dans la zone UC du secteur de Casarone sont incluses, partie en aléa moyen-fort, partie en aléa fort. Elles sont implantées en partie basse d'un versant exposé au Sud-Ouest, avec une pente moyenne de 20 %. La végétation naturelle présente sur ces parcelles est constituée d'une strate herbacée (100 % de recouvrement sur les parcelles n°C1089, C1090, C1092, C914, C915 et C1287), d'une strate arbustive composée majoritairement de cytise, de lentisque, de ronce et d'oléastre (50 % de recouvrement sur les parcelles n°C281, C296 et C1121) et d'une strate arborée composée de pins et de chênes-verts au-dessus de la RD et d'oliviers et de chênes-verts en contrebas (10 à 50 % de recouvrement sur les parcelles n°C281, n°C294 et C296, 90 % sur la parcelle C1093). Par ailleurs, le secteur en contrebas des parcelles est occupé par deux campings (« Sole e Vista » et « Les Oliviers ») et celui côté Sud-Est correspond à une zone en herbe comportant des oliviers (exploitation oléicole).

Adresse postale : Terre plein de la Gare – 20302 AJACCIO cedex 9
Téléphone : 04 95 51 86 36 ou 04 95 86 31 - Fax : 04 95 51 12 88

1/4

Calcul de l'aléa

En prenant en compte les critères ayant conduit à la définition de l'aléa :

- la pente du terrain,
- la position dans le versant,
- l'exposition au soleil et au vent dominant,
- la combustibilité de la végétation,
- la masse végétale combustible (biomasse),

les résultats en termes d'indices (du moins élevé au plus élevé) sont la combinaison de 2 indices :

- un **indice topo morphologique**, produit des indices de pente, de position dans le versant et d'exposition au soleil et au vent,
- un **indice de végétation**, produit de l'indice de combustibilité par la valeur corrective de la biomasse.

Critères topo-morphologiques	1	2	3	4
pente moyenne	< 15 %	15% - 30 %	30 % - 60 %	> 60 %
position	plaine	thalweg	milieu de pente	haut de pente
exposition	versants Nord sous le vent	versant Nord ou Sud en vent latéral versants Sud sous le vent	versant Nord ou Sud au vent	

Indice de combustibilité	30,7	57,8	38,2	55,6	55,6
Indice de biomasse	0,5	0,75	0,75	0,75	0,75
Formation végétale	herbacée	friche à ronce et cytise	futaie de chênes-verts ou d'oliviers	maquis boisé de chênes-verts	maquis boisé de pins
Produit	15,3	43,4	31,5	45,8	49,5
Indice de végétation	1	2	1	2	3
Parcelles	C1089 / C1090 / C1094 / C914 / C915 / C1287	C1121 / C1122	C820 / C926 / C1088 / C1093	C296	C281 / C294

Adresse postale : Terre plein de la Gare – 20302 AJACCIO cedex 9
Téléphone : 04 95 51 86 36 ou 04 95 86 31 - Fax : 04 95 51 12 88

2/4

L'indice topo-morphologique est égal au produit de l'indice de pente, de l'indice de position et de l'indice d'exposition, soit 12 pour l'ensemble des parcelles.

L'indice d'aléa résulte de la combinaison de ces deux indices sous la forme :

Indice de végétation x (Indice topo-morphologique)^{1/2}, soit :

Indice d'aléa	3,46	6,92	3,46	6,92	10,39
Parcelles	C1089 / C1090 / C1094 / C914 / C915 / C1287	C1121 / C1122	C820 / C926 / C1088 / C1088	C296	C281 / C294

Il est ensuite ramené, par une transformation logarithmique, à un pourcentage d'aléa maximum linéaire.

Aléa	42 %	58 %	42 %	58 %	68 %
Parcelles	C1089 / C1090 / C1094 / C914 / C915 / C1287	C1121 / C1122	C820 / C926 / C1088 / C1088	C296	C281 / C294

Rappel

Aléa	Indice d'aléa en % après lissage
Faible	0 à 31%
Moyen faible	32 à 49%
Moyen fort	50 à 74%

Conclusion : L'aléa sur l'ensemble des parcelles est inclus dans une zone d'aléa feux de forêt moyen au sein de laquelle il est possible de distinguer :

Aléa	Moyen-faible	Moyen-fort
Parcelles	C1089 / C1090 / C1094 / C914 / C915 / C1287 / C820 / C926 / C1088 / C1088	C1121 / C1122 / C296 / C281 / C294

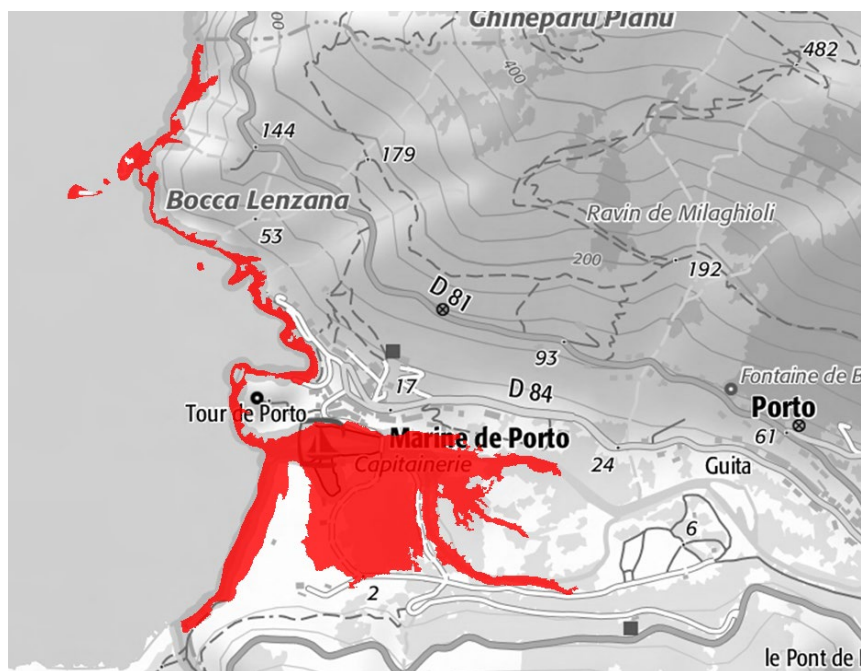
Dans les zones d'aléas moyen-faible et moyen-fort les constructions nouvelles sont admises sous conditions, conditions qui figureront dans le règlement des zones concernées.

Dans les zones d'aléa fort, toute construction nouvelle est interdite et le renforcement de la capacité d'accueil sous quelques formes (extension, parking...) que ce soit est également interdite.

2. Risque de submersion marine

L'Atlas des Zones Submersibles (AZS) de Corse identifie les espaces littoraux potentiellement exposés aux phénomènes de submersion marine en raison de leur faible côte altimétrique. Ces espaces sont qualifiés de zones basses. (cf. annexes – Notice – méthodologie)

La commune est exposée au risque de submersion marine identifié dans un atlas d'échelle régionale. Cet atlas des Zones Submersibles diffusé le 06/05/2015 précise **qu'en l'état actuel des éléments de connaissance du risque submersion marine, aucune implantation, ni aucun aménagement ne peuvent être admis dans les zones concernées au titre de l'article R. 111-2 du CU au titre de la sécurité des personnes et des biens.**



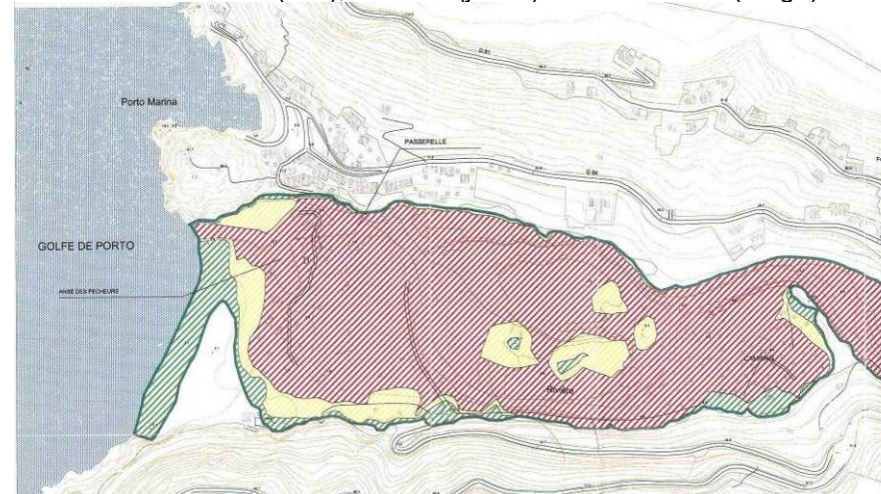
Source : fond de carte IGN copyright – base de données submersion marine DDTM2A

Ce risque chevauche le PPRi du Porto dans la basse vallée.

Il concerne la plage sur laquelle se situe différents établissements saisonniers. L'exposition au risque pour les personnes reste limitée dès lors que les tempêtes les plus fortes surgissent en hiver et intersaisons, périodes de faibles fréquentations.

3. Risque inondation (PPRi)

La vallée du Porto est une vallée au profil en V à caractère torrentiel. Il se déverse dans le golfe éponyme. Un **PPRi** a été instauré par **arrêté préfectoral n°04-02-13 en date du 9 février 2004**. Il couvre la basse vallée dans toute sa largeur dont les zones fréquentées : forêt d'eucalyptus, zone de stationnement, quais et port. Cette servitude d'utilité publique implique l'application d'un règlement adapté aux 3 niveaux d'aléas : aléa modéré (vert), aléa fort (jaune) et aléa très fort (rouge).



PPRi et aléas (moyen, fort et très fort)
(cf. annexes et servitudes – règlement)

4. Risque de séisme

La commune d'Ota se situe dans une zone de sismicité 1, d'aléa très faible.

5. Radon (santé publique)

Gaz naturel radioactif, présent naturellement dans la croûte terrestre, qui provient de la désintégration du radium. Le niveau de concentration dépend de la nature géologique des sols ; il est particulièrement présent dans les sols granitiques et volcaniques.

A l'air libre, il se dilue rapidement alors que dans les espaces clos, il s'accumule.

La commune est concernée par ce risque avec un taux > 200 et ≤ 400 .

Ce secteur géographique est un des plus touché en Corse. Des mesures sont prises dans les établissements publics et des recommandations sont données aux habitants.

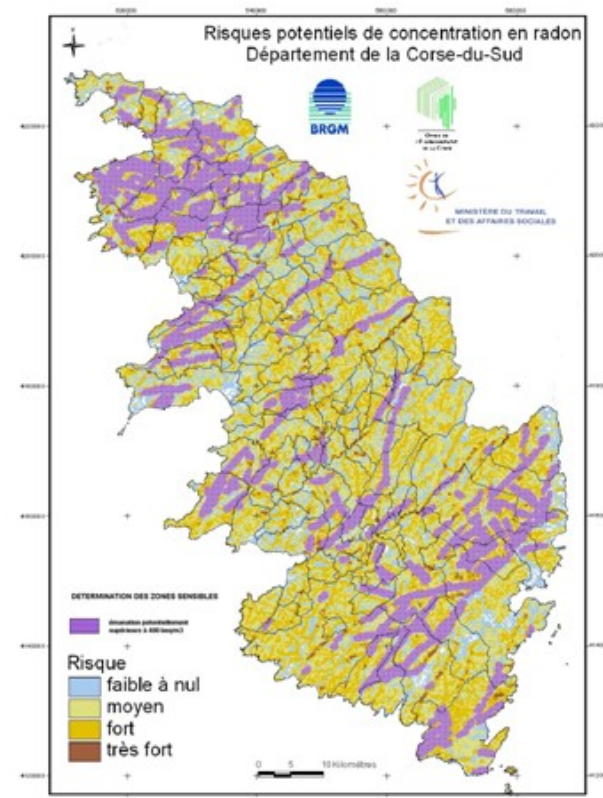
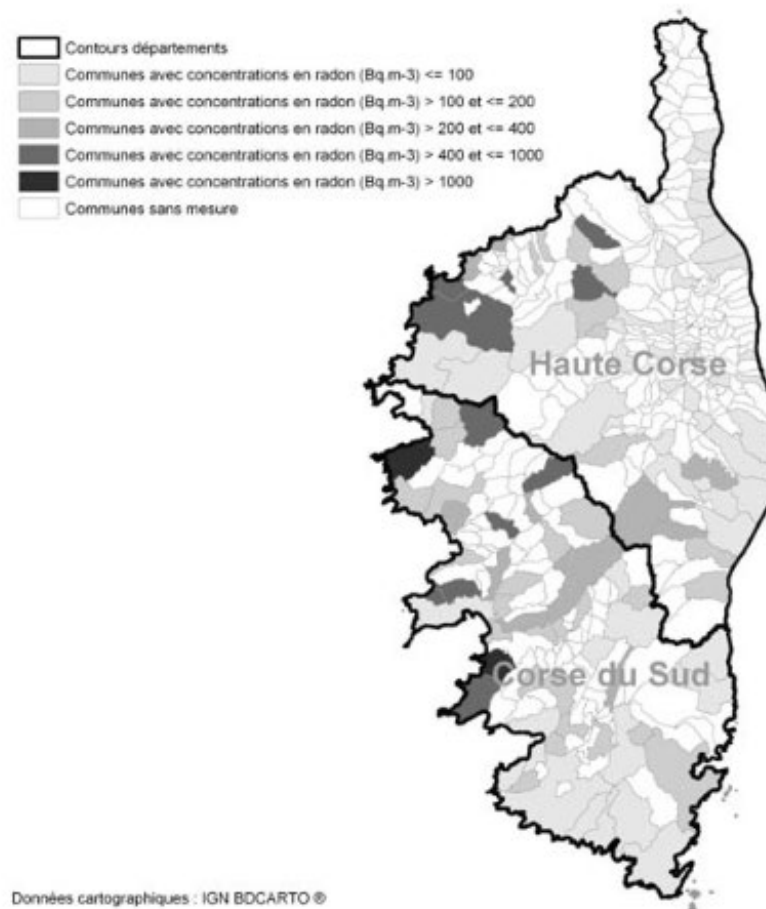
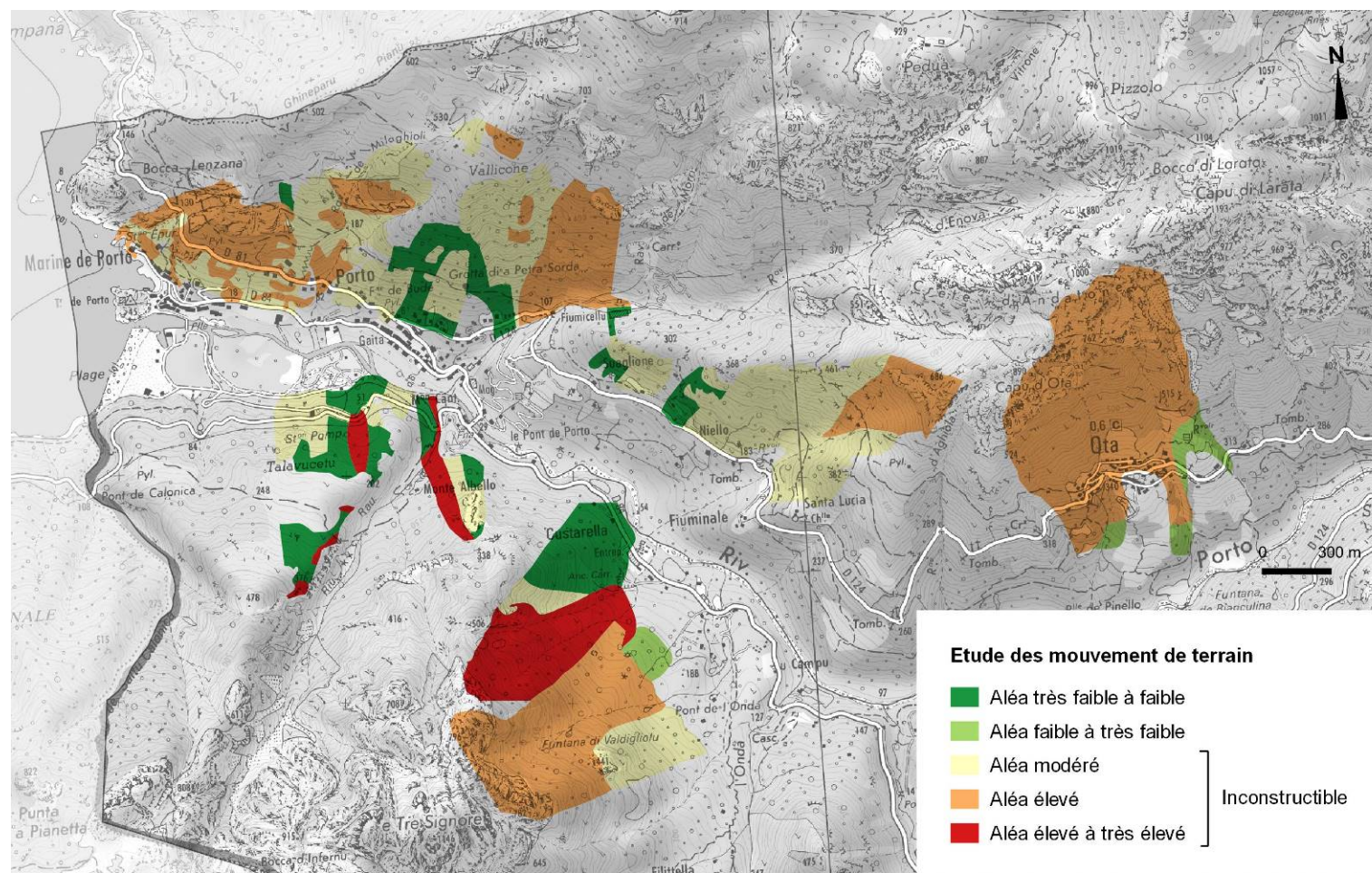


Figure 2 - Répartition des communes en fonction des concentrations en radon, campagne 1995/1996, Corse



Source : Débat Public ARS – le Radon en Corse Source : extrait de "Le radon en Corse : évaluation de l'exposition et des risques associés. Institut de veille sanitaire - Fev.2006

6. Risque mouvements de terrains



Sources : SCAN25 - IGN©, Urba Corse, 2020

Le risque mouvements de terrain et chutes de blocs fait l'objet d'études géotectoniques d'aléas sur le territoire d'Ota basé sur une étude du CETE méditerranée de 2001 et 2003. Cette étude délimite des zones d'aléas qui concernent directement les zones habitées de Porto et Ota.

Cet aléa avait été reporté sur le PLU approuvé en 2010, toutefois la précision géographique a été depuis améliorée grâce aux données SIG. Aussi, on constate des variations d'emprise entre le document approuvé et la donnée actuelle.

Cela entrainera donc une rectification du secteur « e » du zonage avec soit un déclassement du risque sur certaines parcelles ou à l'inverse.



Porto – vue sur les parois instables

Les parcelles concernées par un aléa faible peuvent être constructibles sous conditions alors que pour un aléa plus élevé, elles sont strictement inconstructibles. Le règlement qui s'appliquera est le suivant :

Le secteur "e" des zones urbaines délimite un secteur touché par l'aléa d'éboulis et de chutes de blocs de niveau faible pour lequel des dispositions réglementaires particulières s'appliquent. En zones agricoles et naturelles, le secteur « e » englobe tous les niveaux d'aléas. Il convient de vérifier le détail de cet aléa sur la carte des Servitudes. En aléa moyen et fort de ces zones A ou N, les constructions sont interdites.

INTERDICTIONS

- les immeubles,
- toutes les installations classées pour la protection de l'environnement sans exception;
- les établissements recevant du public autre que de 5e catégorie ;
- les établissements publics sensibles (mairie, école, garderie, caserne...) et autres établissements utiles à la sécurité publique.

SONT ADMIS SOUS CONDITIONS

- les constructions individuelles
- les établissements recevant du public relevant de la 5e catégorie

sous conditions

- de mesures de protection adaptées à la construction projetée et la responsabilité du maître d'ouvrage

A ce titre, le maître d'ouvrage s'engage

- à réaliser par un bureau d'études expert, une étude géotechnique permettant de déterminer la nature des travaux de protection contre les éboulements rocheux et mettre en œuvre ces travaux.
- à adapter la construction de l'impact des blocs (renforcements des façades exposées, accès, ouvertures principales sur les façades non exposées...)

F- ESPACES NATURELS SENSIBLES

1. Aperçu des mesures protections

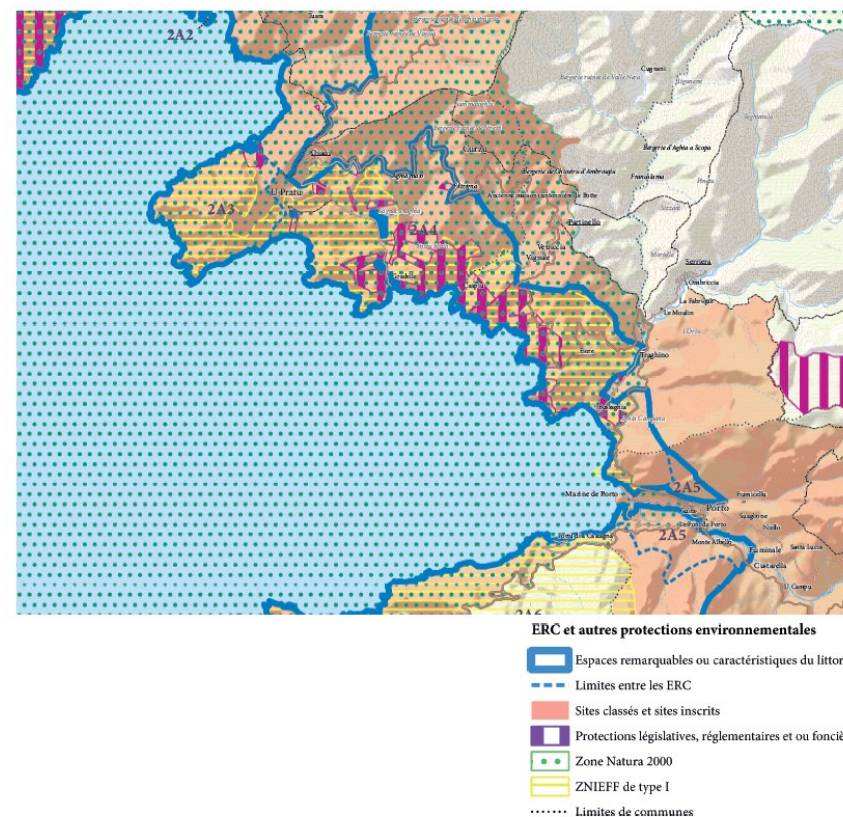
La commune est située dans le golfe de Porto, site classé mais aussi inscrit au patrimoine mondial de l'Unesco.

Le caractère riche et remarquable de son patrimoine naturel et architectural explique l'ensemble des protections environnementales présent sur son territoire.

- Natura 2000
- ERC
- ZNIEFF de type 1 et de type 2
- Site inscrit
- Site classé

La commune d'Ota est membre du Parc Naturel Régional Corse.

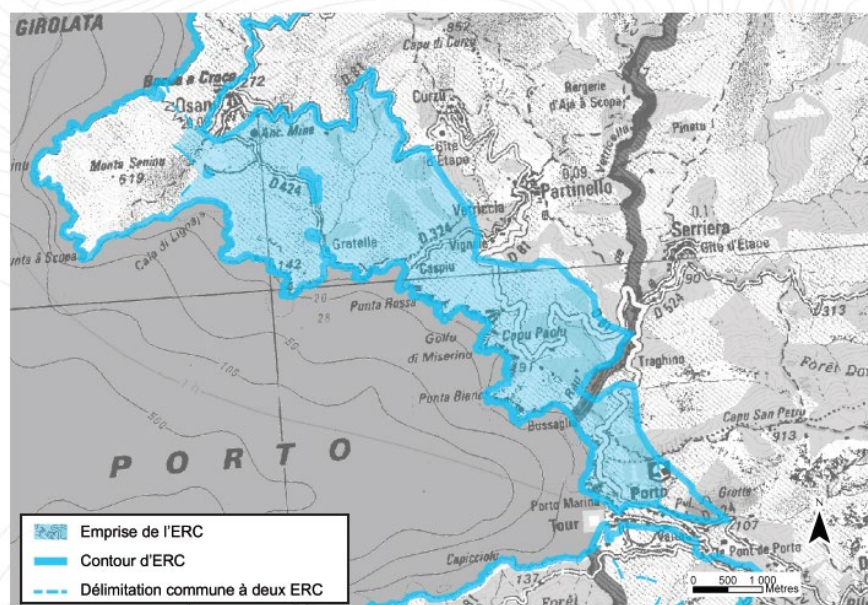
LOCALISATION DES PÉRIMÈTRES À STATUTS



2. Espaces Remarquables de Corse (ERC)

La commune est concernée par plusieurs espaces remarquables identifiés par le PADDUC. L'un au nord du golfe qui s'étend entre Porto et la limite communale avec Serriera et l'autre au sud qui s'étend entre l'embouchure et la plaine vers les reliefs du Capu d'Ortu. Ils couvrent une surface totale de 513 ha.

2.1 ERC 2A4 du côté nord du golfe du Portu



Paysage	Les pentes tapissées d'un maquis Corse et les falaises aux couleurs rouges constituent les principaux éléments structurants du paysage du Golfe de Portu
Ecologie	Vaste zone naturelle de 800ha présentant une grande diversité de milieux figurant un intérêt écologique pour de nombreuses espèces
Intérêt culturel	Marqueur de territoire
Intérêt géologique	Intérêt géologique du site de par la diversité pétrographique



ESPACES RECENSES AU R. 146-1 DU CU

a) Dunes, landes côtières, plages et lidos, estrans, falaises et abords de celles-ci	X
b) Forêts et zones boisées proches du rivage de la mer et des plans d'eau intérieurs d'une superficie supérieure à 1 000 ha	
c) Îlots inhabités	X
d) Parties naturelles des estuaires, rias ou abers et des caps	X
e) Marais, vasières, tourbières, plans d'eau, zones humides et milieux temporairement immergés	X
f) Les milieux abritant des concentrations naturelles d'espèces animales ou végétales [...], les zones de repos, de nidification et de gagnage de l'avifaune désignée par la directive européenne n° 79-409 [...]	X
g) Les parties naturelles des sites inscrits ou classés [...] la loi du 2 mai 1930 [...], ainsi que les réserves naturelles instituées en application de la loi n° 76-629 du 10 juillet 1976	X
h) Les formations géologiques telles que les gisements de minéraux ou de fossiles, les stratotypes, les grottes ou les accidents géologiques remarquables	X

SYNTHESE DES RAISONS DU CLASSEMENT AU TITRE DU L. 146-6 DU CU

Critères	Désignation	Importance
Présence de Périmètres à Statuts	Site classé « Golfe de Ghjirulatu et de Portu (y compris l'île de Gargalu) ; Site inscrit « Vallée de Portu et d'Aitone ; SIC FR9400574 ->Portu/Scandula/Revellata/Calvi/Calanche de Piana» (terrestre et marine) ; ZPS FR9410023 - «Golfe de Portu et presqu'île de Scandula» ; Patrimoine mondial de l'Unesco «Golfe de Portu : calanche de Piana, Golfe de Ghjirulatu, Réserve de Scandula» ; 2 ZNIEFF 1 «940013121-Côte ouest du Nord de Bussaghia au Capu Seninu», «940013120-Station Seseli Praecox de Portu-Marine de Bussaghia» ; ZICO «Golfe de Portu, Presqu'île de Scandula, Golfe de Galeria» ; Parc Naturel Régional de Corse ; En limite de la réserve de chasse marine du golfe de Portu ; 1 terrain acquis par le CDL dans la cala di Lignaghja ; 3 zones de préemption des ENS ; 3 zones d'intervention du CDL.	++++
Importance paysagère	Cette vaste zone naturelle et sauvage de 800 ha, qui assure la liaison entre Portu et le Cap Seninu, est, à ce titre, un élément structurant du golfe et appartient aux paysages emblématiques de Corse.	+++
Importance écologique	Le site présente une diversité de milieux qui lui permet de figurer parmi les réservoirs de biodiversité du SRCE (basse altitude, piémonts et vallées). Localement, les sites de Portu-marine et de Bussaghia abritent des stations de Seseli précoc (espèce endémique).	++
Importance culturelle patrimoniale	Marqueur de territoire.	+
Éléments géologiques caractéristiques ou remarquables	C'est un concentré d'histoire géologique : présence de roches très vieilles intrusées par le batholithe. Les 3 unités qui constituent ce dernier affleurent sur cet ER racontent quelques 55Ma.	+++

CRITERES DE DELIMITATION DU TRACE DE L'ERC

Lignes de crêtes secondaires	+++
Périmètres à statuts	++++
Eloignement à la mer	++

MOTIVATIONS DU CLASSEMENT

Approche paysagère :

Le relief doux contraste avec les pointes rocheuses qui encadrent le golfe de Portu (Cap Seninu et Capu Rossu). La côte est très découpée et de nombreuses pointes avancent vers la mer.

Le maquis tapisse ces versants structurés autour de 3 vallons principaux :

- le vallon de Vetricella, le plus important, qui a donné naissance à la plage de Bussaghja
- le vallon de Pilatri, qui se jette dans la baie de Caspiu
- le vallon de Gradelle, le plus petit.

Malgré la présence de ces vallons, la sensation générale qui se dégage de ce site est partagée entre un caractère massif et uniforme, qui s'étend de Bussaghja à Monti Seninu, et une partie plus rocheuse et minérale, entre Bussaghja et Portu. Dès lors si la partie à l'Ouest, étouffée par la prégnance du Cap Seninu, s'affiche en retrait pour animer un effet d'épaulement faisant glisser le regard vers le cap, la partie minérale décrit un écrin au-dessus de la marine de Portu qui fonde le caractère remarquable du site. La complémentarité des deux décrit donc un ensemble fort qui structure le fond du Golfe de Portu.

Approche écologique :

La diversité des milieux en présence (côte rocheuse, zones de maquis, vallons, zones humides, plages, îlots) fait de ce site, un haut lieu de la biodiversité comme en témoigne les périmètres à statut environnementaux (Natura 2000, ZNIEFF 1). Localement, la marine de Portu et la plage de Bussaghja accueillent une station de Seseli précoce (espèce endémique protégée). Plus globalement, le site présente un intérêt pour les invertébrés (Porte Queue de Corse, Grand Capricorne) qui affectionnent ces zones de faible altitude, où se conjuguent milieux humides et maquis. Les batraciens recherchent également ces surfaces d'eau temporaires (Discoglossa Sarde). Rochers, murets exposés au soleil sont prisés des reptiles : Algyroïde de Fitzinger, Phylodactyle d'Europe (petits lézards et geckos). Le site à l'étude est compris dans une grande zone qui accueille l'ensemble des populations corses et mondiales de l'endémique Armérie de Soleirol (*Armeria soleirolii*) et accueille d'autres plantes rares et/ou endémiques. La marine de Bussaghja accueille l'Erodium de Corse, le Seseli précoce, la Renouée à balai et la Renoncule à feuilles d'Ophioglosse. Le vallon de Vetricella accueille le German-drée de Marseille. L'arrière-plage de Caspiu abrite des stations de Dauphinelle tachetée, d'Euphorbe peplis, et de Gattilier.

La diversité des biotopes terrestres et marins offre à l'avifaune des habitats d'une très grande qualité. Parmi les espèces d'oiseaux remarquables recensées figurent le Cormoran huppé, le Puffin cendré, le Goéland d'Audouin.

Approche du patrimoine culturel :

Sur les crêtes, se trouve une fortification de l'Age du Bronze, puis une autre médiévale. Sur le versant SE, un monastère est mentionné dans les textes et la toponymie. Leur présence à cet endroit, est sans doute due à l'aspect du mont, visible et identifiable de loin, qui en font un marqueur de territoire.

Approche géologique :

A lui seul, le substratum de cet ER montre 4 entités importantes de la Corse occidentale. Un vieux socle sous forme de roches méta-morphiques visibles au niveau de la Baie de Caspiu (micaschiste de la Punta di Latone) et les trois intrusions U1, U2 et U3, successives, constituant le batholite. Les granitoides rapportés à U1 sont de couleur rouge, pauvres en quartz, riches en ferromagnésien et datés d'environ 337Ma. Les granodiorites rapportées à U2, intrusives dans U1 sont de couleur blanchâtre. Elles sont datées d'environ 300Ma et affluent à Punta Rossa par exemple. Enfin les granites roses à rouges rapportés à U3 sont des roches très massives et très dures. Ils constituent le paysage autour de Porto. Ils ont 290Ma environ.

Activités et pressions anthropiques :

La majeure partie du site est préservée, la seule occupation humaine actuelle se limitant à la RD 81 et à quelques routes qui descendent vers la mer.

Le site intègre quelques zones de stationnement notamment à Bussaghja, sans que cela ne remette en cause le caractère naturel des espaces occupés (réversibilité de l'empreinte humaine possible sans intervention).

Conclusion du classement

Le site tapisse le fond de l'un des golfes les plus emblématiques de Corse (Golfe de Portu) dont il figure un des éléments structurants. Le paysage naturel et préservé est le support d'une biodiversité rare et unique.

Le site est classé en **ESPACE REMARQUABLE DU LITTORAL**.

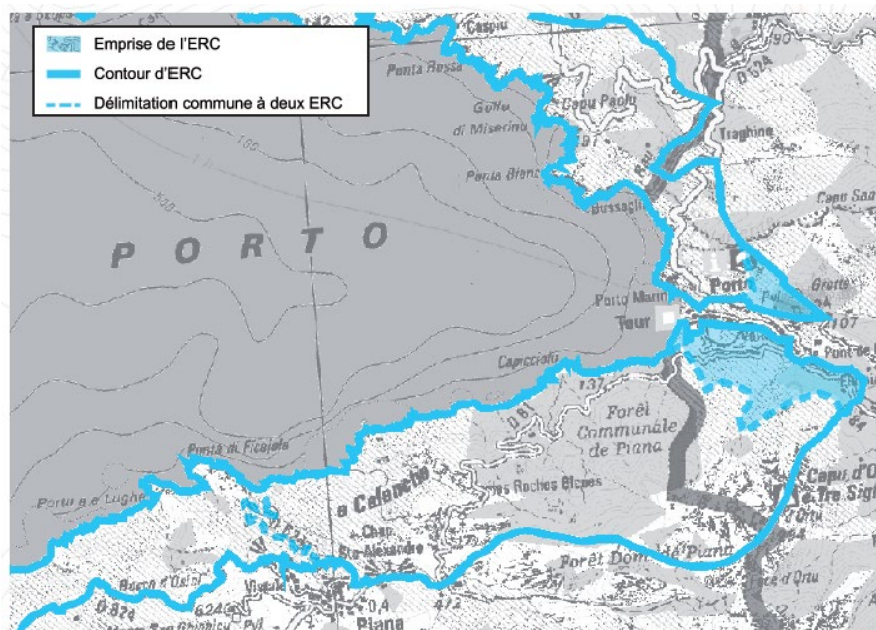
ESPÈCES ET HABITATS REMARQUABLES PRÉSENTS SUR LE SITE

Espèces végétales remarquables	<i>Delphinium pictum</i> Willd. subsp. <i>Pictum</i> , <i>Drimys maritima</i> , <i>Euphorbia peplis</i> , <i>Seseli praecox</i> , <i>Teucrium massiliense</i> , <i>Vitex agnus-castus</i> , espèces protégées.
Espèces animales remarquables	Oiseaux : Aigle royal, Balbuzard pêcheur, Cormoran huppé, Puffin cendré, Faucon pèlerin, Goéland d'Audouin, Engoulevent d'Europe, Fauvette sardaise, Fauvette pitchou, Pie-grièche écorcheur, Monticole solitaire Amphibiens : Euprocte de Corse Reptiles : Eulepte d'Europe, Hémidactyle véruqueux, Phylodactyle d'Europe, Algyroïde de Fitzinger Insectes : Porte-queue de Corse, Grand Capricorne Mammifères : Petit Rhinolophe, Grand Rhinolophe, Rhinolophe euryale, Murin de Capaccini, Murin à oreilles échanquées, Grand Murin
Habitats remarquables et code Corine Biotope rattaché	1210 Végétation annuelle des laissés de mer 1240 Falaises avec végétation des côtes méditerranéennes avec <i>Limonium</i> spp. endémiques 1410 Prés-salés méditerranéens (<i>Juncetalia maritimi</i>) 1430 Fourrés halonitrophiles (<i>Pegano-Salsolietea</i>) 2110 Dunes mobiles embryonnaires 5210 Matorrals arborescents à <i>Juniperus</i> spp. 5320 Fourrés thermoméditerranéens et prédésertiques 6420 Prairies humides méditerranéennes à grandes herbes du <i>Molinio-Holoschoenion</i> 8220 Pentec rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique 8330 Grottes marines submergées ou semi-submergées 92D0 Galeries et fourrés riverains méridionaux (<i>Nerio-Tamaricetia</i> et <i>Securinegion tinctoriae</i>) 9320 Forêts à <i>Olea</i> et <i>Ceratonia</i> 9340 Forêts à <i>Quercus ilex</i> et <i>Quercus rotundifolia</i> 9540 Pinèdes méditerranéennes de pins mésogéens endémiques

L'espace remarquable vient ici en limite directe de l'urbanisation de Porto. La délimitation au droit des constructions sera donc à préciser eu égard de la caractéristique des lieux (ambiances, densités, fonctionnement du site).

2.2 ERC 2A5 zone humide de Porto et versant

Paysage	Prise en compte d'une zone au caractère végétal appuyé par un boisement en retrait de la plage de Porto et en vis-à-vis des constructions
Ecologie	Bras mort de rivière, abords de Trame Bleue, Discoglosse sarde
Intérêt culturel	Tour génoise ;



ESPACES RECENSES AU R. 146-1 DU CU

a) Dunes, landes côtières, plages et lidos, estrans, falaises et abords de celles-ci	X
b) Forêts et zones boisées proches du rivage de la mer et des plans d'eau intérieurs d'une superficie supérieure à 1 000 ha	X
c) Îlots inhabités	
d) Parties naturelles des estuaires, rias ou abers et des caps	X
e) Marais, vasières, tourbières, plans d'eau, zones humides et milieux temporairement immergés	X
f) Les milieux abritant des concentrations naturelles d'espèces animales ou végétales [...], les zones de repos, de nidification et de gagnage de l'avifaune désignée par la directive européenne n° 79-409 [...]	
g) Les parties naturelles des sites inscrits ou classés [...] la loi du 2 mai 1930 [...], ainsi que les réserves naturelles instituées en application de la loi n° 76-629 du 10 juillet 1976	X
h) Les formations géologiques telles que les gisements de minéraux ou de fossiles, les stratotypes, les grottes ou les accidents géologiques remarquables	

SYNTHESE DES RAISONS DU CLASSEMENT AU TITRE DU L. 146-6 DU CU

Critères	Désignation	Importance
Présence de Périmètres à Statuts	Site classé « Golfe de Ghjirulatu et de Porto (y compris l'île de Gargalu) » ; Site inscrit « Vallée de Porto et d'Aitone » ; Monument historique « Tour génoise de Porto » ; ZPS FR9410023 - « Golfe de Porto et presqu'île de Scandula » ; Patrimoine mondial de l'Unesco « Golfe de Porto : calanche de Piana, Golfe de Ghjirulatu, Réserve de Scandula » ; ZICO « Golfe de Porto, Presqu'île de Scandula, Golfe de Galeria » ; Parc Naturel Régional de Corse ; En limite de la réserve de chasse marine du golfe de Porto.	++++
Importance paysagère	Opposition végétale à la trame bâtie de la Marine de Porto, en arrière-plan de la plage.	+
Importance écologique	L'intérêt écologique réside dans la rareté de ce type d'écosystèmes dans le golfe de Porto. Mosaïque de milieux favorables à l'avifaune, l'entomofaune, la chirofaune et l'herpétofaune.	+++
Importance culturelle patrimoniale	Terres qui entourent le port dont l'emplacement est au moins d'origine médiévale, car attesté comme étant le port, le port de E Rocche di Sia, important château médiéval	+++
Éléments géologiques caractéristiques ou remarquables	Le site concerne uniquement des granites à biotite de 280 millions d'années	+

CRITERES DE DELIMITATION DU TRACE DE L'ERC

Boisements marquants	++++
Proximité à la mer	++
Périmètres à statuts	+++
Limite ERC voisin	++++

MOTIVATIONS DU CLASSEMENT

Approche paysagère :

Point remarquable de ce site, la plage de Portu est la plus importante de tout le Golfe de Portu. Relativement large et profonde, elle est bordée en arrière d'un parking naturel qui dessert tout autant le port que la plage. Accolé à ce parking un boisement d'eucalyptus assure l'interface avec un bras mort de la Spilonca qui accueille un camping. Dominant le fond de vallée, le site à l'étude prend également en compte le versant Nord du Capu d'Ortu dont la végétation oscille entre maquis et forêts de chênes verts. L'intérêt de cet agencement étagé se trouve dans le référentiel d'échelle et le vis-à-vis qu'il impose à la partie urbanisée de la Marine de Portu, permettant au naturel de prédominer sur l'artificiel. C'est également un espace important dans la perception de Portu depuis la mer en assurant un arrière-plan boisé à la Tour qui domine remarquablement l'entrée du port et qui mérite une prise en compte.

Approche écologique :

L'intérêt écologique en termes d'espèces est limité. Partagés entre gastéropodes et amphibiens, les relevés ne mettent pas en avant de sensibilités relevant d'un statut de protection, à l'exception du Discoglossus sarde contacté à proximité de la rivière. Les cortèges floristiques sont relativement courants et l'avifaune remarquable n'est pas considérée comme nicheuse sur le site, même si la présence de la rivière et le couvert forestier à proximité de falaises peuvent figurer des opportunités en termes de nourrissage pour le Faucon pèlerin et l'Alouette lulu. L'intérêt pour le maintien des équilibres écologiques est par contre plus important. Outre la Trame Bleue qui voit en ce point un exutoire vers la mer, les milieux, et notamment la ripisylve (Aulnes glutineux, Eucalyptus, Saules, Ormes), peuvent figurer une zone refuge en vis-à-vis de la marine et de son urbanisation étendue qui remonte sur quelques kilomètres la rive droite de la Spilonca.

Approche du patrimoine culturel :

Tour génoise : Portu était au Moyen Age le port du Castellu de e Rocchi di Sia, important château entre Portu et Ota. En 1551, la construction de la tour est commencée elle s'inscrit dans le cadre de la fortification du littoral insulaire. Cette tour est rare car de plan carré. Son emplacement permet une surveillance de l'accès du golfe de Portu.

Approche géologique :

L'ER est entièrement sur des granites à biotite de l'unité U3. Ils ont le plus souvent une texture microgrenue et ont été datés autour de 280Ma.

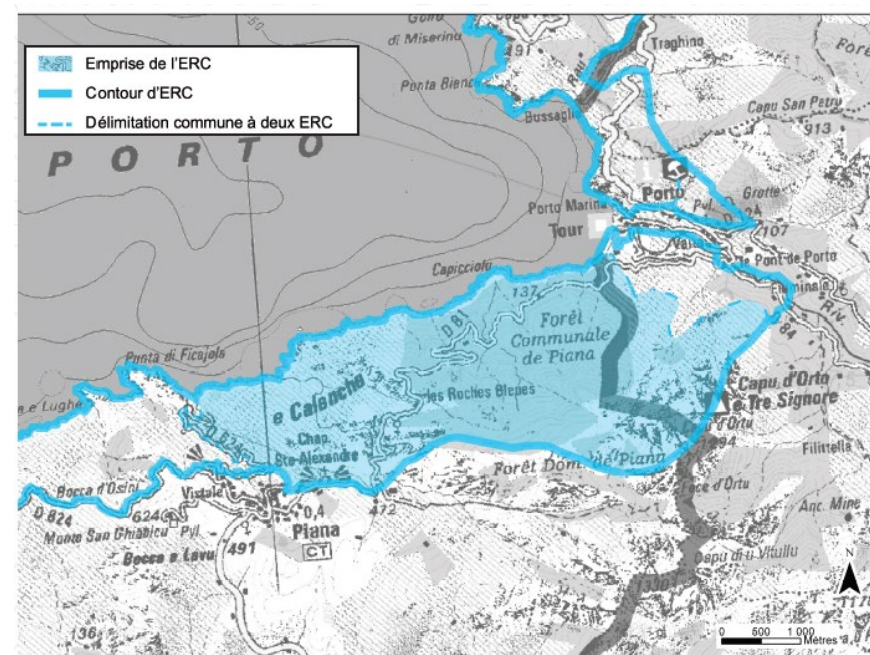
Activités et pressions anthropiques :

Le site est actuellement occupé en grande partie par des activités humaines (stationnement, restaurant de plage, camping. Des pressions émanent d'une fréquentation touristique trop importante à la saison estivale (piétinement des végétaux, dérangement des espèces, rejets de détritus, risque de feux de forêt).

Conclusion du classement

La marine de Portu et l'embouchure de la Spilonca présentent une mosaïque de milieux fragiles. Le paysage boisé contraste fortement avec les massifs rocaillieux environnants si typiques de cette micro-région, figurant ainsi une originalité à l'échelle du Golfe de Portu. L'environnement dans lequel s'inscrit le site (station balnéaire du littoral concentrant avec Piana, les activités touristiques de la micro-région), et la qualité du patrimoine culturel lui apporte une certaine remarquable du littoral.

le site est classé en **ESPACE REMARQUABLE DU LITTORAL**.

2.3 ERC 2A6 Calanche de Piana**Paysage**

Élément emblématique de Corse. Point d'appel fort dans le golfe de Portu. Cet espace est à l'origine du classement du site en 1974 au titre de la loi de 1930 ;

Ecologie

Vaste zone naturelle et sauvage de 800 ha abritant des écosystèmes littoraux remarquables en Corse et en Méditerranée ;

Intérêt culturel

Marqueur de territoire.

Intérêt géologique

Curiosités géologiques (sculptures rocheuses façonnées par le vent et les embruns).



ESPACES RECENSES AU R. 146-1 DU CU

a) Dunes, landes côtières, plages et lidos, estrans, falaises et abords de celles-ci	X
b) Forêts et zones boisées proches du rivage de la mer et des plans d'eau intérieurs d'une superficie supérieure à 1 000 ha	
c) Îlots inhabités	
d) Parties naturelles des estuaires, rias ou abers et des caps	X
e) Marais, vasières, tourbières, plans d'eau, zones humides et milieux temporairement immergés	
f) Les milieux abritant des concentrations naturelles d'espèces animales ou végétales [...], les zones de repos, de nidification et de gagnage de l'avifaune désignée par la directive européenne n° 79-409 [...]	X
g) Les parties naturelles des sites inscrits ou classés [...] la loi du 2 mai 1930 [...], ainsi que les réserves naturelles instituées en application de la loi n° 76-629 du 10 juillet 1976	X
h) Les formations géologiques telles que les gisements de minéraux ou de fossiles, les stratotypes, les grottes ou les accidents géologiques remarquables	X

SYNTHESE DES RAISONS DU CLASSEMENT AU TITRE DU L. 146-6 DU CU

Critères	Désignation	Importance
Présence de Périmètres à Statuts	Site classé « Golfe de Ghjirulatu et de Portu (y compris l'Île de Gargalu) » ; SIC FR9400574 ->Portu/Scandula/Revellata/Calvi/Calanche de Piana (terrestre et marin) ; ZPS FR9410023 - « Golfe de Portu et presqu'île de Scandula » ; Patrimoine mondial de l'Unesco « Golfe de Portu : calanche de Piana, Golfe de Ghjirulatu, Réserve de Scandula » ; ZNIEFF 1 (n°940004136) « Chênaie verte et Calanche de Piana » ; ZICO « Golfe de Portu, Presqu'île de Scandula, Golfe de Galeria » ; En limite de la réserve de chasse marine du golfe de Portu.	EXC
Importance paysagère	Elément structurant du golfe de Portu Paysage emblématique et incontournable de Corse présenté dans les guides touristiques.	EXC
Importance écologique	Zone naturelle et sauvage de 800 ha, entre mer et montagne, qui présente une importante diversité de milieux. Il constitue un haut lieu de la biodiversité Corse rassemblant de nombreuses espèces floristiques endémiques et/ou protégées ainsi que de nombreuses espèces d'oiseaux, reptiles, amphibiens et chiroptères.	++++
Importance culturelle patrimoniale	Les reliefs dominant Foce d'Ortu et les Calanche ont abrité deux importants châteaux médiévaux.	+++
Éléments géologiques caractéristiques ou remarquables	La diversité pétrographique s'accompagne d'une résistance à l'érosion très variable d'une roche à l'autre. Ainsi se créent les grandioses paysages de cet ERC	EXC

CRITERES DE DELIMITATION DU TRACE DE L'ERC

Ligne de crête principale jusqu'aux Calanche	+++
Ligne de crêtes secondaires sous Piana	++
Prise en compte d'une entité paysagère	++

MOTIVATIONS DU CLASSEMENT

Approche paysagère :

Le site se caractérise par de longues fractures qui donnent l'orientation des vallons principaux, empruntés par des cours d'eau permanents (ruisseaux de Dardu, Piazza Moninca).

Le site se décompose en trois ensembles :

- paysage minéral constitué par les célèbres Calanche de Piana, structures rocheuses à la morphologie originale et aux couleurs allant de l'ocre aux rouges orangés, évocatrices de formes animales fantasmagoriques qui magnifient la RD81
- paysage forestier à l'Est en direction de la vallée de Portu. Il s'agit de la forêt communale de Piana qui s'étend de 850 mètres d'altitude jusqu'à la mer ; elle accueille de jeunes futaies de chênes verts sur les parties les plus basses, des pinèdes sur les versants les plus exposés et ro-cheux, et quelques châtaigneraies éparses dans des zones fraîches.
- paysage de montagne avec le Capu d'Ortu, qui culmine à 1 294 m d'altitude et ferme l'unité paysagère des Calanche de Piana. Son som-met est visible et repérable sous toutes ses faces, dans toute la région.

Elément structurant du paysage, les pentes arborées à côté desquelles s'imposent les remarquables rochers de granite rose, constituent un point d'appel fort dans le golfe de Portu. De plus, le Capu d'Ortu, s'élevant à près de 1300 m au-dessus de la mer, impose une échelle monumentale forte venant renforcer le caractère unique du site.

La RD81, figure comme un formidable support de découverte des Calanche. La route, de par sa situation en belvédère au-dessus de la mer, offre de nombreux points de vue sur le golfe et ses sites emblématiques (Scandula, Capu Seninu, Calanche de Piana, Capu Rossu). Le très fort intérêt touristique autour des Calanche a nécessité l'aménagement d'aires de stationnement, de belvédères et une sécurisation de la route.

Au sein des Calanche, le relief très accidenté a rendu impossible toute installation humaine, préservant ainsi le site. Néanmoins, en limite du site, aux abords du village de Piana, la pression urbaine est forte. Le village de Piana avec la marine de Portu concentrent l'essentiel des activités de la micro-région. L'urbanisation s'est diffusée au fil du temps le long de la RD81 et au Nord-Ouest du village, en direction de la route menant aux plages de Ficaghjola et Ancone.

Approche écologique :

Sur le plan écologique, la diversité des milieux en présence (côte rocheuse, falaises, zone de maquis, forêt littorale) fait de ce site un haut lieu de biodiversité. Le site comprend une très importante part de la population mondiale du rarissime *Dianthus gyspergerae*, plante endémique à la région de Piana et protégée, qui pousse dans les fissures des rochers granitiques des Calanche principalement. D'autres espèces végétales rares en Corse ont été observées dans cette zone, notamment l'*Euphorbia dendroïdes*, à Ficaghjola notamment, l'*Erodium Corsicum*, le *Scille maritime*, le *Seseli proacox*, le Gailllet Corse.

De plus, l'avifaune présente elle aussi un fort intérêt patrimonial : on peut citer entre autre, le Balbuzard pêcheur et le Faucon pèlerin nicheurs sur ce site. De même pour les reptiles et les amphibiens puisque l'Euprocte corse, le lézard de Bédriaga et l'Algyroïde de Fitzinger fréquentent la zone. La zone abrite aussi une cavité à chauves-souris appelée le Dièdre de Portu, découvert en 1994 par D. Demontoux. On y recense le Minioptère de Schreibers en transit et le Rhinolophe euryale en hibernation. Il s'agit pour ce dernier du seul gîte important d'hibernation connu en Corse.

Les pressions émanent d'une fréquentation touristique trop importante à la saison estivale (piétinement des végétaux, dérangement des espèces, rejets de détritus, risque de feux de forêt)

Plus modérément, les pressions émanent aussi de la mer, où les plaisanciers affectionnent de mouiller aux abords de la côte, ce qui constitue une menace pour la posidonie.

Approche du patrimoine culturel :

Un célèbre château médiéval se trouvait à Foce d'Ortu. Il n'est pas localisé à ce jour. Il se trouvait sur les crêtes dominant le col. Le relief de Trè Signori est un lieu de légende. L'ensemble rocheux est un lieu emblématique, un lieu de mémoire, un psychotopie. De nombreux sites archéologiques sont inventoriés sur cet ERC. Dans les Calanche se trouvait un autre château médiéval légendaire, totalement ruiné, au lieu-dit Punta à Ghjinèparu. Les reliefs tourmentés de ce territoire ont donné lieu à de nombreuses légendes et croyances.

Approche géologique :

Sur le plan géologique cet ER concerne majoritairement des granites alcalins (de l'intrusion U3) sous forme (1) d'un granite rose à rouge, massif, très dur que l'érosion a laissé en relief et a sculpté d'une façon exceptionnelle dans les Calanche. C'est ce même granite qui, plus à l'Est, constitue le Capu d'Ortu. (2) d'un granite plus clair et moins résistant à l'érosion qui donnera des reliefs plus mous, traversés par la D81 entre le pont de Calonica et le parking de la Tête de chien.

Cependant d'autres affleurements en bordure sud de l'ER mettent en jeu des granitoïdes de l'intrusion U1 à l'Est et à l'Ouest de Piana. Enfin, la route D624 (de Piana à la plage de Ficaghjola) est construite sur un monzogranite de l'intrusion U2 daté d'environ 310Ma.

Activités et pressions anthropiques :

Très importante fréquentation touristique qui reste bien canalisée.

Une route (RD624) part de Piana et descend jusqu'à la plage de Ficaghjola (principale plage du secteur avec Arone).

Conclusion du classement

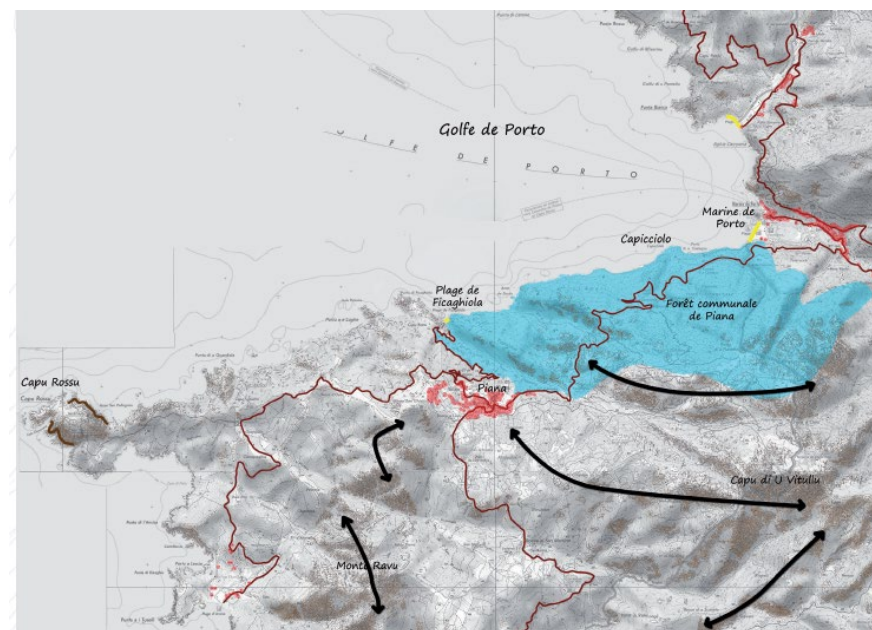
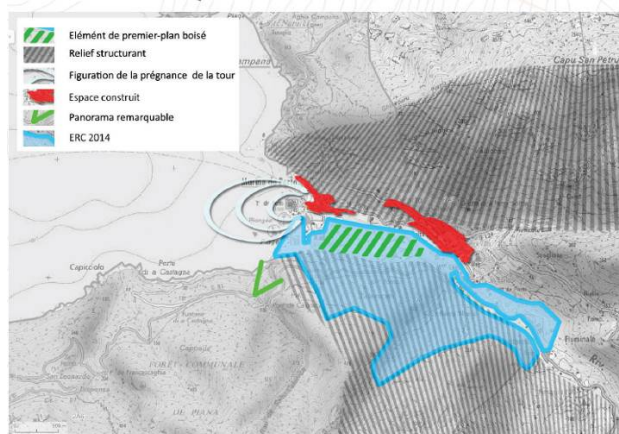
Les Calanche de Piana, font partie des sites emblématiques de Corse, ayant participé à la réputation «d'île de beauté». Le paysage naturel, haut en couleur (alliance du bleu, rouge et vert), sauvage, est aussi le support d'une biodiversité rare et unique, ce qui confère à ce site un caractère remarquable. Site touristique incontournable de Corse, les pressions au sein du site (sur fréquentation, passage de la RD81) ou à son pourtour (urbanisation) méritent d'autant plus de préserver cet espace.

le site est classé en **ESPACE REMARQUABLE DU LITTORAL**.

ESPÈCES ET HABITATS REMARQUABLES PRÉSENTS SUR LE SITE

Espèces végétales remarquables	<i>Dianthus gyspergerae</i> , <i>Drimia maritima</i> , <i>Gagea bohemica</i> subsp. <i>corsica</i> , <i>Leucojum longifolium</i> , <i>Naufraga balearica</i> , <i>Seseli praecox</i>
Espèces animales remarquables	Oiseaux : Aigle royal, Balbuzard pêcheur, Cormoran huppé, Puffin cendré, Faucon pèlerin, Goéland d'Audouin, Engoulevent d'Europe, Fauvette sarde, Fauvette pitchou, Pie-grièche écorcheur, Monticole solitaire Amphibiens : Euprocte de Corse Reptiles : Algyroïde de Fitzinger, Lézard de Bedriaga Mammifères : Petit Rhinolophe, Grand Rhinolophe, Rhinolophe euryale, Murin de Capaccini, Murin à oreilles échancrées, Grand Murin
Habitats remarquables et code Corine Biotope rattaché	1210 Végétation annuelle des laissés de mer 1240 Falaises avec végétation des côtes méditerranéennes avec <i>Limonium</i> spp. endémiques 1410 Prés-salés méditerranéens (<i>Juncetalia maritimi</i>) 1430 Fourrés halonitrophiles (<i>Pegano-Salsoteta</i>) 2110 Dunes mobiles embryonnaires 5210 Matorrals arborescents à <i>Juniperus</i> spp. 5320 Formations basses d'euphorbes près des falaises 6420 Prairies humides méditerranéennes à grandes herbes du <i>Molinio-Holoschoenion</i> 8220 Penthes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique 8330 Grottes marines submergées ou semi-submergées 92D0 Galeries et fourrés riverains méridionaux (<i>Nerio-Tamaricetetea</i> et <i>Securinegion tinctoriae</i>) 9320 Forêts à <i>Olea</i> et <i>Ceratonia</i> 9340 Forêts à <i>Quercus ilex</i> et <i>Quercus rotundifolia</i> 9540 Pinèdes méditerranéennes de pins mésogéens endémiques

APPROCHE CARTOGRAPHIQUE PAYSAGÈRE



3. NATURA 2000 – FR9410023 – Golfe de Porto et presqu'île de Scandola – Site de la directive « Oiseaux »

La commune est concernée par la partie marine et terrestre du périmètre Natura 2000.

La partie terrestre épouse les limites du site classé en se calant en-deçà de la RD81.

C'est la présence d'oiseaux qui justifie ce classement ainsi que l'interaction entre différents habitats.

Statuts : Zone de Protection Spéciale (ZPS)

Le golfe de Porto (sens large) abrite entre 50 et 70% des effectifs français reproducteurs du Balbuzard pêcheur ce qui confère au site un rôle de premier ordre dans la conservation de l'espèce (rare en reproduction en méditerranée). Le site est aussi très important pour le Cormoran huppé de Méditerranée (Plus de 15% de la population française et plus de 1 % de la population mondiale.

Superficie totale : 25576 hectares

Les populations de Fauvettes sardes sont également importantes (espèce endémique) ainsi que la population de Faucons pèlerins. Une espèce non

mentionnée à l'annexe 1 de la directive oiseaux est aussi bien représentée, le Pigeon bizet rare en France.

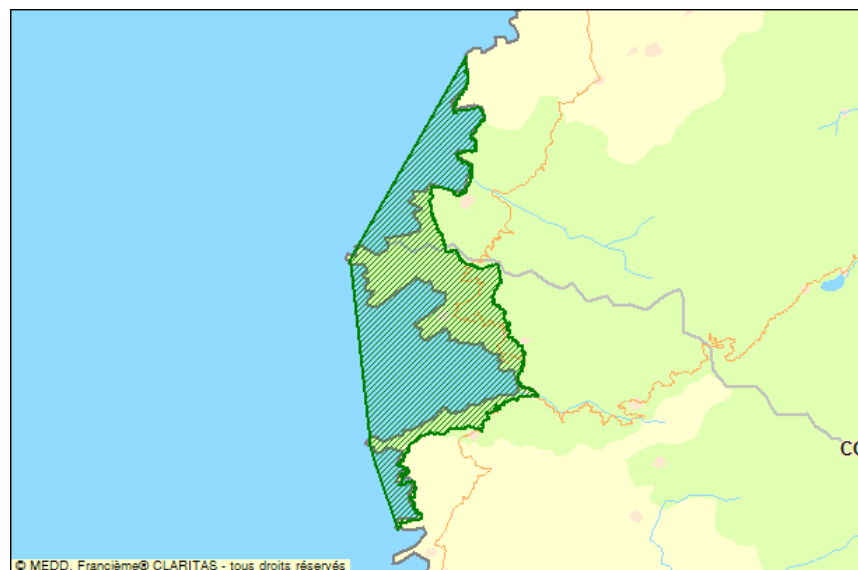
Identification du site				
Type : A (ZPS)	Code du site : FR9410023	Compilation : 30/09/1986	Mise à jour : 31/01/2006	
Appellation du site : Golfe de Porto et presqu'île de Scandola				
Dates de désignation / classement :				
ZPS : premier arrêté (JO RF) : 26/10/2004		ZPS : dernier arrêté (JO RF) : 26/10/2004		
Texte de référence				
Arrêté du 26 octobre 2004 portant désignation du site Natura 2000 Golfe de Porto et presqu'île de Scandola (zone de protection spéciale)				
Localisation du site				
Coordonnées du centre (WGS 84):				
	Longitude : 8,58333 (E 8°34'59")		Latitude : 42,31667 (N 42°19'00")	
Superficie : 25 576 ha.			Pourcentage de superficie marine : 67%	
Altitude :	Min : 0 m.		Max : 630 m.	Moyenne : 100 m.
Région administrative :				
REGION : CORSE				
DEPARTEMENT : Corse-du-Sud (29%)				
COMMUNES : Osani, Ota, Partinello, Piana, Serriera.				
DEPARTEMENT : Haute-Corse (4%)				
COMMUNES : Calenzana, Galéria.				
Type de protection aux niveaux national et régional				
TYPE	RECOURVEMENT DU SITE FR9410023 (par ce type de protection)	NOM DE LA ZONE PROTEGEE	TYPE DE CHEVAUCHEMENT	RECOURVEMENT DU SITE FR9410023 (par la zone protégée)
Parc naturel régional	5%	GOLFE DE PORTO ET PRESQU'ILE DE SCANDOLA	Partiel	65%
Réserve naturelle nationale	6%	GOLFE DE PORTO ET PRESQU'ILE DE SCANDOLA	Inclus	5%
Site classé selon la loi de 1930	45%	Non précisé	Non précisé	Non précisé
Terrain acquis par le Conservatoire du Littoral	1%	GOLFE DE PORTO ET PRESQU'ILE DE SCANDOLA	Inclus	1%
Type de protection au niveau international				
TYPE	RECOURVEMENT DU SITE FR9410023 (par ce type de protection)	NOM DE LA ZONE PROTEGEE	TYPE DE CHEVAUCHEMENT	RECOURVEMENT DU SITE FR9410023 (par la zone protégée)
Réserve Biogénétique du Conseil de l'Europe	5%	GOLFE DE PORTO ET PRESQU'ILE DE SCANDOLA	Inclus	5%

Composition du site :

Mer, Bras de Mer	49 %
Landes, Broussailles, Recrus, Maquis et Garrigues, Phrygana	28 %

Rochers intérieurs, Eboulis rocheux, Dunes intérieures, Neige ou glace permanente	8 %
Forêts sempervirentes non résineuses	8 %
Galets, Falaises maritimes, Ilots	3 %
Dunes, Plages de sables, Machair	1 %
Pelouses sèches, Steppes	1 %
Forêts de résineux	1 %
Autres terres (incluant les Zones urbanisées et	1 %

industrielles, Routes, Décharges, Mines)	
--	--



Extrait : cartographie INPN.fr

4. ZNIEFF de type I et II

Les ZNIEFF sont des inventaires locaux ou régionaux naturalistes scientifiquement élaborés, du patrimoine faunistiques et floristiques. Leur intérêt repose sur la richesse des écosystèmes et leur équilibre mais aussi par la présence d'espèces menacées.

Il existe deux types de ZNIEFF :

- Type 1 : secteurs de superficie généralement restreinte caractérisés par leur intérêt biologique remarquable (milieux rares, espèces protégées)
- Type 2 : grands ensembles naturels riches et peu modifiés ou qui offrent un potentiel biologiques importants.

Si elles ne sont que des inventaires, dans les communes littorales ces ZNIEFF peuvent être considérées comme des espaces remarquables au titre de l'article R.121-5.

Notons par ailleurs que les espèces présentes dans ces périmètres relèvent de protection à effet juridique et que les travaux entraînant une destruction des habitats et des espèces protégés ne peuvent pas être réalisés sans les autorisations adaptées.

Source : INPN 2019 et PAC Etat 2017

4.1 ZNIEFF I - n°940004209 Gorges de la Spelunca

1. DESCRIPTION

1.1 Localisation administrative

- Évisa (INSEE : 2A108)
- Marignana (INSEE : 2A154)
- Ota (INSEE : 2A198)

1.2 Altitudes

Minimum (m) : 90
Maximum (m) : 1110

1.3 Superficie

263,47 hectares

1.4 Liaisons écologiques avec d'autres ZNIEFF

Non renseigné

1.5 Commentaire général

La zone concernée s'étend en amont du village d'Ota, à partir du pont qui franchit la confluence de la Lonca et du Porto. Entre 210 mètres et 450 mètres d'altitude, le cours d'eau a entaillé profondément une masse de granites alcalins, creusant ainsi des gorges vertigineuses. C'est à la hauteur de la confluence du ruisseau d'Altone et du ruisseau de Tavulella que les gorges sont les plus encaissées et sont dominées par des parois verticales de couleur rouge, qui atteignent près de 300 mètres de hauteur. Un sentier muletier longe une partie de ces gorges et franchit la rivière grâce au vieux pont génois de Zaglia, pour remonter ensuite sur Évisa.

1.6 Compléments descriptif

1.6.1 Géomorphologie

- Vallée

Commentaire sur la géomorphologie

aucun commentaire

1.6.2 Activités humaines

- Pas d'activité marquante

Commentaire sur les activités humaines

aucun commentaire

1.6.3 Statut de propriété

- Propriété privée (personne physique)
- Collectivité territoriale

1.6.4 Mesures de protection

- Site inscrit selon la loi de 1930

- Parc Naturel Régional

Commentaire sur les mesures de protection

aucun commentaire

2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE

Patrimoniaux

Ecologique
Faunistique
Oiseaux
Floristique

Complémentaires

Paysager

Commentaire sur les intérêts

aucun commentaire

3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE

- Répartition des espèces (faune, flore)

Commentaire sur les critères de délimitation de la zone

aucun commentaire

4. FACTEURS INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE

Commentaire sur les facteurs

aucun commentaire

5. BILANS DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS

Aucun	Faible	Moyen	Bon
- Poissons	- Mammifères		
- Bryophytes	- Oiseaux		
- Algues	- Reptiles		
- Champignons	- Amphibiens		
- Lichens	- Insectes		
- Habitats	- Autres Invertébrés		
	- Phanérogames		
	- Ptéridophytes		

6. HABITATS

6.1 Habitats déterminants

Non renseigné

6.2 Habitats autres

CORINE BIOTOPE	Source	Surface (%)	Observation
24 Eaux courantes			
62 Falaises continentales et rochers exposés			

6.3 Habitats périphériques

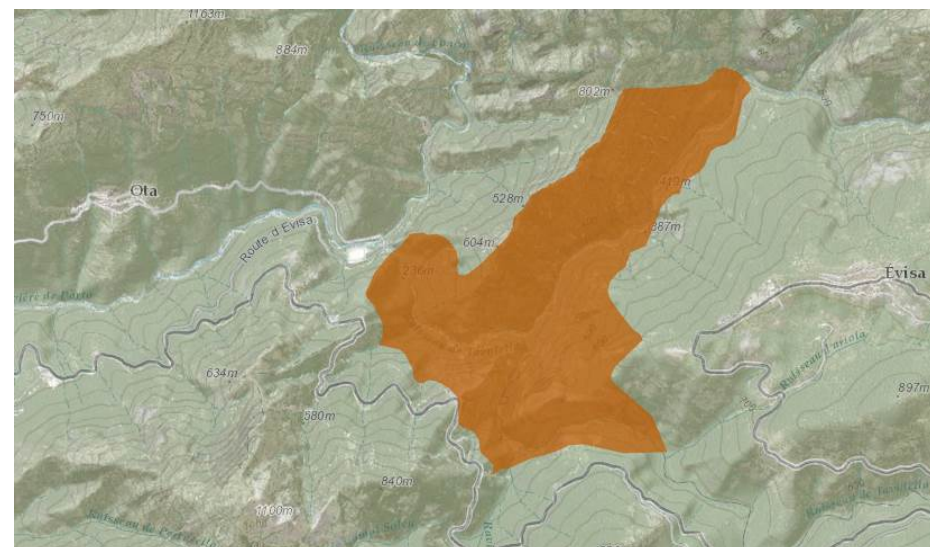
Non renseigné

6.4 Commentaire sur les habitats

aucun commentaire

ESPECES DETERMINANTES	
Oiseaux	2
AUTRES ESPECES	
Amphibiens	3
Gastéropodes	1
Insectes	4
Mammifères	4
Oiseaux	20 - reproducteurs
Reptiles	2 - reproducteurs
Angiospermes	59 dont 12 endémiques strictes
Fougères	6 – reproducteurs
Gymnospermes	3 - reproducteurs
ESPECES A STATUT REGLEMENTE	
Amphibiens	1
Mammifères	2
Oiseaux	11
Reptiles	1
Angiospermes	2
Fougères	2

Cf. voir liste détaillée en annexe



Le périmètre de cette ZNIEFF se situe en amont du village d'Ota dans un secteur naturel de la vallée de la Spelunca. La RD est légèrement excentrée ; aussi la fréquentation du site est essentiellement liée à celle des randonneurs sur une période qui s'étale entre mai et octobre pour l'essentiel avec un pic de fréquentation entre juillet – août. Le caractère escarpé du site cantonne cette fréquentation aux sentiers de randonnées. La présence des troupeaux de chèvres en pâturage extensif interfère également sur l'évolution de ces espaces naturels

Le site est inéluctablement classé en zone naturelle du PLU compte tenu des facteurs cités ci-dessus.

Recommandations – Enjeux

Une meilleure information du public semble une des solutions pour limiter les éventuels dérangements de la faune en période de nidification et pour limiter la cueillette d'une flore riche et variée. L'impact du pastoralisme pourrait être étudiée par ailleurs dans un plan plus large de gestion agro-sylvo-pastorale de ces espaces.

4.1 ZNIEFF I - n°940004136 Chênaies vertes et des Calanches de Piana

Localisée au sud-ouest de Porto, cette zone occupe le versant nord du massif du Capo d'Ortu culminant à 1294 mètres. La côte, peu découpée, plutôt régulière, est marquée par l'anse de Dardo à l'ouest et la petite pointe de Capicciolu à l'est. Le réseau hydrique est constitué de plusieurs petits ruisseaux notamment celui du Dardo et celui du Saltu Calonica. L'ouest de la zone est constitué par les fameuses Calanche de Piana formées de rochers de granite rose sculptés par l'érosion. A l'est de ces reliefs, une forêt dense de taillis ou de jeunes futaies de chênes verts s'étend de 850 mètres d'altitude jusqu'à la mer. Cette zone comprend la majorité de la population mondiale du rarissime oeillet de Madame de Gysperger (*Dianthus furcatus* subsp. *gyspergerae*), plante endémique à la région de Piana et protégée, qui pousse ici dans les fissures des rochers granitiques des Calanches principalement. D'autres espèces végétales rares en Corse ont été observées dans cette zone, notamment l'Euphorbe arborescente.

De plus, l'avifaune présente elle aussi un fort intérêt patrimonial : on peut citer entre autre, le Balbuzard pêcheur et le Faucon pèlerin nicheurs sur ce site. De même pour les reptiles et les amphibiens puisque l'Euprocte corse, le lézard de Bédriaga et l'Algyroïde de Fitzinger fréquentent la zone. Cette ZNIEFF abrite aussi une cavité à chauves-souris appelée le Dièdre de Porto, découvert en 1994 par D. Demontoux. On y recense le Minioptère de Schreibers en transit et le Rhinolophe euryale en hibernation. Il s'agit pour ce dernier du seul gîte important d'hibernation connu en Corse.

2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE

Patrimoniaux	Fonctionnels	Complémentaires
- Ecologique - Faunistique - Amphibiens - Reptiles - Oiseaux - Mammifères - Autre Faune (préciser) - Floristique - Ptéridophytes - Phanérogames	- Fonction d'habitat pour les populations animales ou végétales - Corridor écologique, zone de passages, zone d'échanges - Etapes migratoires, zones de stationnement, dortoirs - Zone particulière liée à la reproduction	- Paysager - Géomorphologique - Scientifique

Commentaire sur les intérêts

aucun commentaire

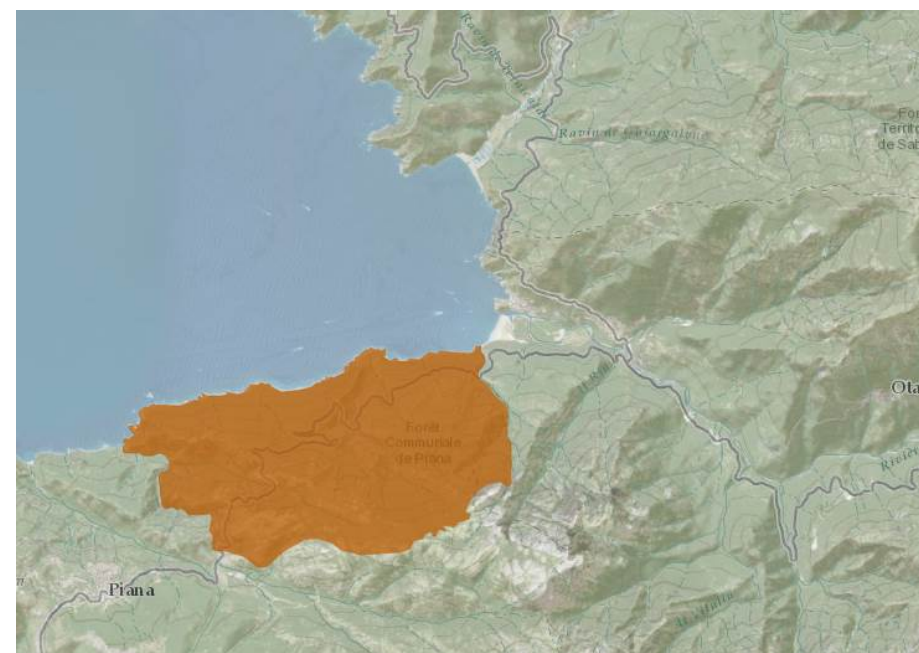
3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE

- Répartition des espèces (faune, flore)
- Répartition et agencement des habitats
- Fonctionnement et relation d'écosystèmes

5. BILANS DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS

5.1 Espèces

Null	Faible	Moyen	Bon
- Algues - Bryophytes - Lichens - Poissons - Mollusques - Crustacés - Arachnides - Myriapodes - Odonates - Orthoptères - Lépidoptères - Coléoptères - Diptères - Hyménoptères - Autres ordres d'Hexapodes - Hémiptères - Ascomycètes - Basidiomycètes - Autres Fonges	- Autre Faunes	- Phanérogames	- Amphibiens - Mammifères - Oiseaux - Ptéridophytes - Reptiles



Ce périmètre concerne un site naturel de la commune. En ce qui concerne les activités humaines, elles sont très ciblées : circulations tant en voiture, qu'à pied ou encore par bateau au pied des falaises. Cette circulation est très variable en intensité durant l'année. Elle 'accroît avec l'avancée de la saison touristique qui coïncide aussi avec les périodes les plus sensibles pour la faune et la flore. En effet, les premiers sont en période de reproduction et les seconds en période de floraison.

Recommandations – Enjeux

La gestion globale du site en cohérence avec les objectifs du site UNESCO sera la solution adaptée avec une régulation pour les sites les plus sensibles.

Dans le cadre du PLU, le site sera classé dans une zone naturelle ne pouvant pas faire l'objet de constructions et d'accès nouveaux. L'exploitation forestière sera soumise à ces mêmes conditions.

4.2 ZNIEFF I - n°940013120 Station de *Seseli Praecox* de Porto Marine de Bussaghia

7.3 Espèces à statut réglementé

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de déterminance	Réglementation
Angiospermes	123045	<i>Seseli praecox</i> (Gamisans) Gamisans, 1985	Déterminante	Liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire français métropolitain (lien)



Plusieurs espèces végétales sont présentes sur les falaises mais celles-ci sont préservées par des réglementations nationales.

Ce site est partagé entre Serriera et Ota sur les falaises situées entre Porto et sous la RD ve direction de la plage de Bussaghia.

Il s'agit en grande partie d'un périmètre inaccessible du fait de sa configuration et de son difficile accès.

Cependant quelques pieds sont bels et bien présents aux abords de Porto ouest. En effet, lors des travaux sur la STEP de Porto, un dossier au titre de la réglementation en vigueur pour destruction d'espèces protégées a été élaborée. Le projet a permis la réalisation des travaux en incluant une

replantation de pieds cultivés par un professionnel spécialisé, sur le toit de la STEP.

Espèces déterminantes du site



Seseli Praecox – Seseli précoce

Autres Espèces du site



Bec-de grue de Corse



Euphorbe arborescente



Doradille obovales

Recommandations – Enjeux

Toute évolution de la zone constructible sur ces parcelles devra considérer les impacts et proposer des solutions en cas de destruction des pieds de cette espèce rare.

4.3 ZNIEFF II - n°940004235 Forêt de Londa – Lindinosa

Cette vaste étendue de 3870 m² concerne plusieurs communes (Serriera, Evisa, Ota) sur l'emprise des forêts de Londa et de Lindinosa. Il s'agit de formations boisées de conifères, excentrées de toutes zones urbaines mais sur lesquelles sont pratiquées un élevage extensif et l'exploitation sylvicole.

Des chemins de chasseurs et de randonnées sillonnent le massif mais ces pratiques restent très ponctuelles. Ce massif accueille, entre autres, le mouflon ou encore la sitelle de corse.

Les principales menaces sont le changement climatique et ses incidences directes et indirectes ainsi que les incendies.



Enjeux – Recommandations

Il n'y a pas de projets connus sur ce site et de ce fait aucun enjeu qui pourrait être lié au PLU en cours de révision.

Recommandations pour la partie réglementaire du PLU :

Conformément aux dispositions du PADDUC et à la sensibilité environnementale de ces espaces, le PLU veillera à un classement en zone N. Le classement en A sera étudié en fonction des impacts potentiels de ces activités sur les habitats et les espèces.

Les ZNIEFF de la commune concernent des espaces à vocation naturelle d'accès difficile de manière générale. Les lisières avec les sites urbains sont les plus sensibles et les plus exposées selon les choix opérés par le zonage du PLU.

5. Arrêté de protection biotope

L'arrêté de protection Biotope est un outil réglementaire pris en application de la loi du 10 juillet 1976 relative à la protection de la nature. Il se justifie

par son intérêt scientifique particulier ou par les nécessités de la préservation du patrimoine biologique.

Il n'existe aucun périmètre de protection biotope sur la commune.

6. Le Parc Naturel Régional de Corse (PNRC)

Le PNR participe à la politique de protection de l'environnement, de l'aménagement du territoire, du développement économique et social, d'éducation et de formation du public. Il constitue un cadre privilégié par les actions menées par les collectivités en faveur de la conservation des paysages et du patrimoine naturel et culturel. La charte du Parc, d'une durée de 10 ans est en cours de rédaction pour la nouvelle période ; elle détermine les orientations de mise en valeur, de développement et les mesures permettant de les mettre en œuvre. Le PLU doit être compatible. La totalité de la commune (3821 ha) soit 1% de la surface totale du Parc, est intégrée dans le périmètre du PNRC depuis le 15 mai 1972.

Aujourd'hui, 149 communes sont adhérentes pour une superficie totale de 377800 ha. Elles sont regroupées en 11 secteurs opérationnels. Ota est intégré dans la micro-région des deux Sevi. Avec Serriera et Cargèse, elle constitue la partie maritime occidentale du Parc.

7. Sites inscrits et classés

Les sites classés couvrent des monuments naturels et sites dont la conservation ou la préservation présentent, au point de vue artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque un intérêt général. Le site classé doit être maintenu et ne peut subir aucune modification sans autorisation ministérielle ou préfectorale. **Golfes de Porto et de Girolata et DPM (11 681 ha) - Site classé le 4 décembre 1974**

La commune d'Ota n'est concernée que sur sa partie littorale : 107,1 ha soit moins de 1% de l'ensemble. Il est question ici des falaises, de la tour de Porto, de la zone humide et de l'embouchure du Porto.

Le site classé est délimité par le tracé de la RD81 et le littoral, incluant ainsi le périmètre de la révision.

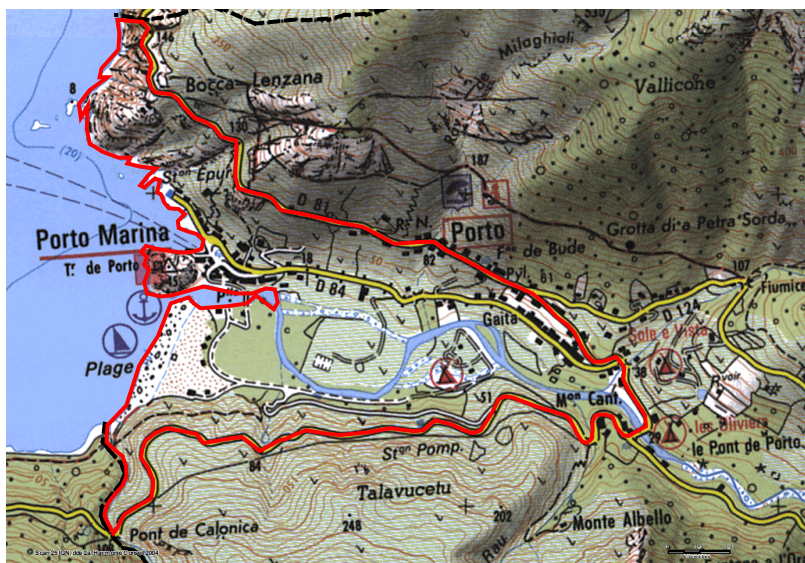
- **Monument historique : la tour de Porto et son périmètre de protection**

Le pont génois de Pianella est classé aux monuments historiques par arrêté du 29/11/1976

La tour génoise est inscrite au patrimoine historique depuis le 22/06/1946.

De ce fait, les travaux et modifications qui s'effectuent dans le périmètre de protection doivent prendre en compte les impacts sur le monument protégé.

Cette servitude s'impose pour tous les bâtiments et travaux effectués dans le champ de vision de ces bâtiments.



Cf. Cartes des servitudes – annexes

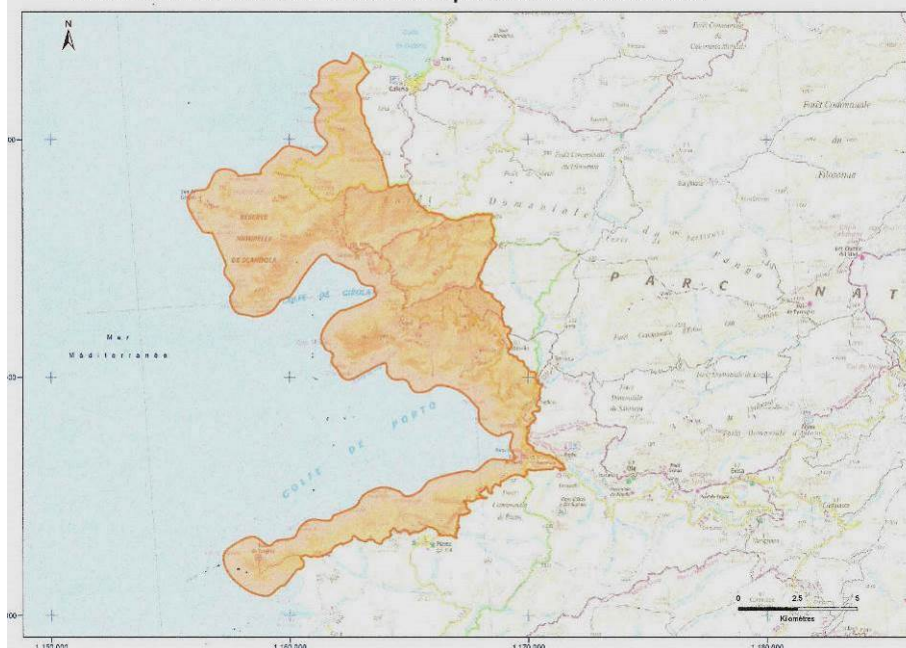


Pont et tour génois

8. Site UNESCO

Selon la Convention du Patrimoine Mondial, le terme de "patrimoine naturel" désigne une caractéristique physique, biologique et géologique exceptionnelle ; la flore et la faune menacées, les zones ayant une valeur du point de vue scientifique, esthétique ou du point de vue de la conservation.

**258 - Golfe de Porto : calanche de Piana, golfe de Girolata, réserve de Scandola :
délimitation du bien lors de son inscription sur la Liste en 1983**



Un site naturel peut être un exemple représentatif de grands stades de l'histoire de la terre ou représenter des processus écologiques et géologiques en cours, ou abriter les habitats naturels d'animaux menacés ou être un paysage d'une beauté exceptionnelle.

L'objectif de l'UNESCO est d'assurer la protection du patrimoine naturel et culturel exceptionnel d'intérêt planétaire et d'encourager les Etats membres (175) à nommer de nouveaux sites en signant la convention. Les Etats s'engagent à protéger leurs sites dont certains peuvent être reconnus comme patrimoine mondial dans un objectif de préservation pour les générations futures. La conservation du patrimoine mondial a prévu des fonds pour assurer la conservation de biens culturels et naturels inscrits (expertise, formation, matériel, protection et aménagement des sites, restauration...).

Caps de Girolata et de Porto, réserve naturelle de Scandola, Calanche de Piana, massifs de porphyre aux formes tourmentées ont été recensées. La végétation est un remarquable exemple de maquis. On y trouve des goélands, cormorans, aigles des mers...Eaux transparentes, îlots, grottes marines et vie marine. Une grande diversité naturelle dans une mise en scène exceptionnelle.

G- LE RIVAGE ET LES PLAGES

1. La loi littoral

La Loi n°86-2 du 3 janvier 1986 relative à l'aménagement, la protection et la mise en valeur du littoral dite « Loi Littoral » détermine les conditions d'utilisation et de mise en valeur des espaces terrestres, maritimes et lacustres. Elle s'applique aux communes riveraines des océans, mers, étangs salés et plans d'eau naturel ou artificiel de plus de 1000 hectares.

Cette loi a pour but :

- la protection des équilibres biologiques et écologiques, la préservation des sites, des paysages et du patrimoine culturel et naturel du littoral,
- la préservation et le développement des activités économiques liées à la proximité de l'eau,
- la mise en œuvre d'un effort de recherche et d'innovation portant sur les particularités et les ressources du littoral.
- La loi « Littoral » distingue, par ses dispositions :
- la bande littorale des 100 mètres,
- les espaces proches du rivage,
- les espaces remarquables et caractéristiques du patrimoine naturel et culturel du littoral et les milieux nécessaires au maintien des équilibres biologiques,
- ainsi que les coupures d'urbanisme.

La loi n°2011-1749 du 5 décembre 2011 relative au PADDUC lui confère la possibilité de compléter la liste des Espaces Remarquables ou Caractéristiques du Littoral et de localiser ces espaces au titre de l'art. R.121-4 du Code de l'Urbanisme. Au sein de l'Atlas des Espaces Remarquables ou Caractéristiques du littoral, le PADDUC identifie un secteur en Espace Caractéristique du littoral (code 2B17) qui englobe le littoral de la commune de Cagnano.

L'article R. 121-5, modifié par un décret du 21 mai 2019 * relatif aux aménagements légers autorisés dans les espaces remarquables ou caractéristiques du littoral et des milieux nécessaires au maintien

des équilibres biologiques fixe la liste des aménagements légers autorisés et les modalités de leur réalisation.

**décret n° 2019-482 du 21 mai 2019 relatif aux aménagements légers autorisés dans les espaces remarquables ou caractéristiques du littoral et des milieux nécessaires au maintien des équilibres biologiques*

2. Les espaces identifiés par la loi littoral

Dans ces espaces qui concernent les sites naturels comme agricoles et urbanisés, **l'urbanisation doit être limitée, au regard du contexte dans lequel l'extension s'inscrit.**

2.1 Séquençage littoral

Le littoral du golfe de Porto comporte **une seule séquence de falaises et massifs qui caractérisent notamment les Calanches cet espace remarquable.** Son rivage s'étire sur une distance approximative de 1,8 km. :



Séquence 7 : De Galeria à Sagone

Typologie : Falaises, plateaux et massifs littoraux

- Caractéristiques communes et sous-secteurs :

Paysage de falaises, cette séquence paysagère se subdivise en deux sous-secteurs :

- + Le secteur 7A reliant Galéria/Porto dessine une frange côtière aux falaises vertigineuses qui rendent le littoral très peu accessible. Seules Porto et la petite marine de Girolata se situent les pieds dans l'eau. Les villages de Serriera, Partinello, Curzo, Osani, ont tous été implantés en balcon au-dessus de la mer et chacun d'entre eux dispose d'une petite route qui descend jusqu'à une plage étroite.
- + Les secteurs 7B et 7D correspondent à la marine de Porto et à la petite ville de Cargèse, rares noyaux urbains littoraux de cette séquence.
- + Le secteur 7C reliant Porto/Cargèse/Sagone se caractérise encore par des falaises vertigineuses, à Piana puis, par une frange côtière au niveau d'Arone et une frange littorale dessinant des caps naturels entre lesquels de vastes plaines littorales se sont formées. Grandes terres fertiles, elles sont destinées à l'agriculture bocagère.
- + Le secteur 7E ferme cette séquence et revient vers un paysage davantage mité par l'urbanisation, en particulier touristique.

- Dynamiques littorales

- + 7A : Galéria/Porto : Les fortes contraintes topographiques de ce secteur, son enclavement et les protections qui s'y appliquent empêchent une extension incontrôlée des villes sur la côte.
- + 7B : la petite marine de Porto représente une des rares ouvertures sur la mer de ce secteur permettant de relier assez rapidement les villages des deux Sevi. L'importance des statuts de protection qui s'appliquent sur ce secteur le protège des dérives de l'urbanisation diffuse.
- + 7C : De Porto à Cargèse : Les plaines littorales sont aujourd'hui menacées par une urbanisation diffuse notamment aux abords de la ville de Cargèse.
- + 7E : menacé par l'extension de l'urbanisation résidentielle diffuse de Sagone.

- Enjeux

Contrôler l'urbanisation au niveau de Cargèse Sagone pour éviter une conurbation le long du littoral.

Critères prioritaires pour la définition des espaces proches du rivage						
	Topographie	Co-visibilité	Étage de végétation	Ambiance maritime	Distance par rapport à la mer	Coupure physique
7A						
7B						
7C						
7D						
7E						

Source : extrait livret I – SMVM – PADDUC – 10 2015

Sur la commune d'Ota-Porto, cette séquence est très minérale tant vers le sud que vers le nord de Porto. Les petites plages rythment ce rivage avec la combinaison de la végétation qui s'immisce plus ou moins dans les massifs rocheux.



Vues depuis la RD81



L'embouchure du Porto

2.2 Délimitation des EPR*

Article L121-13

L'extension limitée de l'urbanisation des espaces proches du rivage ou des rives des plans d'eau intérieurs désignés au 1° de l'article L. 321-2 du code de l'environnement est justifiée et motivée dans le plan local d'urbanisme, selon des critères liés à la configuration des lieux ou à l'accueil d'activités économiques exigeant la proximité immédiate de l'eau. Toutefois, ces critères ne sont pas applicables lorsque l'urbanisation est conforme aux dispositions d'un schéma de cohérence territoriale ou d'un schéma d'aménagement régional ou compatible avec celles d'un schéma de mise en valeur de la mer.

En l'absence de ces documents, l'urbanisation peut être réalisée avec l'accord de l'autorité administrative compétente de l'Etat après avis de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites appréciant l'impact de l'urbanisation sur la nature. Le plan local d'urbanisme respecte les dispositions de cet accord.

Dans les communes riveraines des plans d'eau d'une superficie supérieure à 1 000 hectares et incluses dans le champ d'application de la loi n° 85-30 du 9 janvier 1985, l'autorisation prévue à l'article L. 122-19 vaut accord de l'autorité administrative compétente de l'Etat au titre du troisième alinéa du présent article.

Le PADDUC propose les limites des Espaces proches du rivage avec cependant l'obligation de justifier à l'échelle communale les délimitations retenues.

Les espaces proches du rivage sur la commune d'Ota épousent un relief abrupt de part et d'autre des versants et traversent la vallée au niveau de la sortie ouest de Vaita.

Les ambiances végétales diffèrent fortement entre ubac et adret ; plus boisée à l'ubac mais le rapport visuel au golfe est constant depuis la RD tout comme à l'adret. En fond de golfe, les vis-à-vis sont rares à cause d'une végétation arborée dense sous la RD et le long du Porto. Cependant, la proximité géographique du rivage s'impose dans cette

délimitation tout comme des ambiances créées par les espèces végétales en amont de la RD, de type maquis moyen et bas.
(cf. Carte page suivante)

**La séparation d'espaces par une ligne de crête est un critère déterminant (Cf. par exemple Conseil d'Etat 28/07/2000 n° 173229 Commune de Port-Vendres. Publié au recueil Lebon). L'annexe 3-livret littoral du PADDUC, indique en page 27 : « Les éléments de relief peuvent tout à la fois constituer par endroit un écran à la vue du littoral, séparant alors l'espace proche du rivage du reste du territoire communal, c'est le cas des crêtes les plus proches du littoral sur le versant ouest de l'île, ou au contraire produire un paysage dégagé jusqu'aux plus hauts sommets de Corse. »*

2.3 Bande des 100 m.

Article L121-16 -Créé par ORDONNANCE n°2015-1174 du 23 septembre 2015 - art.

En dehors des espaces urbanisés, les constructions ou installations sont interdites sur une bande littorale de cent mètres à compter de la limite haute du rivage ou des plus hautes eaux pour les plans d'eau intérieurs désignés au 1° de l'article L. 321-2 du code de l'environnement.

La bande des 100m. est un espace clairement délimité par la loi littoral par le biais de l'article L.121-16 du CU ; le principe d'inconstructibilité s'applique en dehors de l'espace urbain.

Dans le cas de Porto, le cœur de la Marine est impacté par cette bande mais sans incidences sur la constructibilité.

Au-delà de la Marine, elle concerne des espaces naturels non bâtis. .

2.4 Espaces remarquables (ERC)

Cf. Chapitre "Espaces sensibles"

2.5 Qualité des eaux de baignade

Depuis plusieurs années consécutives, l'ARS indique que **l'eau de baignade est d'excellente qualité.**

2.6 Servitudes de passage

Ici, l'accès au rivage est assuré sur les plages et depuis la Marine. Sur le reste du rivage le relief rend difficile l'accès depuis la terre. La RD constitue aujourd'hui le meilleur accès transversal.

3. La vocation des plages

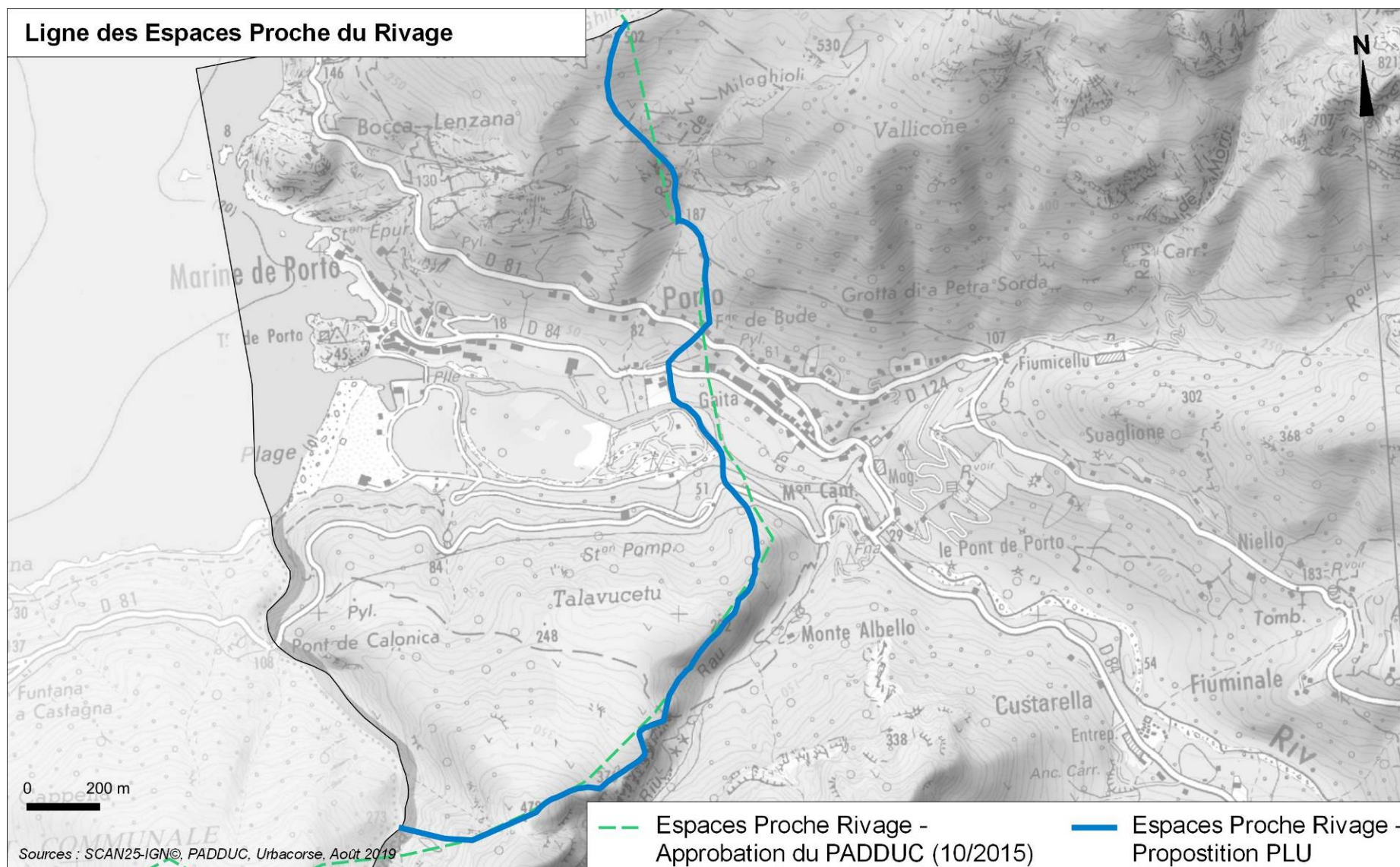
Le PLU doit déterminer des plages afin de réglementer les occupations des sols. Pour se faire, l'analyse portera sur les documents du SMVM et sur les éléments de terrain.

3.1 Vocations des plages du PADDUC

La plage de Porto occupe le fond du golfe. Celui-ci est scindé par la rivière Porto suivant la nature des sols. Ainsi, la rive gauche de l'embouchure est une plage de galets-sable alors que la rive droite est un rivage rocheux sur lequel s'est développé la Marine.

Cette césure naturelle marque aussi les limites **de la plage naturelle fréquentée et celle de la plage semi-urbaine.** Le PADDUC les a définies comme telles dans le SMVM. Ce classement correspond à la géographie des lieux pour la première. La présence de divers établissements plus ou moins épars ne remet pas en question ce classement.

Concernant la section inscrite dans le périmètre de Porto marine, les caractéristiques des lieux fortement bâtis, de son enclavement, des fonctions de la Marine, permettrait de dire qu'il s'agit **d'une plage urbaine.** Cependant très exposée, celle-ci n'abrite aucune des fonctions décrites dans le SMVM du PADDUC pour celles-ci. Aussi, on conviendra que le classement est de ce fait cohérent.





Proposition de classement des plages – PADDUC

Source : SMVM – livret II – p. 130 octobre 2015

Les plages naturelles fréquentées

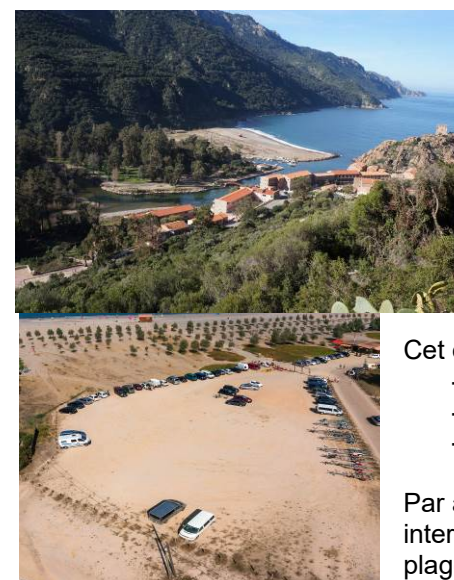
Écologique	Sociale	Économique

Il s'agit des plages s'inscrivant dans des milieux préservés de l'urbanisation, souvent incluses dans un périmètre de protection ou bien en frontière, et qui font l'objet d'une très forte fréquentation estivale. Elles sont l'image de la Corse, régulièrement citées dans les guides touristiques et font en général, historiquement, l'objet d'AOT : on y trouve souvent des « paillotes » et parfois des petites bases nautiques¹⁸.

Elles ont tout à la fois une valeur environnementale et paysagère qui ne peut être altérée, et une valeur économique pour le territoire qui ne peut être négligée et dont l'existence même repose sur le maintien du bon état écologique et paysager du site. Les concurrences d'usages sont importantes sur ces sites et entraînent des phénomènes d'éviction de certaines activités et personnes.

L'enjeu sur ces plages est de pouvoir encadrer la fréquentation et organiser l'accueil du public dans de bonnes conditions, de façon à limiter l'impact sur l'environnement.

Outre la délicate conciliation des enjeux écologiques, sociaux et économiques, se pose le problème de l'aménagement de ces sites.



Plage naturelle fréquentée de Porto et arrière-plage

Afin de répondre aux enjeux de fréquentation et de sensibilité du site, la commune a proposé un réaménagement de la plage et son arrière-plage, incluant le DPM. Ce projet a fait l'objet d'un permis d'aménager en cours d'instruction. (cf. Chapitre.....)

Cet espace coïncide ici avec :

- des Espaces remarquables
- le site NATURA 2000
- le site UNESCO

Par ailleurs, le DPM a été délimité ce qui interfère directement sur la gestion de la plage en mains de l'Etat.

Les plages semi-urbaines

Écologique	Sociale	Économique

Ces plages s'inscrivent dans un contexte d'entrée de ville ou d'urbanisation résidentielle.

L'enjeu sur ces plages est notamment d'éviter les « annexions privatives » aux lotissements et villas, et d'y rétablir un usage conforme avec l'utilité publique, en particulier en rétablissant les accès.

Elles ont vocation à accueillir, les activités de pêche et de cultures marines, les activités balnéaires, les loisirs nautiques, les pontons et débarcadères pour faciliter l'accostage, ainsi que le mouillage de plaisance.

La demande sociale est importante sur ces plages. Elles sont notamment historiquement et culturellement fréquentées par les insulaires pour leurs « paillotes ». Elles ont vocation à continuer d'accueillir ce type d'activités.

Cependant, il convient de veiller à l'équilibre avec les loisirs et les sports, d'autant plus que les petits loisirs nautiques (« transportables ») connaissent un véritable essor.



Vue aérienne 2016– plage de Porto centre

Le PLU dans son règlement graphique et écrit intégrera les fonctions de ces plages.

3.2 La gestion des plages et le DPM

L'accès à la plage se réalise par deux moyens :

- depuis la passerelle depuis la Marine, rive droite
- depuis la RD81 par une voie communale, rive gauche

Les visiteurs de la Marine, comme ses habitants permanents ou saisonniers l'empruntent pour se rendre ainsi à la plage ou vers les établissements de plage ; à l'inverse, elle emprunter en sens inverse par les nombreux visiteurs qui se stationnent sur l'arrière-plage, vaste parking à fort impact paysager et environnemental.

Comme il a été évoqué par ailleurs, cet espace incluant la plage doit faire l'objet d'un aménagement global intégrant gestion du risque, protection de l'environnement et gestion du stationnement. Ces aménagements respecteront le PPRi mais seront aussi en adéquation avec la vocation de la plage, qui est de plus **espace remarquable, site Natura 2000 et site UNESCO**.

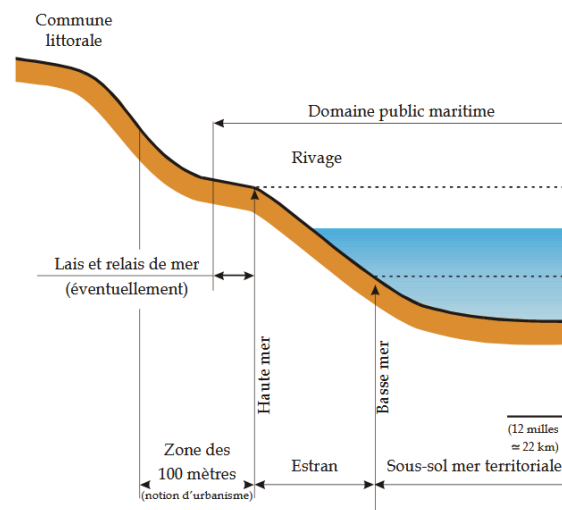
	Caractéristiques naturelles	Usages et fréquentation du site	Nature des aménagements	Gestionnaires du site	Périmètre de protection
Plage de Porto – centre	Anse sous la place	baignade	Aucun	DPM	Site classé Natura 2000 Risque de submersion
Plage de Porto Plage naturelle fréquentée	Anse à l'embouchure du Porto – plage de galets – sable grossier 320 m linéaire	Tourisme local Baignade, nautisme Etablissements de plage Poste de secours	Stationnement, port-abri	Commune, privé et DPM	Zone inondable Risque de submersion marine ERC Natura 2000 UNESCO



Le Domaine Public maritime (DPM) : pour rappel, tous les terrains s'étendant de la limite haute du rivage de la mer à la limite des eaux territoriales font partie du DPM. Le rivage constitue en quelque sorte le noyau dur du DPM.

L'arrêt dit Krietman précise que la limite du DPM s'étend « jusqu'au point jusqu'où la plus haute mer peuvent s'étendre, en l'absence de perturbations exceptionnelles », quel que soit le rivage et la période de constatation.

L'acte de délimitation « gèle » en quelque sorte à un moment donné la domanialité publique, imprescriptible et inaliénable, mais celle-ci peut s'accroître en cas d'avancée de la mer. En revanche en cas de retrait de la mer, la limite continue à avoir des effets dans la mesure où les lais et relais ainsi dégagés demeurent du domaine public maritime



Le DPM est délimité sur la plage de Porto depuis 1981 tel qu'il figure ci-après. Cet espace se situe dans le périmètre de l'ERC, de Natura 2000. Il occupe une grande partie de la dune, inclut en son sein deux établissements saisonniers (dont un partiellement) et un terre-plein faisant office de stationnement saisonnier en état délaissé.

La commune procède en 2021 à une demande de concession de la plage avec l'intention de proposer 3 sous-traités destinés à l'installation parasols et transats et locations de kayaks, pédalos. Les établissements sur le DPM seront détruits et non remplacés.

Enjeux

- Préserver les rivages du golfe
- Gérer la cohabitation des activités nautiques dans l'embouchure, risques naturels et sensibilité du site
- Valoriser le petit port-abri
- Arrière-plage : Aménager l'aire de parking avec une intégration paysagère.

	Date de construction	Nature de l'autorisation	Bénéficiaire de l'autorisation	Durée	Emprise bâtie constatée	Observations
Centre de secours	20 ans	Poste de secours	Commune	3 ans	44 m ²	Renouvelée annuellement
Paillote OASIS	Antérieure à loi littoral	-	-	-	165 m ²	-
Construction privée	Une 20 ^e année	-	-	-	55 m ²	Ancienne épicerie du camping communal
Paillote TAHITI	Antérieure à la loi littoral	-	-	-	78m ²	-



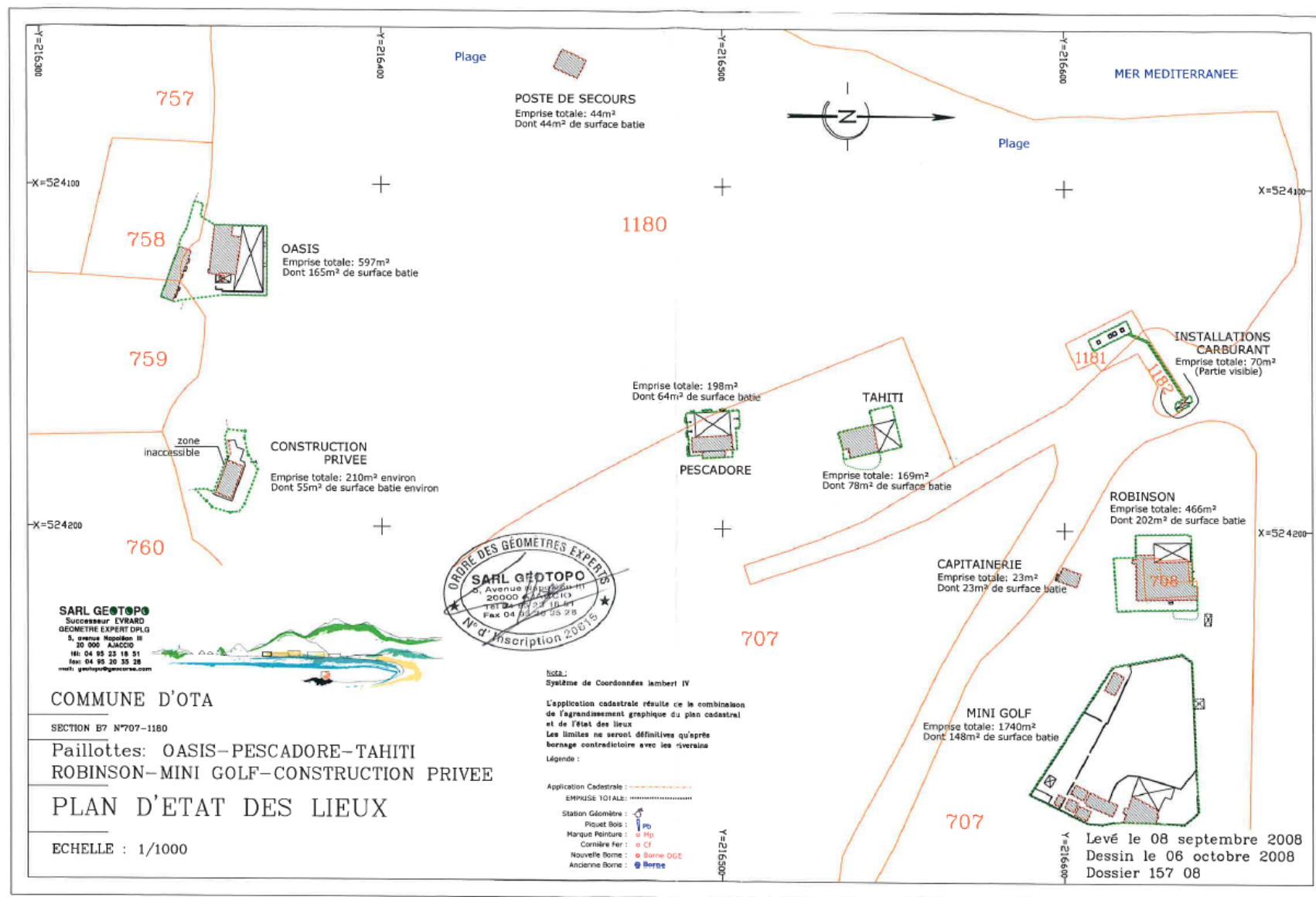
<< La délimitation du DPM

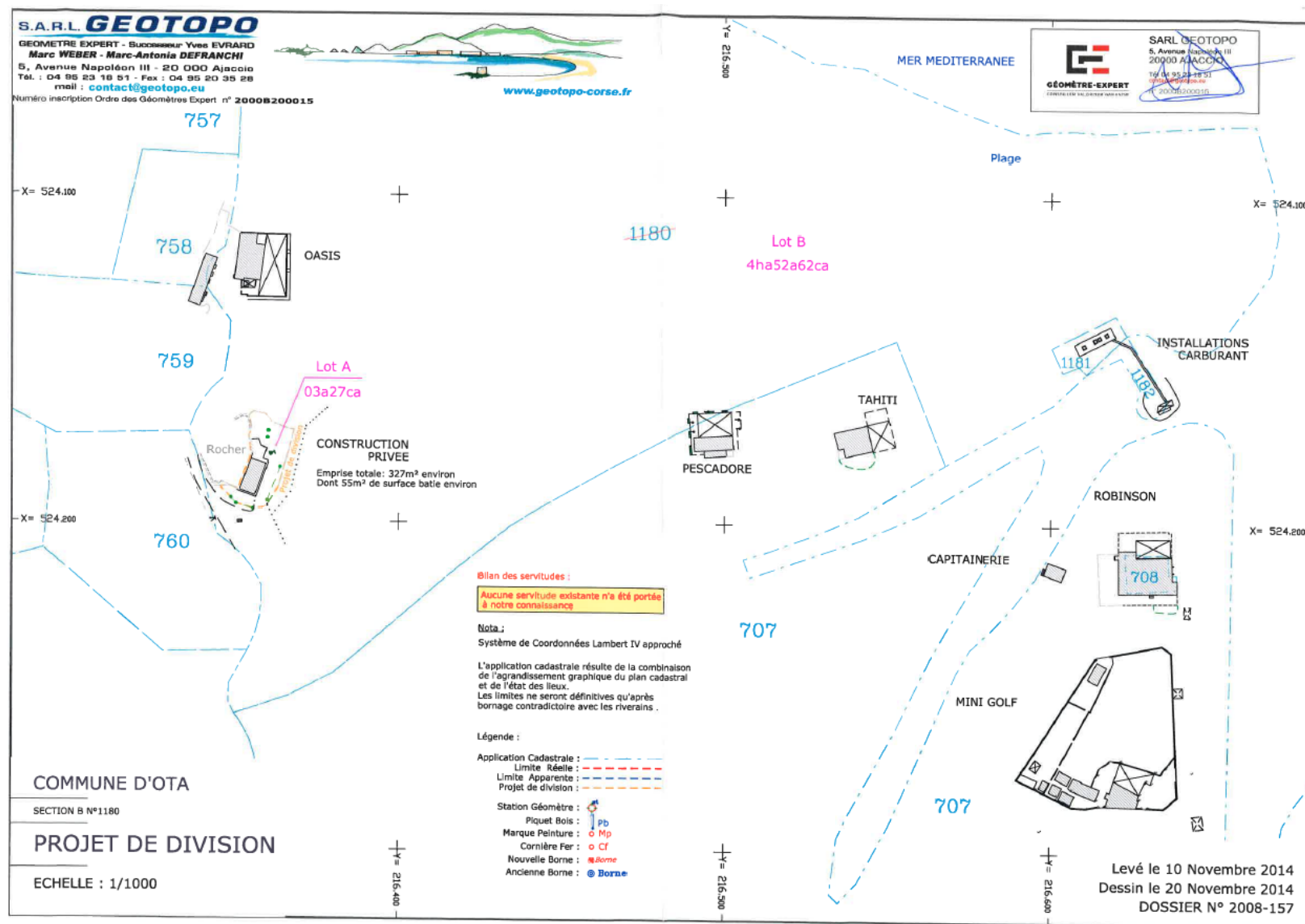
Les établissements situés sur le DPM sont détruits et non reconstruits. La commune lance en 2021 une demande de concession de plage auprès de l'Etat pour la plage de Porto.

Afin d'être en accord avec les orientations du PADDUC, le PLU :

- classera la plage du Porto en plage naturelle fréquentée et adoptera un règlement adapté
- se dotera de moyens pour assurer la cohabitation des pratiques avec la sensibilité des lieux
- règlementera toutes formes de travaux afin de garantir la qualité des paysages tant dans les espaces naturels que les espaces urbains
- veillera à une évolution urbaine conforme aux dispositions de la loi littoral

Pour un certain nombre de questions complémentaires au PLU comme celle liées au statut du port, la gestion de la plaisance, la fréquentation des sites...le document d'urbanisme n'est pas un outil adapté.

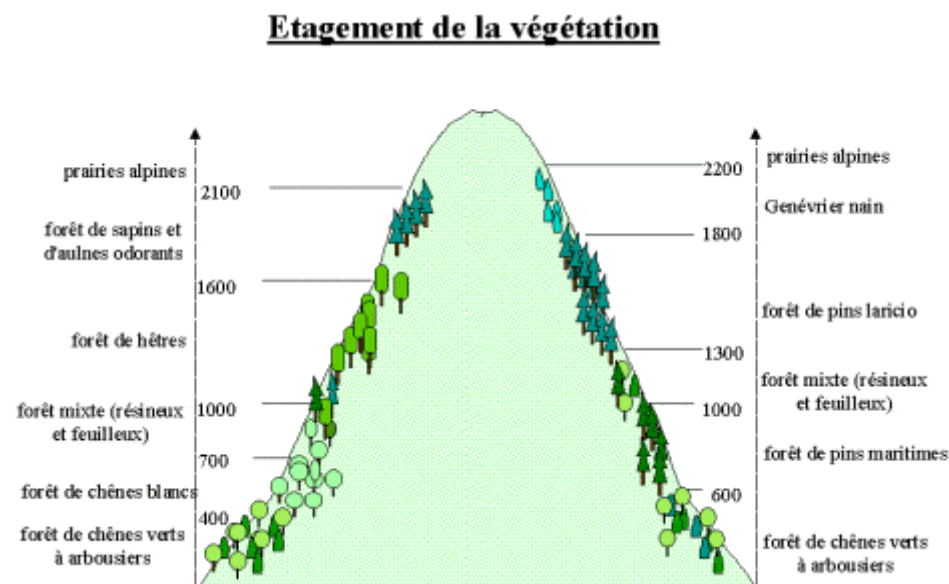




H- COUVERTURE VEGETALE

1. Vallée boisée

La végétation corse est très diversifiée du fait de la géographie, de l'insularité et de la multiplicité des habitats issus de la variation altimétrique entre le littoral et les zones de montagnes, et aux différents types de sols.



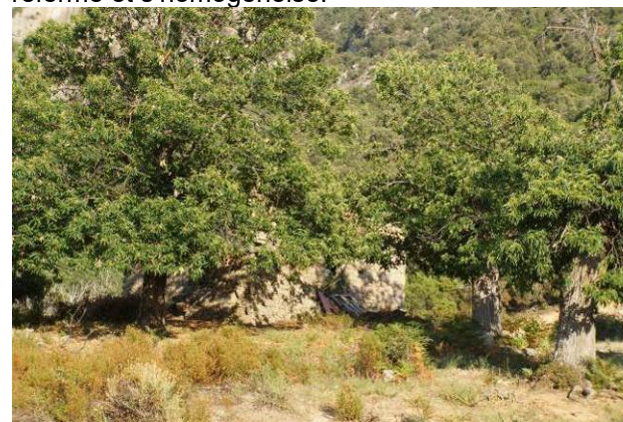
Entre 0 m et 1326 m d'altitude, le paysage végétal d'Ota offre un paysage végétal différencié selon l'exposition et l'altitude.

Les piémonts littoraux sont couverts de strates arbustives contraintes par les masses rocheuses affleurantes. Cette végétation éparse est constituée de cistes, arbousiers, lentisques et oléastres.

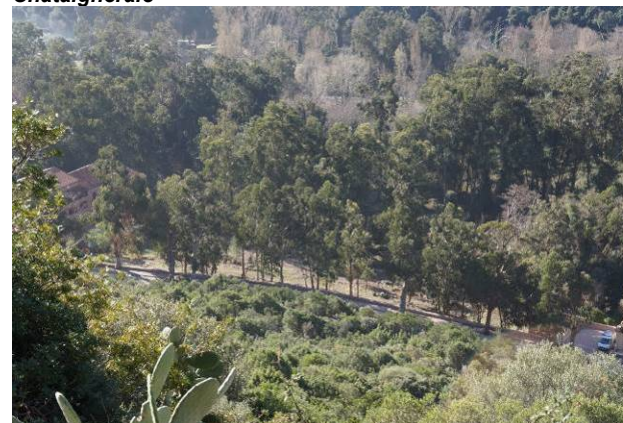
Les premiers piémonts rétro-littoraux exposés sud présentent une végétation plus dense et continue de maquis arbustif voire arborescent avec quelques îlots d'oliviers-oléastres et parfois châtaigniers sur les creux proches de ruisseaux.

Le versant ubac plus frais est couvert d'une dense forêt de chènes verts. Les fonds de vallée sont caractérisés par la ripisylve et quelques feuillus.

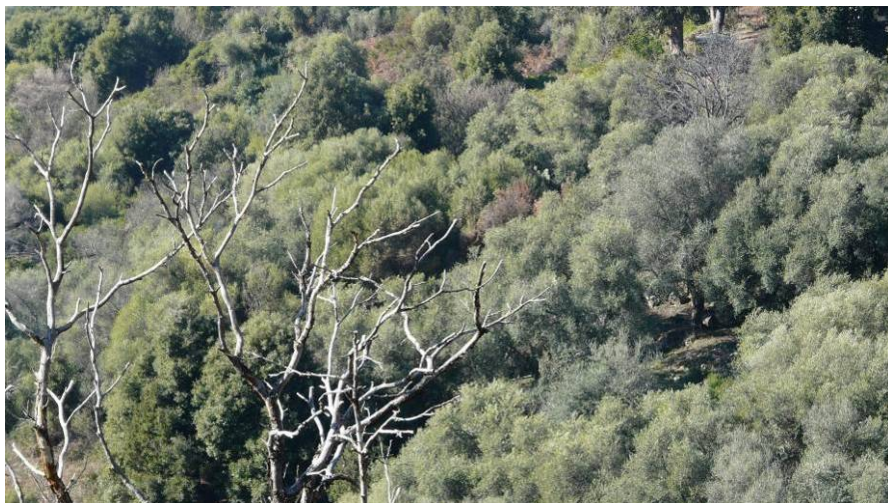
Les anciennes cultures ponctuent cette couverture végétale dense qui se referme et s'homogénéise.



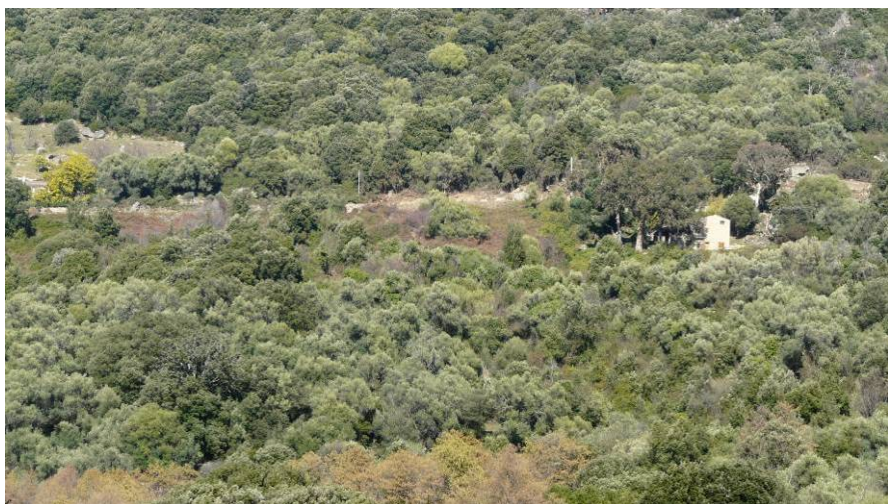
Châtaigneraie



Eucalyptus – basse vallée du Porto



Oliviers et oléastres – secteur de Fiuminale – village



**Maquis et pré-bois de chênes-oléastres
Versant adret de la vallée de Porto**



Versant ubac - chênaies

La fermeture du milieu pose les questions suivantes :

- Risque de grands incendies lié à la continuité du couvert végétal et à la biomasse disponible
- Appauvrissement des habitats naturels
- Appauvrissement de la qualité paysagère.

La fermeture du milieu reflète ici l'abandon des terres dont l'exploitation raisonnée et durable permettrait de résorber les risques énoncés ci-dessus tout en diversifiant les rôles de la forêt et anciens vergers :

- Exploitation du bois
- Pastoralisme extensif durable
- Remise en état des châtaigneraies
- Remise en culture des terrasses

2. Espaces boisés classés

N° (carte)	Lieu-dit	Superficie Approx.	Motif du classement
1	Embouchure Porto	11,15 ha	L.121-27
2	Ripisylve Porto	22,75 ha	L.121-27
3	Amont de Vaita et du village – versant nord	144,60 ha	L.113-1
4	Amont de Custarella – Versant sud	129,50 ha	L.113-1
TOTAL		309 ha	

La commune a procédé au titre des articles L.121-27 et L.113-1 au classement de plusieurs boisements sur une surface totale de **309 ha** dans soit 8% de la superficie communale (3820 ha).

Le conseil des sites s'est prononcé favorablement en janvier 2018 avec quelques recommandations notamment le maintien des EBC le long de la berge du Porto au niveau du camping les Oliviers.

Il convient de préciser que la présence d'EBC :

- n'exclut pas le débroussaillage légal dans les zones urbaines ou à urbaniser
- n'exclut pas le débroussaillage légal nécessaire à la valorisation de vergers, de yeuseraies, à des fins agricoles. Les coupes ponctuelles sont également autorisées. C'est bien le défrichement qui est interdit.

DEFINITION

Le défrichement est défini comme étant "la destruction de l'état boisé d'un terrain et la suppression de sa destination forestière". Les deux conditions doivent être vérifiées simultanément, précise la circulaire.

Défrichement illicite, un délit

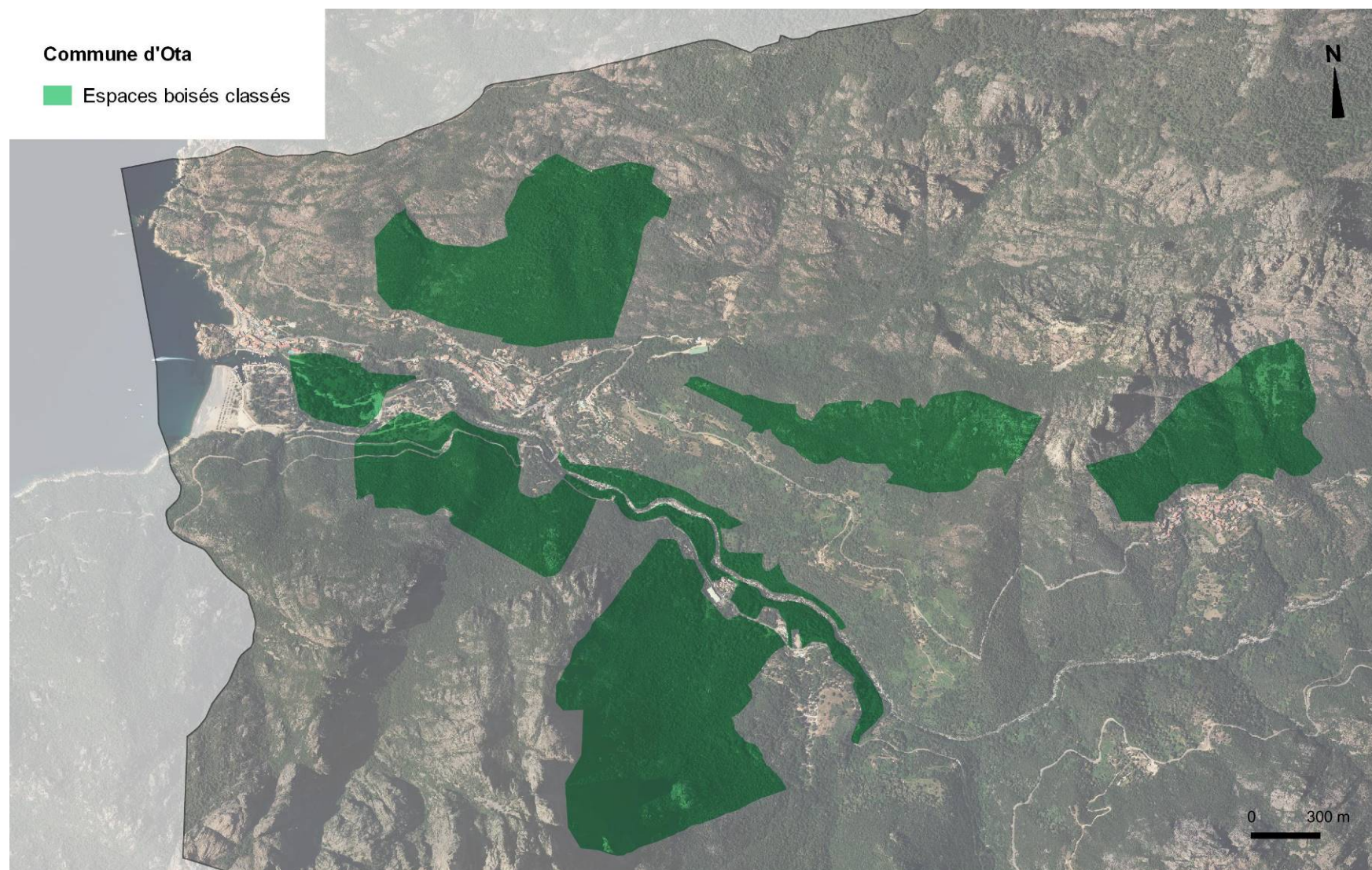
Des sanctions financières s'appliquent pour tout défrichement sans autorisation. Ces amendes sont forfaitaires ou établit au m² selon les surfaces impactées.

L'objet du classement correspond à des **boisements singuliers tels que définis à l'article L.121-27 du code de l'urbanisme pour les boisements singuliers : eucalyptus et ripisylve.**

Il consiste en la protection des habitats sensibles de rivière pour leur rôle de couloir écologique à l'échelle locale mais également pour leur rôle régulateur dans les effets de torrencialité, d'infiltration et d'épuration. Ce sont des niches de fraîcheurs dans un espace végétal méditerranéen, dense et aride.

Les boisements sur les versants composés de yeuseraies plus ou moins denses selon l'exposition, contribuent à la stabilisation des sols, la réduction des effets érosifs en amont de zones bâties ou cultivées. Ces boisements concourent également à la qualité des paysages de la vallée et à la richesse des écosystèmes. Leur classement n'est pas contraire à l'élevage extensif qui se pratique sur la commune. Ils sont classés au titre de l'article L.113-1 du CU.

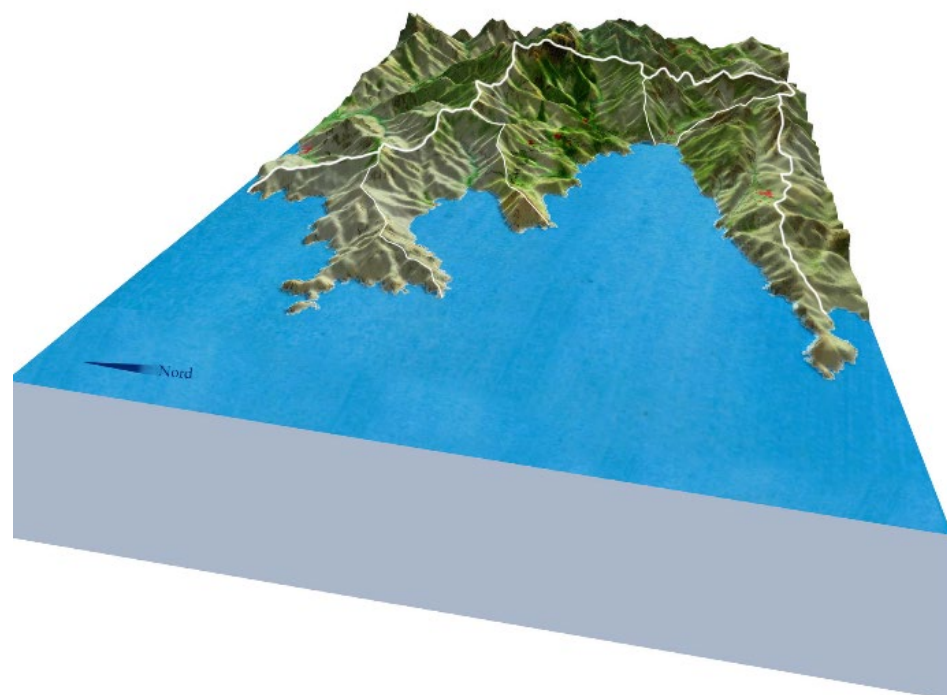
Les autres périmètres de protection existants sur la commune assurent la préservation et la bonne gestion des autres boisements.



Sources : SCAN25 - IGN©, Urba Corse, 2020

Source : fond Orthophotos 2016 – copyright IGN – CTC 2018 / EBC PLU approuvé/Projet EBC 2018

I- PAYSAGES – SEVI IN FORA



Bloc diagramme
Contexte géographique de l'ensemble

« Falaises vertigineuses, caps acérés et sommets majestueux... Sur la côte ouest de l'île, entre Galeria et Piana, la hardiesse des reliefs témoigne de la (relative) jeunesse géologique d'un littoral dont le tracé en dents de scie découpe les reliefs attaqués de front par les vagues (1). La Corse est une « montagne dans la mer » : nulle région insulaire ne justifie mieux ce qualificatif. Sauf qu'ici, la montagne est un volcan, et que les paysages sublimes du Sevi Infora sont nés de la rencontre explosive entre la roche en fusion et la mer »

Extrait Atlas du paysage

Ce grand paysage se découvre dans son amplitude par la mer. Côte terrestre, il se découvre par brides, portions plus ou moins intimes suivant les variations du relief et la route qui l'épouse. La route est ici le vecteur de découverte comme les sentiers de randonnées qui offrent des perspectives inattendues.

1. Le littoral, un paysage attractif à soigner

Falaises ocre, anses discrètes, reliefs imposants et verdoyants bordant une mer d'un bleu profond, sont le cadre exceptionnel dans lequel évolue des petits villages corses traditionnels, dont Ota-Porto. Le classement UNESCO est très étroitement fondé sur ce paysage grandiose et exceptionnel depuis plus de trente ans. Le littoral de cette partie nord de l'ouest corse est unique et singulier dans sa morphologie qui lui vaut une réputation mondiale.

Ota est ancré dans cette entité paysagère qu'il anime de sa marine, Porto et sa plage.



Source : fond orthophotos 2016

Le paysage littoral est donc ici scindé en **trois espaces distincts et complémentaires** :

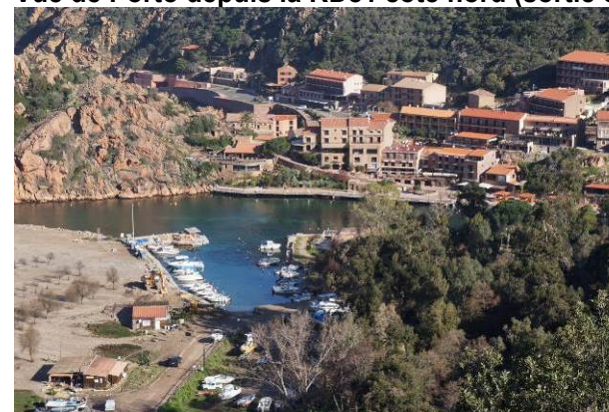
- la plage et la plaine du Porto
- Porto marine
- Le littoral sauvage : les falaises

La route en corniche offre des points de vue remarquables.

2.1 Les sous-unités littorales



Vue de Porto depuis la RD81 côté nord (sortie Serriera)



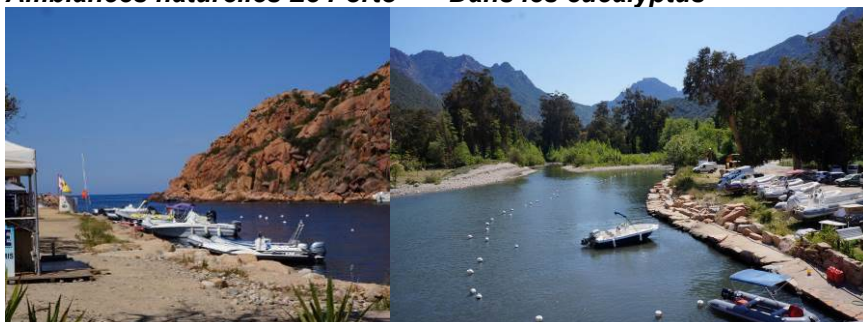
Vue de Porto depuis la RD81 côté sud (sortie Piana)

- **La plaine du Porto et la plage de Porto**

La rive gauche caractérisée par une forêt d'eucalyptus, l'embouchure du Porto et sa vaste plage très sauvage, connaît également une dégradation de ses ambiances liées à l'omniprésence de la voiture, des remorques, à une délimitation floue des usages. Le caractère naturel n'est plus.



Ambiances naturelles Le Porto – Dans les eucalyptus



Le Porto – embouchure

L'embouchure est un espace de transition entre l'espace urbain et l'espace de la plaine, qu'une passerelle vient symboliser.

Le paysage est dégradé par la présence dispersée des véhicules, un mobilier dégradé, des quais abandonnés ...Des améliorations sont à noter avec les travaux ponctuels réalisés sur le port-abri et grâce à l'organisation des postes sur les quais principaux.

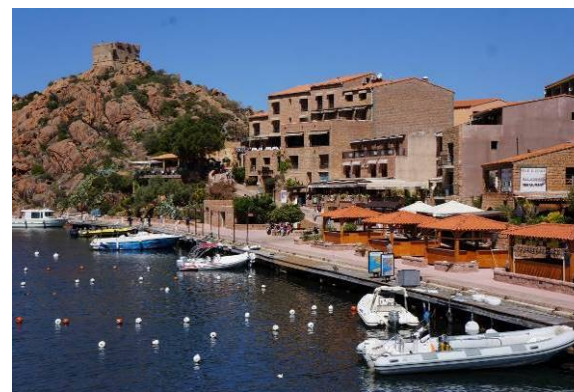
Recommandations :

- une charte publicité pour les enseignes des postes présents saisonnièrement
- une charte architecturale pour les paillotistes
- gérer le stationnement pour limiter les impacts irréversibles sur les éléments paysagers qui composent cette entité
- assurer une insertion visuelle des véhicules
- réparer les espaces abîmés
- traiter les alignements de tamaris pour rompre la géométrie et donner un aspect plus naturel à ces plantations

- **la marine de Porto**

La basse vallée est un paysage construit par l'homme en contraste avec les grandes entités naturelles que sont la mer, les montagnes, les versants boisés. Ce paysage a évolué au fil du temps, au fil de l'attractivité du site. **Les choix urbanistiques, architecturaux et esthétiques ont composé une entité bâtie compacte, cohérente**, avec une place ouverte vers le golfe. Se mêlent tradition et modernité dans un espace contraint. La tour génoise est un des éléments bâtis fort de ce paysage bâti ainsi que la poudrière près de la place.

La voiture s'est imposée saisonnièrement dans cette scénographie de manière ostentatoire.



La Marine depuis la passerelle



Les voitures en été et en hiver sur la place...



Recommandations :

- considérer tous les points de vue sur la tour au moment des choix urbains et architecturaux
- libérer les perspectives valorisantes sur le golfe des véhicules
- revaloriser la place et rompre les cloisonnements entre différentes parties de Porto

cf. Espaces urbains

• Le littoral sauvage : les falaises

Cette route assure la liaison entre tous les villages côtiers au quotidien et s'inscrit également dans un circuit touristique de la façade ouest de la Corse entre Ajaccio et Calvi.

La longue séquence entre Piana et Osani se caractérise par une voie sinueuse, étroite, rocheuse...en corniche et en surplomb de du golfe.

Tous les aménagements routiers ont été réalisés avec soin, en cohérence avec les matériaux locaux. Ils sont sobres et efficaces.

Cette route est rythmée par les fontaines, les points de vue, les petites baies.

La publicité y est assez rare, la signalétique plus hétérogène et de qualité variable.



En direction d'Osani

2.2 Les vecteurs de découverte : les routes

Ces espaces se découvrent par la route (RD81) en corniche qui est un véritable parcours touristique et paysager. Des vues plongeantes, rythmées par les reliefs annoncent l'arrivée dans l'écrin de Porto. Abrité au fond de la petite plaine littoral, cet espace a été modelé successivement par l'homme. On trouve ainsi la tour génoise, les premières constructions

de pêcheurs, la création d'un petit port-abri, les plantations des eucalyptus pour assainir les sols, la construction de la marine, telle qu'on la connaît aujourd'hui... Mais c'est aussi un espace qui se découvre progressivement par la route d'Ota, une perspective qui offre toute la dimension de la vallée du Porto.

La traversée de Vaita mérite à plusieurs titres des aménagements qualitatifs pour se situer dans la continuité de la traversée de Piana, tout en conservant des ambiances singulières à Ota-Porto. Les entrées sont à soigner :



Entrée sud de Vaita- Porto

La tour s'affiche entre mer et terre ; un véritable repère.



Vue depuis Evisa



Vue depuis Fiuminale

Si le grand paysage du golfe s'impose par sa remarquabilité et impose une attention particulière **du traitement des axes de circulation** (points de vue) et de la bonne insertion visuelle des équipements, les sous-entités de la basse vallée du Porto proposent des ambiances à soigner.

2.3 Les objectifs et les enjeux

Différents outils sont déjà en place dans le golfe et le littoral en particulier pour veiller à une évolution encadrée du site et donc de son paysage : site classé, site inscrit, PLU...

Fixer des objectifs clairs permet de mieux cibler les actions en cohérence avec les enjeux. Le paysage est une notion dont l'appréhension est parfois insuffisante par les usagers de l'espace alors qu'il permet d'aborder transversalement bien d'autres sujets de l'aménagement durable du territoire. Le paysage peut être fédérateur.

A son niveau le PLU considérera les enjeux et les réponses réglementaires adaptées.

Les objectifs sur cet espace littoral sont les suivants :

Produire/conservier des espaces/paysages à la hauteur de l'exigence du classement UNESCO
Gérer durablement l'attractivité du patrimoine paysager
Créer un cadre de vie qualitatif

LA PLAINE ET LA PLAGE

Les enjeux

Restaurer le paysage de la plaine du Porto
Restaurer les espaces abîmés
Améliorer le paysage routier qui donne accès à la plage

LA MARINA

Les enjeux

Mettre au cœur du projet urbain les espaces publics en y soustrayant la place du véhicule motorisé.
Poursuivre le projet de rénovation de la place
Se doter de moyens efficaces pour un paysage urbain de qualité (règlement de publicité, règlement du PLU, charte)

LES FALAISES

Considérer le paysage routier sur l'ensemble du parcours de Piana à Osani en collaboration avec les services compétents
Réglementer les implantations le long de cette route et la publicité
Soigner les entrées de « ville » à Vaita, espace de transition paysagère

2. La vallée : une séquence de transition mer-montagne

La vallée se découvre en suivant la route du village et la route dite d'Evisa côté ubac. Cette vallée en V reste repliée et laisse peu de place aux perspectives sur ce versant ubac à l'inverse du versant adret. On notera donc **l'importance des ambiances naturelles** tout au long du parcours ponctués de lieux habités comme Custarella, le village, Fiuminale.

2.1 La route du village

La première exposée au sud est en corniche domine la vallée et offre des perspectives ouvertes sur les massifs environnants. Les points de vue sont ouverts vers le golfe et les massifs car elle est en corniche également.



Vue depuis la route du village sur le golfe.



Murets et clôtures traditionnels

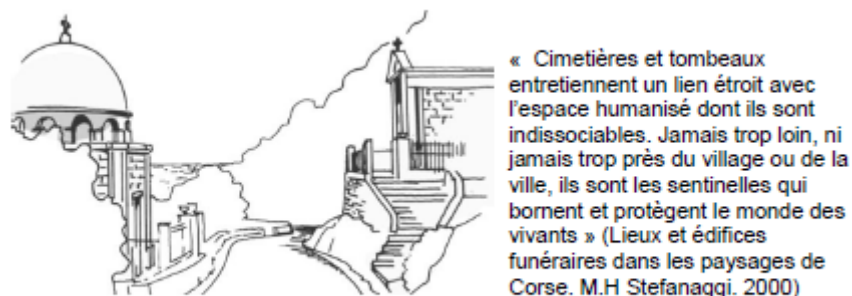
Cet axe conserve des ambiances agricoles bien que les récents travaux d'élargissement les aient modifiés. Ces éléments sont à conserver ou reproduire pour accompagner la scénographie qualitative de la vallée. Les tombeaux composent également l'originalité de cette séquence.

La fermeture de la végétation constitue aujourd'hui le principal facteur d'évolution du paysage et de sa perception avec la fermeture des points de vue et l'homogénéisation des versants sur lesquels existent de nombreux pans de terrasses de culture.



Ancienne oliveraie et zone de culture en friche – versant adret

Le village se découvre de profil au détour du dernier virage pris en étau entre deux chapelles funéraires :



Point de transition dans un virage sur la D124 :
Découverte cadrée du golfe de Porto en venant d'Ota

La route traverse Ota et s'engouffre dans la vallée en direction du pont. Les vues se referment au fur et à mesure que la route rejoint le niveau de la rivière.

La dernière séquence qui rejoint la route d'Evisa, est plus intimiste enserrée dans la masse forestière à l'ubac. Cette route offre une vue sur le village de grande qualité. Les travaux d'élargissement et de sécurisation prévus par le CG modifieront ces ambiances au titre de la sécurité.

Recommandations :

- Eviter l'uniformisation des paysages routiers malgré des normes standard en préservant les singularités, en respectant les ambiances, en traitant après travaux certains lieux forts (points de vue, ...)
- Traiter qualitativement les abords routiers au niveau du pont génois
- Mieux matérialiser le carrefour Vita-Ota avec une approche paysagère plus que fonctionnelle
- Eviter le renforcement du stationnement dans la traversée principale du village

2.2 La route de Custarella

Depuis le pont du Porto en remontant vers Evisa, la route grimpe progressivement. De ce fait, elle va offrir des vues très fermées sur la première séquence qui s'étire au-delà de Custarella.

La traversée de Custarella marque un repère routier. Il annonce l'approche de la marine de Porto. C'est une zone bâtie comportant des bâtiments de toutes natures de part et d'autre. Cette traversée est une séquence artificialisée où la végétation est très imbriquée. La qualité des implantations humaines est très inégale selon la nature des activités. Cet espace longe l'arrivée dans le fond du golfe est mérite un effort dans le traitement des interfaces publics/privés.

Par ailleurs, cette clairière est perçue depuis la route du village en vue plongeante donnant aux toitures une place d'importance dans la perception du lieu.



Point de vue d'aval en amont de la zone



Vue depuis la route (extrait : street view)



Arrivée à Custarella depuis Evisa

3. Le village

« Seule localité franchement en retrait de la côte, Ota se cache sur un épaulement intérieur de la vallée de Porto, laquelle assure la transition entre le bord de mer et la haute montagne. Une route traverse l'ensemble dans toute sa longueur: la très touristique RD81, sur la corniche littorale, épouse tous les caprices du relief comme pour mieux ménager des surprises et renouveler l'émotion de la découverte de ces paysages inscrits depuis longtemps dans l'imaginaire collectif »

Extrait de l'Atlas du Paysage

Le village constitue **une entité bâtie de grande qualité** à l'échelle de l'identité de la vallée. Cet ensemble a conservé au cours du temps son unité et sa cohérence malgré quelques constructions qui distendent le tissu urbain d'origine. Cette unité est également appuyée par les teintes homogènes et naturelles des constructions.

Le village est ancré dans le versant et trouve ses limites altimétriques :

- en amont par rapport aux pentes et aux surfaces rocheuses (risque naturel)
- à l'aval par rapport aux anciens jardins

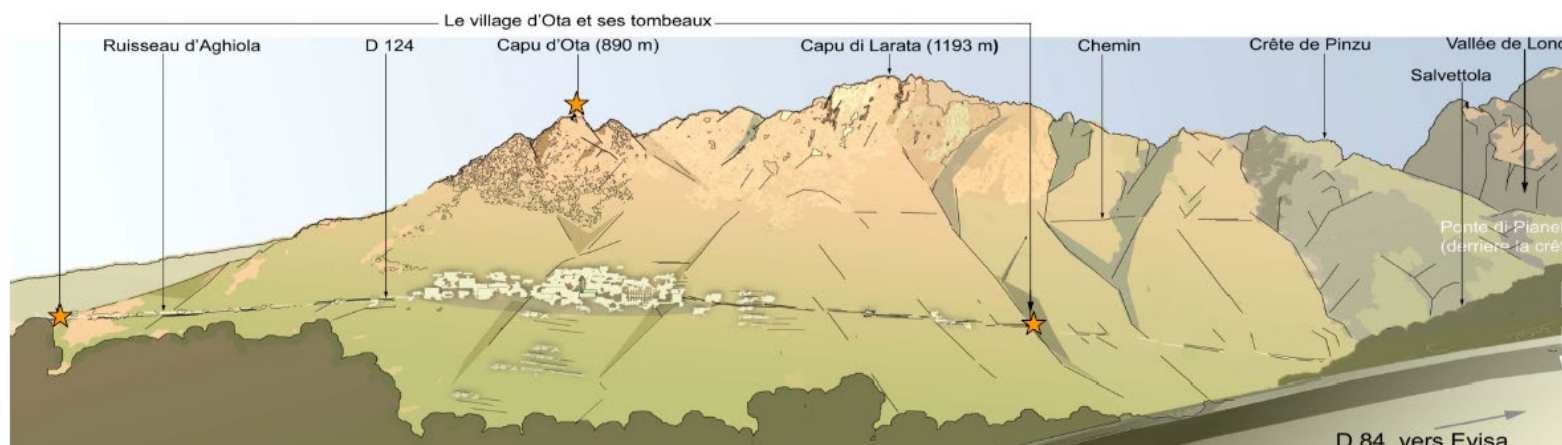
Ces limites clairement identifiées l'ont épargné du processus de dégradation connu sur d'autres villages tel que le décrit M. Poncin dans son ouvrage « Paysage bâti en Corse ».

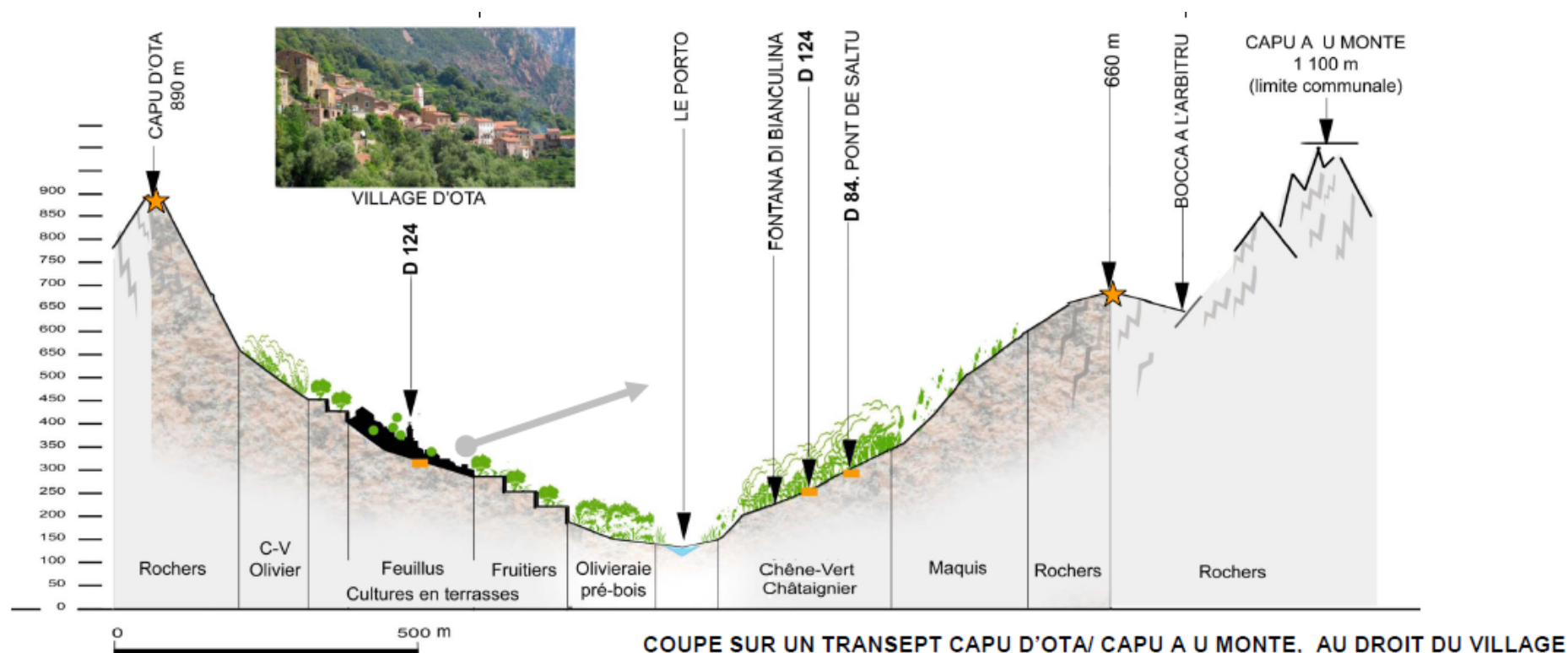
Le village est visible dans sa globalité depuis la route d'Evisa ; il se découvre progressivement, puis en le traversant depuis la route de Porto.

Tout l'enjeu réside dans la manière dont les nouvelles implantations vont se faire. Il faudra ainsi considéré :

- l'orientation des faîtages
- les volumétries
- les teintes

VUE PANORAMIQUE depuis la RIVE GAUCHE (D 84) vers le VILLAGE





Source : Extrait Atlas des paysages de la région Corse – DREAL – 2014



Les Sites Patrimoniaux Remarquables" (SPR) visent à protéger des villes, villages ou quartiers dont la conservation, la restauration, la réhabilitation ou la mise en valeur présente, d'un point de vue historique, architectural, archéologique, artistique ou paysager, un intérêt public. Les espaces ruraux et les paysages qui forment avec ces villes, villages, ou quartiers un ensemble cohérent ou qui sont susceptibles de contribuer à leur conservation ou à leur mise en valeur peuvent également être classés. La DRAC a lancé en 2019 une étude sur la commune pour prétendre à un classement en « Site Patrimonial Remarquable » afin de poursuivre la démarche de ZPPAUP lancée quelques années auparavant. Cette procédure avait été abandonnée ; entre temps elle a été substituée par ce nouveau périmètre ; créé par la loi n°2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine (LCAP). En cours de réalisation il se centre sur le secteur du village mais le PLU peut intégrer d'ores et déjà des dispositions pour les espaces annexes pour renforcer la cohérence du SPR dans le grand paysage de la vallée. Le tracé du SPR doit être annexé comme servitude au document d'urbanisme dès son approbation.

4. Paysage et ses enjeux

Le paysage de la vallée de Porto est certainement un des sites les plus remarquables de la région. Ce paysage se décline tant à l'échelle du grand paysage que dans les ambiances plus intimes au niveau des lieux de vie. La vallée est paysage et cadre le paysage.

Sa qualité est étroitement liée à la force de la géographie : versants abrupts, sommets rocheux vertigineux, roches rouges, le Porto... La découverte de cette vallée et ce golfe est valorisée par le réseau routier en corniche. La succession des points de vue remarquables rythme le voyage et la découverte du site.

Les dispositifs de protection instaurés depuis plusieurs décennies ont permis de maîtriser les aménagements et l'évolution induite du paysage.

Aujourd'hui, les principaux risques sont :

- les incendies qui peuvent bousculer rapidement et durablement le paysage végétal, omniprésent à toutes les échelles de découverte
- la fermeture du milieu notamment aux abords du village
- une progression urbaine non intégrée dans les logiques de construction du village et de Porto (architecture, implantation dans la pente...)

Les principaux enjeux :

Le village

- La reconquête des espaces agricoles en terrasses aux abords du village et dans la vallée
- La reconquête des châtaigneraies
- La conservation du petit patrimoine
- Soigner la traversée du village
- Encadrer les extensions urbaines aux abords du village

Porto

- Plaine de Porto : réorganiser le fonctionnement du site pour requalifier le paysage
- Vaita : Requalifier la traversée urbaine entre la maison cantonnière et la sortie ouest
- Porto : réaménager l'entrée du site et du cœur de Porto par une meilleure gestion des circulations

Le paysage routier

- Conserver les ambiances routières : points de vue, seuils stratégiques, soigner les abords notamment à Custarella

J- GESTION DES DECHETS – ET EAUX USEES

1. Zonage d'assainissement individuel

(voir Annexes sanitaires document complet)

Le Schéma d'assainissement a été approuvé en juillet 2010 et ne nécessite pas de révision dans le cadre de la révision du PLU.

Compte tenu des caractéristiques des sols et des pentes, de la densité bâtie et de la fréquentation touristique, la quasi-totalité des espaces habités est intégrée dans une zone d'assainissement collectif.

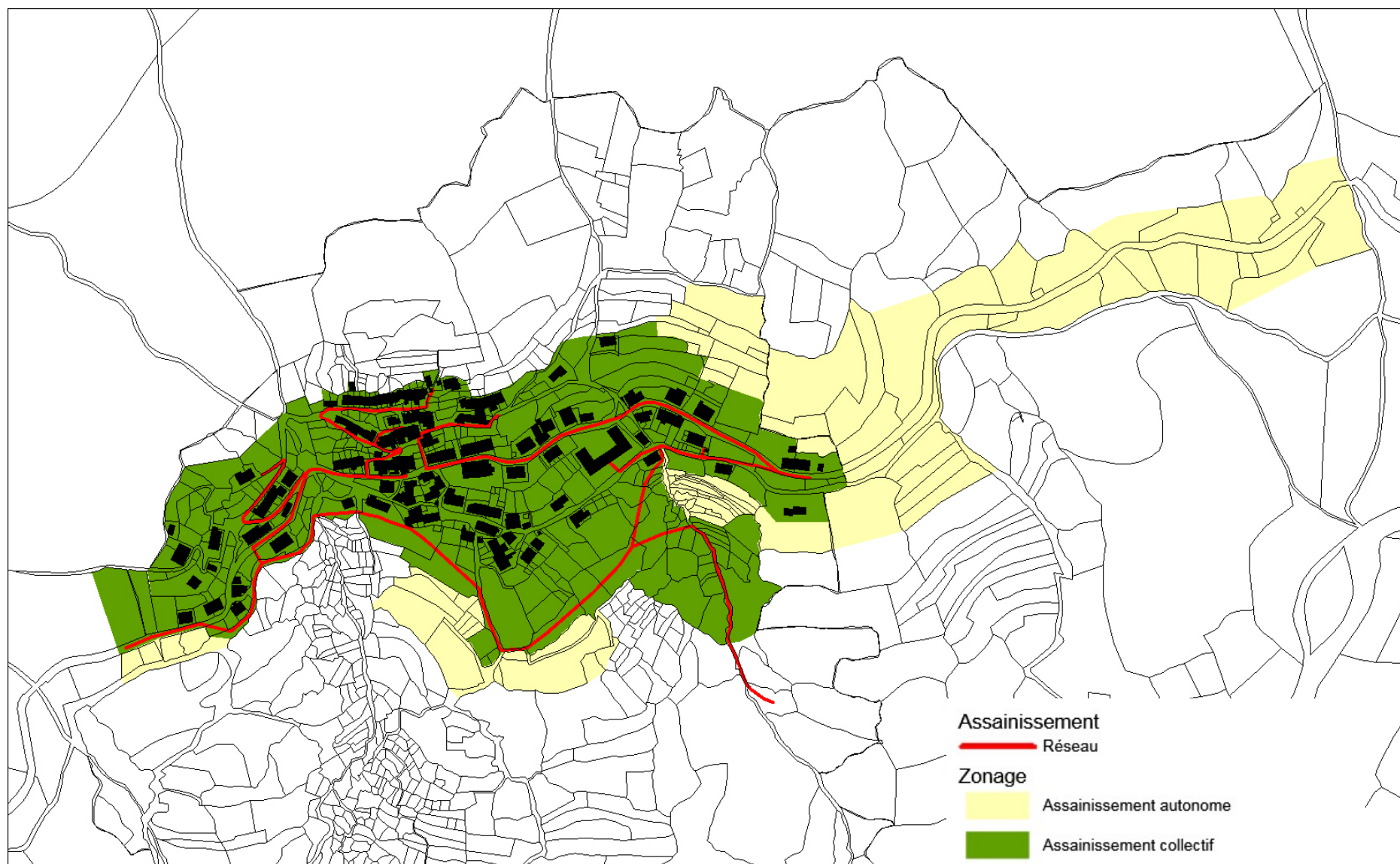
Les sols sont aptes et aucune observation n'est à relever sur les dispositifs d'assainissement. Ces constructions sont éloignées des rivages et des rivières. Le risque de pollution accidentelle en provenance d'une défaillance des systèmes autonomes est donc faible.

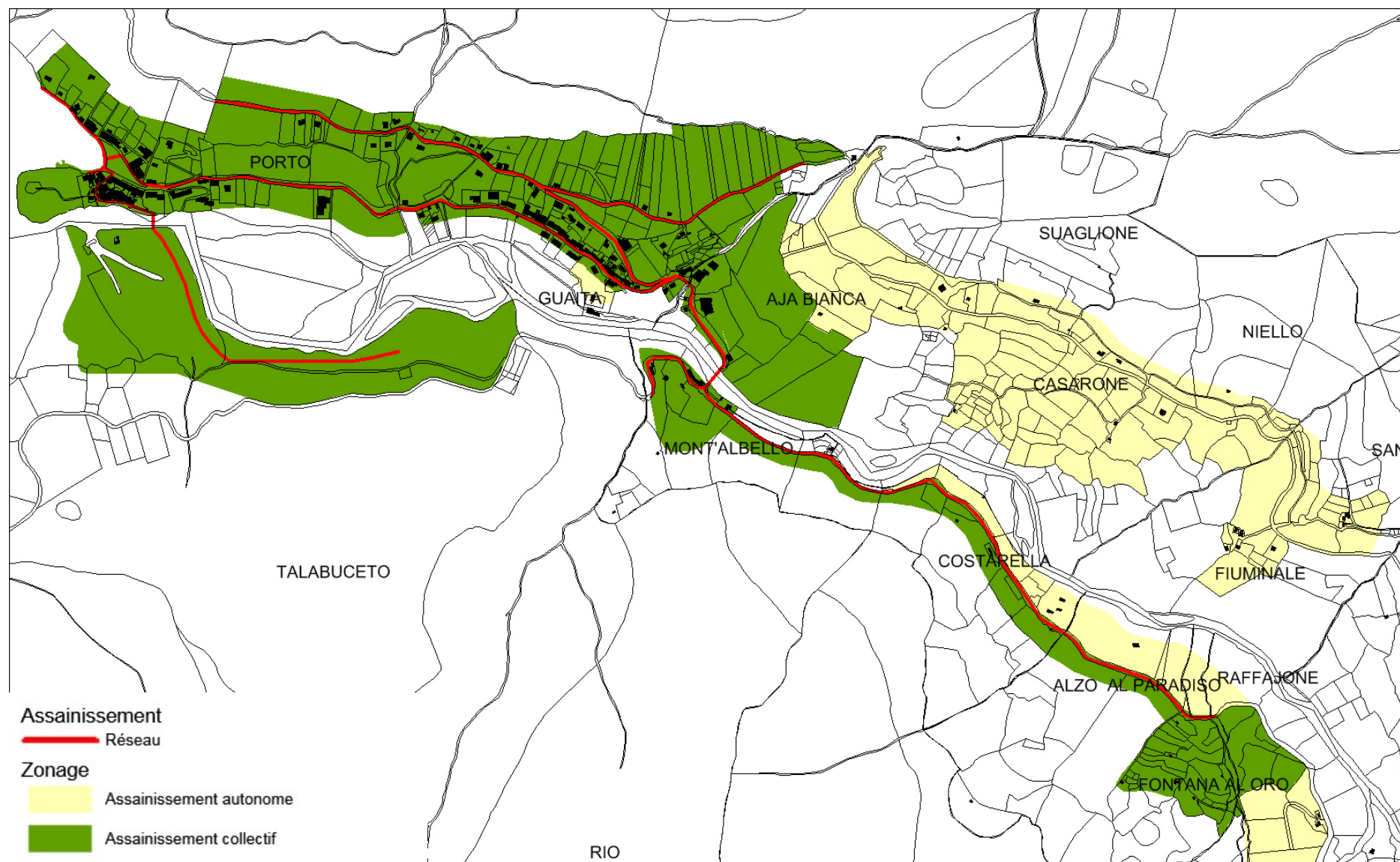
- Porto
- Gaita
- Custarella
- Le village

Restent dépourvu de tout raccordement au regard de leur caractère isolé, les constructions de :

- Santa Lucia
- Fiuminale
- Au-delà de Casarone.
- RD 81 sortie Nord – maisons isolées

Aucune remarque du SPANC sur ces dispositifs individuels n'a été portée à la connaissance de la commune.





2. Assainissement collectif

2.1 Le réseau d'assainissement communal

Le réseau est scindé en deux :

- Il dessert le village vers la nouvelle STEP programmée en 2019-2020.
- Le réseau littoral couvre la Marine, Vaita et a été étendu vers Custarella. Il est raccordé à la nouvelle STEP de Porto.

(Cf. plan ci-avant)

2.2 La station de traitement des eaux usées

- **Equipements à Porto**

La commune dispose d'une STEP neuve d'une capacité de 9300 EH avec une progression possible vers 15000 EH.

Celle-ci couvre par son réseau la totalité de la station, remonte jusqu'à Gaïta et le secteur de Custarella permettant ainsi de raccorder les campings.

En haute saison, la population touristique peut atteindre environ les 6500 personnes, avec une forte concentration sur la Marine : ce chiffre tient compte des estivants en séjours mais également les personnes de passage qui consomment dans les nombreux restaurants (3600 EH) et les personnes qui transitent.

Cet équipement récent et moderne, au cœur de Porto donne toute satisfaction à plusieurs niveaux :

- Capacité de traitement
- Qualité de traitement
- Intégration dans le site
- Absence de nuisances olfactives

Ce projet a permis de mettre en corrélation l'image de Porto avec ses moyens de protection de l'environnement en cessant les rejets d'eaux peu traitées dans le golfe.

Les caractéristiques

	Projet dans la vallée du Porto
Capacité de traitement	9300 EH
Technique de traitement	Biofiltration ou boue activée
Raccordement	Porto-Custarella
Paysage (mesure d'insertion)	Plantation des espaces libres Végétalisation des toitures Intégration des bâtiments dans le relief Recours à des bassins extérieurs rectangulaires
Rejet et impact	Réalisation d'un nouvel émissaire à l'extrémité sud de la plage et de la baie : environ 950 ml.
Remarques particulières	Concernée par toutes les mesures protections du site sauf par le périmètre de protection monument historique.

- Analyse : conformité des rejets 100 %
- Tonnage des boues. 13.90 / tonne / MS
- Nombre branchement. 145
- Linéaire réseau. 5384 ml
- Poste relevage 5
- Usine de traitement. 1
- Volume traité 93595 m3
- Refus de grilles 3.0 T.

OTA PORTO

Description de la station

Nom de la station : OTA PORTO (Zoom sur la station)
 Code de la station : 060920198001
 Nature de la station : Urbain
 Réglementation : Eau
 Région : CORSE
 Département : 2A
 Date de mise en service : 01/07/2016
 Service instructeur : DDTM 2A
 Maître d'ouvrage : COMMUNE D OTA
 Exploitant : VEOLIA EAU - CIE GEN DES EAUX
 Commune d'implantation : OTA
 Capacité nominale : 9300 EH
 Débit de référence : 1400 m3/j
 Autosurveillance validée : Validé
 Traitement requis par la DERU :
 - Traitement secondaire
 + Filières de traitement :

Chiffres clefs en 2017

Charge maximale en entrée : 4500 EH
 Débit entrant moyen : 170 m3/j
 Production de boues : 29.34 tMS/an

Destinations des boues en 2017 (en tonnes de matières sèches par an) :

Absence de données

Chiffres clefs en 2016
 Chiffres clefs en 2015
 Chiffres clefs en 2014
 Chiffres clefs en 2013
 Chiffres clefs en 2012
 Chiffres clefs en 2011

Milieu récepteur

Bassin hydrographique : RHONE-MEDITERRANEE-CORSE
 Type : Eau côtière
 Nom : Rejet OTA PORTO
 Nom du bassin versant : LE PORTO

Zone Sensible : Hors Zone Sensible
 Sensibilité azote : Non
 Sensibilité phosphore : Non
 Consulter les zones sensibles

Voir le point de rejet (Double-cliquer sur le point pour l'effacer)

Conformité équipement au (31/12/2018 : prévisionnel) : Oui
 Respect de la réglementation en 2017

Conforme en équipement au 31/12/2017 : Oui
 Date de mise en conformité : 30/06/2016
 Abattement DBO5 atteint : Oui
 Abattement DCO atteint : Oui
 Abattement Ngl atteint : Sans objet
 Abattement Pt atteint : Sans objet
 Conforme en performance en 2017 : Oui

Réseau de collecte conforme (temps sec) : Oui
 Date de mise en conformité : 31/12/2005

Respect de la réglementation en 2016
 Respect de la réglementation en 2015
 Respect de la réglementation en 2014
 Respect de la réglementation en 2013
 Respect de la réglementation en 2012
 Respect de la réglementation en 2011

précédent | suivant | accueil

Source : MTEs - ROSEAU - Novembre 2018



- **Equipements au village**

Le village ne dispose pas de STEP mais d'un réseau collectif qui rejette dans le milieu naturel, un affluent du Porto.. L'ouverture à l'urbanisation est ici soumise à la réalisation d'un nouvel équipement.

Les études ont été menées et ont conclu au déplacement de la STEP sur les parcelles A1009 et A641 sous le village. La commune a acquis les parcelles nécessaires à sa réalisation. Cette parcelle dispose déjà de l'accès et est raccordable à l'électricité.

Le projet consiste en **une STEP de 350 (charge 21 Kg de DBO5/j)** de type roseaux qui sera opérationnelle entre 2019 et 2020. Les études nécessaires ont été réalisées et les marchés sont en cours.

- **Les travaux sont prévus par la commune**

- Construction d'une station d'épuration des eaux usées pour le village d'OTA de type roseaux d'une capacité de 350 EH.
- Remise à niveau des postes de relevage de Porto : Début novembre 2017.
- **PR du PORT** : Remplacement des pompes / dépose et pose armoire neuve / réalisation d'un GC pour installation d'un groupe électrogène.
- **PR de la Passerelle** : remplacement armoire électrique.
- **PR Camping** : Idem Passerelle et reprise étanchéité de la cuve.
- **PR des OLIVIERS** : abandon du poste actuel et réalisation d'un nouveau poste à l'extérieur du pont (GC, poste résine, pompes, armoire électrique, groupe électrogène).

2.3 Gestion des boues des STEP

Les données disponibles en 2017 indiquent une production de boues de l'ordre de 29 tonnes soit une moyenne de 55 kg/hab. Cette production moyenne est élevée du fait de la présence de nombreux hôtels et restaurants ; et d'une fréquentation élevée de la marine.

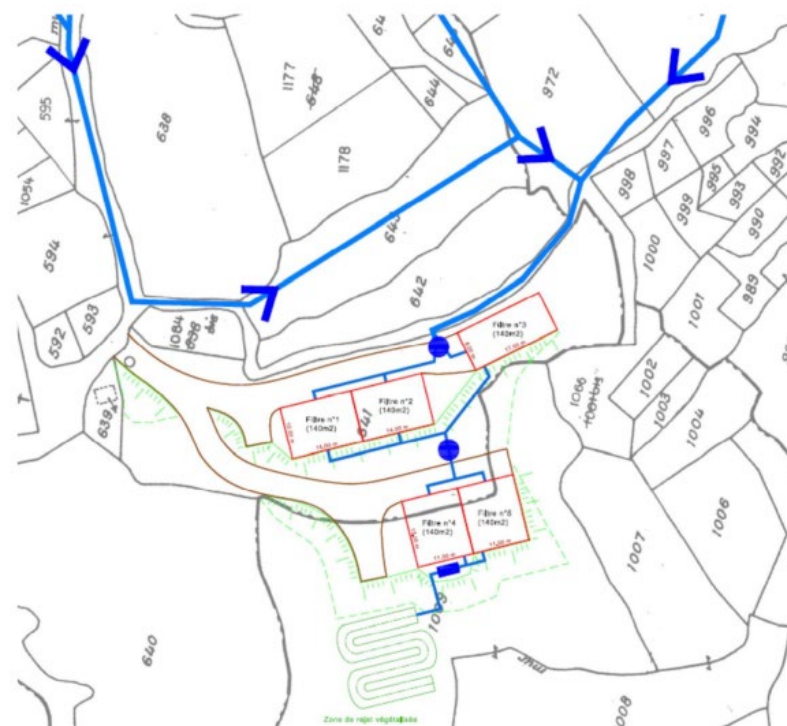
Pour la STEP du village, il est préconisé un retrait des boues tous les dix ans (source : dossier de déclaration 12/2017).

4. PLAN DE LA STATION DE TRAITEMENT DES EAUX USEES

La filière envisagée est la suivante :

- Arrivée des effluents
- Dégrillage grossier 30 mm
- Dégraisseur (préconisation DDTM par sécurité vu les 3 restaurants)
- Alimentation du premier étage par siphon auto-amorçant
- Comptage d'entrée par bâchées
- Premier étage de 3 x 140 m²
- Alimentation du second étage par siphon auto-amorçant
- Second étage de 2 x 140 m²
- Comptage de sortie par canal venturi
- Rejet au milieu récepteur par Zone de Rejet Végétalisée (linéaire estimé à environ 100 m)

Le croquis ci-dessous présente une pré-implantation pour 700 m² de filtres :



3. Gestion des eaux pluviales

- **Schéma directeur d'eaux pluviales**

La commune est dotée d'un schéma d'eaux pluviales réalisé en 2018 et actualisée en 2021. Celui-ci figure dans les annexes du PLU.

La topographie, le risque inondations et la réglementation en vigueur invitent à une prise en compte des eaux de ruissellement par des ouvrages adaptés et par une urbanisation future qui limitera autant que possible l'imperméabilisation des sols afin de favoriser l'infiltration naturelle.

En absence d'un réseau d'eaux pluviales au plus près des zones d'extension urbaine, des équipements à l'intérieur des zones sont à prévoir. Le SD prévoit des dispositifs adaptés aux zones urbaines denses. Ces dispositifs compléteront le règlement des zones du PLU.

4. Gestion des déchets ménagers

La loi du 15 juillet 1975 oblige les communes à intégrer les déchets encombrants dans leur gestion de déchets ménagers. Dans le cadre de la loi de 1992 relative aux déchets, un Plan Interdépartemental d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés (PIEDMA), conforme aux exigences du Ministère de l'Environnement a été élaboré afin d'harmoniser la politique de gestion des déchets sur le territoire insulaire. L'organisation de gestion des déchets est prévue par le PIEDMA.

Afin d'améliorer la gestion de nos déchets, de favoriser le recyclage, de limiter la mise en décharge, d'éviter la formation de dépôts sauvages et de réduire les coûts de transport de nos déchets, le PIEDMA préconise une organisation de l'île en 9 bassins (5 en Haute-Corse et 4 en Corse-du-Sud). Chaque bassin est organisé autour d'un centre de regroupement des circuits de collecte qui comprend :

- Une station de transit des déchets résiduels ;
- Une déchetterie principale où sont rassemblés les déchets de la collecte sélective

- Plusieurs déchetteries de proximité
- Un centre d'enfouissement de classe III pouvant accueillir les déchets inertes.

L'organisme qui s'occupe du traitement et des déchetteries est le SYVADEC pour la majorité de l'île. C'est un syndicat mixte à vocation régionale, le premier en France, chargé de la prévention, du recyclage, de la valorisation et du traitement des déchets ménagers. Il définit la politique de gestion des déchets de Corse autour du projet régional de traitement des déchets. Créé le 13 juillet 2007, il exerce sa compétence en lieu et place des communes et des EPCI adhérents.

Les déchets ultimes sont ensuite acheminés par le SITDESC (Syndicat Intercommunal de Traitement des Déchets de l'Extrême Sud de la Corse) sur 2 Centres de Stockages des Déchets Ultimes (CDSU) : le CSDU de Tallone, à proximité d'Aléria, qui peut recevoir jusqu'à 80 000 tonnes/an, et possède une capacité résiduelle de 400 000 tonnes, le CSDU de Viggianello, qui appartient au SYVADEC.

Le SYVADEC constate une progression de la valorisation par le tri (+24% entre 2016 et 2017) avec une forte augmentation des biodéchets (+142%). La marge de manœuvre est évidente avec le retard pris en la matière par rapport aux autres communes et régions de France.

Loi de Transition énergétique pour la croissance verte

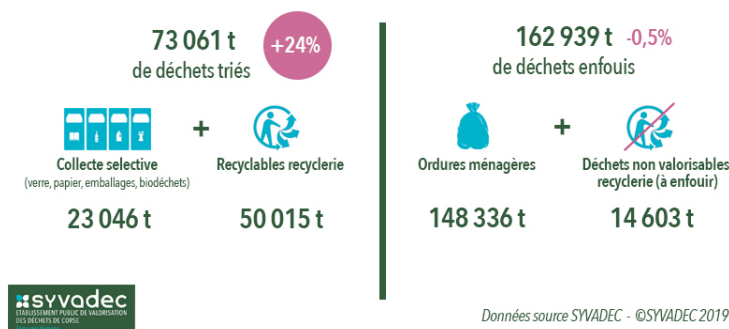
La loi de Transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) du 17 août 2015, se donne comme objectif de « lutter contre les gaspillages et promouvoir l'économie circulaire ». Dans ce cadre, la politique nationale de prévention et de gestion des déchets apparaît comme un levier essentiel de cette transition vers l'économie circulaire.

Elle propose un renforcement des objectifs du Programme national de prévention : le taux de réduction des DMA passe de 7 % à 10 %, le découplage entre déchets et activités économiques se traduit par une baisse des déchets produits par les activités économiques rapportés au produit intérieur brut (PIB). De nombreux éléments de la loi concernent les politiques de prévention. De plus, la LTECV impose une réduction de 50 % des quantités de produits manufacturés non recyclables mis sur le marché avant 2020. Ces objectifs sont complétés par des objectifs en termes de valorisation : 55 % de valorisation matière des déchets non dangereux non inertes en 2020, 65 % en 2025 ; valorisation de 70 % des déchets de construction d'ici 2020 ; réduction de 30 % des déchets non dangereux non inertes envoyés en décharge entre 2010 et 2020, de 50 % d'ici 2025.

La LTECV demande également l'extension progressive des consignes de tri à l'ensemble des emballages plastiques ménagers sur l'ensemble du territoire avant 2022. Cette modification des qualités de flux collectés impliquera une modernisation des centres de tri des déchets ménagers et assimilés.

BILAN 2018 DES CHIFFRES DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

PRODUCTION MOYENNE DE DECHETS EN CORSE : 721 kg/hab./an
 TAUX DE TRI : 31% (vs 26% en 2017)



1.1. La production de déchets

Avec de fortes variations saisonnières, la question des déchets est ici majeure. En effet, les déchets ménagers sont les plus importants du fait de la présence de nombreux restaurants, résidences secondaires...

Ainsi selon les données du SYVADEC, la commune a produit, en 2016, 528 tonnes de déchets toutes natures confondues, soit une baisse de 20 tonnes par rapport à 2015. Cela permet d'estimer la production annuelle par habitant à une tonne. L'effet de la saisonnalité sur la surproduction de déchets est évident.

Cette baisse s'explique essentiellement par une part moindre des déchets végétaux (-6 tonnes) ; le reste concerne de manière quasi-égale les autres catégories.

L'intercommunalité a décidé d'indexer la taxe des ordures sur le foncier (taxe), obligeant les communes à délaissier le forfait.

La moyenne régionale en 2018 étant de 721 kg/habitant, on peut estimer à 381 tonnes la production de déchets issus exclusivement des populations résidentes.

Cette moyenne est de 670 kg/hab dans les territoires touristiques de France et de 514 kg/hab au l'échelle nationale.

Une politique de sensibilisation des populations estivales semble souhaitable.

1.1 La collecte

La collecte est assurée avec des rythmes différenciés entre hiver et été et avec des fréquences adaptées entre le village, Custarella et Porto..

Le tri est en place sous forme de containers placés en plusieurs points de la commune. Dans la micro-région, la valorisation serait de l'ordre de 30-33%. Le tri progresse de manière générale sur l'île selon le rapport de la Syvadec de 2019 avec une hausse de +24% du tri entre 2017 et 2018.

1.2. Le traitement et le stockage

La commune par le biais de l'intercommunalité a procédé au stockage des déchets sur le site de Vico. Celui-ci est désormais fermé et les déchets sont portés dans CET de Viggianello. Ce choix ultime découle d'une impasse à l'échelle régionale relative à la question des déchets.

Pour limiter autant que possible le transport des déchets et pour réduire les impacts environnementaux la communauté de communes a favorisé le compostage individuel, puis se dote de moyens pour favoriser la collecte des fermentescibles et va se doter en parallèle d'une unité de compactage.

La commune comme l'intercommunalité s'efforcent par le biais de campagne de sensibilisation et d'information à influencer les changements de comportements.

Le renforcement du tri au niveau local reste une des voies pour réduire les volumes à traiter tout comme la sensibilisation pour mettre en place le compostage domestique.



Ota

Flux	Année	Tonnage	janv	févr	mars	avr	mai	juin	juil	août	sept	oct	nov	déc
OM	2015	548,1	10,6	12,1	16,6	28,2	52,7	67,4	96,2	121,7	56,5	59,6	14,9	11,7
OM	2016	528,0	15,0	15,6	18,5	29,3	58,4	37,9	81,4	112,2	76,4	38,7	30,3	14,3
Tout Venant	2015	33,4	2,7	1,3	3,8	3,1	2,4	1,2	2,4	4,9	1,9	7,0	1,3	1,4
Tout Venant	2016	32,0	1,4	2,7	4,4	4,4	6,6	1,3	2,7	4,3	1,8	0,8		1,7
Emballages	2015	18,2	0,7	0,6	0,5	0,7	1,3	1,8	3,5	4,2	2,0	1,3	0,5	1,1
Emballages	2016	16,3	0,4	0,4	0,7	0,7	1,2	1,6	3,1	4,5	2,0	1,3	0,5	
Papier	2015	8,3	0,7	0,7	0,5	0,5	1,4	0,6	0,9	0,6	0,7	0,3	0,7	0,6
Papier	2016	7,6	0,5	0,4	0,5	0,5	1,0	0,6	0,7	0,6	0,5	0,9	1,3	
Verre	2015	86,3	1,1	0,9	1,8	3,8	7,8	11,9	16,5	21,1	11,7	6,5	1,4	1,8
Verre	2016	85,8	1,2	1,6	0,9	3,3	8,6	11,4	15,6	21,3	14,6	5,2	2,2	
Cartons	2015	24,4	0,1	0,7	0,2	0,9	2,0	2,2	4,4	6,2	3,5	2,6	0,8	0,7
Cartons	2016	19,2	0,2	0,7	1,2	0,7	2,7	3,0	4,7	2,1	1,9	1,4	0,5	
DEEE	2015	21,4	1,0	0,9	2,1	1,5	2,8	1,7	0,9	2,5	2,4	3,1	2,5	
DEEE	2016	18,4		2,1	3,1	1,9	2,8	0,5	1,1	1,6	2,2	0,6	1,7	0,8
Métaux	2015	17,2	1,6	1,0	2,1	2,9	2,4	0,9	0,8		1,0	1,1	1,8	1,5
Métaux	2016	17,2	1,0		1,1	2,9	0,9	2,6	0,9	3,6	1,0	1,1	1,3	0,8
Végétaux	2015	16,0	0,7		1,4	1,5	1,6	3,8	1,9	0,9	1,7	0,4	2,3	
Végétaux	2016	9,9	0,9	0,8	0,4	0,8	0,4	1,5	0,4	4,2	0,4			
Meuble	2015	20,1	0,6	1,2	1,7	2,7	1,7	1,1	1,3	2,9	2,2	2,0	1,4	1,1
Meuble	2016	21,8		1,0	2,3	1,8	2,5	2,4	1,5	2,2	2,6	1,2	3,0	1,3

K- AUTRES POLLUTIONS

1. Gaz à effet de serre et consommation énergétique -

(Voir "Document Supra-communaux – SRCAE et PCEC 2013)

Les principales sources d'émissions de GES et de consommation de ressources énergétiques sont ici :

BATIMENT

Le secteur du bâtiment représente, en effet, 40% des consommations finales et 50% des émissions de GES énergétiques dans le bilan corse.

Enjeux à Ota-Porto:

- favoriser la rénovation de constructions faiblement isolées
- favoriser les constructions ayant des bilans énergétiques positifs

TRANSPORTS

La commune étant une des principales destinations de la Côte Ouest Corse, mais n'étant pas desservie par les transports publics de manière adéquat, la voiture et l'autocar restent les principaux moyens de transports.

La maîtrise de ces flux n'est pas aisée et elle reste très concentrée dans l'année.

Aucune mesure de la qualité de l'air n'existe sur la vallée.

Le transport maritime très localisé dans le golfe mais intense et qui tend à se développer constitue une source de pollution de l'air. Sans effets connus ou mesurés.

Les vents marins et de vallées limitent la concentration des polluants

ECLAIRAGE PUBLIC

La commune compte en 2019 selon le SDE2A, 450 foyers lumineux dont 170 ont fait l'objet d'un passage en LED. Cela se poursuivra en 2020.

L'enjeu est très faible à l'échelle de la commune et de la vallée

2. Pollution lumineuse

Le caractère rural confère à la pollution lumineuse une place très secondaire. Cependant, la commune s'est engagée dans une rénovation de son éclairage public en intégrant la réflexion sur l'impact écologique, pour en diminuer les impacts à savoir :

- surmortalité des insectes
- gênes potentielles sur les chiroptères et les végétaux

Les habitants peuvent également s'approprier cette démarche pour réduire les impacts à l'échelle communale. En effet, il s'agira de limiter les points lumineux dans les jardins en les centrant autour du logement et d'éviter de les maintenir allumer en permanence la nuit s'il n'y a pas d'utilité. Cette démarche permet également de réduire les dépenses énergétiques et les pollutions induites.

Les nouveaux projets d'ensemble seront tenus à une démarche économe et adaptée sur ce point.

Plus d'information sur : ancpen.fr

III- PATRIMOINE HISTORIQUE ET CULTUREL

Secteurs de sensibilité archéologique

Des sites préservés

Patrimoine religieux

Petits ouvrages

Orientations pour intégrer le patrimoine dans le projet de développement

Bilan et sites à enjeux

A- SECTEURS DE SENSIBILITE ARCHEOLOGIQUE

1. Références réglementaires

- code du patrimoine et notamment le livre V
- code de l'urbanisme article R.111-4
- code de la construction et de l'habitation article L.112-7
- code de l'environnement :
 - études d'impact des projets de travaux, d'ouvrages et d'aménagements : articles L122-1 à L122-3-4 et R122-4 à R122-5.
 - enquêtes publiques : articles R123-1 à R123-27.

Le code du patrimoine indique dans l'article R523-1 du livre V consacré à l'archéologie que : "Les opérations d'aménagement, de construction d'ouvrages ou de travaux qui, en raison de leur localisation, de leur nature ou de leur importance, affectent ou sont susceptibles d'affecter des éléments du patrimoine archéologique ne peuvent être entreprises que dans le respect des mesures de détection et, le cas échéant, de conservation et de sauvegarde par l'étude scientifique ainsi que des demandes de modification de la consistance des opérations d'aménagement." Le même code précise dans son article R523-4 que : "entrent dans le champ de l'article R523-1 ...5 ° Les aménagements et ouvrages dispensés d'autorisation d'urbanisme, soumis ou non à une autre autorisation administrative, qui doivent être précédés d'une étude d'impact en application de l'article L122-1 du code de l'environnement".

Les entités archéologiques portées à la connaissance par le préfet dans le cadre de l'élaboration des documents d'urbanisme sont destinées à être intégrées dans les « zones de saisine archéologique » des servitudes administratives au sens du second alinéa de l'article L522-5 du code du patrimoine.

Les espaces sont définis comme « zones où les projets d'aménagement affectant le sous-sol sont présumés faire l'objet de prescriptions archéologiques préalablement à leur réalisation »

Monument historique : code du patrimoine – Livre VI – titre II articles L.621-1 à 34.

Site inscrit : code de l'environnement – Livre III – Titre IV – articles L.341-1 à 22

La commune d'Ota possède également des vestiges archéologiques répertoriés sur le territoire pour lesquels s'appliquent les dispositions de l'article R 111.3.2 du code de l'urbanisme.

2. Sites et aires archéologiques

La liste non exhaustive du patrimoine archéologique est la suivante (ref. carte ci-après)

OTA

Entités archéologiques

1. Casanova – Habitat – Moderne
2. Santa Lucia – Chapelle/Hameau – Moderne/Contemporain
3. Tour Génoise – Tour – Moderne
4. Marine de Porto – Occupation – Antiquité
5. Vigne Ceroli – Antiquité
6. Fourneaux de Fiuminale – Production métallurgique – Contemporain
7. Campo – Atelier de terre cuite architecturale et Four – Moderne
8. Astica – Village – Moyen-âge
9. Pieve San Giovanni Battista – Eglise – Moyen-âge
10. Roche di sia – Château Fort – Moyen-âge
11. Fiumicellu Suaglione – Indice de site
12. Gorges de La Spelunca – Construction – Moderne/ Contemporain
13. Valdigliolu – Enceinte – Protohistoire
14. Mine de Fer – Mine – Contemporain
15. San Quileu – Eglise – Moyen-âge
16. Pont Gé,ois de Pianella – Pont – Moderne
17. Mastracchie – Village – Moyen-âge/ Contemporain
18. Sainte Perpetue – Eglise – Moyen-âge
19. A Torracchia – Enceinte – Moyen-âge
20. Capu San Petru – Chapelle – Moyen-âge
21. A Custarella – Occupation – Moderne/ contemporain
22. Carrière de Porphyre et Granite – Carrière – Contemporain
23. A Pianetta – Occupation – Protohistoire
25. Astica – Habitat – Moderne
26. Rocche di Sia – Château Fort – Moyen-âge
29. Santa Perpetua – Chapelle – Moyen-âge
30. A Torracchia – Tour – Moderne
31. Ota – Villa – Moyen-âge/ Contemporain
33. Chemin de Castelluccio – Occupation – antiquité/ Contemporain
34. Sant'Aja – Occupation – Antiquité
35. Pastini/Vazzine – Occupation – Moderne
36. Pietra Fessa – Occupation – Antiquité
37. Four de Campo – Four – Contemporain

Zones archéologiques

- A- Zone archéologique Porto Marine
- B- Zone archéologique de Santa Perpetua
- C- Zone archéologique de Mastracchie
- D- Zone archéologique d'Ota

:



Carte de localisation des entités archéologiques. Source : DRAC

B- DES SITES PRESERVES

Le chapitre « Environnement- mesures de protections » met en évidence la qualité des sites et la richesse du patrimoine paysager et bâti.

Ainsi, les tour de Porto (monument inscrit) et pont génois de Pianella (monument classé) rappelle que ce patrimoine est protégé au titre du code de l'environnement et que des objectifs de conservation en l'état de ces espaces est requise dans le projet de territoire.

C- PATRIMOINE RELIGIEUX



L'église saint Jean Baptiste d'Ota est aussi appelée église piévane Saint Jean Baptiste de Sia. C'est un bâtiment de la fin du XVIIIème siècle. Cette église baroque est remarquablement bien préservée et rénovée.

De nombreux cimetières familiaux et chapelles funéraires sont dispersés le long de la route qui monte au village. Ils sont caractéristiques de cette partie de la vallée.

D- PETITS OUVRAGES

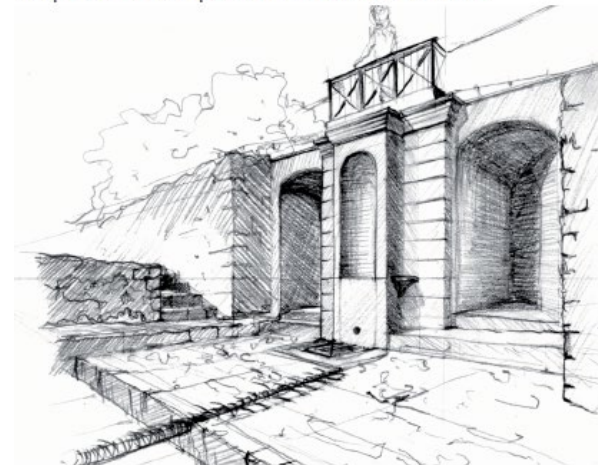
La commune s'attèle à améliorer son patrimoine. Au village, ses actions portent sur les espaces publics et le petit patrimoine. Le lavoir a fait l'objet d'un projet de rénovation.



La fontaine et le lavoir ont perdu leurs intérêts fonctionnels au cours de la seconde moitié du XXe siècle. La fontaine adossée à un cheminement ancien a pâti de l'évolution des routes du village, dont le tracé a évolué pour les rendre carrossables. Le cheminement menant à la fontaine et à des parcelles voisines a dû s'adapter à une nouvelle déclivité, notamment en rattrapant un dénivelé plus important pour rejoindre la voirie publique actuelle. Pour franchir cette altimétrie, la calade (pas d'âne) ancienne a été remblayée et a dû rogner une partie de la fontaine monumentale (alcôve Est non-visible : démolie, entamée ou cachée actuellement, par un mur en granit rose tardif).

L'état architectural : niche et couronnement central, encadrés de deux alcôves, avec un décor fin XIXe (pour la partie centrale) sur enduit plâtre/chaux, au motif fausse pierre (coloration calquée sur granit bleu local) et faux joints, semble être l'état correspondant à la disposition la plus emblématique et aboutie de cet équipement public typique d'un village.

Croquis d'ambiance après restauration et mise en valeur



De nombreux murets dessinent les versants adrets notamment sous le village. La friche les fait disparaître et ce patrimoine se dégrade inéluctablement.

S'ils ont une fonction technique (agricole), ils singularisent le paysage de la vallée.

Dans le cadre du SPR, ce petit patrimoine mérite une prise en charge par le biais de solutions qui restent à définir en restituant leur fonctionnalité.



E- ORIENTATIONS POUR INTEGRER LE PATRIMOINE DANS LE PROJET DE DEVELOPPEMENT

Le patrimoine englobe aussi bien des œuvres spectaculaires que de petits ouvrages vernaculaires : tous sont des témoignages d'une histoire commune, d'un héritage qui permet de comprendre une société... leur place dans le projet de développement d'une commune est variable selon leur densité, leur localisation géographique et leur statut.

Ces lieux et ouvrages font partie de l'identité d'un territoire : les faire-valoir directement ou indirectement permettent de leur attribuer un rôle et de dépasser l'action "conservatoire".

A Ota, le patrimoine historique est représenté principalement représenté par la Tour et le pont génois, la « poudrière » de Porto, les hameaux de Santa Lucia et Fiuminale, le village et leur espace de jardin.

Le paysage naturel est sinon prédominant dans l'identité du territoire, un patrimoine plus vaste et plus difficile à gérer.

Aussi, sur le patrimoine bâti, les actions peuvent être ciblées avec :

- Valorisation du site autour du pont
- Prise en compte de l'unité villageoise dans les choix d'urbanisation autour du village
- Maîtriser l'évolution du bâti de Porto pour conserver des proportions volumétriques, son unité visuelle équilibrée
- Revaloriser la traversée de Vaita.

En ce qui concerne le paysage, il s'agira de :

- Préserver les points de vue
- De valoriser des unités fortes comme la plaine, les abords du village, la vallée du Porto
- De s'attacher à reconquérir le paysage routier pour marquer des seuils ou des lieux : entrée de Porto, carrefour vers le village, entrée du Pont, traversée de Custarella...

- Conserver des ambiances : route du pont depuis Evisa, autour de santa Lucia,
- Gérer la publicité (Règlement de publicité restreinte caduc ?)

Dans le village, la protection de l'identité du village est essentiellement rattachée à :

- la qualité architecturale des nouveaux projets de construction, notamment dans la périphérie ou en son sein : hauteur, toitures...
- à la qualité des travaux de rénovation-réhabilitation sur les bâtiments anciens.

Force est de constater que l'extension du bâti dans le village reste encore ponctuelle et que les travaux de rénovation sont conduits sous l'autorité de l'ABF.

Hormis les impacts provoqués par le choix des matériaux et teintes, l'évolution du paysage est menacée par les modes d'implantation sur les terrains en pentes : terrassements, traitement des talus, enrochement...
Le PLU

Les porteurs de projets sont invités à s'inspirer des volumes existants, du bon sens qui a inspiré l'implantation, le traitement des abords et des pentes, ...généralement dans la sobriété.

Tout projet doit prioritairement évaluer son impact à l'échelle du village.
Il peut prendre attache auprès de la commune pour recevoir des conseils et des indications.

>>> voir chapitre « morphologie urbaine et caractéristiques du bâti »



Processus de dégradation d'un village

Processus de dégradation du paysage bâti traditionnel

Extrait : J. Poncin "Paysages bâtis en Corse" – La Marge Edition

F-BILAN ET SITES A ENJEUX

Cet espace sensible et riche est protégé au titre de son capital naturel et bâti par diverses mesures de protections réglementaires et fait l'objet d'inventaires :

- NATURA 2000
- ZNIEFF I
- SITE INSCRIT
- SITE CLASSE
- ERC
- Protection des sites archéologiques
- Périmètres des monuments historiques

Plusieurs de ces protections concernent plus ou moins directement Porto-Vaitaet Ota village. Elles sont parfois au plus près des activités humaines et sollicitent une attention particulière. Notons cependant que les espaces animales évoluent généralement à l'écart des espaces bâtis. Les impacts seront plutôt indirects que directs (rejets de la STEP, nuisances sonores...) alors que la flore sensible évolue surtout en milieu rocheux.

Les risques naturels sont très présents sur le territoire :

- PPRI du Porto
- Risques mouvements de terrains et chutes de blocs
- Risque de submersion marine
- zone exposée aux incendies

Les espaces exposés aux risques sont naturels mais également des bâtis. Des enjeux majeurs sont donc mis en avant et demandent des adaptations majeures du projet urbain pour les contourner.

Le paysage est un élément fort de ce territoire et pourra guider des choix d'urbanisation ou de réglementation notamment autour du village depuis la RD84 et depuis la RD81 pour la basse vallée.

La commune a montré sa volonté d'apporter des solutions durables à la gestion des équipements en eau et assainissement pour optimiser la ressource, limiter les pollutions et assurer la protection des milieux aquatiques de rivière et marins. La STEP de Porto fonctionne parfaitement

et les raccordements des campings sont achevés ; et celle du village verra rapidement le jour (2020). La ressource en eau est de mieux en mieux gérée avec la création de l'usine, la mise en place des périmètres, et les travaux divers sur les infrastructures pour réduire fuite et assurer la qualité des eaux distribuées. La commune s'est dotée d'un schéma d'eaux pluviales.

Des enjeux secondaires mais non négligeables comme la gestion des déchets, ou encore l'anticipation

Les enjeux sont différenciés selon la localisation dans la vallée.

Au village et ses environs immédiats des enjeux majeurs se dessinent :

- la prévention contre les effets des risques chutes de blocs
- la reconquête des paysages agricoles autour du village
- la préservation de l'unité villageoise dans son écrin
- la gestion de l'affluence touristique sur les sites naturels : abords du Porto –pont génois
- le gestion de la ressource en eau
- la gestion des eaux usées
- la gestion du stationnement

A la Marine, et ses environs immédiats plusieurs enjeux orienteront les choix d'urbanisme :

- la prévention contre les effets des risques chutes de blocs
- la prévention des effets de submersion marine
- la circulation et le stationnement dans Porto
- la réhabilitation de la plaine – rive gauche de Porto
- la gestion de la forte affluence en période estivale
- l'évolution du paysage bâti entre Vaita et Porto
- La qualité des ambiances urbaines

La pris en compte de ces enjeux est au cœur du questionnement du PLU en sachant que des démarches parallèles sont en cours pour apporter des réponses. C'est le cas notamment avec le concours relatif au réaménagement de la place de Porto, le SPR en cours d'études.

Tableau récapitulatif des mesures de protection sur le territoire

Type	Réglementation	Référence locale	secteurs	enjeux
ZNIEFF	Circulaire 97-71 du 14 mai 1991 Article 23 loi 93-24 du 8 janvier 1993		Golfe de Porto – Rive Nord	Limiter, supprimer les effets des choix de développement sur ses espaces naturels notamment : - Pollutions des eaux de mer - Pollutions sonores - Pollutions par les déchets Gestion de la fréquentation sur les sites « sauvages ».
ZPS				
Sites et aires archéologiques	Code du patrimoine Code de l'environnement Code de l'urbanisme	-		Veiller à conserver ses sites
Site inscrit		Arrêté 15 novembre 1973	Vallée du Porto – Aitone	Traiter les axes routiers et leurs abords en harmonie avec le site : la traversée de Gaita, le carrefour avec la route du village sont à améliorer. Conserver les éléments singuliers comme la forêt d'Eucalyptus, les alignements...
Site classé		Arrêté du 4 décembre 1974	Golfes de Girolata, de Porto et de l'île Gargalo	Poursuivre la mise en valeur du site par des actions sur les sites fréquentés comme la plaine du Porto, la place de Porto Conserver une identité à travers des actions qualitatives sur le domaine public et privé
Monument historique Monument inscrit	Code du patrimoine livre VI – titre II – art.L.621-1 à 34 Code de l'environnement livre III Titre IV art.L.341-1 à 22	Arrêté du 22 juin 1946 Arrêté du 29 novembre 1976	Tour génoise de Porto – monument inscrit Pont génois de Pianella – monument classé	Prendre en compte l'évolution de l'environnement immédiat pour maintenir leur remarquabilité dans le site. Pont génois : nécessaire aménagements des abords depuis la RD.
UNESCO			Partie littorale de la commune	Renforcer toutes les mesures qui visent à répondre aux exigences fixées par ce classement

Principaux sites à enjeux environnementaux et patrimoniaux

Enjeux	Sites concernés	Niveau de l'enjeu	Actions
Porto dans un golfe exceptionnel : poursuivre un développement économique et social sur la base d'une gestion et d'un développement durable	Porto-Gaita	Très fort	Définir les limites de l'urbanisation en fonction des divers points de vue sur Porto et en fonctions des risques naturels Prendre en compte les effets induits des nuisances sur les lisières naturels (lumière, bruits...) S'interroger sur l'introduction des équipements d'énergie renouvelable dans le site bâti
La plaine : requalifier le site par un projet équilibré	Plaine et embouchure	Très fort	Gestion des stationnements et de la circulation Valorisation et pérennisation du boisement d'eucalyptus Protection du site de la submersion marine et des inondations Mise en place d'un PPRn
Préserver la qualité paysagère du village et de Porto	Toute la vallée en particulier Porto et Ota	Fort	Valoriser ou préserver certains points de vue routiers Encadrer les opérations de rehaussement à Porto Encadrer les nouvelles implantations au village Intervenir de manière cohérente sur le paysage routier de la commune Identifier le petit patrimoine à préserver (chapelles, murets...) S'interroger sur l'introduction des équipements d'énergie renouvelable dans le site bâti
Intégrer le risque naturel dans la gestion des sites bâtis	Porto-Ota	Très fort	<u>Incendie</u> Limiter les bâtis dispersés Réglementer la composition des haies Mettre en place la réglementation vis-à-vis des accès et des équipements <u>Inondations</u> Limiter l'imperméabilisation des sols Mieux gérer les sites fréquentés <u>Submersion marine</u> Limiter l'exposition au risque des biens et des personnes Stabiliser les dunes 7 <u>Mouvements de terrains</u> Appliquer la réglementation en vigueur Maintenir les boisements sur les sites sensibles
Gestion durable de la ressource Eau potable	Porto-Ota	Très fort	Mettre en œuvre les préconisations du SD2016

Enjeux	Sites concernés	Niveau de l'enjeu	Actions
Lutte contre le changement climatique	Les zones constructibles	Très fort	Favoriser les énergies renouvelables Optimiser les déplacements doux non polluants ou moins polluants Favoriser les constructions écologiques – à basse consommation ou à énergie positive
Lutte contre l'érosion de la biodiversité	Tout le territoire Le littoral en particulier	Fort	Prise en compte des lisières urbain/naturel dans les choix Améliorer la gestion de la ressource en eau pour ajuster les prélèvements en période de sécheresse dans le milieu naturel Lutter contre le risque de grands incendies Cibler les sites sur lesquels les nouvelles constructions agricoles et sylvicoles sont interdites (ZNIEFF ?)
Préserver le patrimoine	Porto, Ota et les sites du pont génois, de Fiuminale	Fort	Instaurer une réglementation adaptée à la présence d'un patrimoine ancien et de qualité Aménager les abords de la RD et les accès au pont génois, dégradés Veiller à la qualité des abords de la tour génoise
Autres sources de pollution	Tout le territoire	Moyens à fort	Poursuivre les efforts sur la collecte des déchets S'interroger sur la place du pastoralisme extensif sur les pollutions des sols et des ressources en eau Améliorer le système d'éclairage public et privé pour limiter les consommations énergétiques et les pollutions lumineuses dans la vallée. Eviter les activités bruyantes aux abords des falaises

On notera que la plupart des problématiques et des enjeux sont fortement imbriqués. En effet la perte du patrimoine paysager induit à son tour une augmentation du risque incendie, un appauvrissement des habitats mais en même temps, une stabilisation des sols face aux risques éboulis et mouvements de terrains ou encore une stabilisation des sols face à l'érosion, et une meilleure rétention de l'eau.

Aussi, l'urbanisation toute somme limitée à l'échelle de la vallée induit progressivement de nouveaux enjeux comme la qualité des paysages bâtis, la gestion durable de la ressource en eau face à l'augmentation des besoins.

Le PLU est ici un outil qui permet de mettre en évidence ces corrélations, les enjeux et les objectifs à atteindre par son biais mais aussi par des actions/outils parallèles comme peuvent l'être le SPR, les AFP...

Dans un site de haute qualité environnementale comme c'est le cas à Porto-Ota, une démarche globale de développement durable est une opportunité à plusieurs niveaux qui peut apporter les bases d'un renouveau. Il s'agit de mettre en place dans la continuité des actions déjà entreprises (renouveau de la place, gestion de la circulation, ...) une **stratégie d'un tourisme durable** qui ne remettrait pas en question le devenir des acteurs mais au contraire les mettraient en avant, par leur pouvoir d'anticipation. Ce secteur s'interroge aujourd'hui à l'échelle mondiale sur ces impacts ; ce renouveau peut aussi devenir source de renouveau pour ce territoire qui dispose de toutes les qualités pour entreprendre cette démarche.

IV- POPULATION ET DEMOGRAPHIE

Tendances démographiques régionales

Tendances démographiques locales

Tendance d'évolution sur les 10 prochaines années

A- Tendances démographiques régionales

L'insularité crée un contexte démographique particulier qu'il convient d'entrevoir pour comprendre les réalités communales. Par ailleurs, l'analyse démographique à l'échelle régionale est bien plus pertinente pour étudier les tendances, pour anticiper sur les dynamiques à venir et effectuer des choix stratégiques à l'échelle locale. Certaines tendances marquées vont induire des enjeux de société et d'aménagement du territoire.

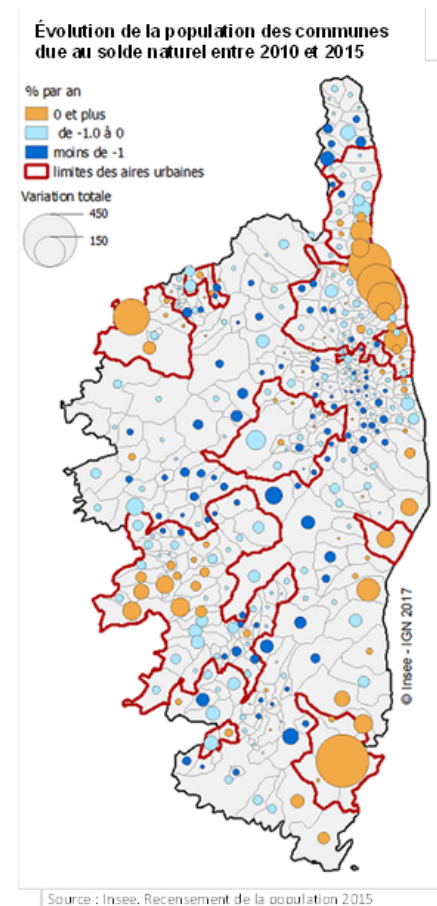
La région compte au dernier recensement de 2015, 327.283 habitants, soit 17.590 de plus qu'en 2010, ce qui représente une croissance de 5,7% sur 5 ans. Ce taux démontre une croissance assez soutenue, nettement supérieure à la croissance de la France métropolitaine qui affiche une croissance de 2,4% sur les 5 années.

Les 2 pôles urbains d'Aiacciu et Bastia regroupent plus de 34% de la population totale de l'île et connaissent des taux de variation annuels moyen de 0,9% (Aiacciu) et de 0,6% (Bastia) entre 2010 et 2015. Cependant, ce sont les couronnes de ces 2 grands pôles qui ont gagné davantage de population avec une croissance qui atteint 1,8% et 5400 personnes s'y sont installées durant ces 5 années. Les communes de ces 2 couronnes, principalement situées dans la CAPA et la CAB, sont attractives pour les personnes travaillant dans les pôles urbains et qui quittent ces derniers à la recherche de logements plus grands et moins coûteux.

Toutefois, la plus forte variation de population se trouve dans les communes de plus de 1000 habitants, situées hors influence d'un pôle urbain. Les 18 communes concernées affichent une croissance globale de 1,82% par an, soit 2970 habitants supplémentaires sur 5 ans. Les communes de Carghjese, Aleria, Lecci ou encore Figari connaissent les plus fortes hausses de population depuis 2010.

Les communes de moins de 500 habitants continuent de perdre de la population avec une baisse annuelle moyenne de 0,4%, soit une perte globale de 300 habitants entre 2009 et 2014.

Le rythme de croissance observé permet de faire quelques projections 2007-2040 : l'INSEE estime qu'en suivant une tendance moyenne annuelle de +0,5%, la région pourrait **compter 350000 habitants en 2040, soit 50000 habitants de plus sur les 25-30 prochaines années. Ce n'est pas sans incidences, entre autres, sur les questions d'aménagement du territoire.**



Type d'espace	Nombre de Communes	Population au 01/01/15	Part de la population (en %)	Variation annuelle moyenne entre 2010 et 2015 (en %)
Pôle urbain Ajaccio	1	68 462	20,9	0,88
Pôle urbain Bastia	7	67 699	20,7	0,78
Couronne Ajaccio	52	36 634	11,2	1,94
Couronne Bastia	47	28 849	8,8	1,93
Autres aires urbaines	45	56 934	17,4	1,23
Hors aires urbaines (>=1 000 hab)	18	34 776	10,6	1,46
Hors aires urbaines (250-1 000 hab)	40	19 680	6,0	0,50
Hors aires urbaines (<250 hab)	150	14 249	4,4	-0,27
Total Corse	360	327 283	100,0	1,11

Source : Insee, Recensement de la population 2015

Les rythmes d'évolution démographiques permettent d'effectuer des projections à l'horizon 2050. En effet, l'INSEE estime que si l'on suit les tendances de ces dernières années, la Corse compterait au **1er janvier 2050 une population de 385 500 habitants, soit 20% de plus qu'en 2013 avec 65 300 personnes supplémentaires**. D'après ce scénario « central » de projection, la population continuerait d'augmenter mais à un rythme plus modéré avec un taux de croissance annuel de 0,5% contre 1,1% sur les 25 dernières années (1990-2014). Malgré ce rythme plus modéré, ce n'est pas sans incidences sur les questions d'aménagement du territoire et notamment dans le besoin de logements supplémentaires.

La croissance démographique de ce scénario sera largement portée par **les échanges migratoires, tandis que le solde naturel, négatif depuis 2013 continuerait son déclin jusqu'en 2050**. Cette croissance sera également marquée par **le vieillissement de la population insulaire** engendré par l'arrivée des baby-boomers aux âges élevés ainsi qu'à l'augmentation de l'espérance de vie. **La quasi-totalité de la hausse de la population de la Corse concernerait les personnes âgées de 65 ans ou plus et le nombre de jeunes (moins de 20 ans) serait en diminution d'environ de 2% par rapport à 2013**. Cette dernière tendance est liée au faible taux de fécondité, d'autant plus que le solde migratoire n'affecte que peu cette catégorie d'âge. Ce vieillissement entraînera des conséquences.

Le solde naturel de la région est presque nul avec autant de décès que de naissances ; par ailleurs le taux de fécondité reste bas par rapport aux autres régions de France. Aussi, le solde migratoire explique l'accroissement de la population.

	Population totale 2013		Population totale 2050			
	Corse		France métropolitaine	Corse		France métropolitaine
	nombre	%	%	nombre	%	%
Moins 20 ans	66 092	20,6	24,4	65 000	16,9	22,0
De 20 à 64 ans	187 329	58,5	57,9	187 000	48,5	50,7
65 ans ou plus	66 788	20,9	17,7	133 500	34,6	27,3
dont : 75 ans ou plus	33 051	10,3	9,1	82 700	21,4	16,4
dont : centenaires	179	0,3	0,3	1 500	1,1	1,0
Ensemble	320 209	100,0	100,0	385 500	100,0	100,0

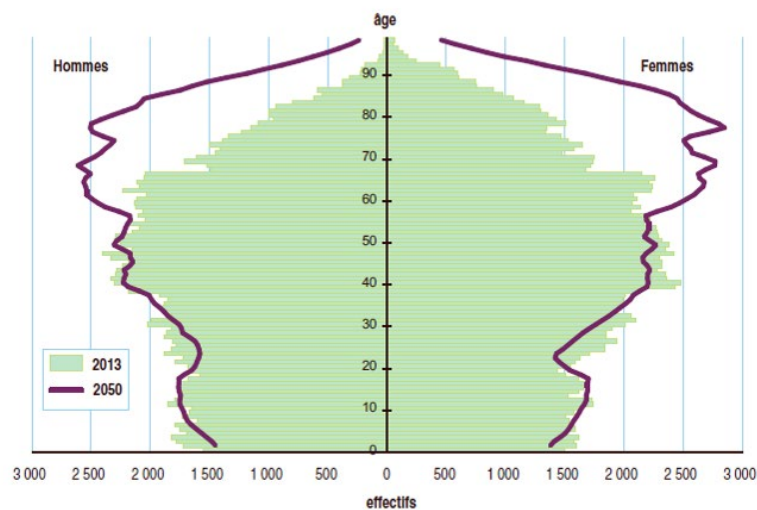
Source : Insee, Omphale 2017 - scénario central

En 2013, l'âge moyen de la population est de 43 ans et de 40,6 ans sur la France métropolitaine. **En 2050, l'âge moyen sera respectivement de 50 ans et de 45 ans**

"D'ici 2050, la population des plus de 65 ans va quasiment doubler absorbant à elle seule la totalité de la croissance démographique régionale. Ce vieillissement très rapide affectera les deux départements insulaires dans des proportions voisines. Les déterminants de ce vieillissement sont bien connus. La totalité de la génération nombreuse des baby-boomers aura atteint l'âge de 75 ans d'ici 2050. Parallèlement, l'espérance de vie continuera d'augmenter. Dans ce domaine, la Corse ne présente pas de singularité par rapport à la moyenne nationale."

(source : Analyse Insee 2007)

Pyramide des âges de la Corse en 2013 et 2050



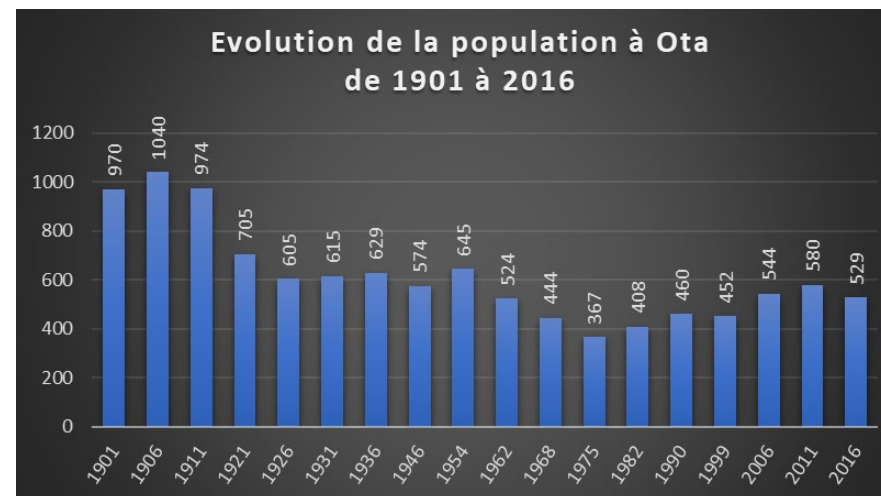
Source : Insee, Omphale 2017 scénario central

B- Tendances démographiques locales

1. Evolution quantitative de la population totale

La commune d'Ota comptait 552 habitants en 2015, et **529 habitants en 2016**. Avec 7 586 habitants dans la CC Spelunca-Liamone en 2015, la population d'Ota représente environ **7,3 % de la population totale de l'intercommunalité**.

NB : Nous retiendrons le nombre d'habitants en 2015 pour assurer l'exhaustivité des éléments de comparaison (tous les chiffres n'étant pas disponibles pour l'année 2016).



Source : données : Cassini, INSEE et EHESS. Réalisation : Urba Corse

Population	Ota (2A198)	Marignana (2A154)	Piana (2A212)	CC Spelunca-Liamone (200067049)
Population en 2015	552	106	486	7 586
Densité de la population (nombre d'habitants au km²) en 2015	14,5	1,9	7,8	8,3
Superficie (en km²)	38,2	55,1	62,6	917,4
Variation de la population : taux annuel moyen entre 2010 et 2015, en %	-0,5	0,8	1,3	0,6
dont variation due au solde naturel : taux annuel moyen entre 2010 et 2015, en %	0,3	-1,5	-0,7	-0,7
dont variation due au solde apparent des entrées sorties : taux annuel moyen entre 2010 et 2015, en %	-0,8	2,3	2,0	1,2
Nombre de ménages en 2015	272	52	241	3 755

Sources : Insee, RP2010 et RP2015 exploitations principales en géographie au 01/01/2017

POP T2M - Indicateurs démographiques

	1968 à 1975	1975 à 1982	1982 à 1990	1990 à 1999	1999 à 2006	2006 à 2011	2011 à 2016
Variation annuelle moyenne de la population en %	-2,7	1,5	1,5	-0,2	2,7	1,3	-1,8
due au solde naturel en %	-0,8	-1,4	-1,0	-0,1	-0,4	0,0	0,0
due au solde apparent des entrées sorties en %	-1,9	2,9	2,5	-0,1	3,1	1,3	-1,9
Taux de natalité (‰)	7,3	5,5	8,1	11,9	7,0	6,8	8,6
Taux de mortalité (‰)	15,4	19,2	18,0	12,6	10,8	6,8	8,2

Les données proposées sont établies à périmètre géographique identique, dans la géographie en vigueur au 01/01/2019.

La population d'Ota a connu une évolution démographique croissante au cours du 19^e siècle passant de 512 habitants en 1800 à près **de 1300 habitants à la fin du 19^e siècle**. La population a ensuite chuté au cours du 20^e siècle et particulièrement en début. Puis, après une période de stagnation voire de légère croissance, elle diminue de nouveau fortement après 1954 jusqu'à atteindre 367 habitants en 1975. Cette tendance est celle de nombreuses communes du département : la déprise rurale a marqué profondément et durablement la commune qui ne réussit pas à inverser la tendance.

Une croissance de la population est ensuite constatée entre 1975 et 2011. Ces dernières années la population communale accuse de nouveau une baisse passant de 580 habitants en 2011 à 529 habitants en 2016.

Entre 2011 et 2016, **la variation annuelle moyenne de la population est de -1,8%**. Le solde naturel est neutre, avec un taux de 0% sur la période intercensitaire, mais le solde apparent des entrées-sorties, qui pourtant sur la période 1999 à 2010 connaissait **un taux élevé, chute à un taux de --1,8% et entraîne cette variation moyenne négative de la population**.

On remarque que la variation annuelle moyenne entre 2011 et 2016, et plus particulièrement la variation due au solde apparent des entrées-sorties de la population d'Ota est la seule à connaître un taux d'évolution négatif par rapport aux communes voisines comme Marignana ou Piana, et plus largement de l'intercommunalité.

Un enjeu pour la commune est d'inverser cette dynamique en renforçant son attractivité et en confortant ses atouts pour fixer les populations installées.

Le taux de natalité entre 2011 et 2016 est en progression par rapport à la période 1999-2000 atteignant **les 8,6 pour mille** alors que le taux de mortalité après une nette baisse en nette baisse depuis 1975 remonte à 8,2 pour mille.

Le recensement n'affiche pas la population qui vit plusieurs mois (au moins six mois de l'année) à Ota mais qui déclare une résidence secondaire. Ces pratiques sont très fréquentes sur l'île et cette population participe à la dynamique sociale et économique de la commune. Elle est estimée à **une cinquantaine des personnes** selon la connaissance que peut avoir la commune de ses administrés. Aucune donnée ciblée n'est disponible pour faire ce décompte.

La population estivale sur l'ensemble du territoire communal est estimée à 1200-1300 habitants (au vu de la production de déchets ménagers notamment) : la présence d'un nombre important de résidences secondaires explique cette forte hausse. Cette variation de population induit des besoins spécifiques dans les questions d'aménagement et d'équipement.

POP T1 - Population								
	1968(*)	1975(*)	1982	1990	1999	2006	2011	2016
Population	444	367	408	460	452	544	580	529
Densité moyenne (hab/km²)	11,6	9,6	10,7	12,1	11,8	14,3	15,2	13,9

(*) 1967 et 1974 pour les DOM
 Les données proposées sont établies à périmètre géographique identique, dans la géographie en vigueur au 01/01/2019.
 Sources : Insee, RP1967 à 1999 dénombremments, RP2006 au RP2016 exploitations principales.

Avec 13,9 habitants/km², la densité de population sur la commune d'Ota est largement supérieure à celle des communes voisines et de l'intercommunalité.

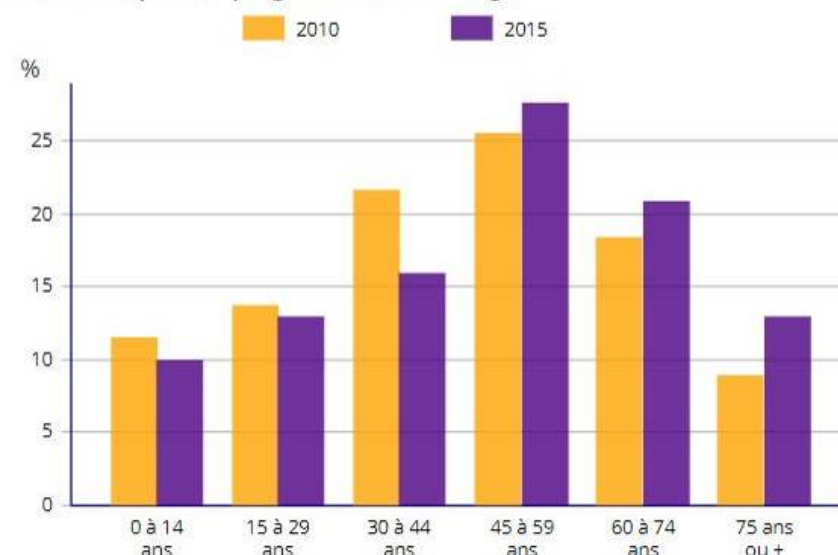
5. Profil de la population et caractéristiques des ménages

La population à Ota est relativement âgée avec un tiers de la population ayant 60 ans et plus, et près des 2/3 ayant 45 ans ou plus.

L'évolution de la pyramide des âges alimente aujourd'hui les tranches des 45 à 59 ans et des 60 à 74 ans. Le retour des retraités dans leur région d'origine est aussi un facteur de renforcement qui se traduit par l'augmentation entre 2010 et 2015 de la tranche d'âge 75 ans et plus.

Les dynamiques de décohabitation, la mobilité des actifs durant ces dernières années et le vieillissement, réduisent la part des 0-14 ans.

POP G2 - Population par grandes tranches d'âges



Source : Insee – recensement population

La commune comptait en 2015, **272 ménages** occupés en moyenne par **2 habitants**. Cette donnée est revue à la baisse en **2016 à 261 ménages**.

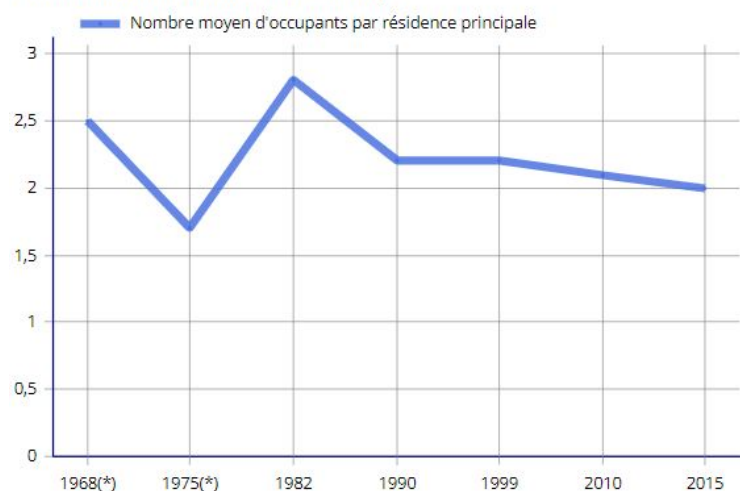
La situation des ménages se traduit par une augmentation des personnes déclarant vivre en couple pour toutes les tranches d'âge à partir de 55 ans, comme précédemment évoqué, nous observons probablement un retour des retraités dans leur région d'origine.

L'augmentation des personnes seules chez les 25 à 39 ans et 40 à 54 ans peut provenir de décohabitations et de divorces/séparations.

Les statistiques sur le statut conjugal des personnes de 15 ans ou plus nous montrent que 51,9% des personnes ne sont pas mariées alors que 48,1% des habitants le sont, en 2015.

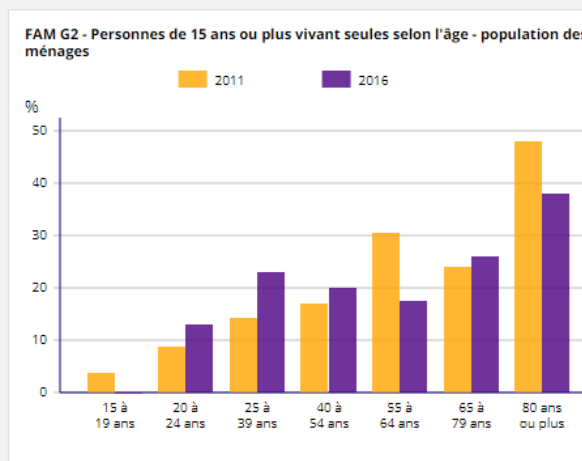
Globalement, la taille des ménages diminue depuis 1982. Ce constat est à mettre en relation avec les typologies de logements.

FAM G1 - Évolution de la taille des ménages



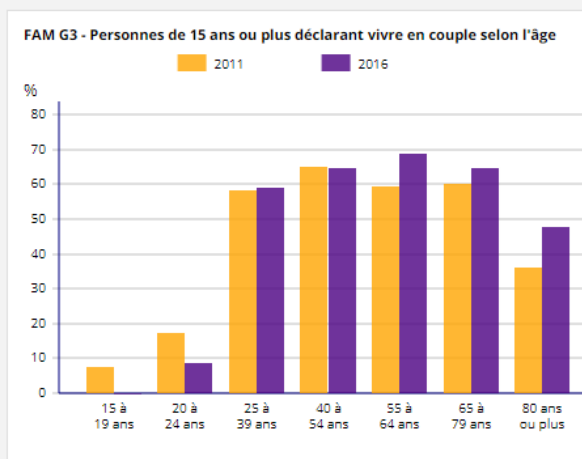
Source : INSEE

FAM G2 - Personnes de 15 ans ou plus vivant seules selon l'âge - population des ménages



Sources : Insee, RP2011 et RP2016, exploitations principales, géographie au 01/01/2019).

FAM G3 - Personnes de 15 ans ou plus déclarant vivre en couple selon l'âge



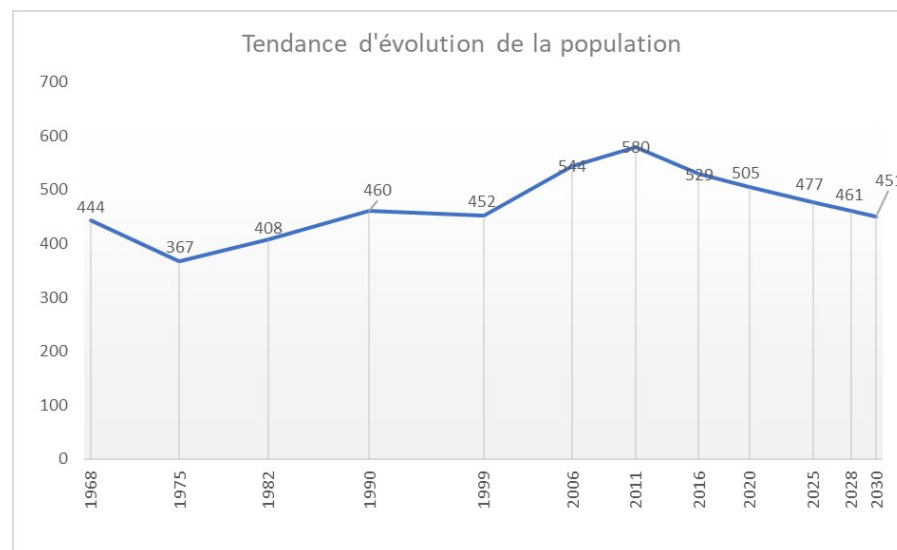
Sources : Insee, RP2011 et RP2016, exploitations principales, géographie au 01/01/2019.

C- Tendence d'évolution sur les 10 prochaines années et objectifs

1. Hypothèse à taux constant 2011-2016

Nous retiendrons dans un premier temps la période 2010-2016 pour établir une tendance d'évolution de la population à partir de l'évolution communale.

D'un point de vue prospectif, en suivant la dynamique d'évolution constatée entre 2011 et 2016, **la commune pourrait atteindre 451 habitants à l'horizon 2030 en suivant un scénario tendanciel constant, avec un taux de variation annuel de -1,13% (soit -6 habitant par an).**

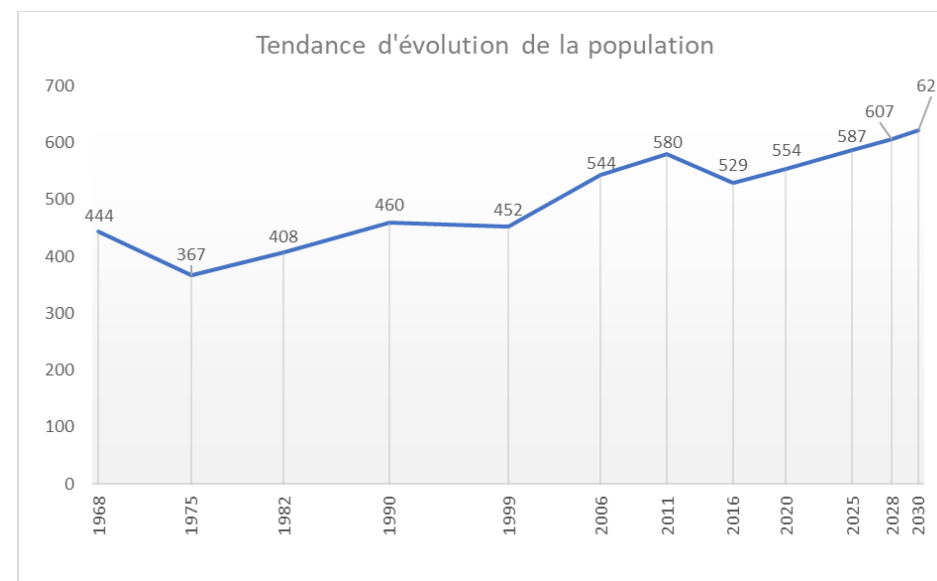


	Taux constant à partir de l'évolution de population 2011-2016 de la commune	
Année	Population	Nombre de ménages
2016	529	265
2017	523	262
2018	517	259
2019	511	256
2020	505	253
2021	500	250
2022	494	247
2023	488	244
2024	483	241
2025	477	239
2026	472	236
2027	467	233
2028	461	231
2029	456	228
2030	451	225

6. A taux identique à celui de la Corse-du-Sud (constant 2011-2016)

Le taux d'évolution de la population de Corse-du-Sud entre 2011 et 2016 est de +1,16%. En appliquant ce taux d'évolution à la population d'Ota, **la commune pourrait atteindre 621 habitants à l'horizon 2030.**

Taux constant à partir de l'évolution de population 2010-2016 de la commune		
Année	Population	Nombre de ménages
2016	529	265
2017	535	268
2018	541	271
2019	548	274
2020	554	277
2021	560	280
2022	567	283
2023	573	287
2024	580	290
2025	587	293
2026	593	297
2027	600	300
2028	607	304
2029	614	307
2030	621	311



7. Conclusion : à taux constant +1% /an

En tenant compte :

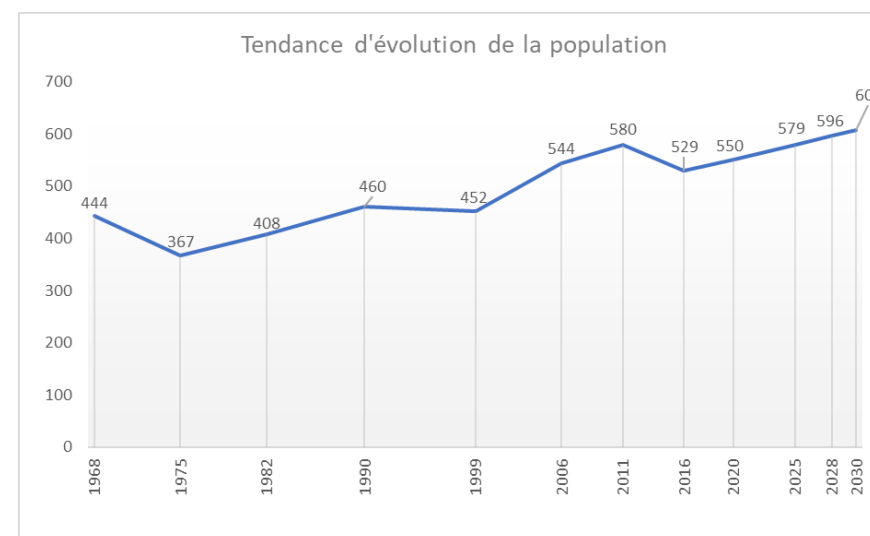
- De la croissance démographique à l'échelle de l'ancien département de Corse-du-Sud
- de la forte croissance démographique que la commune a connu entre 1999 et 2011 (+1,8%)
- du fait que la commune d'Ota représente une destination majeure de l'Ouest de l'île
- de la volonté communale de renforcer son attractivité pour limiter les effets du vieillissement structurel et maintenir les jeunes locaux sur leur commune de résidence.
- au regain d'intérêt pour les zones rurales.
- La sortie de la crise et le rallongement de la saison touristique
- Les politiques intercommunales

Nous retiendrons comme hypothèse de travail +1% de croissance annuelle démographique. A ce rythme la population **atteindra 608 habitants en 2030 soit 5-6 habitants par an et donc entre 2 et 3 ménages par an.**

	Taux constant estimé +1%	
Année	Population	Nombre de ménages
2016	529	265
2017	534	267
2018	540	270
2019	545	273
2020	550	275
2021	556	278
2022	562	281
2023	567	284
2024	573	286
2025	579	289
2026	584	292
2027	590	295
2028	596	298
2029	602	301
2030	608	304

La commune souhaitant consolider le maintien de la population et attirer les actifs, elle se donne aujourd'hui les moyens d'améliorer le niveau de services (cantine, étude de crèche, projet de centre médical) et d'assurer un meilleur accès au logement pour des populations de tout niveau socio-professionnel. Un projet de logement social viendra compléter un parc immobilier stagnant et le nouveau PADD fixera des quotas de logements en primo-accédants.

Les potentiels de développement économique s'affirment sur la commune à travers la politique économique et cadre de vie :



- Amélioration de l'image de Porto-Ota par le biais d'action sur la gestion du stationnement, de la signalétique, la nouvelle STEP qui s'étend jusqu'à Custarella
- Mise en place de bonnes conditions pour le développement de la filière agricole avec un projet d'AFP ou d'un DOCOBAS ;
- Ouverture à l'urbanisation sous forme de projet d'ensemble

Ces démarches économiques et les actions pour l'amélioration du cadre de vie vont renforcer l'attractivité du territoire.

V- MARCHE DU TRAVAIL, ECONOMIE LOCALE ET SERVICES A LA POPULATION

Emplois et niveaux de revenus
Taux d'équipements
Secteurs économiques
Equipements et vie associative

A- Emplois et niveau de revenus

1. Bassin de vie d'Ajaccio

A l'échelle régionale, neuf bassins de vie structurent le territoire Corse pour l'accès des habitants aux commerces et services. Le relief et le réseau routier de la région font que les temps d'accès aux équipements sont globalement supérieurs à ceux du continent. En Corse, seul deux bassins de vie sont urbains, Ajaccio et Bastia. Les sept autres sont qualifiés de ruraux, ils connaissent une gamme d'équipements accessibles moins variée et des temps d'accès plus élevés.

Le bassin de vie d'Ajaccio, premier pôle urbain de la région, se caractérise par son étendue géographique qui couvre la vallée de la Gravona, le golfe de Sagone, de Porto et leur arrière-pays.

L'aire urbaine d'Ajaccio regroupe 105 096 habitants en 2015, soit plus de 30% de la population Corse. Cette aire urbaine est, après celle de Bastia, l'aire urbaine dont la densité de population est la plus forte (90,2 hab./km²).

Dans le bassin de vie d'Ajaccio, les temps d'accès médian aux équipements sont très courts contrairement au bassin de vie ruraux.

En absence de pôle urbain, Ota est sous l'influence d'Ajaccio. Aussi, les flux pendulaires s'étendent jusqu'à cet espace rural.

Au niveau national, 90 % de la population a accès aux équipements de la vie courante en moins de 7 minutes. En Corse, cette proportion est beaucoup plus faible : 57 %.

Neuf bassins de vie structurent le territoire



Source : Insee.
© Insee - Ign 2012

2. Tendances d'évolution du marché du travail et de la population active

1. Les tendances régionales

Les dernières analyses INSEE soulignent quelques singularités régionales liées à l'attractivité :

- une progression de la population active des 15-64 ans de +2,7% entre 2010 et 2015 (cette dynamique concerne également les zones rurales)
- Une stabilité du PIB depuis 2011, après une phase de forte croissance en volume depuis 1997
- Un taux de chômage régional en repli (9,4 % en 2017) mais toujours à supérieur au taux national (8,6 %). La demande d'emploi de longue durée est moins fréquente sur l'île que sur le continent, ce qui s'explique en partie par l'activité saisonnière, très créatrice d'emplois, qui limite les longues périodes d'inactivité.
- progression de l'emploi tertiaire marchand et non marchand (commerces, services et administration publique), avec une représentation importante du tertiaire marchand (50% de l'ensemble de la richesse créée dans la région), à laquelle contribuent les activités liées au tourisme.
- le BTP représente 9 % de la richesse produite en Corse (contre 6 % en moyenne en province)
- stagnation de l'emploi industriel et agricole ;
- les petits établissements dominent le tissu économique régional : 72 % n'ont pas de salariés et 96 % en ont moins de dix
- les départs à la retraite sont plus tardifs ;
- il existe un problème de transmission d'entreprises.

2. L'emploi local

La population active est de 81% en 2015 dont 60% avec un emploi et 21% de chômeurs.

	2015	2010
Ensemble	353	395
Actifs en %	81,0	65,2
Actifs ayant un emploi en %	60,0	53,6
Chômeurs en %	21,0	11,6
Inactifs en %	19,0	34,8
Élèves, étudiants et stagiaires non rémunérés en %	3,6	3,7
Retraités ou préretraités en %	4,1	9,9
Autres inactifs en %	11,3	21,2

Source : INSEE

La commune d'Ota compte 223 emplois en 2016 soit 10,4% de l'emploi de la Communauté de Communes Spelunca-Liamone (2161 emplois).

Emploi - Chômage	Ota (2A198)	Marignana (2A154)	Piana (2A212)	CC Spelunca-Liamone (200067049)
Emploi total (salarié et non salarié) au lieu de travail en 2015	224	27	168	2 161
dont part de l'emploi salarié au lieu de travail en 2015, en %	57,4	81,7	63,8	62,2
Variation de l'emploi total au lieu de travail : taux annuel moyen entre 2010 et 2015, en %	0,3	1,1	3,7	
Taux d'activité des 15 à 64 ans en 2015	81,0	70,8	75,6	71,2
Taux de chômage des 15 à 64 ans en 2015	25,9	11,8	17,3	13,6

Sources : Insee, RP2010 et RP2015 exploitations principales en géographie au 01/01/2017

	Hommes	%	Femmes	%
Ensemble	135	100	86	100
Salariés	79	59,0	51	59,0
Titulaires de la fonction publique et contrats à durée indéterminée	71	52,7	43	49,3
Contrats à durée déterminée	5	3,9	8	9,7
Intérim	0	0,0	0	0,0
Emplois aidés	1	0,8	0	0,0
Apprentissage - Stage	2	1,6	0	0,0
Non-Salariés	55	41,0	36	41,0
Indépendants	17	12,4	15	16,9
Employeurs	37	27,8	21	24,1
Aides familiaux	1	0,8	0	0,0

Source : INSEE

	2015	%	2010	%
Ensemble	221	100	221	100
Travaillent :				
dans la commune de résidence	190	85,9	186	84,1
dans une commune autre que la commune de résidence	31	14,1	35	15,9

Source : INSEE

Le statut non-salarié est très présent sur la commune avec 41% des emplois contre 59% pour l'emploi salarié, bien que la part de l'emploi salarié soit en progression depuis 2010.

La place des femmes se confirme dans l'emploi salarié.

Le temps partiel est en augmentation dans le salariat et dans le statut de non salarié.

	2015	%	2010	%
Ensemble	224	100,0	221	100,0
Salariés	129	57,4	116	52,4
<i>dont femmes</i>	47	21,0	45	20,2
<i>dont temps partiel</i>	14	6,3	11	4,8
Non-salariés	95	42,6	105	47,6
<i>dont femmes</i>	37	16,7	40	18,2
<i>dont temps partiel</i>	17	7,4	5	2,2

Source : INSEE

Les titulaires de la fonction publique et les CDI représentent 51,6% de l'emploi communal et 87,7% de l'emploi salarié. Ceci indique une certaine stabilité de l'emploi salarié. On dénombre également 13 CDD, 1 emploi aidé, 2 apprentissages-stages.

Concernant la répartition des emplois salariés :

- 71,1% font partie du secteur « commerce, transports et services divers »,
- 18,6% de l'« Administration publique, enseignement, santé, action sociale »,
- 7,2% dans le secteur d'activité de la construction
- 3,1% dans le secteur de l'industrie.

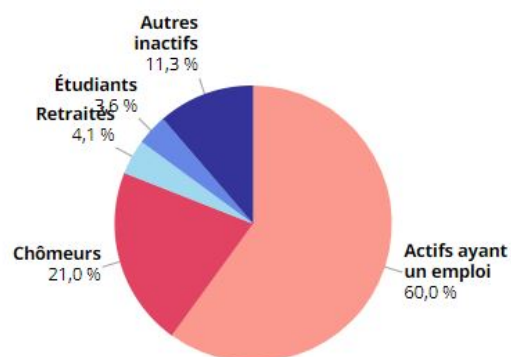
85,9% des actifs habitant Ota travaillent dans la commune de résidence en 2016, ce qui représente une légère augmentation depuis 2010.

Les emplois sur place, bien que très présents, seront à conforter pour assurer leur pérennité.

3. Le niveau de chômage

Le taux de chômage est de **25,9% en 2016**, soit 8 points de plus qu'en 2010.

EMP G1 - Population de 15 à 64 ans par type d'activité en 2015



Source : INSEE

Le taux de chômage de la commune d'Ota est nettement supérieur à celui des communes voisines, de l'intercommunalité (13,6%), du département (12,2%) et de la région Corse (12,8%).

3. Niveau de revenus

1. Les tendances régionales

La Corse est la région de métropole la plus touchée par la pauvreté monétaire. Sur l'île, un ménage sur cinq vit en dessous du seuil de pauvreté. Les familles monoparentales, les jeunes de moins de 30 ans et les personnes âgées de plus de 75 ans sont particulièrement concernées.

En 2015, la moitié des personnes vivent dans un ménage où le revenu disponible par unité de consommation est inférieur à 19 247 € contre 20

566 € au niveau France. Il est toutefois en progression (18 292 € en 2012). En effet, ces dernières années l'écart de revenu médian des ménages corses par rapport au niveau national s'est fortement réduit.

Sur l'île, les disparités de revenus entre les ménages les plus pauvres et les plus aisés sont importantes.

2. Les tendances locales

En zone rurale, le niveau de revenus est globalement plus bas que la moyenne, créant une paupérisation chez les personnes âgées. Cependant, le niveau médian **des revenus disponibles par unité de consommation est de 19 590 euros en 2015 pour la commune d'Ota**, soit environ 483 euros de moins que la médiane départementale (20 073 euros en 2015), ce qui représente une différence moindre par rapport à d'autres communes rurales. Les données spatialisées de Géoportail permettent d'établir des écarts importants entre le niveau de revenus des habitants d'Ota de l'ordre de 17000-18000 euros et ceux de Porto/Vaita qui est en moyenne de l'ordre de 24000-25000 euros. Cela met en évidence les contrastes entre population retraitée et population active mais aussi une géographie des revenus qui spatiale la distribution des populations en fonction des prix d'accession au logement.

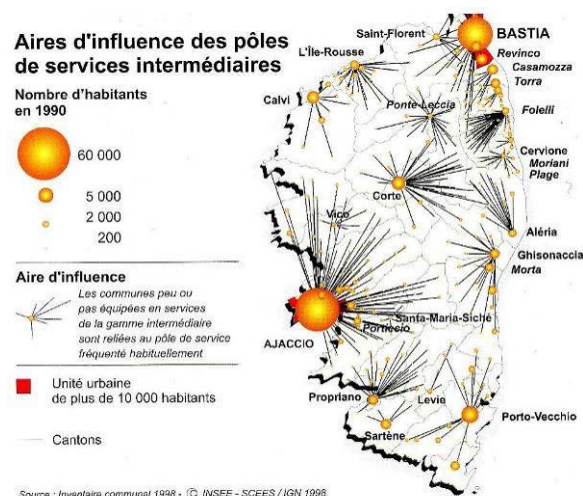
L'effet des emplois saisonniers, la place importante des emplois partiels et des emplois peu qualifiés peuvent expliquer cette médiane du revenu légèrement inférieure à celle de l'ancien département de Corse-du-Sud ; tout comme la part importante des personnes à la retraite.

	2015
Nombre de ménages fiscaux	151
Nombre de personnes dans les ménages fiscaux	324,0
Médiane du revenu disponible par unité de consommation (en euros)	19 590
Part des ménages fiscaux imposés (en %)	

Source : INSEE

B- Taux d'équipement

La commune d'Ota, plus particulièrement le secteur de Porto, dispose des commerces de base, et bénéficie d'un taux d'équipement élevé (0,7 et 1). Elle reste toutefois sous l'aire d'influence du pôle urbain d'Ajaccio.



	Total	%	0 salarié	1 à 9 salarié(s)	10 à 19 salariés	20 à 49 salariés	50 salariés ou plus
Ensemble	176	100,0	135	39	2	0	0
Agriculture, sylviculture et pêche	3	1,7	3	0	0	0	0
Industrie	4	2,3	2	2	0	0	0
Construction	11	6,3	9	2	0	0	0
Commerce, transports, services divers	146	83,0	112	33	1	0	0
dont commerce et réparation automobile	24	13,6	21	3	0	0	0
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	12	6,8	9	2	1	0	0

Établissements actifs par secteur d'activité au 31 décembre 2015. Source INSEE

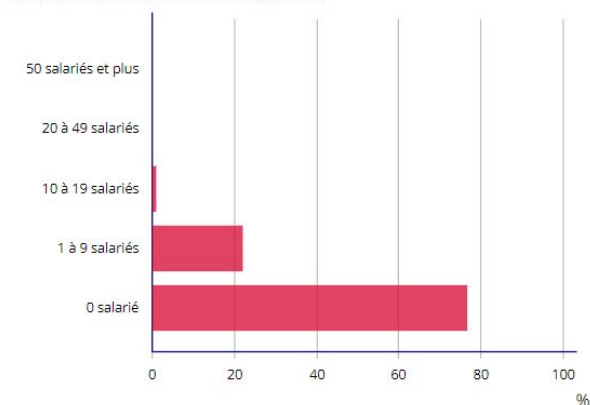
A Ota, on compte 176 établissements économiques actifs au 31 décembre 2015.

Ota étant une commune à la fois en milieu rural et touristique, les secteurs d'activités les plus représentés (83% des établissements actifs au 31 décembre 2015) sont le tourisme et les commerces (comprenant les transports et services divers) et, dans une moindre mesure, l'administration publique (et enseignement, santé, action sociale) et la construction (respectivement 6,8% et 6,3% des établissements). L'agriculture et l'industrie ne sont que très peu représentées.

Les commerces sont liés à la vie du village mais parfois de manière saisonnière : bars-restaurants, auberge, hébergement touristique, activités touristiques...

La plupart des établissements (76,7%) ne compte aucun salarié, 22,2% des établissements en compte entre 1 et 9, et 2 établissements en compte entre 10 et 19.

CEN G2 - Répartition des établissements actifs par tranche d'effectif salarié au 31 décembre 2015



Source : INSEE

C- Secteurs économiques

1. Agriculture : rôle économique et environnemental

1.1 Bref exposé du contexte national et régional

"La France agricole a perdu 26 % de ses exploitations entre 2000 et 2010, selon les résultats du dernier recensement agricole de 2010. On dénombre aujourd'hui, en France métropolitaine, près de 500 000 exploitations agricoles et près d'1 million de personnes impliquées régulièrement dans leur activité agricole, hors salariat saisonnier. Le nombre de chefs d'exploitation et de co-exploitants a, lui, baissé de 21 % en 10 ans"

Source : fnsea.fr 2010

Sur la région, les tendances nationales ne se reflètent pas systématiquement, le profil agricole insulaire qui marie un contexte agriculture de plaine et de montagne.

La population agricole, soit 5 000 personnes (hors saisonniers) représente une force de travail de 4 040 UTA. C'est une baisse de près de 14 % par rapport à 2000.

Le nombre des chefs d'exploitation et des coexploitants atteint 3 003 personnes.

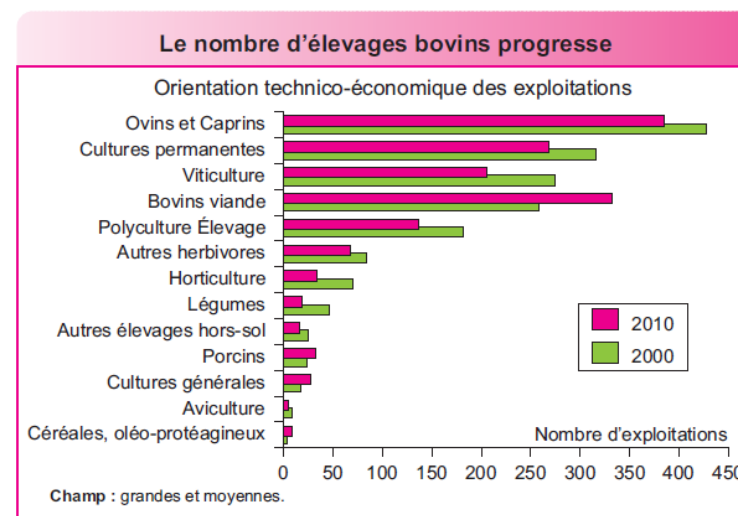
Les salariés permanents (non familiaux) représentent près de 20 % des effectifs totaux (soit 956 personnes), pratiquement autant que les membres de la famille (conjointes : 554 et autres familiaux : 358).

Durant ces dix dernières années la baisse d'actifs a été surtout marquée au sein de la « famille ». Les effectifs de cette catégorie ont baissé de 30 %. Le nombre des conjoints travaillant sur l'exploitation diminue de près de 40 %, les salariés familiaux baissent de 33 % (– 15 % pour les salariés permanents non familiaux).

La baisse du nombre total d'exploitations (– 21 %) est inférieure à la baisse nationale (– 26 %). La région Corse compte actuellement 2 810

exploitations agricoles alors que l'on en dénombrait 3 578, lors du dernier recensement en 2000.

La perte (– 31 %) est plus accentuée dans la catégorie économique "petites exploitations". Les effectifs passent de 1 840 en 2000 à 1 274 en 2010. Parallèlement les « grandes exploitations » totalisent un effectif de 372, soit une baisse de 19 %.



Sources : Agreste - Recensements agricoles 2000 et 2010

La surface moyenne augmente

La surface agricole utile moyenne des exploitations est actuellement de 60 ha.

Le total de 168 000 ha de SAU est ainsi réparti :

Catégories économiques	SAU (ha)	SAU moyenne
Petites	41 909	33
Moyennes	101 425	87
Grandes	24 562	66
Total	167 896	60

Orientation technico-économique de la commune



Source : Agreste - Recensement agricole 2010
GEOFLA® Copyright « IGN - Paris - 2010 » Reproduction interdite
Source : Agreste 2010

Notons qu'à l'échelle nationale, la loi du 27 juillet 2010 portant sur la modernisation de l'agriculture et de la pêche ainsi que la loi d'avenir agricole du 11 septembre 2014, confortent la protection des terres agricoles en réduisant leur consommation dans une optique de développement durable. La lutte contre le « gaspillage » des espaces agricoles est un enjeu majeur et il s'agit également de renforcer le poids

des agriculteurs face aux industries agro-alimentaire tout en faisant la promotion de l'agroécologie et de l'agriculture biologique.

1.2 Caractéristiques générales du profil communal

La commune se caractérise par un tissu agricole typique des zones de montagne étant donné le relief de la vallée. **1,7% des établissements** de la commune sont liés en 2015 aux activités économiques. On identifie **7 exploitations** (en progression de +3) au dernier recensement agricole de 2010 et un doublement du temps de travail dédiées principalement à :

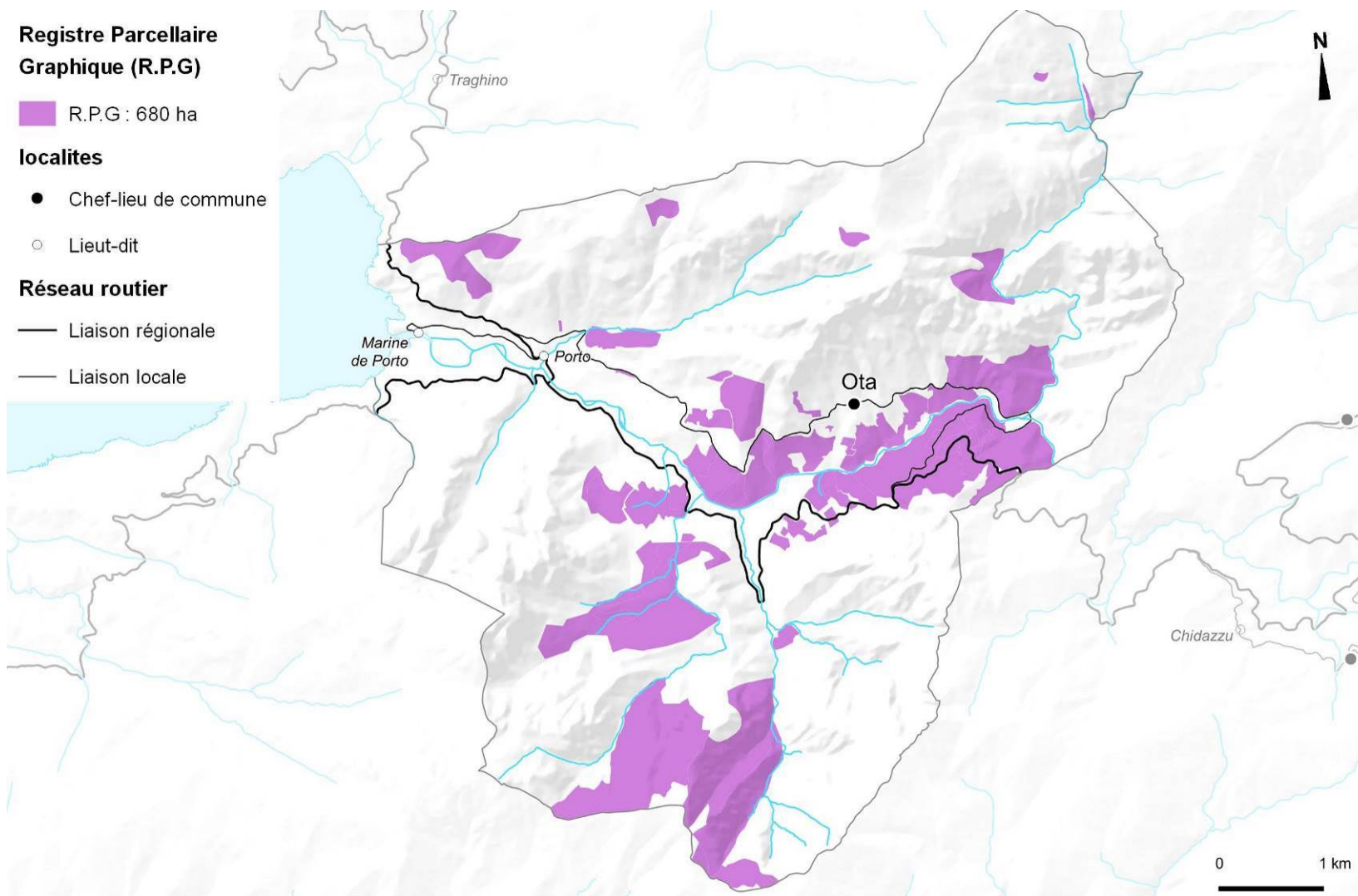
- l'élevage extensif de type : caprin, bovins à viande
- l'élevage porcin
- oléiculteur
- apiculteurs

Ces exploitations utilisent **une SAU de 733 ha** soit presque 3 fois plus qu'en 2000 et **19% de la commune**. Avec la progression simultanée mais non significative du cheptel (195 têtes) la prépondérance des élevages extensifs se confirment avec la remise en culture des exploitations oléicoles. Ainsi on observe d'après le recensement agricole que la surface de **cultures permanentes** est presque **multipliée par 10** passant à **63 ha** et que les **superficies toujours en herbe** sont passées de **248 ha à 670 ha**. En 2017, les surfaces déclarées s'élèvent à **677 ha** soit **17,7% du territoire**

La SAU moyenne est de 92 ha bien au-dessus des moyennes régionales (60 ha).



Hangar agricole



Sources : RPG2017, SODETEG, Urbacorse, août 2019



Châtaigneraies versant ubac – oliviers versant adret

Ces déclarations de surfaces interviennent pour l'essentiel en fond de vallée, sur l'ubac de celle-ci et en montagne ; très ponctuellement vers Fiuminale.

Notons par ailleurs, ces exploitations dédiées à l'élevage utilisent également des parcours sur les communes voisines comme Evisa et Marignana. Les châtaigneraies souffrent de l'abandon des lieux depuis plusieurs décennies et vraisemblablement des changements du climat (sécheresse). Zone de parcours ou cueillette de châtaignes ces ensembles boisés nécessitent des interventions d'urgence avant la perte totale de leur potentiel.

On constate depuis peu un intérêt pour **des activités maraichères** à des échelles individuelles qui pourraient s'affirmer progressivement comme dans d'autres vallées, grâce à la proximité de Porto et ses nombreux établissements hôteliers-restaurants.

Il existe un potentiel réel à cet égard **si la question de l'eau d'irrigation** est résolue. En effet, sous le village de nombreuses restanques restent inexploitées alors qu'elles accueilleraient vergers d'agrumes et autres cultures par le passé. La mise en place de la STEP pourrait constituer une opportunité si l'eau traitée pouvait être réutilisée.

Concernant le foncier, la commune souhaiterait libérer du foncier notamment par l'étude de faisabilité d'une AFP afin de réduire pour certaines exploitations la précarité foncière liées aux indivisions, bien sans maîtres mais permettre aussi de nouvelles installations pour diversifier les filières et les aider à se structurer. Le morcellement de certains secteurs devient un véritable obstacle à l'installation.

Il n'existe pas à notre connaissance d'exploitation « bio » sur la commune, soit un potentiel supplémentaire. La qualité de l'environnement local peut permettre ces labellisations.

Malgré de vastes surfaces exploitées, le milieu reste fermé ; l'élevage extensif pourrait être observé comme un outil à la réouverture de certaines zones pour reconquérir les paysages de la vallée et réduire les risques de feux de forêts ; tout en gagnant en potentiel fourrager. Par ailleurs, il faut noter que l'élevage extensif de porcins en particulier, surtout en partie haute de la vallée est nuisible à la biodiversité, à la conservation du petit patrimoine et à la qualité des eaux de surfaces.

Une politique foncière, une politique d'animation et des projets collectifs incluant le secteur agricole méritent de se mettre en place pour préserver les savoir-faire, et le patrimoine dans le respect durable de l'environnement de la vallée ; et cela en accroissant et améliorant les conditions d'exploitations de valorisation des productions locales. La diversification des exploitations demandera également une prise en compte de la cohabitation des pratiques et leurs besoins.

1.3 Analyse des Espaces Stratégiques Agricoles et les espaces pastoraux

Le relief de la commune laisse peu de place aux terrains de faibles pentes et de ce fait aux Espaces Stratégiques Agricoles (ESA). Comme il a été dit, les cultures se pratiquent en petites terrasses sous le village et l'élevage en extensif.

Le PADDUC a défini un quota de 10 ha d'ESA sur le territoire.

L'état des lieux réalisé à l'échelle communale à partir des bases de données SODETEG et des observations de terrains, permet d'en identifier

13,58 ha située pour la plupart en fond de vallée par petites poches éparées ou encore au niveau de replats à mi-versant qui ne sont pas déclarés. Il s'agit de petites unités dispersées sur le territoire qui seront complémentaires d'espaces pastoraux

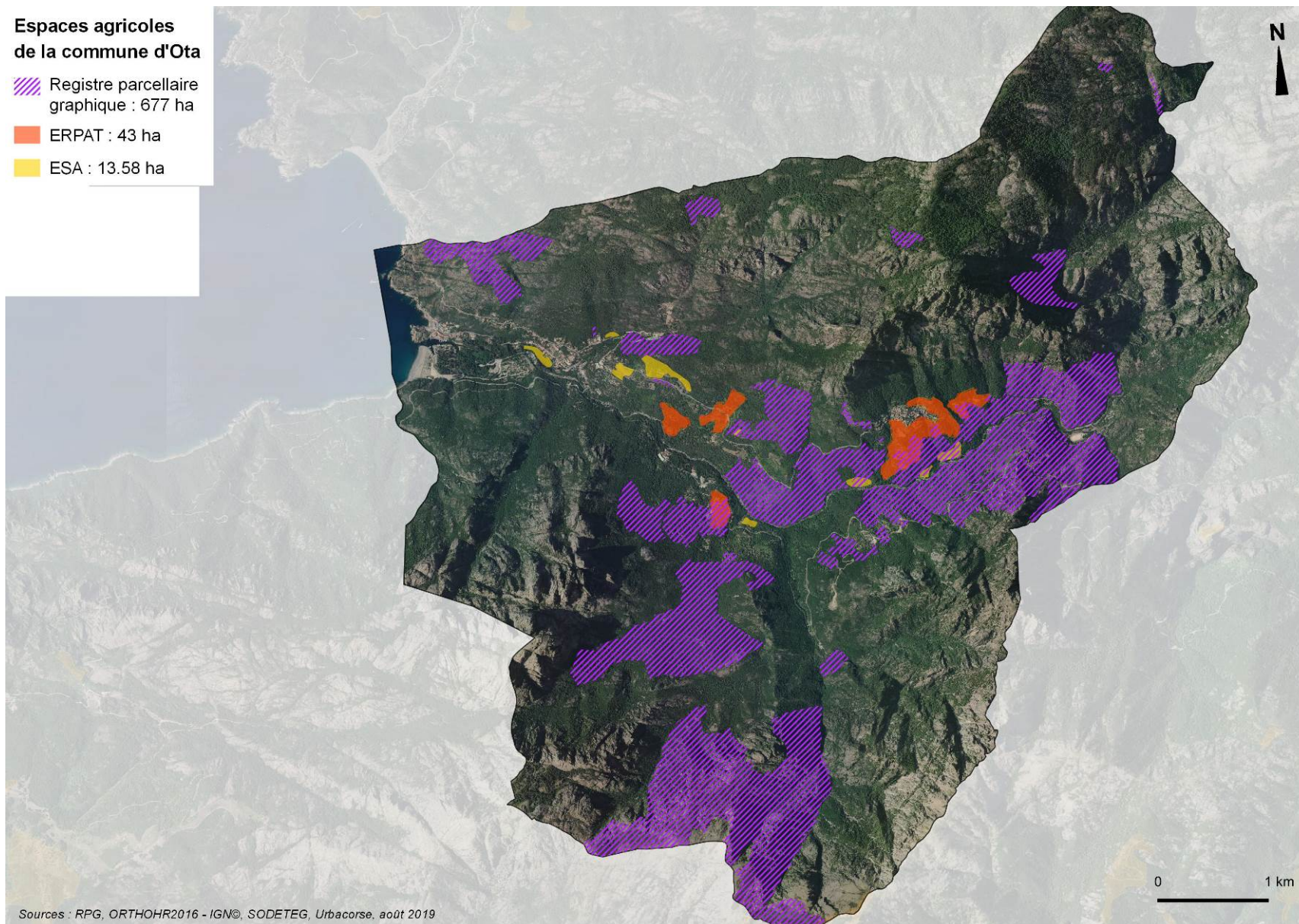
Les espaces pastoraux couvrent quant à eux une surface de **43 ha** ce qui est une surface faible qui s'explique par le relief et par la prépondérance de l'arboriculture en terrasse. Les ESA ne constitue pas ici un enjeu majeur.

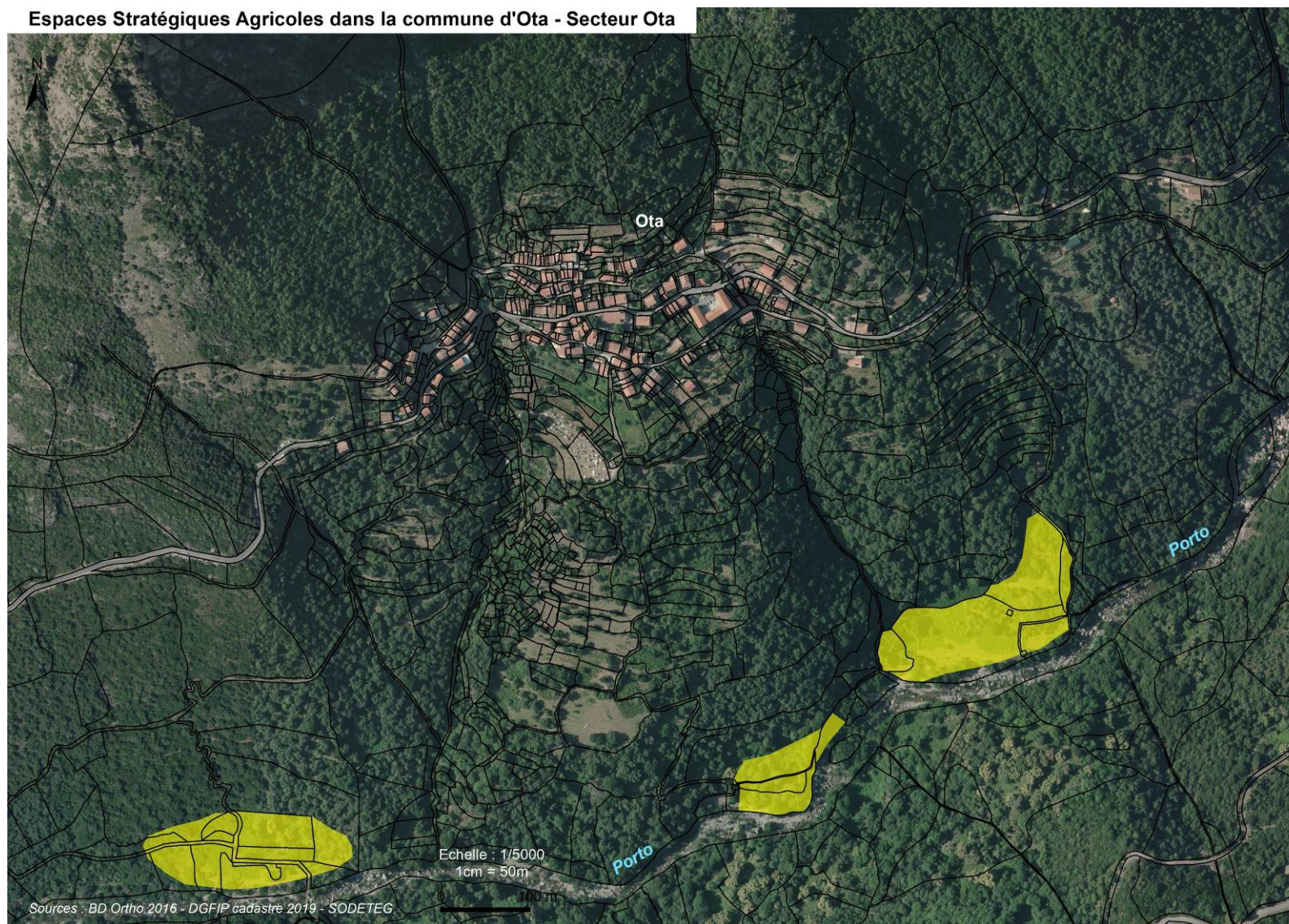


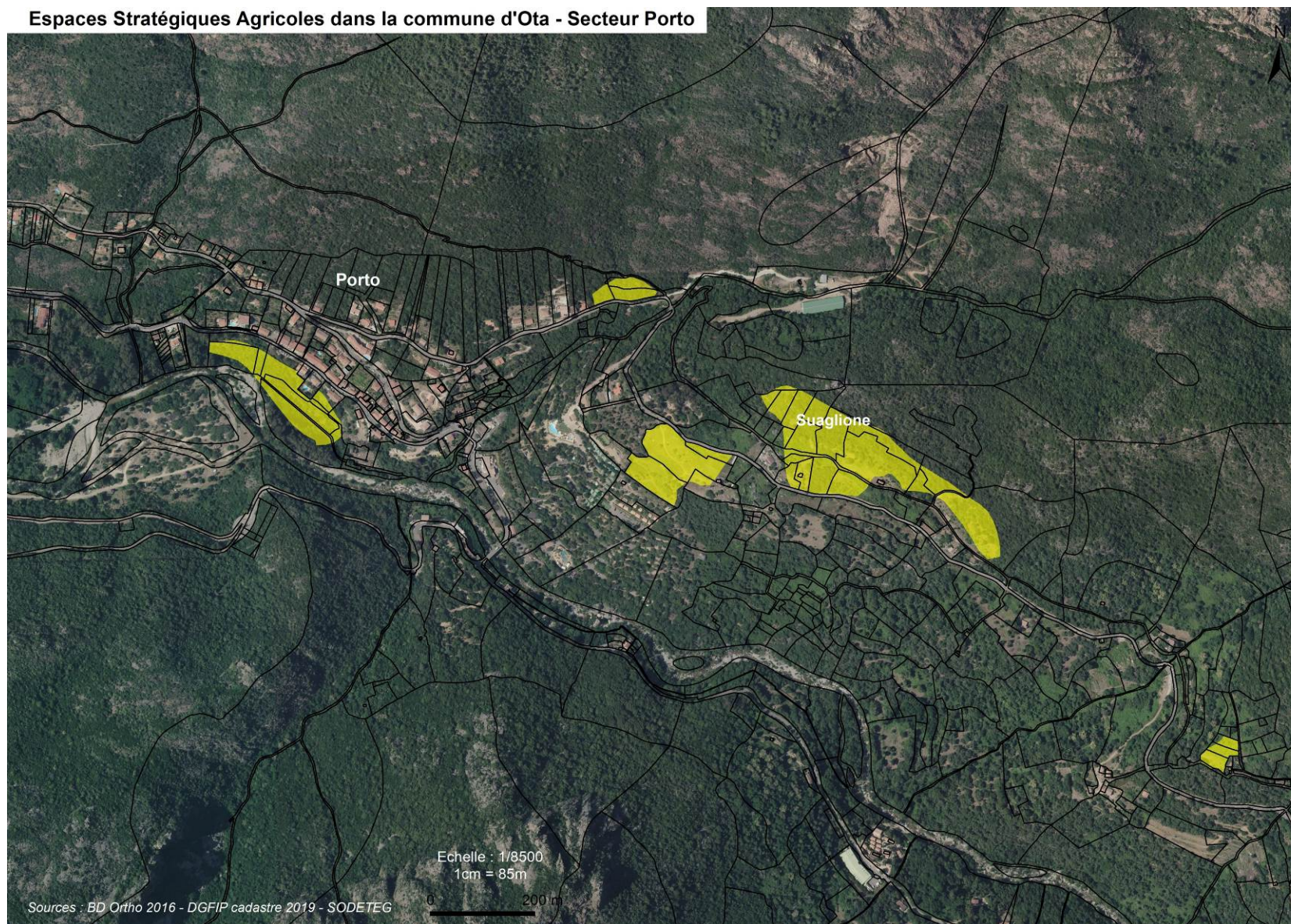
Petite clairière agricole

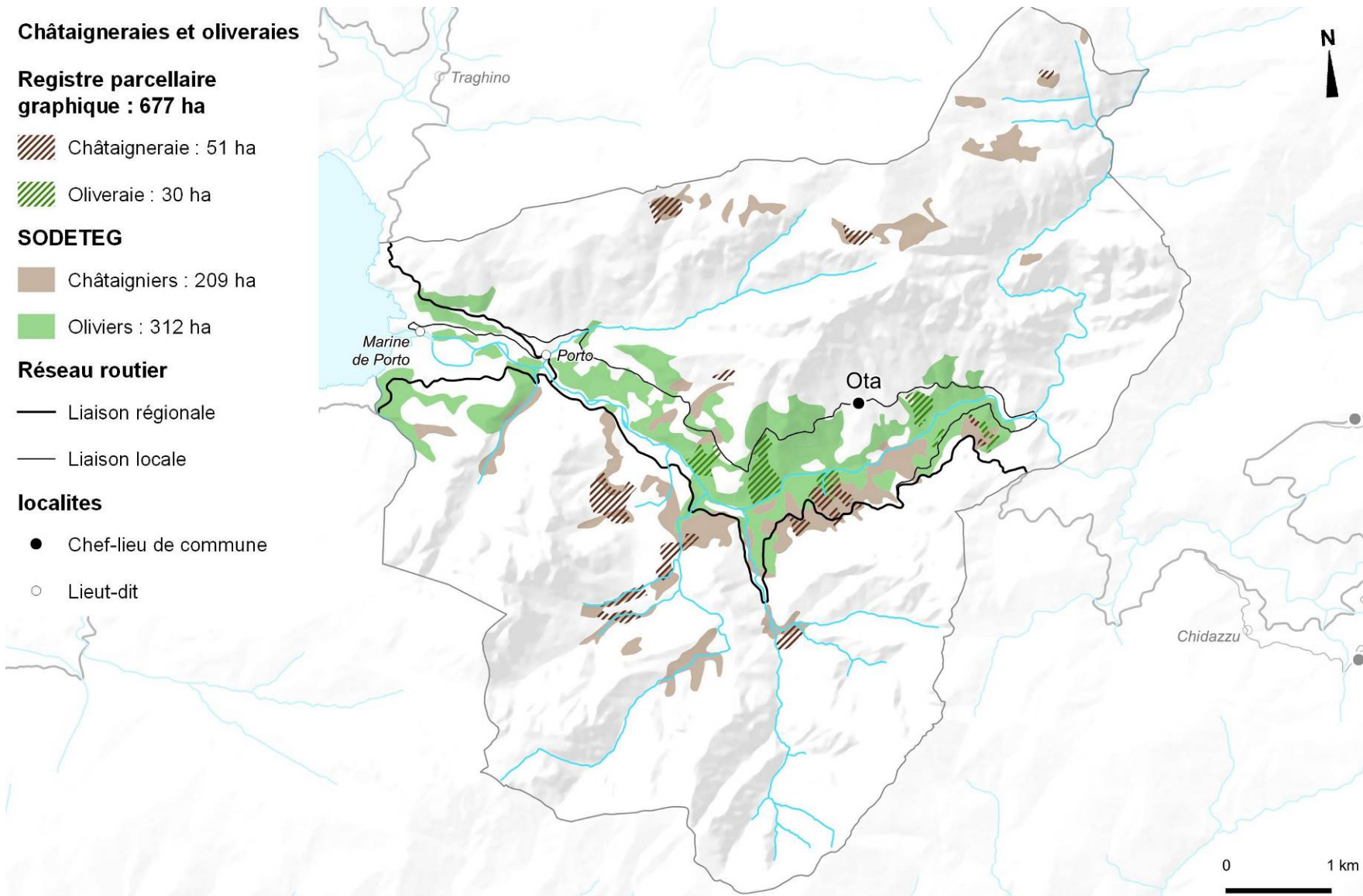


Chèvres dans le maquis – vallée de Porto









Sources : RPG2017, SODETEG, Urbacorse, août 2019

1.4 La labellisation

Les labels appuient **les productions qualitatives et de terroirs** ; elles sont complémentaires avec une démarche durable de l'agriculture.

La définition des aires géographiques des AOP et des IGP se base sur une analyse multicritère qui doit prendre en compte les facteurs naturels du lieu de production (climat, végétation, grand ensemble paysager, topographie large ou à l'échelle parcellaire) et les facteurs humains (savoir-faire traditionnels, implantations anciennes et actuelles des outils de production, sélection des espèces ou des races mises en œuvre...).

La commune d'OTA par ses caractéristiques de montagne mais aussi de douceurs au plus près de la mer, est retenue dans l'aire géographique des :

- AOP « Brocciu corse » / « Brocciu »,
- AOP « Miel de Corse – Mele di Corsica »
- AOP « Huile d'olive de Corse » / « Huile d'olive de Corse – Oliu di Corsica » avec 2 opérateurs habilités ayant leurs sièges d'exploitation sur la commune et avec plus de **5 ha d'oliviers identifiés en appellation**.
- -AOP « Farine de châtaigne corse – Farina castagnina corsa » avec un opérateur habilité ayant son siège d'exploitation sur la commune.
- -AOP « Coppa de Corse » / « Coppa de Corse – Coppa di Corsica », « Lonzo de Corse » / « Lonzo de Corse - Lonzu » et « Jambon sec de Corse » / « Jambon sec de Corse - Prisuttu » pour la partie de la commune supérieure à 80 mètres d'altitude.
- IGP viticoles « Ile de Beauté » et « Méditerranée ».

Cette diversité corrobore le potentiel agricole de la vallée et va dans le sens qualitatif qui est attendu des productions locales.
L'urbanisation cantonnée géographiquement ne porte pas préjudices au devenir des différentes filières dans le temps ou dans l'espace.

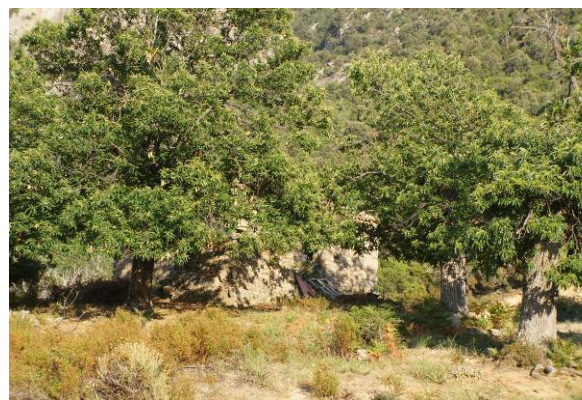
A titre d'information, les données SODETEG permettent d'évaluer à :

- **209 Ha la surface « châtaigniers »** -SODETEG – dont 51 ha déclarée en 2017 pour du parcours et 1 h en farine. .
- **312 Ha la surface « oliviers »** - SODETEG dont 30 ha déclarés en 2017.

Autant de potentiel valorisé ou à valoriser sachant que des « erreurs » surfaciques peuvent être générés par les différences d'échelles des bases de données RPG (échelle parcellaire) et la SODETEG (1/25000^e).

On constate un fort décalage entre les surfaces disponibles en oliviers et châtaigniers et le niveau d'exploitation : dureté foncière, accessibilité mais aussi faible nombre d'exploitants sur la commune explique cette situation.

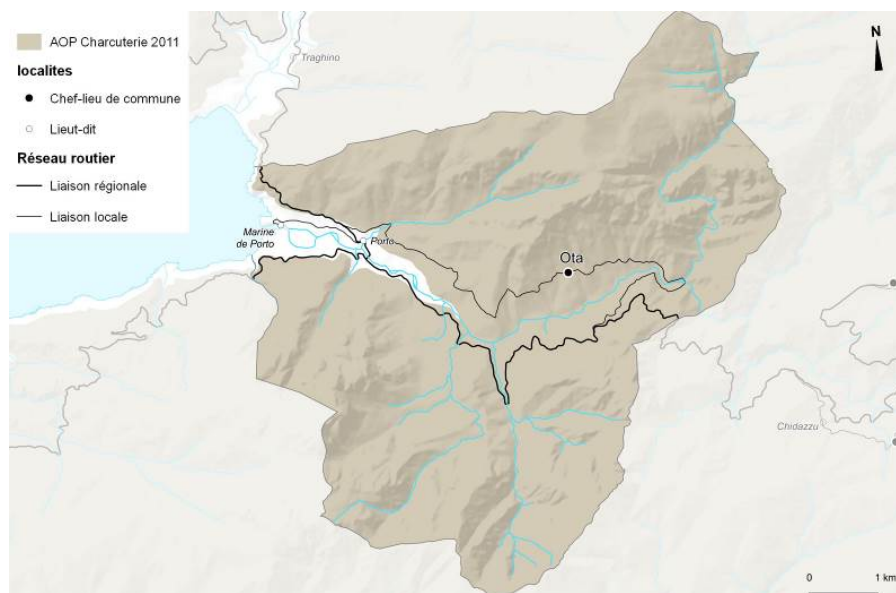
La châtaigneraie comme l'oliveraie demande un investissement de remise en état considérable alors que cynips, et xylella fastidiosa compromettent ou menacent ces cultures.



Chataigneraies

La commune est concernée par :

	OTA	Surfaces – sites	commentaires
AOP Charcuterie (Coppa, Prisuttu, Lonzo)	x	Au-dessus de 80 m d'altitude environ	
AOC farine de châtaigne	x	Toute la commune	
AOC huile Oliu di Corsica	x	Toute la commune	
AOC Miel	x	Toute la commune	
AOC Brucciu	x	Toute la commune	
IGP clémentine			
IGP Pomelo			
IGP noisette Nuciola di Cervioni	-		
IGP viticoles « île de Beauté » et Méditerranée »	x	Toute la commune	Aucune vigne



Sources : RPG2017, SODETEG, Urbacorse, août 2019

1.5 Les tendances et les enjeux

Le regain d'intérêt pour le secteur agricole est une réalité régionale mais dont l'impact sur le terrain se voit limiter par des contraintes majeures liées aux questions foncières. A Ota, il s'agit d'une agriculture de montagne, spécifique par ses besoins et ses caractéristiques dans un environnement naturel contraint. Elle doit prendre en compte ici la présence d'un espace naturel sensible, socle d'une forte diversité. Viser la qualité des produits par des filières bio ou encore des mesures agro-environnementales adaptées, sur des circuits courts semblent être l'orientation la mieux adaptée au territoire. Elargir cette réflexion à l'interaction avec le paysage par le biais d'un programme d'actions adaptées serait idéal.

Le secteur touristique ouvre des perspectives à la filière agricole tant par le biais de l'agro-tourisme que pour l'écoulement des productions. La **route des sens** déjà en place constitue déjà une première approche qui peut être secondée par une vitrine commune des producteurs ou encore un marché hebdomadaire. **La labellisation potentielle** de nombreux produits permet d'envisager une production qualitative et donc une démarche durable pour les exploitations qui verront leur production valorisée.

Plusieurs pistes à étudier :

- Lever les contraintes foncières
- Chercher des solutions pour l'irrigation sous le village
- Trouver des outils permettant de combiner enjeux agricoles/paysage/environnement
- Promouvoir la diversification des filières et la transformation locale pour améliorer les plus-values des productions en prenant appui sur les labels.

L'enjeu réside dans l'**interaction équilibrée** entre qualité des paysages, prévention contre le risque de grand incendie de forêt et préservation de la biodiversité.

2. Secteur secondaire et tertiaire : caractéristiques

La tertiarisation de l'économie est une réalité à l'instar des réalités régionale et cela du fait d'une forte prépondérance du tourisme.

La commune comptabilise en 2015, **176 établissements**. En 2018, **7 entreprises se sont créés dont une individuelle montrant un certain dynamisme**.

Il faut relever que **¾ de ces entreprises n'ont pas de salarié**. Il s'agit d'un tissu économique de type familial à l'instar des communes rurales. C'est dans le commerce, les services et le transport que sont recensés les entreprises ayant le plus de salariés en grande proportion entre 1 et 9. Ce sont les restaurants et les hébergements touristiques qui font le plus appel à la main d'œuvre.

Il faut également tenir compte des emplois saisonniers qui viennent s'ajouter. Seulement ¼ des établissements figure dans la sphère productive avec 7 salariés.

Ce profil caractérise parfaitement une économie tertiarisée qui par ailleurs comporte également des établissements publics qui assure 22 postes salariés.

A l'instar de nombreuses communes corses, le secteur secondaire est sous-représenté avec :

- **6,3% des établissements dans la construction**
- **2,3% dans l'industrie**

sur les 176 que compte la commune en 2015.

Les activités sont concentrées en 3 principaux lieux : Porto, Vaita, Custarella et Ota.

On constatera **l'absence de zone d'activités** qui serait pourtant nécessaire pour conforter des entreprises locales, et d'en accueillir de nouvelles. En effet, on observe un potentiel autour :

- des activités afférentes à la transformation des productions agricoles,

- au nautisme
- à l'artisanat incompatible avec les zones résidentielles.

Aujourd'hui l'application de la loi littoral rend difficile cette réalisation prévue dans le premier PLU dans le secteur de Custarella.

Pour permettre un développement durable du point de vue économique et social, la mise en place de ce type d'outils est incontournable.

2.1 Commerces et services à la population

Les données INSEE indiquent **que le secteur du commerce, du transport et des services divers constituent 83% du tissu d'entreprises** bien au-delà de la moyenne régionale et d'une commune comme Piana ou Vico, polarités rurales.

Sont ici incluses toutes les entreprises liées au tourisme ce qui explique cette prépondérance :

- 15 hôtels
- 10 hôtels – restaurants
- 5 campings
- 19 restaurants
- 5 bars – glaciers

La commune d'Ota dispose de **nombreux commerces**, principalement concentrés sur le secteur de Porto (10) et Vaita (18). Beaucoup sont liés à la saison touristique et n'ouvrent pas toute l'année : auberges-restaurants, activités nautiques, hôtellerie.

On observe cependant avec **l'allongement de la saison et la hausse de la population dans la vallée**, le maintien de certains commerces de base pendant les mois d'hiver, ce qui améliore la qualité de vie des Otais mais aussi des habitants des communes voisines dont Serriera, Partinello et Osani ou encore Evisa, Marignana.



Localisation des commerces et services à Porto et Vaita
(source : Google map 2019)



Localisation des commerces et services à Porto et Vaita
(source : Google map 2019)



Commerces

Il s'agit notamment : supermarché, pharmacie, boulangerie, essence, garage-mécanicien, coiffeur....

Au village, ses activités sont tournées vers la restauration et l'hébergement touristique.

2.2 Les services médicaux

La commune est dotée :

- D'un cabinet médical
- D'infirmière libérale
- D'un kinésithérapeute

Elle dispose d'une pharmacie à Porto- Vaita.

Ce niveau de services conforte son rôle polarisant au niveau des communes voisines.

Ces professionnels de la santé font des déplacements à domicile et sont secondés par des services sociaux comme l'ADMR pour les publics les plus fragiles.

2.3 L'hôpital le plus proche est Ajaccio. Une aire de pose hélicoptère est disponible à Porto pour les cas d'urgence. Les services publics

La commune dispose par ailleurs en complément et au village :

- d'un bureau de poste
- d'une école primaire avec 30-35 enfants en moyenne ; 31 pour la rentrée 2019.

La mairie est située dans le bâtiment communal au village ; ce maintien dans le centre historique permet d'assurer un équilibre des fonctions entre littoral et arrière-pays.

Les autres services publics comme la gendarmerie, le collège-lycée, Trésor public ont été parfois délocalisés des communes rurales vers des bourgs centre ou les agglomérations comme Vico, Cargèse, ou encore Ajaccio.

Le transport scolaire est assuré vers le collège de Vico et le ramassage scolaire se fait sur les villages limitrophes.

Le transport en commun est assuré hebdomadaire entre Porto et Ajaccio.

3. Le tourisme

Ce secteur économique fait m'objet d'une attention particulière à l'échelle des politiques locales et notamment à travers le PADDUC ; en effet celui-ci lui consacre plusieurs paragraphes dans le SMVM et dans l'annexe 8 « Schéma d'Orientation pour le Développement Touristique ». L'objectif général qui est fixé est celui **d'un développement touristique durable**. Il s'agit d'aborder en ces termes la question de **la fréquentation**, et celles sous-jacentes de **l'acceptabilité, de la sensibilité des sites et du développement économique**.

Ces questions sont celles qui sont au cœur des problématiques de Porto et du golfe de même nom, classée UNESCO, Natura 2000, réserve naturelle... le littoral méditerranéen est exposé à de fortes pressions urbaines et humaines par les activités qui s'y exercent. Toutes mesures gardées à l'échelle de Porto et d'une saisonnalité encore forte, anticiper la croissance de la demande touristique et les fragilités du milieu doit permettre de se diriger vers d'autres modèles touristiques qui échappent aux tendances actuelles de surfréquentation, de standardisation de l'offre, de consumérisme. Une vision durable exige une politique partagée de tous les acteurs, des institutionnels et des acteurs économiques.

Désormais la compétence économique a été déléguée à la communauté de communes, non sans interrogation dès lors que ce territoire est dépourvu de SCOT. Aussi, si un certain nombre de décisions dépendent de cet EPCI la commune poursuit par d'autres biais sa politique avec la promotion de l'office de tourisme entre autres.

Dans un souci de rééquilibrage territorial mais aussi de dynamisation économique et sociale, Ota comme les autres communes de la vallée (Evisa, Marignana et Cristinacce) trouveraient un intérêt commun à concrétiser une démarche transversale. De Verghio a Porto, les sites d'intérêts sont multiples, les complémentarités évidentes. Transports, produits, randonnées...autant de sujets à développer, promus également par la vision du PADDUC.

3.1 L'attractivité de Porto-Ota

La réputation du golfe de Porto n'est pas à faire avec son classement UNESCO comportant l'ensemble des Calanches de Piana et de la réserve de Scandola. Porto est une **destination pour y séjourner longtemps ou pour un passage dans un circuit le long de la RD80**.

Le village attire par le patrimoine culturel (église, ponts génois) mais aussi par la proximité des sentiers de randonnées.

Ces principaux points d'attrait sont liés à la découverte du site marin et ses paysages. Le village reste à l'écart de ces dynamiques.

La promotion du territoire se fait par le biais de l'ATC, de l'office de tourisme de l'Ouest Corse et de Porto, du site internet de la commune, des réseaux sociaux et des sites des socio-professionnels.

Les principaux sites :

- Ponts génois
- Le village
- La tour génoise
- La plage
- Les rivières
- Les Calanches
- La réserve naturelle de Scandola

Les principales activités :

- Plongée
- Randonnée
- Nautisme
- La détente

Cette attractivité permet à Porto de proposer :

- De l'hébergement
- De la restauration
- Des ballades en bateaux
- De la plongée sous-marine

Le site naturel apparaît comme le principal socle de son attractivité donnant une place forte aux activités en plein nature mais l'exposant aussi à des impacts plus ou moins forts et durables. Les médias ont fait état de ces impacts sur la faune locale durant le printemps 2019, soulevant ici la nécessité de faire collaborer le PNRC, la commune, l'EPCI et les socio-professionnels.

Les autres impacts directs viennent de la **fréquentation des rivières**, des problématiques **du stationnement au cœur de la plaine alluviale classée en ERC, Natura 2000**. L'accès limité de l'espace naturel permet une certaine concentration des flux et donc une meilleure maîtrise des impacts. Pour la basse vallée des améliorations à court terme sont attendues.

En dernier lieu, la fréquentation estivale de plus de 10000 personnes en pointe, impacte aussi l'environnement et la gestion communale par la ponction réalisée au niveau de la ressource en eau potable, la production de déchets dont les eaux usées.

La commune a tout mis en œuvre en matière d'assainissement pour y répondre après plusieurs années de pollutions épisodiques dans le golfe ; et concernant la ressource en eau, les travaux sont en cours.

3.2 Tourisme et aménagement du territoire

La question du tourisme est ici étroitement imbriquée avec l'évolution urbaine, Porto étant avant tout marine. Très compacte et localisée en fond de vallée, elle s'organise sur la Rive droite du Porto. La Rive gauche constitue une partie du cadre, mais dont l'état de dégradation nuit aujourd'hui à plusieurs niveaux.

Une étude a été réalisée et déposée sous forme de PA en 2018 conjointement à une réorganisation globale de la basse vallée avec le but de combiner sécurisation du site, protection de l'environnement et embellissement de Porto.

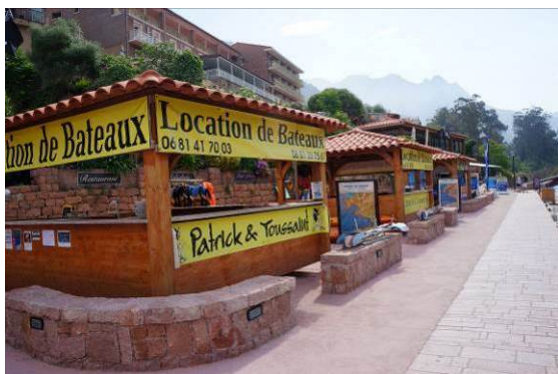
Les principales actions ayant une interaction avec le tourisme hormis l'image du site sont :

- Réorganisation de la circulation et du stationnement
- Piétonnisation du centre de Porto
- Nettoyage de la basse vallée

- Travail sur le mobilier urbain

L'ensemble de ces actions permettront de gérer durablement dans un cadre naturel et urbain de qualité la fréquentation estivale et de réduire ses impacts directs.

Si le littoral est ici le site le plus attractif, la moyenne et haute vallée sur la commune ont également un intérêt. La mise en relation de ces deux sites n'est pas aisée pour des questions de reliefs, de distance et de moyens.



Activités économiques liées à la mer



Le potentiel de développement de la plaisance en Corse est réel, avec des impacts socio-économiques significatifs à prévoir et des retours en termes d'image et de notoriété. Mais son développement, et les effets d'entraînement associés, reste conditionné par la capacité du territoire à structurer une offre et des services d'accueil en adéquation.

Le petit port abri n'a pas de reconnaissance ni de statut en tant que port de plaisance, ni même au titre de « port abri » tels que les code de la propriété des personnes publiques et du transport le prévoit. Il est pourtant un outil indispensable aux activités locales. Il a fait l'objet d'amélioration en termes de sécurité et d'esthétique : capitainerie, pompes gasoil bateau. Le PADDUC-SMVM le cite comme site potentiel pour les mises à l'eau en particulier en observant toutefois l'état dégradé ou insuffisants des installations. Porto est un site stratégique pour une mise en valeur des activités de petite plaisance en Corse.

Les rives ont été améliorées pour accueillir de manière ordonnées les différentes entreprises de promenade en mer et limiter les effets désordonnés qui ne valorisent ni le site ni ces acteurs économiques.

3.3 La capacité d'accueil et caractéristiques de l'hébergement

Destination touristique majeure de l'ouest corse, sa capacité d'accueil est importante eu égard les communes voisines. L'hébergement est ici représenté par tous les types :

- Hôtels
- Résidences
- Campings
- Locations
- Gîtes ruraux/étape et chambres d'hôtes

La commune ne dispose pas d'hôtel ni de camping 5 étoiles. Le type de clientèle n'est pas orienté vers cette catégorie contrairement à des sites comme Porto-Vecchio ou Bonifacio. Ces établissements exigent la présence d'autres équipements qui permet de justifier l'attrait de cette clientèle comme un parcours de golf, un port de plaisance, un port ou un aéroport plus proche...Il y a aussi l'opportunité évaluée par l'investisseur sur le site. Le contexte local étant fluctuant et les hébergements

touristiques étant fortement concurrencée par l'offre des particuliers, le besoin ne semble pas immédiat.

La capacité globale dépasse les 4 lits/habitants. Ainsi la capacité globale hors résidences secondaires et gîtes non déclarés est d'environ :

Type	accueil	Lits potentiels
Hôtels	535 lits	1070 lits minimum
Campings	832 emplacements	2500 lits moyenne
Résidences	314 lits	314 lits
Total		3880 lits

TOU T1 - Nombre et capacité des hôtels au 1er janvier 2019

	Hôtels	Chambres
Ensemble	24	535
1 étoile	0	0
2 étoiles	4	66
3 étoiles	14	370
4 étoiles	0	0
5 étoiles	0	0
Non classé	6	99

Source : Insee en partenariat avec la DGE et les partenaires territoriaux en géographie au 01/01/2019.

TOU T2 - Nombre et capacité des campings au 1er janvier 2019

	Terrains	Emplacements
Ensemble	5	832
1 étoile	1	300
2 étoiles	1	60
3 étoiles	2	262
4 étoiles	1	210
5 étoiles	0	0
Non classé	0	0

Source : Insee en partenariat avec la DGE et les partenaires territoriaux en géographie au 01/01/2019.

TOU T3 - Nombre d'autres hébergements collectifs au 1er janvier 2019

	Hébergement	Nombre de places lit (1)
Ensemble	3	314
Résidence de tourisme et hébergements assimilés	3	314
Village vacances - Maison familiale	0	0
Auberge de jeunesse - Centre sportif	0	0

(1) chambres, appartements, dortoirs...

Source : Insee en partenariat avec la DGE et les partenaires territoriaux en géographie au 01/01/2019.



Vaita – résidences - commerces

Cette diversité permet d'attirer tout type de clientèle pour des séjours variables en durée. L'office de Tourisme ou encore l'INSEE ne disposent pas de données relatives à la fréquentation annuelle et période de pointe. Le taux de remplissage est géré par les plateformes de réservation et ne permettent pas d'établir une tendance. La capacité d'accueil est relativement stable bien que les campings renforcent les HLL et mobil-home et autres formes d'hébergements dits atypiques ; les hôtels ont pu éventuellement étendre ponctuellement leur établissement par rehaussement ou extension mais cela reste très limité. Il y a une quête des exploitants à vouloir moderniser leur établissement ou à diversifier l'offre notamment pour renforcer la durée des séjours et attirer une clientèle plus exigeante.

Dans le but de privilégier cette diversification, la commune souhaite modifier le mode de fonctionnement de son camping communal. Il s'agira aussi de renforcer les conditions de sécurité. Ainsi, il sera destiné aux camping-cars qui pourront évacuer les lieux rapidement en cas de crue. Cette clientèle av tendre à s'accroître avec l'effet de la Covid19.

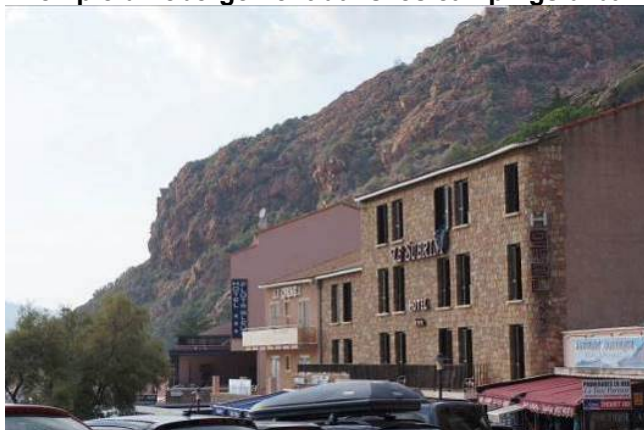
Avec une clientèle qui s'internationalise, dont les habitudes et modes de consommation sont bousculées par internet et les réseaux sociaux, l'enjeu va consister en la **modernisation des structures**, leur capacité d'adaptation à cette demande nouvelle.

Cette révolution exige aussi des remises en question et des questionnements soulignés par le PADDUC entre autres. **Ainsi, le tourisme durable et de qualité trouve dans un site comme celui de Porto tous les atouts pour sa mise en œuvre. La commune par ses projets participe déjà à ce processus.**

La formation des acteurs peut être cependant nécessaire pour optimiser la mise en œuvre de ces objectifs. On observera la volonté de quelques-uns à obtenir le label d'éco-camping.



Exemple d'hébergement dans les campings urbains



Hôtels à Porto



Gîte d'étape à Ota

3.4 Les enjeux

Les principaux enjeux :

- Préserver le socle naturel
- Intégrer les activités et les constructions dans le site (choix architecturaux, mobilier..)
- Poursuivre la politique de déplacements doux et l'étendre à la vallée
- Aménager les abords du pont génois pour mieux le préserver et valoriser
- Informer sur l'environnement
- Former les acteurs
- Anticiper le vieillissement des hébergements
- S'interroger sur l'évolution de la capacité d'accueil
- Permettre l'hébergement des saisonniers et pérenniser les emplois

D- Equipements et vie associative

1. La vie associative

La commune est animée par trois associations d'ordre culturel, environnemental et social :

- Association Ascu Utese e Maritmu
- Association de défense des propriétaires fonciers
- ADMR

La présence d'un office de tourisme sur place permet d'animer sur de nombreux aspects le territoire.

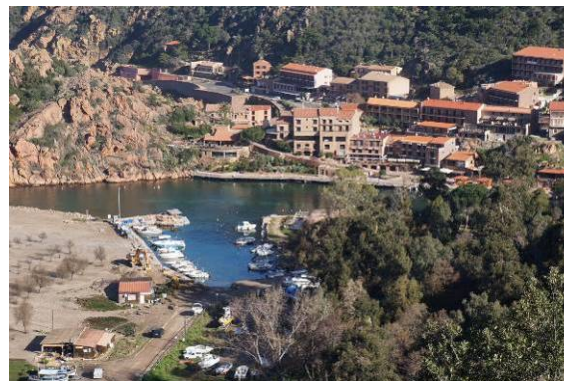
2. Equipements sportifs, culturels et vie associative

La commune est équipée d'un stade comportant des vestiaires à proximité du pont génois. Il est clôturé et sert pour des événements occasionnels mais peut aussi faire office de stationnement.



Le stade et son vestiaire à Ota

Le petit port abri constitue un point fort de la Marine et il est doté d'une capitainerie rénovée en 2018. Il dispose d'une mise à l'eau. Le lit du Porto accueille plusieurs dizaines d'anneaux permettant aux professionnels comme aux plaisanciers de se mettre à l'abri alors que le golfe est très exposé aux tempêtes. Son accès se fait par la rive gauche.



Le port abri

Les espaces publics de Porto offre un petit espace de jeux pour enfant à l'entrée du site. Le réaménagement de la place va entraîner une mutation de ces espaces et des équipements proposés.



VI- DEPLACEMENTS

Infrastructures de transports

Modes de transports

Communications numériques

A- Infrastructures de transports

1. Accessibilité et densité des flux

1.1 Accessibilité

Située à 85 km de la capitale régionale, Ajaccio, Ota-Porto est un pôle urbain excentré des flux générés par les routes territoriales. Il s'agit d'une des communes les plus éloignées des aéroports puisqu'il faut compter une moyenne de 1h30 d'accès et cela dans des conditions optimales de circulation, à savoir hors saison. En saison, compter facilement 2 h de trajet. Les moyennes de circulations sont relativement faibles à 60 km/h. L'amélioration du tronçon du col de San Bastianu permettra indirectement d'améliorer les temps d'accès à Porto. Le chantier est en cours.

La commune est desservie par deux axes départementaux :

- La RD24 : route départementale qui bifurque de la RD84. La RD84 relie la marine de Porto à la RT20 et Corte.
- La RD81 qui relie Ajaccio à Calvi par la côte.

Temps d'accès aux port et aéroport

	Port d'Ajaccio	Aéroport Ajaccio
Véhicules légers	1h45	1h30
Poids lourds		-

Source : Diagnostic des transports – DRE

1.2 Flux routiers sur la RD81

La RD84 est un axe de communication fréquenté par les populations résidentes et le transport de marchandises mais constitue aussi un axe

touristique dans un véritable circuit de découverte. Sur l'axe Ajaccio - Calvi par la côte ; cette voie longe les Calanches de Piana, point d'intérêt majeur du parcours. Porto pouvant être une étape ou la destination à atteindre.

En bon état général, elle traverse Porto au niveau de Vaita et mériterait à ce niveau des aménagements routiers qui affirmeraient non seulement la traversée urbaine mais conforteraient également la sécurité du carrefour qui dessert la Marine.

1.3 Autres routes départementales : RD84 et RD124

Ota est accessible par la RD124 qui bifurque depuis la RD81 au cœur de Vaita ou encore depuis le versant opposé au niveau du pont de Listincone.

Si sur la section Ota-Marine de nombreux travaux ont été réalisés pour son élargissement et en améliorer la sécurité. A l'inverse, la section Ota-RD84 par le pont est très dégradée et souvent très étroite. Les travaux d'élargissement prévus sont retardés du fait de l'instabilité des anciens murs de soutènement. Cette partie est très fréquentée par les personnes se rendant aux ponts génois et se baignant en rivière.

Des mesures de sécurisation ont été menés rive droite face aux risques éboulis.

Notons que le carrefour entre la RD84 et la RD124 ne permet pas une insertion confortable en provenance d'Evisa car le tournant est très fermé.



Carrefour

Temps d'accès depuis Ota



Aire d'accessibilité

- Moins de 10 min
- Entre 10 et 20 minutes
- Entre 20 et 30 minutes
- Entre 30 minutes et 1h
- Entre 1h et 1h30

Porto Point du début des temps de trajets
Porto - Vaita

Réseau routier principal

Localités

Ville de taille importante

Aéroport

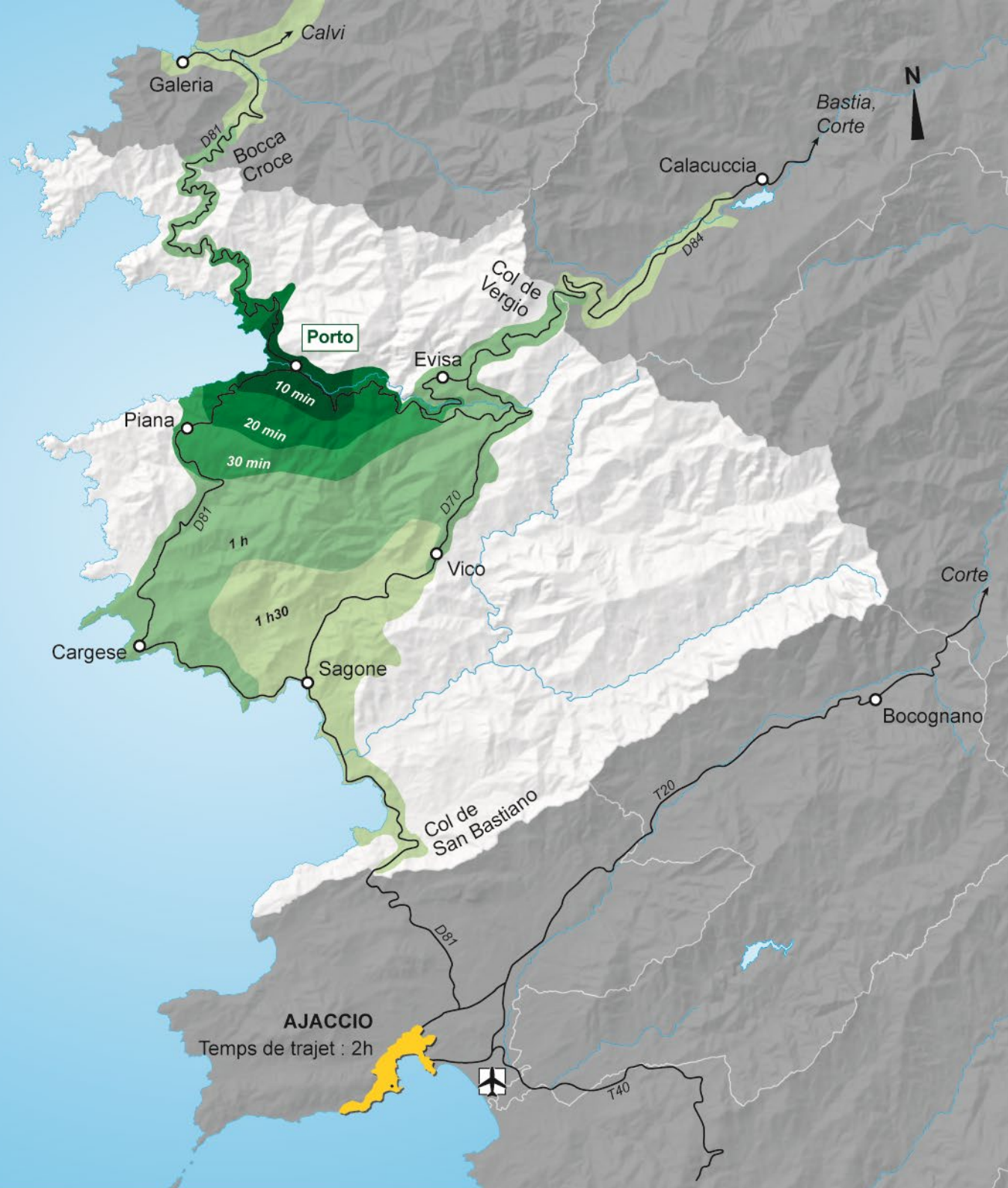
Intercommunalité Spelunca - Liamone

Méthode - Temps de trajet

Le temps de trajet est calculé sur chaque tronçon entre deux localités et ou intersection routière. La source des données est Google Maps suivi d'une vérification avec d'autres sources ainsi que notre connaissance du terrain. Les aires d'accessibilité sont construites à partir de ces données.

0 5 km

Sources : BDRoute500 - IGN©, BDTOPO- IGN©, UrbaCorse, Août 2019



La RD84 est l'axe principal de la vallée reliant les cols de Verghio et col de Sevi à Porto. Cet axe est en bon état général, parfois en corniche étroite qui lui donne un charme certain. Plusieurs points ont été améliorés pour gérer les eaux pluviales venant de torrents sporadiques. La partie basse de la route entre Custarella et Porto a été dégradé par de les travaux de mise en place de l'eau usée. Achievés depuis 2018, cette partie de la route fera l'objet de travaux d'amélioration.

La traversée de Custarella, mérite une attention paysagère pour marquer ce lieu d'activités. (Cf Paysages)

1.4 L'accès à la plage

L'accès à la plage et à la rive gauche du Porto s'opère suivant une route communale qui dessert également le camping, le port abri, la mise à l'eau et les établissements de plage. Il donne accès au stationnement de l'arrière-plage.



voirie communale

2. Stationnement

Question essentielle dans des espaces très fréquentés, elle concerne autant Porto qu'Ota suivant des logiques différentes.

2.1 La problématique du village

Le village d'Ota est un village installé en flanc de versant et n'est pas apte à recevoir une circulation de véhicule comme la plupart des villages historiques. Ainsi aujourd'hui, cette question engendre des tensions entre voisins en période estivale en particulier. La topographie du village rend difficile l'accès en amont aussi, les places au plus près des habitations sont très recherchées.

La configuration des espaces publics mais aussi du foncier ne permet pas à la commune de se doter de places supplémentaires rapidement. Le stationnement au sein des parcelles est limité à quelques cas ponctuels qui disposent d'une surface suffisante.

Le stationnement s'organise donc sur le domaine public :

- la mairie-école :20 places
- l'église15-20 places
- entre Casanova et Ota5-7 places
- entrée quartier Macinelli7-10 places
- le long de la route

Le long de la RD les disponibilités sont réelles mais peuvent provoquer des rétrécissements pour le croisement des véhicules. Le manque de place est source de tension entre voisins.

La densité urbaine créer un besoin de stationnement que la commune a envisagé avec l'achat d'une construction abandonnée (parcelle 674) qui dispose d'un terrain vierge attenant. Le projet est à l'étude et demanderait de vastes travaux qui doivent toutefois considérer l'intégration visuelle.

Hormis cette solution, il n'y a pas de terrain positionné de manière optimale au sein du village et en périphérie l'éloignement limiterait certainement son efficacité tout en suscitant des travaux coûteux d'accès.

A termes, il est peut-être envisageable d'imaginer des solutions collectives (navettes) entre Ota et Porto pour limiter le nombre de véhicules de « touristiques » juste de passage.

2.2 Réorganisation de Porto

La plaine de Porto est prise d'assaut par les nombreux véhicules dont des autocars devant accéder :

- Aux hôtels
- Aux commerces
- Aux sorties bateaux

La commune offre ici une forte capacité d'accueil mais insuffisante aux semaines de pointes qui comportent des flux de transit et de flux de séjours plus longs, différenciant ainsi les besoins. Si les voies sont suffisamment calibrées, le stationnement au cœur de la station constitue désormais une contrainte et un handicap fort qui **nuît l'image qualitative du site comme à la qualité de vie des habitants** en ajoutant les tensions entre usagers sur cet espace. La voiture et ses aménagements portent atteinte à la vue panoramique sur le golfe. Les piétons bien qu'ayant une priorité sur la partie portuaire et le front de mer se retrouvent dans un environnement où le véhicule est omniprésent.

En 2018, la commune a décidé de lancer un concours de réorganisation de la place centrale et dans ces choix définitifs retient la solution d'une piétonnisation totale de celle-ci. En effet, ayant acquis en 2017 une parcelle importante à l'entrée du site, elle peut compenser la perte de place par la réalisation d'une aire de stationnement.

Ce projet ira jusqu'à la **réorganisation complète de l'espace de circulation entre l'entrée et le cœur de station** avec des réaménagements ciblés de trottoir, du mobilier urbain, Ils ont donné lieu à des permis d'aménager validé par le conseil des sites en 2018 et dont l'instruction est en cours.

La solution au problème de stationnement offre ici la possibilité de remettre au cœur du projet urbain, l'espace public et ses véritables fonctions. Classé en site UNESCO et dans un espace remarquable, un tel aménagement est devenu indispensable à tout point de vue et deviendra un atout pour les commerces locaux.



Etat des lieux 2018



Difficile circulation des autocars

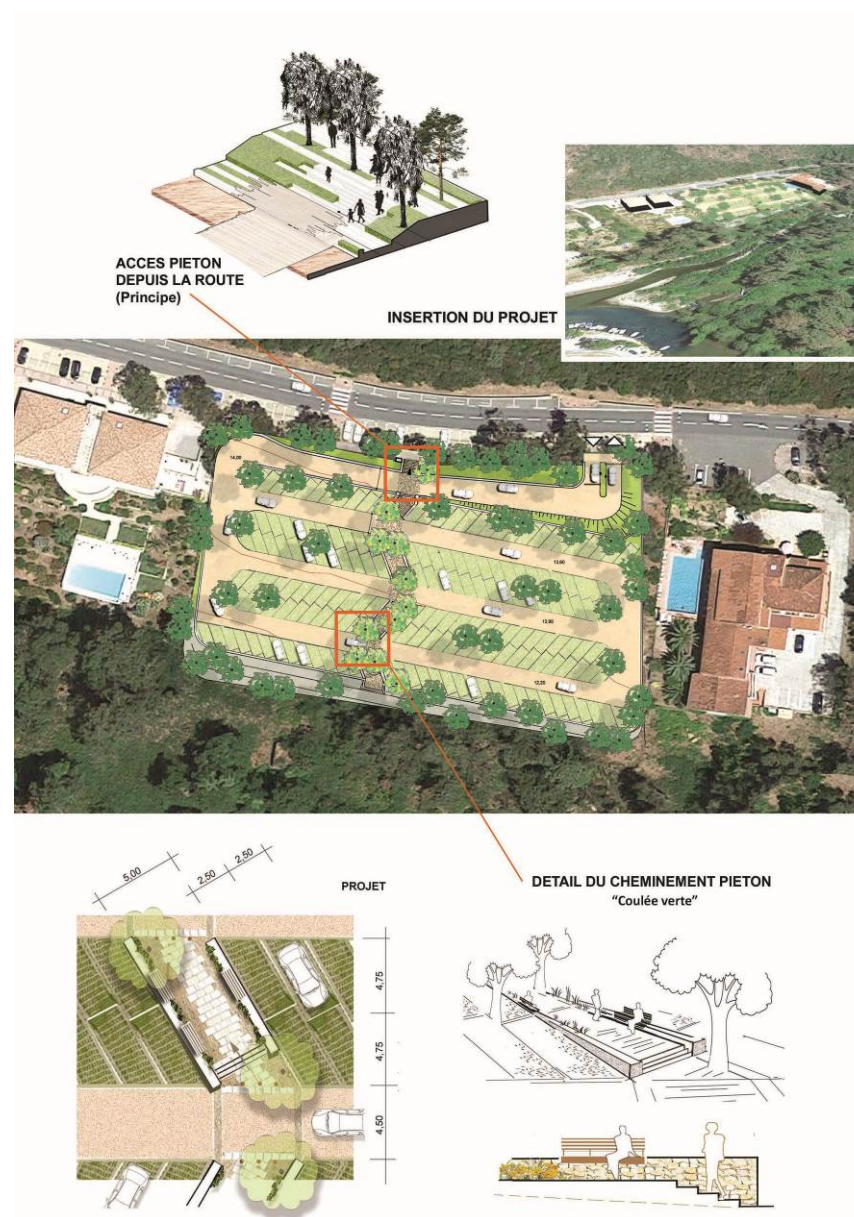


Terrain destiné au nouveau parking communal

Le stationnement du cœur de stationnement est complété par un stationnement linéaire le long de la RD, sous les eucalyptus ; un temps payant celui-ci est totalement gratuit aujourd'hui.



Stationnements et trottoir



DESCRIPTION DU PROJET

1. Le paysage et l'environnement existants

Le terrain se trouve sur la Commune d'OTA, (20150), lieu dit « Lenzana », et se situe entre la rive droite du fleuve et la route départementale N° 84, en direction de La Marine de Porto. La superficie totale de la parcelle est de 8 972.00 m². Le terrain est libre de toute construction, et aucune végétation haute n'est présente sur le site. Des eucalyptus ont été coupés au moment de l'achat du terrain par la Commune, laissant un terrain en friche, avec une pente Nord-Sud moyenne de 18 %.

La surface aménagée est de 6 000 m²

2. Organisation du stationnement et de la circulation

Le stationnement est organisé sur une seule grande plateforme, créée à mi-hauteur du terrain, accessible par une voie en pente adossée à la RD, et soutenue à l'aval par un ouvrage en gabionnage de hauteur variable suivant le relief du terrain. Le parti d'une voie en boucle à sens unique, avec stationnement à 60°, permet d'optimiser le nombre de places, qui se décompose comme suit, de l'amont vers l'aval :

- travée simple : 29 places
 - double travée : 54 places
 - double travée : 58 places
 - travée simple : 33 places
- Soit un total de **174 places**

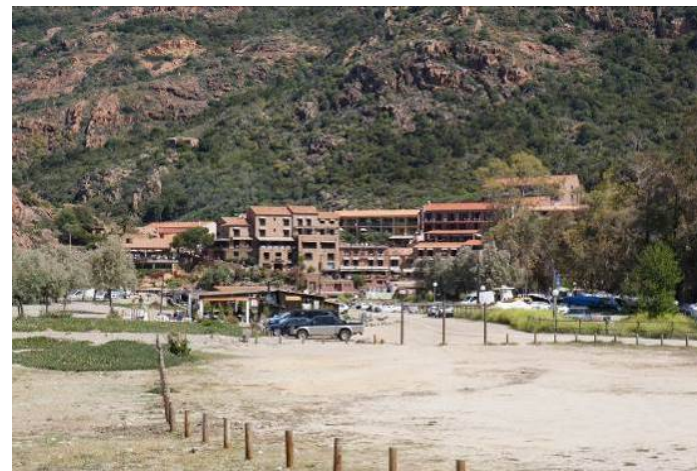
L'entrée et la sortie des véhicules se situent au droit de l'actuel accès à la parcelle, et sont gérées par des barrières levantes. Quant à l'accès piétonnier, il se trouve en position médiane de la parcelle. Il est équipé du dispositif de paiement (caisses automatiques) et traité comme un véritable espace public, en interface entre la route de la marine et l'aire de stationnement (grand emmarchement végétalisé, animé de gradins et prolongé par un cheminement piéton ombragé desservant les aires de stationnement, tel une coulée verte vers le fleuve).

L'affluence du site a même conduit les usagers à investir la rive gauche du Porto et sa plaine pour y laisser le véhicule. La passerelle permet une jonction rapide avec le cœur de Porto. Ici, le stationnement se fait de manière plus « sauvage » malgré les efforts de la commune pour encadrer la circulation et le stationnement.

Le stationnement saisonnier des remorques des bateaux est problématique du point de vue paysager. Les établissements disposent d'un espace réservé au plus près de leur porte.

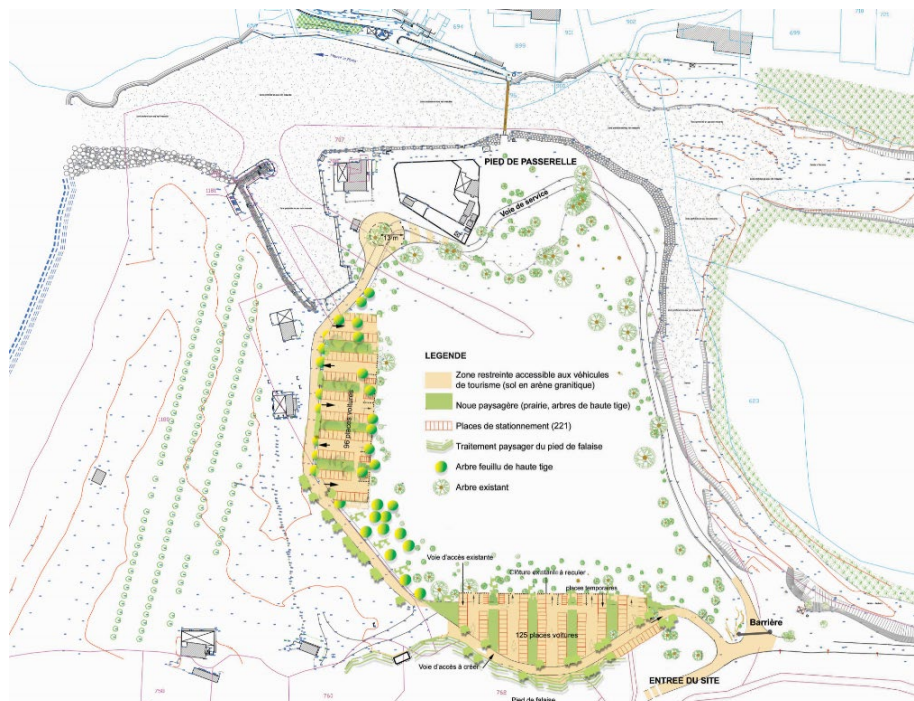


Vue aérienne été 2018 – secteur de Porto



**Terre plein de stationnement plaine du Porto
Espace tassé et dégradé**

Afin de concilier protection contre le risque naturel, réhabilitation de l'espace naturel et paysager dans ce site Unesco, Natura 2000 et espace remarquable, la commune a fait la proposition suivante partiellement sur le DPM, très dégradé par la fréquentation.



Projet Rive gauche – PA validé septembre 2019

Dans le secteur de Vaita, la problématique est également soulevée.

En effet, la partie centrale du quartier est très fréquentée par le passage en direction de Serriera-Calvi et les personnes se rendant à la Marine. La configuration du site et l'espace routier laissent peu de place pour le long de la voie et au plus près des commerces et de l'hébergement. La circulation piétonne est assurée par d'étroits trottoirs.

Selon l'étude urbaine de la station de Porto de 2015, en aval du carrefour, il y a **une soixantaine de places**.

En amont, les commerces proposent leur aire de stationnement, nécessaire notamment pour les supermarchés.

Les campings disposent de stationnement dans l'enceinte de l'établissement et en nombre suffisant.

Dans ce secteur, des aménagements urbains seraient nécessaires pour avoir une meilleure visibilité de l'organisation de l'espace, et faciliter l'organisation des différentes circulations.

Compte tenu de la proximité géographique des différents quartiers, la commune doit se doter de moyens pour inciter les visiteurs et habitants à laisser leur voiture stationnée et se déplacer à pied ou à vélo. Les populations étrangères sont généralement bien habituées à ces pratiques.

Au total, il faut compter avant travaux avec :

- Marine 260 places
- Rive gauche – 150x2
- Vaita: 60-70 places (après carrefour)

Le projet initié par la commune permet de déplacer les aires de stationnements vers l'extérieur de Porto centre en créant 174 places à l'entrée de Porto et 221 places sur la rive gauche

>> cf. *Etude urbaine sur la station de Porto- rendu 2 Phase projet*

B- Modes de transports

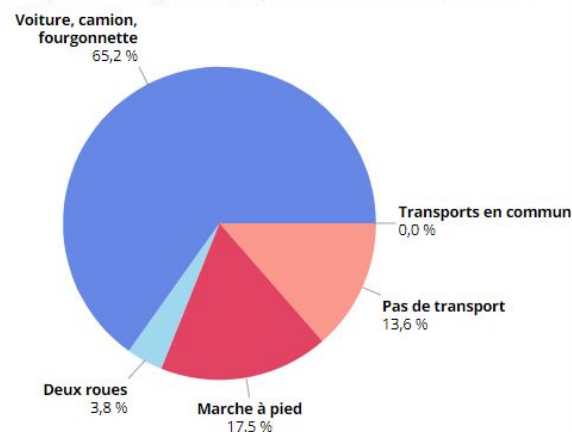
1. Moyens de transports utilisés

Le véhicule léger reste le moyen de transport privilégié des habitants pour se rendre au travail mais également pour tous les déplacements de la vie quotidienne. La marche à pied tient cependant une place notable avec 17,5% des déplacements domicile-travail.

Par ailleurs, la place des personnes retraitées peut expliquer une part plus importante des personnes qui n'ont pas besoin de transports à Ota qu'à l'échelle de l'ancien département de Corse-du-Sud (13,6 % à l'échelle communale contre 3,6% à l'échelle du département).

Dans ces zones excentrées des pôles urbains, les ménages disposent souvent d'un véhicule (59%) voire de deux (28,7%). Près des trois quarts des ménages dispose d'un emplacement réservé au stationnement.

ACT G2 - Part des moyens de transport utilisés pour se rendre au travail en 2015



2. Transports en commun

La micro-région est desservie par **un service régulier de transport** en commun au départ d'Ajaccio.

Le circuit a une durée approximative de 2h15, avec 1 à 2 départ par jour depuis Ota et 2 départs par jour depuis Ajaccio :

Ajaccio - Cargèse - Piana - Porto - Ota.

	2015	%	2010	%
Ensemble	272	100,0	273	100,0
Au moins un emplacement réservé au stationnement	117	42,9	126	46,1
Au moins une voiture	239	87,7	229	83,9
1 voiture	161	59,0	177	65,0
2 voitures ou plus	78	28,7	52	18,9

Localement, au regard des difficultés de stationnement et de circulation en période de pointe, l'enquête menée de l'étude urbaine de la station de Porto, la population suggère **la mise en place d'une navette entre Vaita et Porto**. Elle peut effectivement réduire les déplacements en véhicule des personnes séjournant dans les campings et les hôtels en particuliers. Pour

rendre service aux populations locales, cette navette pourrait avec une fréquence moindre desservir le village notamment pour faciliter l'accès aux commerces des personnes les plus âgées. Notons que la solidarité entre générations reste prégnante dans la culture locale.



Lignes régulières d'autocars

Source : diagnostics Transports CETE – DRE Corse 2001

C- Communications numériques

Références

Code de l'Urbanisme : articles L.133-1 à 133-6 ; R133-2 et R.133-3

• Code Général des Collectivités Territoriales : articles L1425-1 et L1425-2

• Décisions ARCEP n° 2009-1106 du 22 décembre 2009 et n° 2010-1312 du 14 décembre 2010

• Circulaires du premier ministre aux préfets de région du 31 juillet 2009 et du 16 août 2011

• Plan France Très Haut Débit - avril 2013 Le déploiement des réseaux de communications électroniques à très haut débit en fibre optique sur tout le territoire constitue un fort enjeu économique et d'égalité de traitement des citoyens.

source : Article L122-1-3 du Code de l'Urbanisme

« Le projet d'aménagement et de développement durables fixe les objectifs des politiques publiques d'urbanisme, du logement, des transports et des déplacements, d'implantation commerciale, d'équipements structurants, de développement économique, touristique et culturel, de développement des communications électroniques, de qualité paysagère, de protection et de mise en valeur des espaces naturels, agricoles et forestiers, de préservation et de mise en valeur des ressources naturelles, de lutte contre l'étalement urbain, de préservation et de remise en bon état des continuités écologiques (...). »

1. Contexte national et régional

"En deux décennies, les usages créés par l'internet et les réseaux numériques se sont imposés tant auprès du grand public que des entreprises : consultation de sites web, courrier électronique, téléphonie illimitée, réseaux sociaux, visio-conférence, entreprises en réseau infonuagique (cloud-computing), maquettes virtuelles ... Ainsi, en 2012, ce sont les trois-quarts des foyers français qui disposent d'un accès à

l'internet fixe, soit environ 40 millions de personnes. A ces nombreux utilisateurs s'ajoutent ceux qui se connectent depuis un terminal mobile. Compression du temps, contraction de l'espace, interactivité accrue, permanence et géolocalisation des producteurs d'informations sont autant de caractéristiques des évolutions ; elles impactent nos modes de vie. Le déploiement d'infrastructures de très haut débit, plus performantes et offrant de plus larges possibilités de services, constitue pour les territoires un fort enjeu de développement et de cohésion sociale."

Le déploiement d'infrastructures numériques à très haut débit représente **un enjeu majeur** pour notre pays, en termes de **compétitivité des entreprises, d'égalité et d'attractivité des territoires, de développement de nouveaux services et usages pour les citoyens**. Il constitue également un fort potentiel de croissance durable.

Source : Extrait – Aménagement numérique et document d'urbanisme – éléments de méthodologie

"La couverture nationale haut débit par l'ADSL utilise le réseau téléphonique cuivre pour la desserte de la quasi-totalité des abonnés, 1,7% des lignes restant toutefois non éligibles. L'inconvénient de l'ADSL ainsi que celui des autres technologies DSL (dont le VDSL) est l'affaiblissement du signal sur le fil de cuivre qui la rend par nature inégalitaire sur un plan territorial."

Avec un accroissement constant de la demande, des besoins diversifiés au quotidien pour les particuliers, les entreprises et les services publics, les besoins techniques sont croissants pour s'assurer de la qualité du service et de la pérennité de celui-ci sur le territoire.

"La satisfaction de ces besoins croissants et la réponse aux enjeux économiques, sociaux et environnementaux qui les accompagnent passera nécessairement par un saut technologique vers les réseaux de nouvelle génération en fibre optique au plus proche des abonnés. Seule la fibre optique permet en effet des débits élevés quasi illimités et symétriques tout en présentant des garanties de fiabilité et de pérennité. Elle permet en outre de s'affranchir de la contrainte d'affaiblissement du signal lié à la longueur de la ligne du réseau cuivre ainsi que du partage de débit inhérent aux réseaux radios."

En juillet 2012, la CTC approuve le Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN DE LA CORSE). Extraits

"Les travaux du SDTAN de la Corse ont permis, sur la base d'une large concertation, d'élaborer une ambition commune pour la Corse en matière de très haut débit à horizon 2030, assortie d'un plan d'actions détaillé sur la période 2012-2015/2016.

Les trois grandes phases du SDTAN de la Corse sont les suivantes :

- Phase 1 : Amorcer la dynamique sur le territoire d'ici 2015/2016,
- Phase 2 : Généraliser le déploiement du FTTH sur le territoire d'ici 2030,
- Phase 3 : Traiter l'habitat isolé après 2030.

"Phase 2 et Phase 3 : Généralisation du déploiement FTTH sur le territoire Corse : 2016-2038

La Phase 2 tire les enseignements des pilotes FTTH lancés en phase 1. Elle est entièrement consacrée aux déploiements de fibre optique à l'abonné (FTTH) sur un périmètre de 100 000 prises situées en zones rurales, en dehors des deux agglomérations de Bastia et d'Ajaccio ciblées par les opérateurs privés. Elle s'étale sur la période 2015-2030."

2. Niveau de desserte de la commune

Rappel :

Dans le PLU

L'élaboration du PADD du PLU peut également résulter d'une conjugaison de ces deux approches. Toutefois, comparativement à une démarche de SCoT, une démarche de PLU nécessite d'approfondir le volet infrastructures : identifier des points de vigilance ou des difficultés du déploiement, définir les conditions d'équipement du parc privé ancien en mobilisant les opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH), recommander la pose anticipée de fourreaux lors de travaux d'enfouissement de réseaux quand cela est nécessaire, desservir en THD une zone d'urbanisation nouvelle.

Une excellente coordination pourrait permettre de positionner les sites techniques des réseaux de communications électroniques et de les articuler avec une éventuelle stratégie foncière (emplacements réservés, droit de préemption).

Enfin, il est fortement recommandé de vérifier que le règlement du PLU n'engendre pas de situation de blocage pour les déploiements à venir.

Le numérique constitue un enjeu majeur pour le développement des territoires ruraux. Il peut faciliter le télétravail et réduire la dépendance des populations rurales tout comme le développement des nouvelles technologies au service des populations notamment dans le médical, les procédures administratives....

VII- OCCUPATION DES SOLS ET ANALYSE DE L'ESPACE URBAIN

Méthodes, définitions et rappel du contexte de la loi littoral

Analyse urbaine pour l'identification des formes urbaines

Surfaces résiduelles et rythme de la consommation entre 2007 et 2016

Parc immobilier et évolution de la demande

A- Méthodes, définitions et rappel du contexte de la loi littoral

1. Identification des formes urbaines

Les formes urbaines permettent de déterminer les entités bâties à partir desquelles le projet urbain peut envisager des extensions si elles se justifient au regard des besoins identifiés.

Une forme urbaine au sens géographique est un espace bâti incluant les voiries, les espaces libres de jardins, espaces verts qui donnent et qui sont en cohérence avec l'entité bâtie. La destination finale de ces espaces est justifiée et déterminée par le projet de PLU.

Dans le cadre de la loi littoral, ces extensions ne peuvent se réaliser qu'à partir :

- des agglomérations
- des villages existants.

Lorsqu'il s'agit d'un hameau ou encore d'un espace urbanisé, **les extensions sont strictement interdites**.

Les agglomérations et villages situés dans les EPR doivent « privilégier une urbanisation en profondeur, perpendiculaire au rivage et à l'arrière de l'urbanisation existante, lorsque la morphologie et les enjeux d'intégration dans le grand paysage le permettent ».

Désormais, avec les nouvelles dispositions de la loi ELAN, les espaces urbanisés situés dans les EPR ne pourront plus faire l'objet d'une densification. Les espaces urbanisés hors EPR pourront l'être uniquement à partir du moment où ils ont été localisés par le PADDUC ou le SCOT.

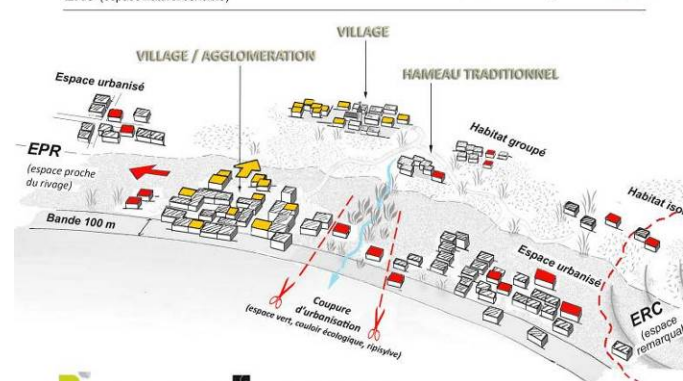
En absence de cette localisation, le PLU ne peut se substituer à cette identification.

Le PADDUC pourra également en dehors des EPR décider des critères qui permettront à certaines communes soumises simultanément aux lois « littoral » et « montagne », de bénéficier des dispositions de la loi montagne pour localiser les zones d'urbanisation. En absence de ces critères dans le PADDUC, le PLU ne peut anticiper ces dispositions.

• Rappel des modalités d'urbanisation de la loi littoral mises à jour de la loi ELAN

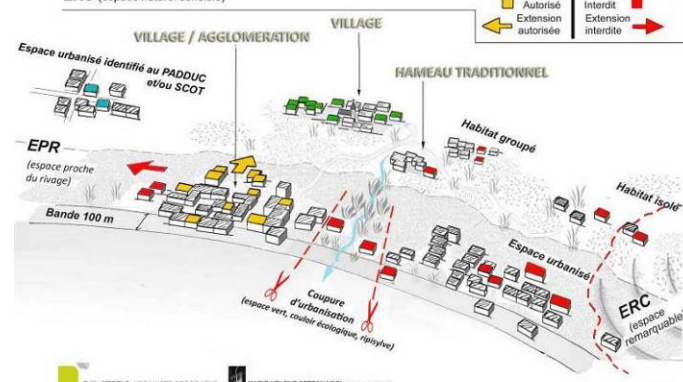
LOI LITTORAL - CAS N°1 : EN L'ABSENCE DE MISE À JOUR DU PADDUC et/ou DU SCOT VIS À VIS DE LA LOI ELAN

EPR (espace proche du rivage): ligne de crête, route, lien visuel, ...
ERC (espace naturel sensible)



LOI LITTORAL - CAS N°2 : APPLICATION DES DISPOSITIONS DE LA LOI ELAN PAR LE PADDUC et/ou LE SCOT

EPR (espace proche du rivage): ligne de crête, route, lien visuel, ...
ERC (espace naturel sensible)



1. Rappel des étapes de principe pour justifier l'ouverture à l'urbanisation

Gisement foncier : il résulte des espaces résiduels et des extensions du document d'urbanisme.

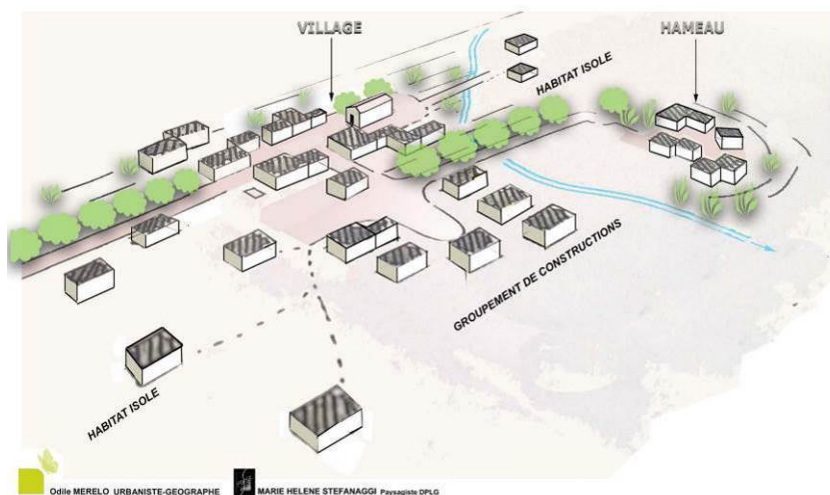
Espace résiduel : surface disponible au sein d'une forme urbaine identifiée pouvant être construite ou maintenu en espaces libres

Durée foncière : la difficulté à mobiliser ou acquérir des terrains par rapport au découpage parcellaire, au nombre et au type de propriétaire

(personne physique, morale, publique...), à la complexité des partages de droit de propriété (indivision, recherche d'héritier...)

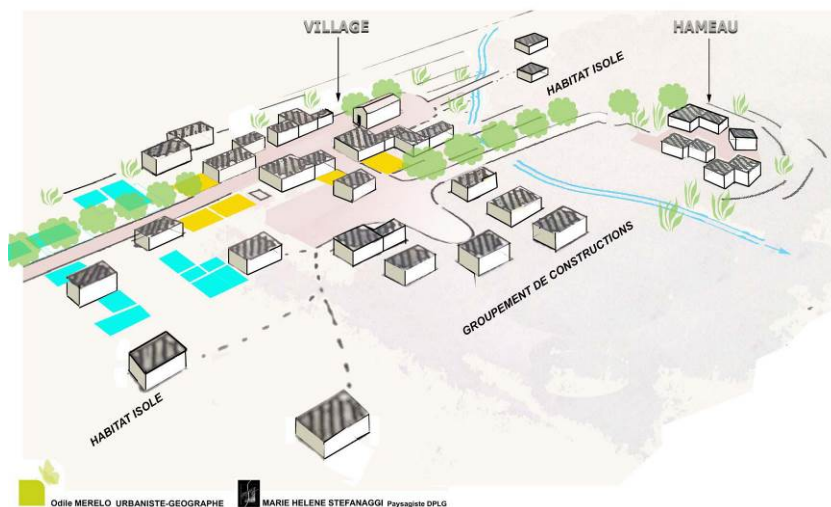
Rétention foncière : la conservation par les propriétaires de terrains potentiellement urbanisables alors qu'ils pourraient être mis en vente sur le marché foncier du territoire. Elle se traduit par une baisse du flux de ventes de terrains sur le marché foncier local.

1. ETAT DES LIEUX: Forme urbaine



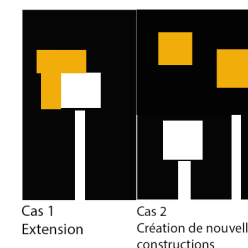
2. ETAPE D'ANALYSE DES CAPACITES DU PROJET

- Densification / structuration
- Extension (si insuffisance du foncier résiduel)



Une fois les formes urbaines identifiées, le projet doit d'abord étudier la **capacité de densification**, intensification des formes urbaines avant même d'envisager **une extension spatiale de l'urbanisation** qui de surcroît **doit être limitée** dans **les espaces proches du rivage**. La capacité de densification est **issue des surfaces résiduelles existantes** dans la limite de la forme urbaine. IL s'agit aussi bien de :

- parcelles entièrement nues
- « **fond de jardin** » c'est-à-dire des parcelles bâties ayant un potentiel spatial pour d'autres constructions sous forme d'extension ou de nouveaux volumes.



B- Analyse urbaine pour l'identification des formes urbaines

Méthode

Analyse et caractérisation des formes urbaines

- Périmètre étudié = ensemble du territoire communal.
 - Données exploitées = bâti BD Topo + Cadastre DGFIP, Orthophotographies de l'IGN, création de données géographiques via MNT, Ortho 2016 et BD Topo de l'IGN + relevés de terrain si nécessaire.
- Analyse géographique des sites et prise en compte des caractéristiques juridiques (loi « Littoral » et PADDUC)

Constitution de critères argumentaires permettant l'identification et la caractérisation : étude de la consommation foncière du territoire à travers l'indicateur de tache urbaine, analyses des densités (voir méthodologie « densités de logements »), de hauteurs, des distances, du parcellaire et du réseau par la trame viaire (ossature, connexités et discontinuités de réseau), nombre de logements par site si possible, suivant indications de la commune.

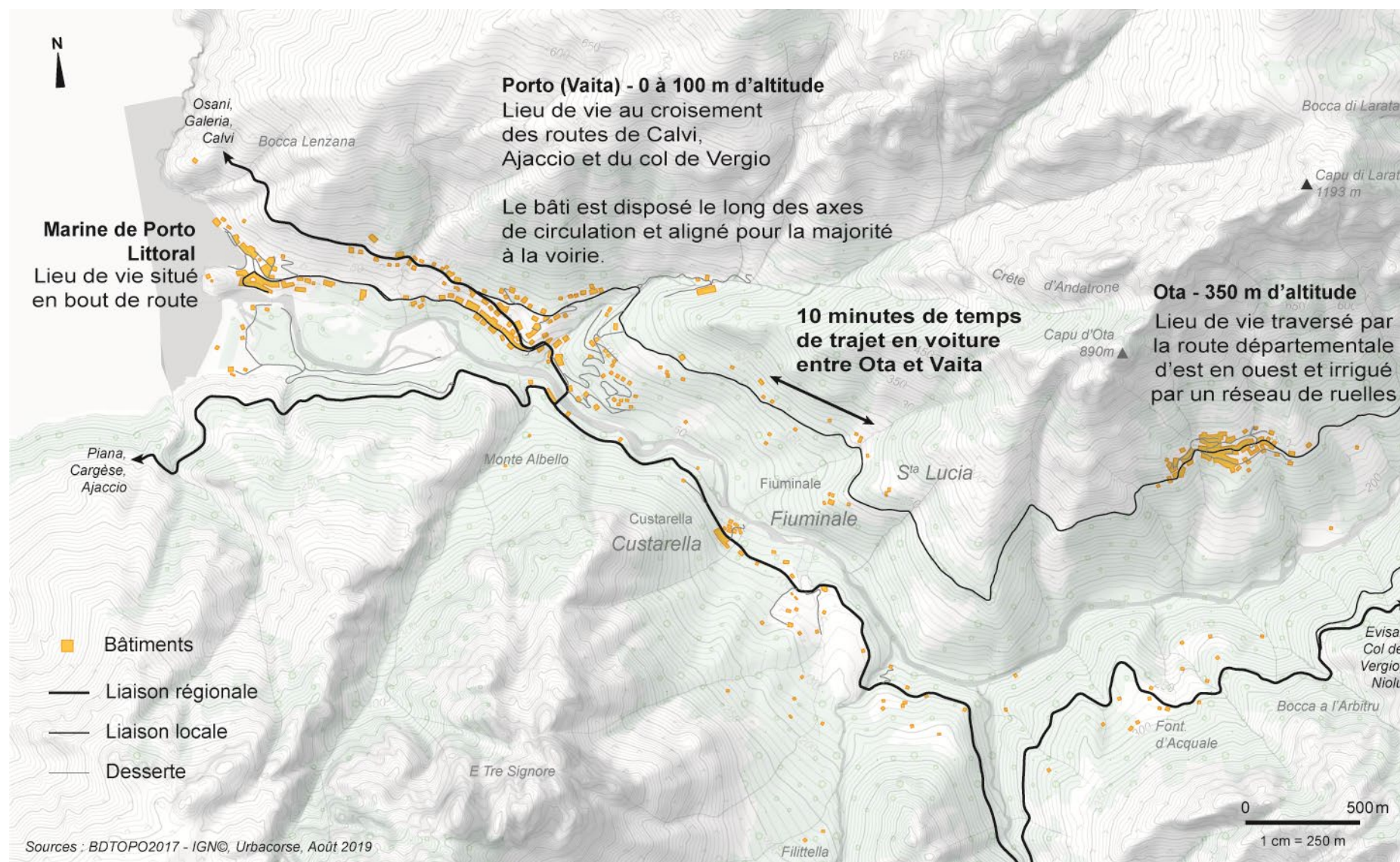
= Ensemble qui permet d'identifier la forme urbaine et d'en délimiter les contours (création des enveloppes des formes urbaines).

Afin de caractériser les formes urbaines,

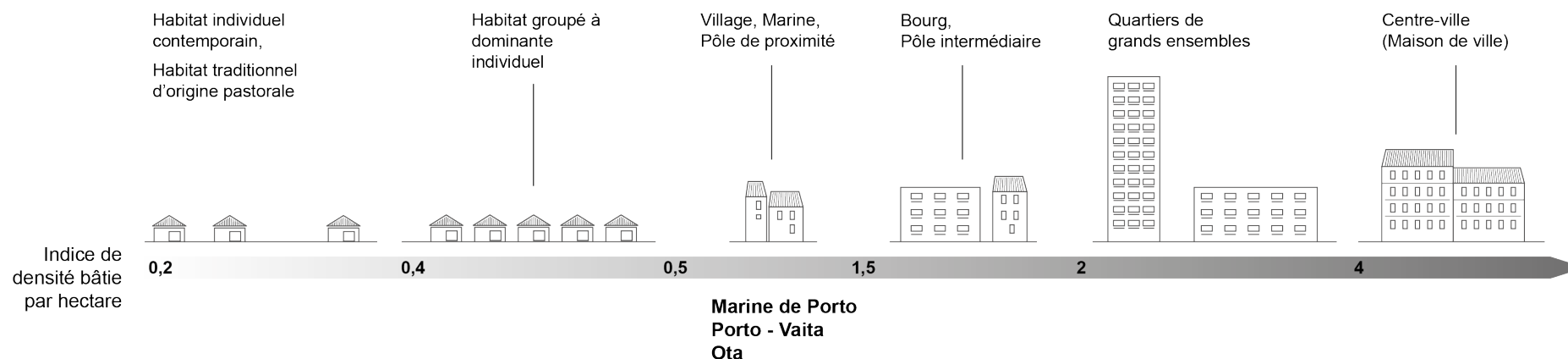
Fil de l'analyse pour la caractérisation des formes urbaines :

- 1. Organisation du territoire dans son contexte naturel
- 2. Densité bâtie à l'hectare
- 3. Morphologie urbaine
- 4. Principaux enjeux

2- Organisation du territoire dans son contexte naturel



3- Densité bâtie à l'hectare et formes d'habitat en Corse



$$\text{Indice de densité bâtie : } \frac{\text{Surface du bâtiment} \times \text{Hauteur du bâtiment}}{\text{Surface d'assiette (hectare)}}$$

Sources : *Urba corse*

En multipliant la surface du bâtiment par sa hauteur et en divisant ensuite par la surface d'un hectare nous arrivons à un chiffre nous donnant l'indice de densité bâtie. Cet indice doit être lu en mettant en rapport les différents niveaux de densité associés aux formes d'habitat tel qu'illustré sur la figure ci-dessus.

Ainsi, avec une densité bâtie à l'hectare sillonnant autour de « 1 », **les trois lieux de vie majeurs de la commune d'Ota sont associés à des villages.**

Ota présente la plus forte densité avec un cœur historique ancien et un tissu urbain très dense. Le secteur de Vaita présente de fortes densités

autour des hôtels et restaurants. Les zones d'habitations alentours sont en revanche des maisons individuelles (densité bâtie 0,25 en moyenne sur ce secteur).

Enfin, la marine de Porto présente de fortes densités bâties comme le village d'Ota.

Commune d'Ota - Densité bâtie

URBA
CORSE

Plan Local d'Urbanisme d'Ota

Marine de Porto

Porto - Gaita

Ota

Densité bâtie par hectare



Réseau routier

- Routes de liaisons régionales
- Routes de liaisons locales

0 300 m

Sources : BDTOPO2017-IGN©, Urbacorse, 2019

Méthode - Densité bâtie par carreau de 2500 m²

Dans chaque carreau, on multiplie la moyenne par carreau de la surface bâtie par la hauteur bâtie que l'on divise ensuite par la surface du carreau, ici 2500 m².

Lorsque le résultat se trouve entre 0 et 1 la surface bâtie est inférieure à la surface d'étude au sol.

Au delà de 1, cela signifie à la fois une forte emprise au sol et une verticalité importante des bâtiments.

4- Morphologie urbaine

- Ota : village traditionnel

Village est traversé par la route départementale d'est en ouest. Il est composé de plusieurs ilots délimités par le domaine public. Ces ilots présentent des densités variables qui mettent en évidence la typologie des constructions, la date de constructions des quartiers, et l'organisation du bâti.

La topographie est ici déterminante à l'ouest du village où elle impose un habitat très resserré entre les voies d'accès ; cette implantation est similaire en amont du village et aux abords du talweg à l'ouest.

A l'inverse, vers l'est, un léger replat permet au tissu urbain de se distendre, d'offrir un espace public plus généreux et de conserver des espaces verts entre les constructions. Dans ces espaces, le logement individuel ou collectif utilise la mitoyenneté et se regroupe du fait d'un morcellement foncier fort.

Les parties plus contemporaines sont situées aux extrémités est et ouest du village. Elles donnent lieu à des ilots de faible densité du fait d'un habitat exclusivement individuel non mitoyen. Le relief impose toutefois un rapprochement à la voie principale.



Le risque naturel comme l'inaccessibilité de certaines espaces périphériques a contribué au maintien d'une entité bâtie compacte dont les limites géographiques sont claires. Malgré la présence du ravin entre les deux principaux lieux-dits d'Ota, les aménagements urbains et les ambiances créent une continuité. Elle est donc prise en compte pour délimiter la forme urbaine villageoise.

- Vaita et les limites de la forme urbaine

Ce lieu de vie est au carrefour de plusieurs axes routiers et de ce fait les ambiances perçues depuis celle-ci interfèrent directement sur le périmètre de la forme urbaine. Les limites périphériques se caractérisent par des densités qui se délitent mais d'autres aspects affirment ou pas l'emprise de la forme urbaine principale.

Ainsi, **en provenance de Serriera, la limite géographique est conditionnée par plusieurs éléments le long de la RD81 :**

- La multiplication des éléments bâtis : mur de soutènement, clôtures, alors que précédemment la roche et le maquis prédominaient.
- Les constructions résidentielles et les activités économiques se rapprochent de la voie car le relief le permet
- La mixité des fonctions confirme le dynamisme de la vie sur le site
- Les aménagements urbains apparaissent comme les trottoirs en granite.
- L'alignement d'eucalyptus fait référence à une occupation ancienne

En provenance du village par la RD124 : les premières constructions bien que denses et groupées sont distantes et une ambiance naturelle persiste. C'est à partir du virage que l'horizon s'ouvre jusqu'à la mer. Il marque un changement d'ambiance tout en amorçant un espace géographique où le bâti se densifie de part et d'autre. Le carrefour avec la RD81 est à une faible distance.

Depuis Piana, la RD81 après avoir sillonné en corniche le golfe, s'enfonce dans un dernier vallon qui marque une rupture d'ambiance par la végétation en particulier avec l'apparition des eucalyptus comme côté Serriera (effet de symétrie dans les repères). La maison cantonnière est un bâtiment historique et caractéristique qui annonce auprès d'un camping

et d'un mécanicien un espace de vie tournée sur l'économie locale. Le pont avec le carrefour, est un élément de liaison et non de rupture.

La descente vers Porto est caractérisée par une densité bâtie identique au centre même de Vaita dont l'alignement des constructions consolide les ambiances urbaines. Les éléments urbains comme les trottoirs et les alignements d'arbres accompagnent cet espace aux fonctions économiques et résidentielles. La rupture se produit avec le passage dans un espace non bâti mais aménagé.



- **Marine de Porto**

L'implantation du bâti épouse le relief de cette petite baie dans laquelle se niche une plage discrète. La tour sur son promontoire domine le site de part et d'autre. Si à l'ouest la limite naturelle est marquée par le rivage, au sud c'est le lit du Porto et ses berges. Le bâti se tourne naturellement vers celui-ci alors qu'au cœur de Porto, le bâti s'organise autour des axes routiers et de la place. Ce bâti reste groupé et aligné dès lors que le versant exposé aux risques est inadéquat ou inaccessible vers le nord. Les limites géographiques sont ainsi définies. Vers l'est, le bâti s'organise le long de la RD mais de manière plus lâche et avec moins de rigueur. C'est donc la densité bâtie qui sera déterminante dans les limites spatiales de Porto. Les aménagements routiers accompagnent le site dans une cohérence établie entre Vaita et Porto avec notamment le maintien d'un bel alignement d'eucalyptus.

Les vues plongeantes depuis la RD corroborent les limites évidentes de cette entité bâtie.



- **Cartographie du tissu urbain**

Les cartographies qui suivent font apparaître le tissu urbain sur Ota, la marine de Porto et Vaita. Par l'observation sur le terrain, l'utilisation du parcellaire et la photo-interprétation, nous avons extrait les îlots et le réseau viaire permettant l'analyse du tissu urbain et la constitution des formes urbaines de ces trois lieux de vie.

Îlots d'Ota



- Densité bâtie nette¹ : 2,7
- Densité bâtie brute² : 1,6

- Trente îlots fermés dans la partie centrale et semi-ouverts sur les extrémités du lieu de vie.
Ota contrairement aux localités du littoral dispose d'un réel réseau maillé enrichissant le tissu urbain

¹ **Densité bâtie nette** : terrain d'assiette = îlots sans les espaces publics

² **Densité bâtie brute** : terrain d'assiette = îlots + espaces publics
(dans ce cas la surface de la forme urbaine)

Typologie du réseau routier

■ Route traversante

■ Ruelle

■ Place

■ Parking

- Réseau de rues

(Route traversante et ruelles) : 2 km

Typologie des bâtiments

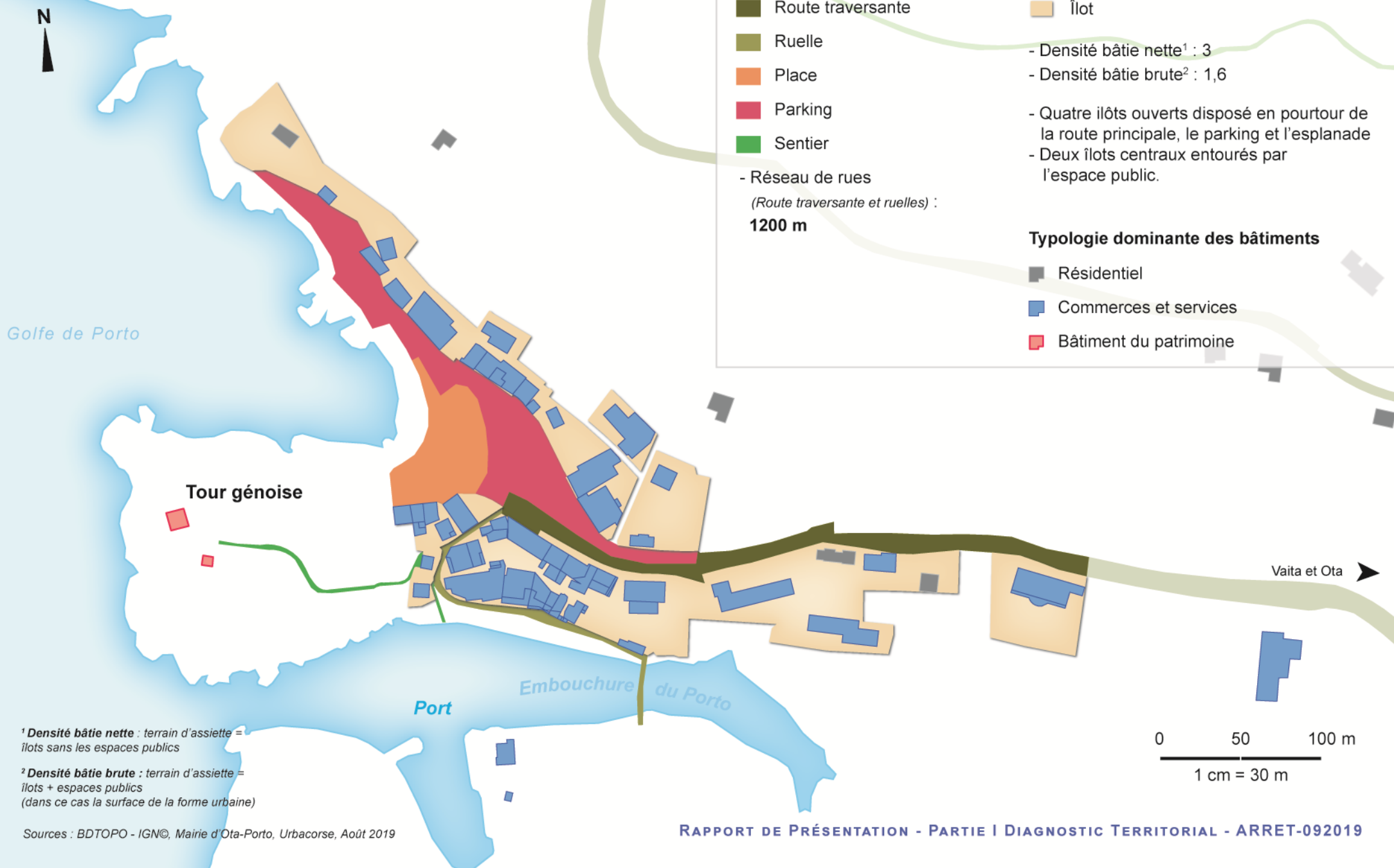
■ Résidentiel

■ Religieux et administratif

◆ Bâtiment du XVIIIème siècle



0 50 100 m
1 cm = 30 m



¹ **Densité bâtie nette** : terrain d'assiette = îlots sans les espaces publics

² **Densité bâtie brute** : terrain d'assiette = îlots + espaces publics
(dans ce cas la surface de la forme urbaine)

Typologie du réseau routier

-  Route traversante
-  Place
-  Parking
-  Desserte du camping

- Réseau de rues
(Route traversante et desserte du camping) :
**3,5 km dont 1500 m dans
le camping**

Typologie dominante des bâtiments

-  Résidentiel
-  Commerces et services
-  Camping
-  Bâtiment d'activités

Îlots de Vaita

 Îlot

- Densité bâtie nette¹ : 1,5
- Densité bâtie brute² : 0,6
- Huit îlots semi-ouverts formés par les croisements routier en «S» du lieu de vie de Vaita
- Deux grands îlots ouverts au sein du camping

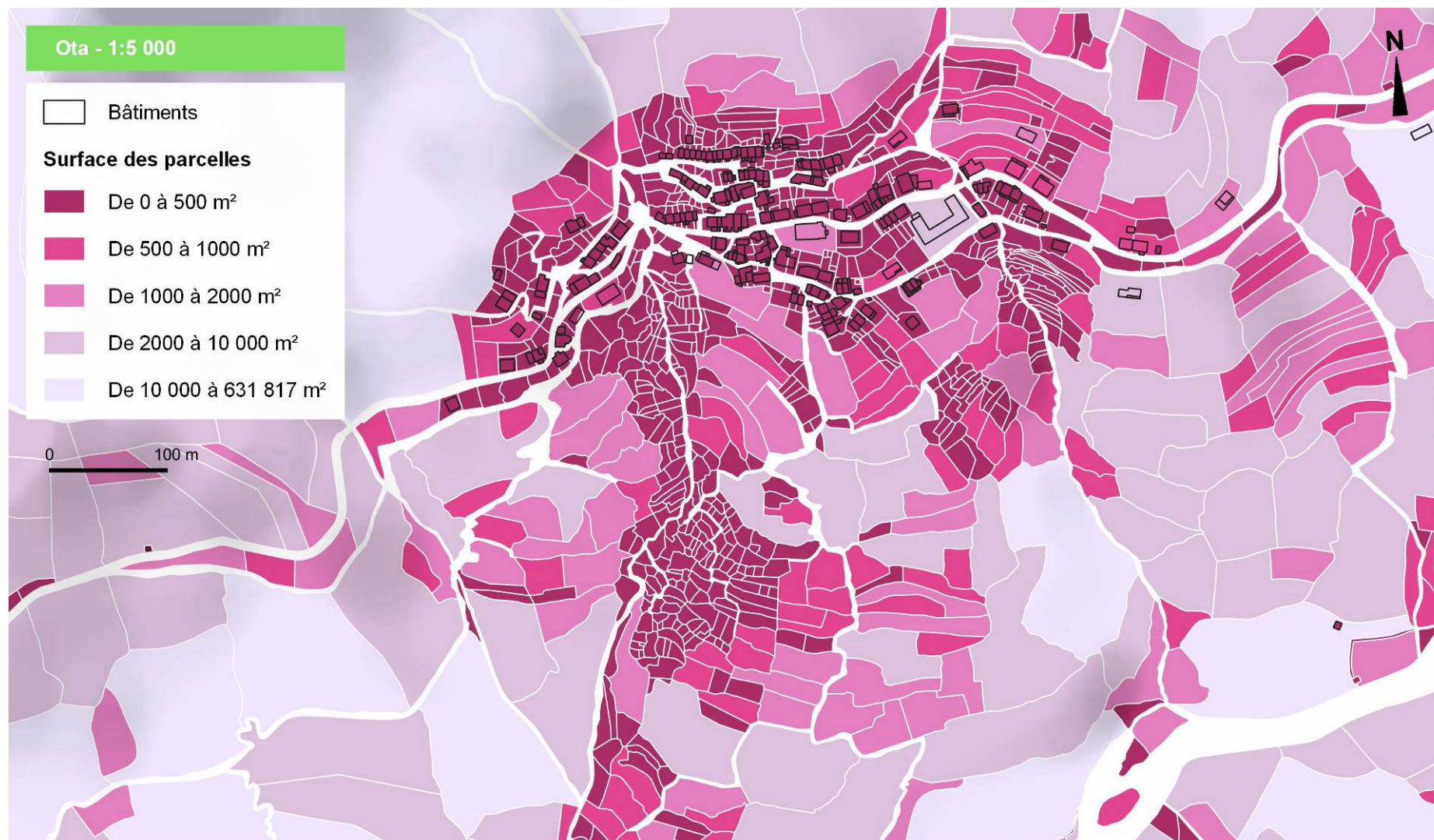
¹ **Densité bâtie nette** : terrain d'assiette =
îlots sans les espaces publics

² **Densité bâtie brute** : terrain d'assiette =
îlots + espaces publics
(dans ce cas la surface de la forme urbaine)

0 50 100 m
1 cm = 50 m

Les équipements structurants

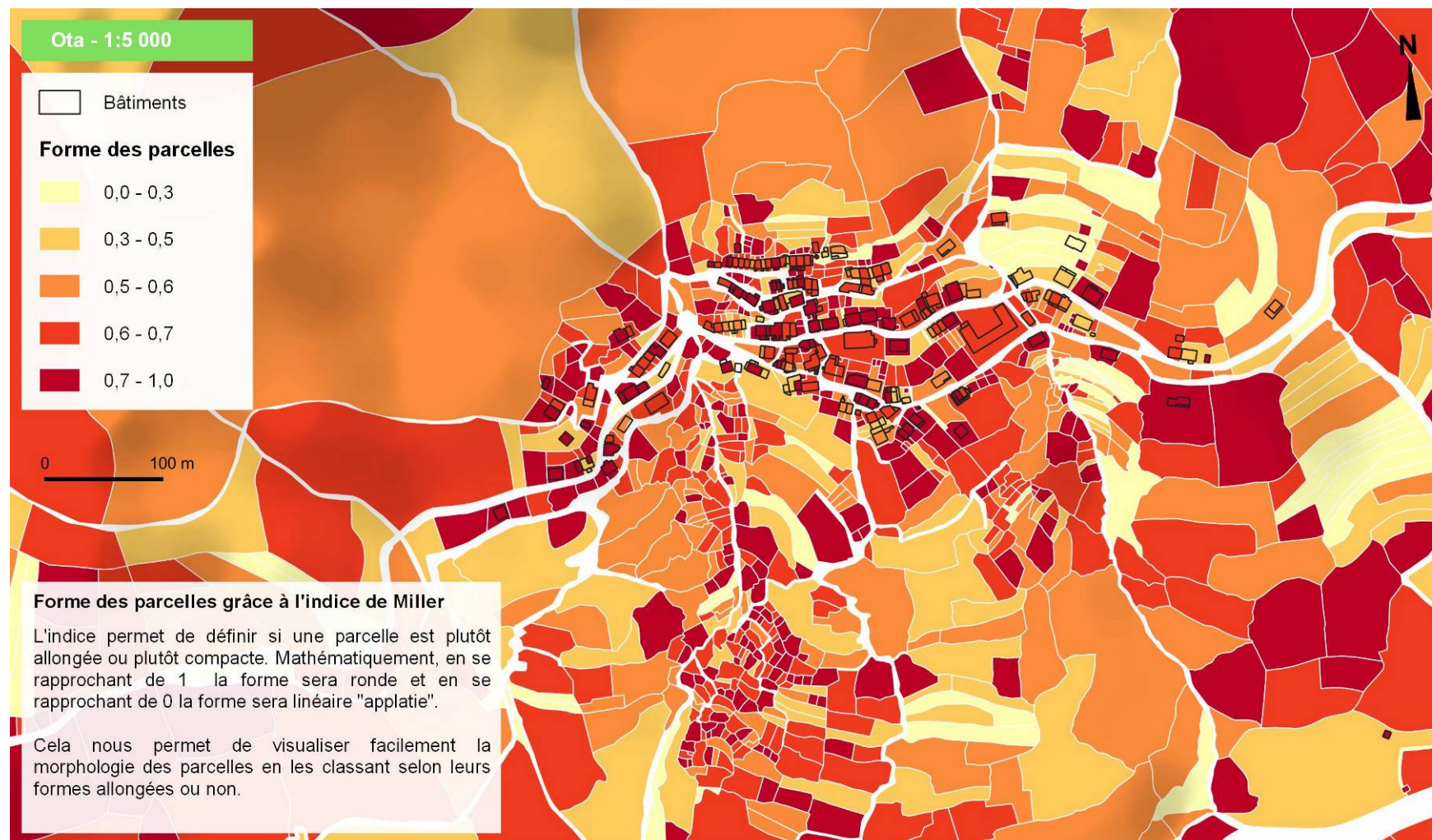
	Bâtiments publics ou symbolique	Patrimoine public	Vie locale	Observations
Ota	Mairie Poste Cantine Ecole Salle des fêtes Logements communaux Stade	Placette Eglise	Association Activités agricoles Gîte étape – gîtes ruraux- Restauration	Recherche de solutions pour améliorer gestion du stationnement
Porto	Office de tourisme Embarcadère Capitainerie	Place – tour génoise	Hôtels Restauration Tourisme Animations estivales	Projet de piétonisation
Vaita	Arrêt bus	Pont du Porto	Commerces proximité Médecins – Pharmacie Essence - mécanicien Campings Résidences touristiques Hôtels	Carrefour structurant Traversée urbaine Projet de logements sociaux – communaux
Custarella	-	-	Commerces de gros Hébergements touristiques Dépôts	Traversée RD

Taille des parcelles

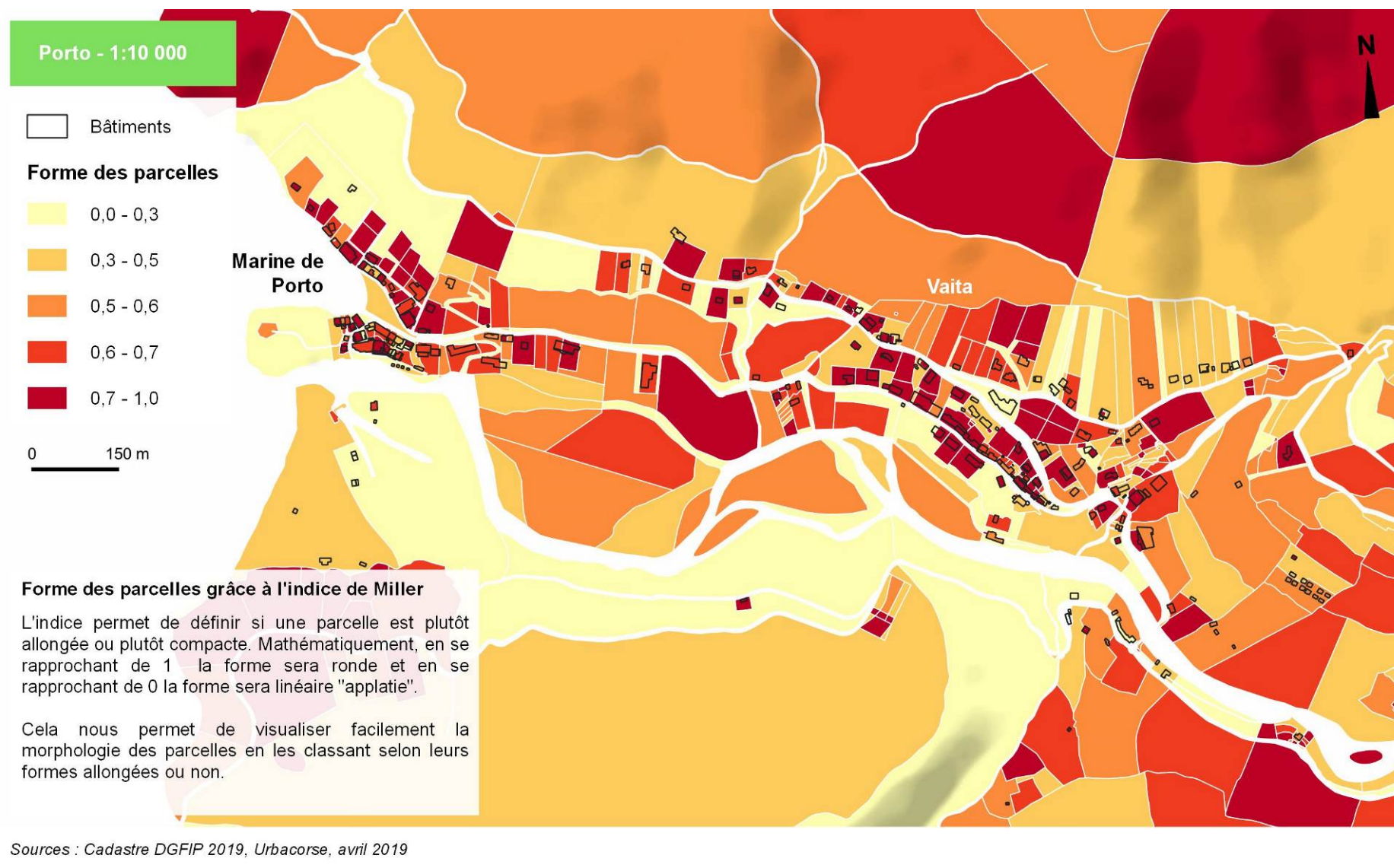
Sources : Cadastre DGFIP 2019, Urbacorse, avril 2019



Sources : Cadastre DGFIP 2019, Urbacorse, avril 2019

Formes des parcelles (utilisation de l'indice de Miller)

Sources : Cadastre DGFIP 2019, Urbacorse, avril 2019



La morphologie parcellaire révèle l'utilisation de l'espace et participe au dessin urbain et façonne l'évolution future. Sur l'ensemble de la commune elle n'est pas la même selon que l'on se trouve à Porto ou à Ota. De manière globale dans les zones périphériques d'accès difficile, le parcellaire a conservé des surfaces importantes.

A l'approche des abords du village d'Ota et notamment en amont, le parcellaire est de taille modérée. Il suit également le relief, avec des parcelles en lame de parquet parallèle aux courbes de niveaux et perpendiculaire à des accès ou au ru. Ce dessin se produit également en contrebas du village, le long des rus en particulier, l'accès à l'eau étant un enjeu. En revanche, lorsque le relief s'adoucit à l'aval les parcelles deviennent plus compactes. Dans la partie bâtie, les parcelles se découpent en fonction des projets ou à l'inverse induisent la forme du projet. Dans les quartiers les plus denses, les parcelles sont perpendiculaires aux espaces publics ; dans le quartier de la mairie, elles sont plus compactes. Au village d'Ota, au regard de la carte présentant les différentes tailles des parcelles et en confirmant avec celle représentant leurs formes, on constate un continuum entre le village et les jardins en contrebas.

Les partages familiaux induisent souvent pour les grandes unités foncières des découpages en lames de parquets généralement vis-à-vis de l'accès. Le maintien des exploitations agricoles permet de limiter le découpage du parcellaire, et peu même participer au remembrement.

Le découpage actuel du foncier participe au dessin urbain et explique la présence d'un tissu bâti plus lâche en périphérie, qui coïncide aussi avec un mode de vie contemporain qui plébiscite les maisons individuelles isolées. Ce modèle est présent sur la zone de Porto, avec cependant des parcelles de petites tailles et compactes dans les centres névralgiques de Vaita et de la marine.



Jardinet enclavé entre les maisons à Ota

La morphologie foncière a été induite par les pratiques locales :

- jardins vivriers à usage familial
- implantation serrée des constructions pour des motifs d'économie d'espace au cœur du village

- Bilan des formes urbaines

La carte ci-après illustre la délimitation des formes urbaines pour en faire l'objet d'une extension suivant les dispositions de la loi littoral : agglomération et village.

Agglomération de Vaita

Critères dominants

Situation de carrefour
Fonction économique
Pourcentage de résidences principales important
Densité bâtie moyenne

Critère secondaire

Habitat diffus autour du centre dense

Agglomération de Porto

Critères dominants

Site géographique
fonction économique
Espace public
Forte densité bâtie

Village d'Ota

Critères dominants

Village historique
Espaces publics
Fonctions administratives
Forte densité bâtie

Monte Albello

Fiuminale
(groupement agricole)

Hameau de
S^{te} Lucia

Custarella

Groupement de construction,
fonction économique
au sein de la commune
Habitat isolé

Porto

Font.
d'Acquale

5- Principaux enjeux

	Enjeux	Axes d'actions
Porto	Améliorer le rapport à l'espace public par une politique de la circulation et du stationnement adapté à la qualité du site et sa fréquentation. Mener une extension cohérente en arrière-plan	- Projet d'ensemble sur le foncier disponible - Excentrer le stationnement - Reconquérir la place - Anticiper sur les demandes de rehaussement
Vaita	Renforcer dans le paysage urbain les carrefours (et les sécuriser) Renforcer les liens entre « quartiers » par le biais des aménagements publics Densifier en cohérence avec le paysage bâti existant Améliorer qualitativement l'entrée sud de Porto avant le pont	- Requalifier les espaces publics et espaces routiers
Village	Conserver le profil général du village Etendre de manière mesurée et encadrée	- Fixer des orientations de faitage, de volumétrie... - Identifier les limites haute et basse du village
Custarella	Conforter la zone d'activités économiques Marquer l'identité de cette zone	- Marquer la traversée routière par des aménagements paysagers adaptés

C- Surfaces résiduelles et rythme de la consommation entre 2007 et 2016

Méthode et définitions

Gisement foncier : il résulte des espaces résiduels et des extensions du document d'urbanisme. Dans l'état des lieux, celui-ci prend en compte le document d'urbanisme en vigueur.

Espace résiduel : surface disponible au sein d'une forme urbaine identifiée

Rétention foncière : toute forme de blocage qui réduit la disponibilité foncière sur le court et moyen terme, principalement l'indivision

1. Le gisement du PLU approuvé en 2010

Le PLU approuvé en 2010 comptait :

- 44,4 ha de zone de type U
- 11,2 ha de zone de type AU
- 11,8 ha de zone de type 2AU.

A titre indicatif, le gisement foncier par type de zone était de :

- Zone U et Zone AU : 33 ha
- Zone 2AU : 12 ha

Partiellement annulé par le TA dans le secteur de Casarone, ce gisement était réduit d'autant ; il faut considérer également les variations des emprises des zones d'aléas sur les zones U et AU après numérisation de ce risque par l'administration, qui exclut des parcelles en U et AU.

Force est de constater que le PLU n'a pas produit les effets escomptés puisque 2 ha ont été consommés par des constructions individuelles, des extensions de constructions et deux hébergements touristiques. Les retards sur les équipements notamment au village peuvent expliquer l'absence de constructions mais il faut également tenir compte des effets de la crise internationale qui a produit un coup d'arrêt sur les investissements et le pouvoir d'achat.

Ce premier PLU avait visé les projets indépendants à travers un règlement adapté et les projets d'ensemble n'étaient pas soutenus par les OAP comme aujourd'hui.

2. Les surfaces résiduelles des formes urbaines identifiées

Dans les formes urbaines identifiées les surfaces résiduelles sont peu nombreuses du fait de la densité bâtie initiale, de l'empiétement du risque chutes de blocs et mouvement de terrain sur les aires bâties.

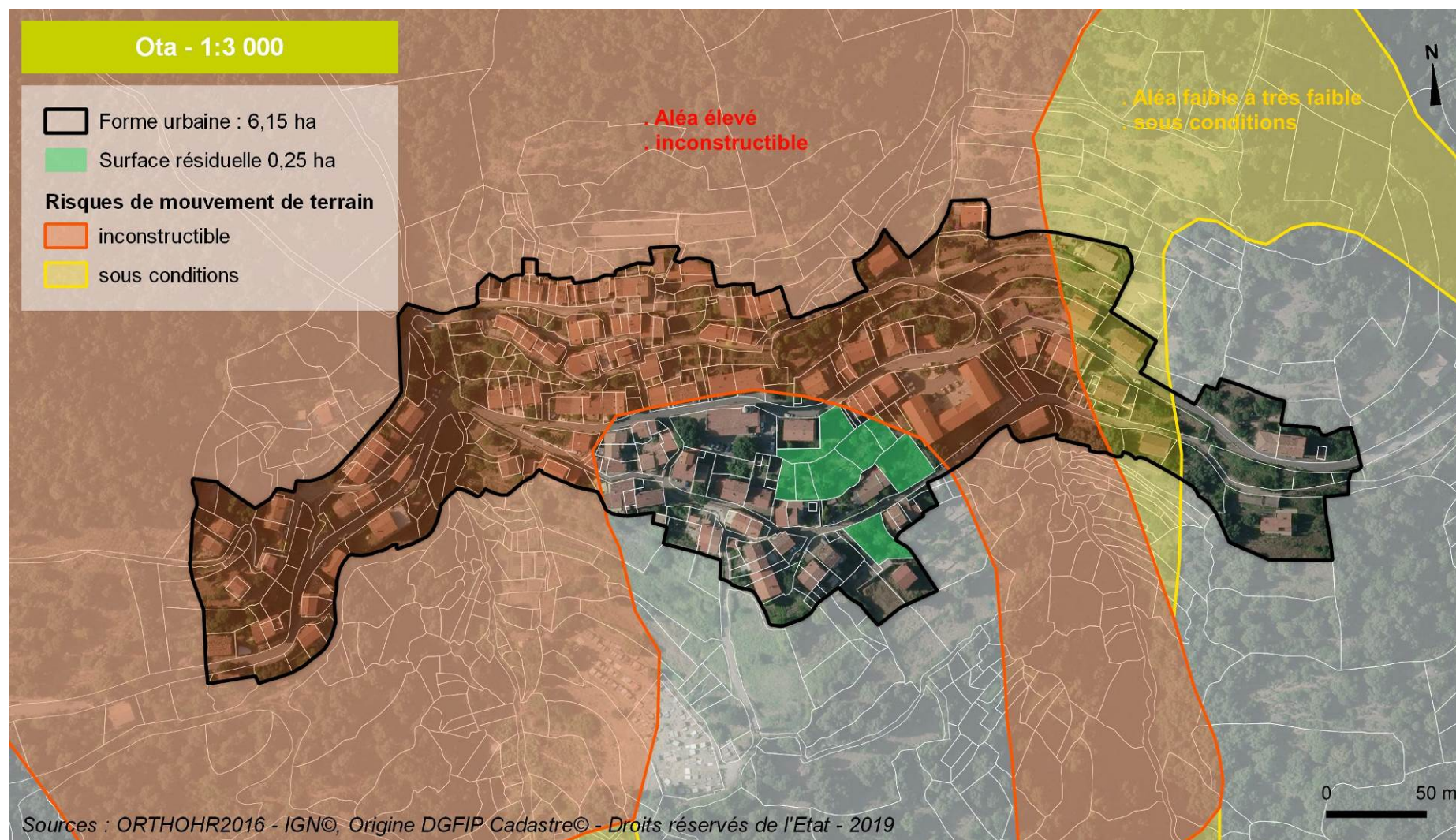
On constate des surfaces résiduelles égales à 1 ha environ pour une surface totale couverte par les formes urbaines de presque 30 ha. Ces surfaces résiduelles concernent 13 parcelles dont 3 enclavées au village. A Vaita, les parcelles situées sur la route du village sont destinées à 4 constructions (CU déposé) et une de ces 4 parcelles est utilisée comme stationnement.

De ce fait, il resterait en termes de disponibilité dans ces périmètres, 6 parcelles. Notons qu'à Porto, **aucune parcelle libre n'est recensée** mais par information communale, il faut espérer par densification au moins une extension près de l'ancienne poudrière et une nouvelle construction au-dessus des quais. Des demandes de rehaussement sont demandées notamment pour les établissements hôteliers.

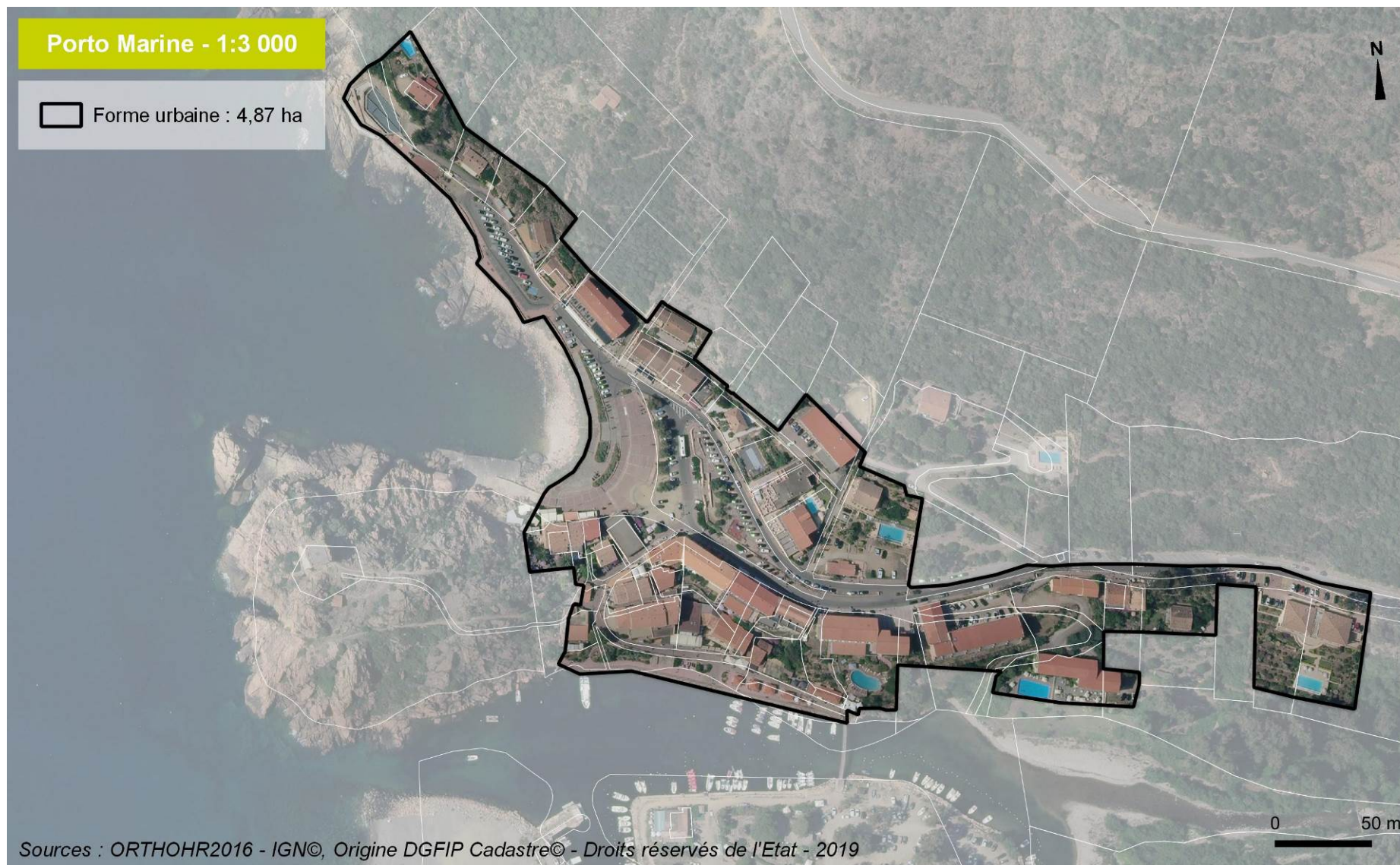
On observe **donc une optimisation de l'espace urbain** mais qui trouvera ses limites dans les impacts architecturaux pour les extensions/rehaussement selon les avis de l'ABF et dans l'absence de foncier disponible.

La révision du PLU qui doit s'accorder aux dispositions de la loi littoral, au PADDUC ...doit prendre en compte dans ses choix, cet état des lieux et envisager d'orienter les extensions urbaines en tenant compte de plusieurs facteurs :

- La continuité urbaine
- Les risques
- L'impact paysager
- Les besoins et les objectifs de développement







3. Rythme de la consommation

- **Rappels**

La loi ALUR de 2014 vient renforcer les dispositifs des lois antérieures en matière de lutte contre l'étalement urbain et l'artificialisation irréversible des sols, Lois Grenelle et Loi SRU.

Ainsi, le PLU devra dorénavant comporter une analyse de la consommation des espaces naturels et agricoles ainsi qu'une analyse des capacités de densification.

Il convient dans le cadre de la révision de connaître le contexte foncier et l'impact du document en vigueur, dès lors que celui-ci a été approuvé antérieurement aux dispositions issues du Grenelle de l'environnement.

Il convient également d'établir **une méthodologie d'évaluation du gisement foncier** qui permettra d'établir **des potentiels et des priorités** par le croisement d'informations.

Enfin, sur la base du tissu urbain existant et des tendances locales, le diagnostic foncier apportera une base de réflexion sur le potentiel de densification des espaces stratégiques identifiés.

La gestion économe de l'espace consiste à gérer dans le temps et dans l'espace l'équilibre entre les besoins fonciers nécessaires aux activités humaines (logements, agriculture, loisirs, activités de commerces, équipements publics...) et les besoins pour maintenir, assurer et améliorer les multiples fonctions des espaces naturels (continuité écologique, ruissellement, climat local, ressources diverses...).

La consommation d'espace est par définition *"le changement d'usage de ces sols pour les affecter à l'habitat et aux fonctions urbaines peut être considéré comme de la consommation d'espace. En effet, le sol est une ressource naturelle de surface limitée. La construction de routes ou bâtiments sur le sol est rarement un phénomène réversible. Ce changement d'utilisation des sols induit une perte de terres pouvant contribuer à la production agricole et à pourvoir aux besoins alimentaires,*

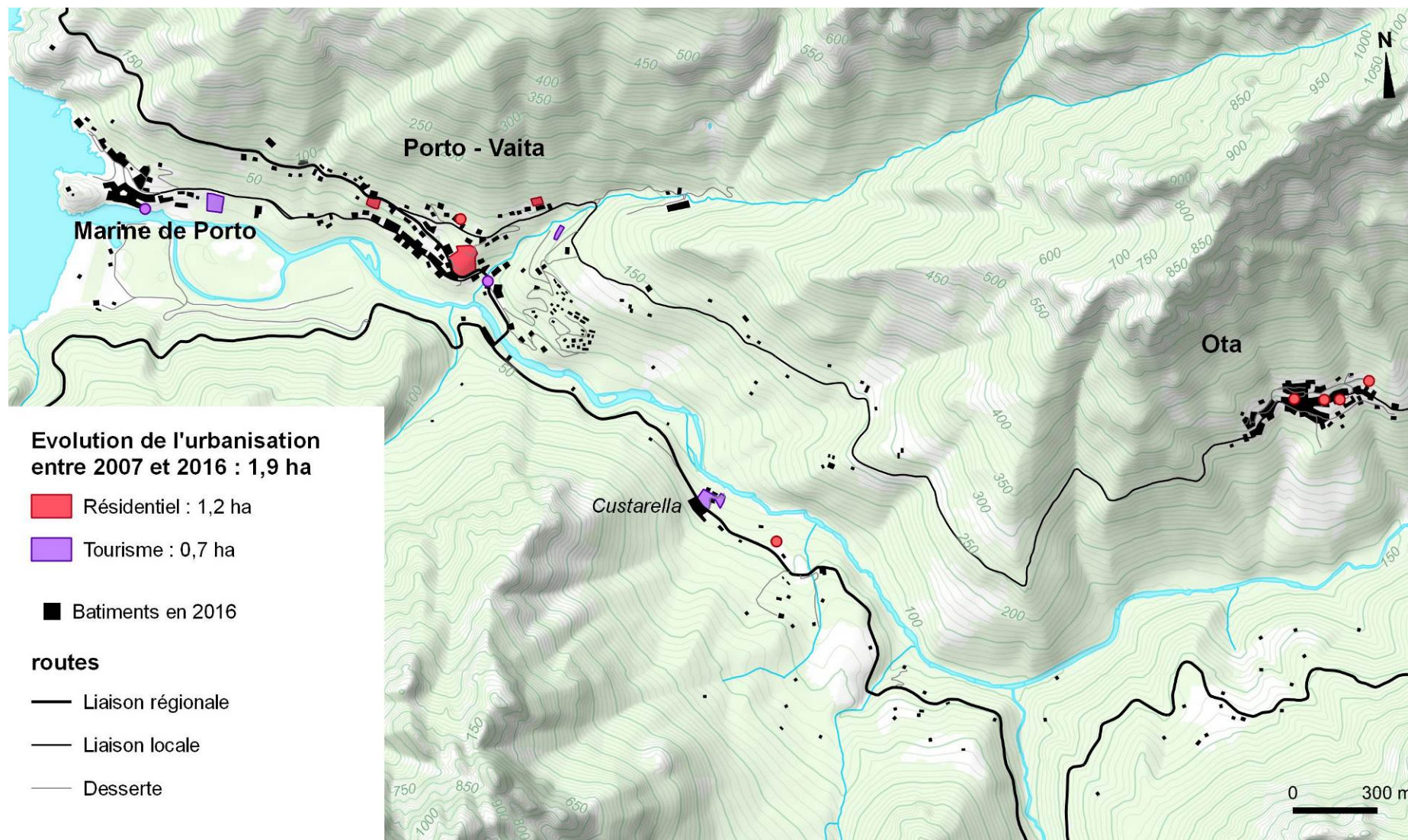
*ou une perte de fonctions écologiques des sols (régulation des écoulements de l'eau de ruissellement, réservoir et support de biodiversité, capacité de capter du CO2 par la croissance des végétaux). "*²

Cette notion soulève la complexité des rapports entre différentes vocations de l'espace ainsi que les moyens qui sont à la disposition des acteurs du territoire. Ainsi, l'outil de planification qu'est le PLU, est le reflet de cette gestion économe qui répond à un moment T, à la réglementation en vigueur et à des choix géopolitiques.

L'analyse de la gestion économe de l'espace est lisible à travers l'analyse "urbaine et foncière", à travers les données agricoles, à travers l'évolution des espaces naturels et leur état de conservation. Des indicateurs divers montrent la nature des impacts.

² Définition issue de "La revue du commissariat au développement durable – services de l'observation et des statistiques", p.6 - mars 2012

La consommation foncière entre 2007 et 2016



On observe durant ces 10 ans un **phénomène de densification et une consommation des espaces non urbains très faible**, avec un **rythme moyen de 2000 m²/construction par an**. Notons que ces 5 dernières années, les autorisations délivrées ne concernent que des extensions et des surfaces de plancher non habitable.

Dans l'ensemble, on compte un peu moins de deux hectares de terres consommées sur 23 parcelles. La plupart de l'évolution se situe à Vaita à la marine et à Custarella.

La création de complexes touristiques - hôtel à Porto et à Custarella - entraîne la consommation de 0,6 hectares sur trois parcelles.

A Vaita ce sont quatre constructions à vocation résidentielle qui marquent la consommation : soit 4 parcelles entières consommant 0,7 hectares de terres. En revanche à Ota l'évolution de l'urbanisation concerne pour la quasi-totalité des extensions de maisons existantes. Il y a seulement une maison nouvelle construite à l'extrémité Est du village.

Cette évolution permet de faire émerger plusieurs constats qui doivent inspirer les nouvelles orientations du PLU :

- Une forte rétention foncière avec une faible mise en vente du foncier libre ; une gestion patrimoniale qui se fait sur du long terme ;
- Une forte dureté foncière liée aux partages familiaux notamment au village ;
- Une difficulté à motiver des opérations d'ensemble en absence d'OAP
- L'absence de raccordement à la STEP tant au village qu'à Custarella ont empêché une dynamisation des demandes d'autorisation

Le PLU révisé intégrera ces paramètres dans l'élaboration de ses nouvelles orientations.

D- Parc immobilier et évolution de la demande

1. Evolution du parc 2011-2016

Les **données 2016** font un décompte de **702 logements** soit 52 logements de plus qu'en 2011. Cette évolution concerne également les mutations du parc existant. Elle se traduit par :

- 21 résidences principales en moins
- Une forte hausse de 93 résidences secondaires
- Une baisse de 22 logements vacants

Les résidences principales en diminution de 6 points, passant de 43,1% à 37,2% du parc entre 2011 et 2016 accompagnent la diminution de la population résidente.

En revanche les résidences secondaires sont en augmentation de +27,76% entre 2011 et 2016.

Ces mutations traduisent un départ des actifs vers d'autres communes notamment pour le prix des loyers, mais également à cause d'une fragilisation de l'économie locale encore très saisonnière.

La baisse très marquée des logements vacants (effet de l'OPAH ?) accompagne une mutation du parc de logements qui est au moins favorable à un bon taux d'usage du parc.

Ce parc est fortement caractérisé par une part élevée d'appartements mais on notera une stabilisation de leur nombre entre 2011 et 2016. Toutefois, ils représentent encore 65,7% du parc.

Le parc de maisons est quant à lui en progression de +31,6% soit 60 maisons supplémentaires. Cependant, cela semble relevé d'une erreur matérielle de l'INSEE (antérieure ou actuelle ?) sachant que sur cette période il n'y a pas eu une telle production de logements individuels. Les photographies aériennes en témoignent comme les données SITADEL.

	2016	%	2011	%
Ensemble	702	100,0	650	100,0
Résidences principales	261	37,2	280	43,1
Résidences secondaires et logements occasionnels	428	61,0	335	51,5
Logements vacants	13	1,9	35	5,4
Maisons	233	33,2	173	26,6
Appartements	464	66,1	469	72,2

Source : INSEE

La hausse du nombre de logements peut donc s'expliquer par une transformation de logement en plusieurs, par le changement de destination ou encore par une erreur matérielle de l'INSEE.

Les logements vacants restants sont des biens non utilisés à cause des successions non réglées ou des logements vétustes non rénovés.

2. Résidences principales

Les résidences principales datent pour 31% d'entre elles de 1971-1990. La dernière période 2006-2013 est marquée par un ralentissement puisque ces constructions ne représentent que 5% du parc.

Le nombre de pièces moyens est de 3,7/logement pour les maisons et de 3,4 pour les appartements.

Si la répartition des logements par taille montre un parc plutôt équilibré en 2011, on notera en 2016 une redistribution en faveur des logements de grandes tailles. En effet,

- 50,6% des résidences principales ont 4 pièces et plus

- 17,6% en ont 2 et moins
- 31,8% ont trois pièces.

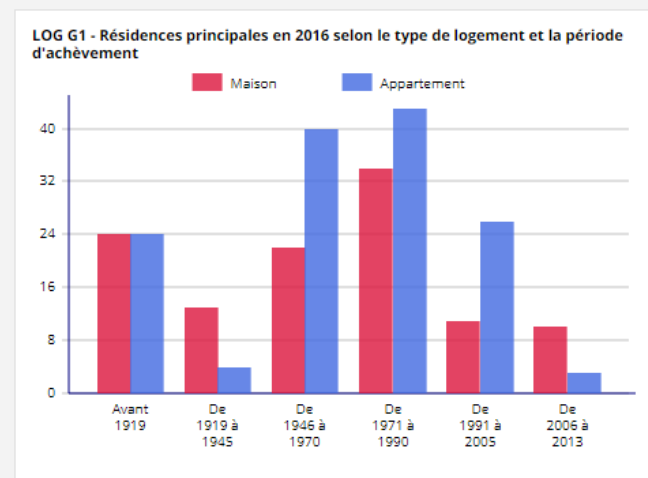
On peut donc affirmer que le parc récent produit des logements de grandes tailles et qu'il est fort probable que le parc ancien ait tendance à créer des regroupements de logements tant dans l'ancien au village que dans des immeubles des années 1970 qui auraient été destinés dans un premier temps à des logements de vacances. Le parc de logements principaux semble exclure de fait les besoins des populations célibataires ou en couple sans enfants.

L'évolution du parc de maisons explique ce processus.

18,5% du parc est antérieur à 1919, donnant une place importante aux constructions traditionnelles ayant un caractère historique et culturel.

Depuis 1991, on ne dénombre que 50 constructions nouvelles avec une période creuse entre 2006 et 2012, révélant la stagnation démographique.

LOG G1 - Résidences principales en 2016 selon le type de logement et la période d'achèvement



Résidences principales construites avant 2014.

Source : Insee, RP2016 exploitation principale, géographie au 01/01/2019.

3. Profil des occupants

Les emménagements ont eu lieu pour 21,8% d'entre eux ont eu lieu depuis 4 ans et moins montrant une attractivité certaine de la commune. Il y a donc une certaine mobilité au sein de la population qui peut aussi révéler une instabilité qui s'explique par :

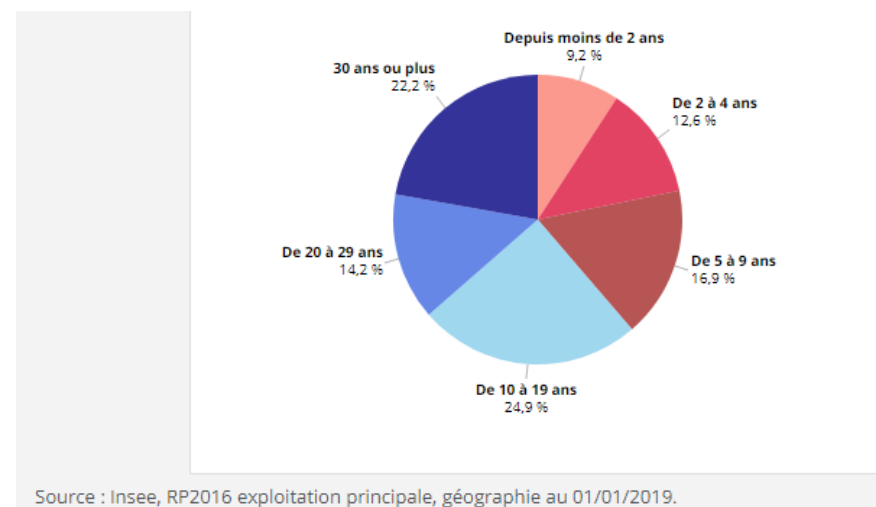
- la qualité des emplois (saisonnalité)
- la difficulté pour accéder au logement locatif ou en pleine propriété
- la recherche d'un autre cadre de vie.

Cependant, **61,3% des emménagements datent de plus de 10 ans.**

C'est pourquoi, **53,6% des occupants sont propriétaires**, part qui tend à se confirmer ce qui est en corrélation avec la hausse du nombre de maisons. En effet, en zone rurale, les habitants recherchent ce type de logement plutôt que les appartements. Par ailleurs, on constate que le nombre de locataire est important par rapport aux moyennes en zone rurale. Ce nombre est en baisse de près de 5 points alors qu'entre 2009 et 2015, la commune a pu mettre à disposition **8 logements communaux loués vides**. La mobilité de cette population est faible avec un niveau d'ancienneté moyen de 10 ans.

Le nombre de personnes logées à titre gratuit est en hausse, s'élevant à 47 personnes en 2016 comme en 2009. Cela peut s'expliquer par :

- la solidarité familiale encore très présente
- l'inadéquation du marché locatif à un instant « t » en disponibilité ou prix



4. Logements à caractère social

La commune dispose de :

- logements communaux à Ota -20 non meublés répartis comme suit 7F4, 9F3,4F2.
- logements sociaux – aucun

et envisage un renforcement de ce parc à Porto sur un terrain communal.

Le conseil municipal a délibéré afin d'instaurer le **droit de préemption urbain sur la totalité des zones urbaines et à urbaniser du PLU en vigueur**. Il avait pour objectif de mettre en œuvre la politique locale de l'habitat, de développement économique et social.

Face à un foncier « rare » il conviendra de s'assurer de la diversification du type de logements sur le long et moyen terme afin de garantir la diversité des classes sociales qui peuvent y accéder. L'intervention de la collectivité semble être indispensable pour éviter la spécialisation du marché immobilier.

Il convient de trouver un équilibre entre les destinations d'habitat et d'hébergements touristiques.

VIII- ANALYSE DU MARCHÉ FONCIER ET IMMOBILIER

Effets de l'héritage sociohistorique à l'échelle régionale
Demande immobilière et foncière locale

A- Effets de l'héritage sociohistorique à l'échelle régionale

Le contexte foncier et immobilier régional présente quelques complexités qui ne seront pas exposées ici ; cependant il apparaît opportun de présenter même succinctement quelques aspects structurels du contexte régional afin de mieux appréhender certaines tendances et dynamiques locales.

Ces éléments tendanciels sont également essentiels pour projeter l'évolution du territoire et mieux cerner les enjeux à l'échelle communale.

Les assises du Foncier de 2009 apportent des éléments de compréhension sur le contexte foncier de la région et sur les problématiques transversales qui sont ainsi à soulever à plusieurs échelles du territoire.

Bien qu'il existe des différences d'évolution entre les deux départements et des nuances importantes entre les espaces ruraux et les espaces littoraux et urbains, le patrimoine foncier corse est en proie à un **désordre**

juridique du fait des facteurs suivants :

- **une carence de titre de propriété** issue de circonstances sociohistoriques : des carences de l'ordre de 20-30% en zone urbaine et pouvant dépasser les 50% en zone rurale (estimation sur la base d'un échantillon sommaire)
- **une indivision** très fréquente qui est le reflet d'une pérennisation inhabituelle d'une forme de propriété collective qui aurait perdu aujourd'hui son sens
- **une maîtrise spatiale approximative** des limites de propriétés qui découlent de l'appropriation collective des sols dans les pratiques agro-pastorales traditionnelles et face à laquelle existe une grande difficulté à procéder à des bornages ou arpentages liées au coût et à la multitude des indivisaires. Ainsi, il y a en Corse 30 fois plus de BND que sur le continent (une BND peut contenir entre 4 et 30 lots selon les communes).
- **un morcellement foncier** important notamment en zone rurale hérité des pratiques autarciques et pratiques alimentaires : en

Corse du Sud la taille moyenne des parcelles est de 1,21 ha alors qu'en Haute Corse elle est de 0,72 ha. Dans le sud de la région, les disparités sont très importantes liées à l'héritage féodal qui a laissé de très grandes propriétés foncières en marge des villages.

Les zones littorales soumises à la pression urbaine sont de moins en moins exposées à ce type de blocage. Cependant en zone rurale, cette réalité est facteur d'une difficulté de gestion spatiale et temporelle face à un espace qui évolue avec les mutations économiques et sociales.

On observe en effet, les effets directs et indirects suivants :

- une difficile mise en exploitation sous différentes formes
- une perte de ressource à travers notamment la non-imposition sur ces biens ou l'impossibilité de les acquérir pour les collectivités
- une dégradation du patrimoine
- un immobilisme du système économique local notamment celui lié à l'agriculture (absence de baux, difficile mise en ferme...)
- une grande difficulté à réaliser des remembrements fonciers.
- Inégalités géographiques et ses impacts socioéconomiques

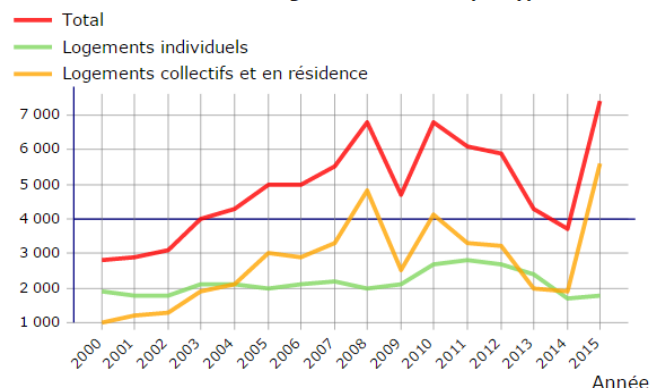
1. Evolution de la production de logements

« En 2015, en Corse, avec **7 400 autorisations de construire** estimées, l'activité du secteur de la construction prend le contre-pied de la tendance baissière de ces dernières années. Avec **3 700 logements de plus sur un an**, le nombre d'autorisations a été multiplié par deux par rapport à 2014.

En France métropolitaine, après trois ans de baisse (- 11 % en 2014, - 13 % en 2013 et - 6 % en 2012), le nombre d'autorisations augmente également : + 3,8 % sur un an (+ 0,7 % pour les logements individuels et + 5,7 % pour les logements collectifs). »

Dans la région, la baisse est imputable aux logements individuels qui diminuent pour la troisième année consécutive. Cette année, leur nombre diminue de 22 %, après - 15 % en 2013 et - 4 % en 2012. Parallèlement, le nombre de logements collectifs et en résidence est stable par rapport à l'année précédente. Il avait toutefois chuté en 2013 (- 41 %) (figure 1).

1 - Évolution du nombre de logements autorisés par type en Corse



Note : données brutes provisoires arrondies à la centaine en date réelle
Source : SOeS, Sit@del2.

En Corse, la hausse est imputable aux logements collectifs et en résidence avec 3 700 autorisations de plus par rapport à 2014, après - 5 % en 2014 et - 37,5 % en 2013. Parallèlement, le nombre de logements individuels reste stable sur un an, avec seulement 100 autorisations supplémentaires. Il avait toutefois chuté en 2014 (- 29 %) (figure 1).

2 - Logements autorisés par département

en %

	Logements en 2015 (nombre)	Évolution 2015/2014	Évolution annuelle moyenne 2014/2009 (1)
Corse-du-Sud	5 600	205,1	-0,3
Haute-Corse	1 700	-3,8	-8,5
Corse	7 400	101,8	-4,9
France métropolitaine	372 200	3,8	-0,2

(1) : taux d'évolution annuel qu'aurait connu la construction de logements, pour le département ou la région, si l'évolution avait été la même pour chaque année de la période considérée.

Note : données brutes provisoires arrondies à la centaine en date réelle. Les évolutions sont calculées sur données non arrondies.

Champ : France métropolitaine.

Source : SOeS, Sit@del2, estimations à fin février 2015.

« Le stock de logements disponibles en fin d'année atteint 1490 logements, en recul de 3 %. Il demeure néanmoins très élevé ».

Cette disponibilité est concentrée dans les zones urbaines dynamiques car de nombreuses opérations sont gérées par les promoteurs ou grands propriétaires fonciers.

Cette dynamique ne s'applique pas dans les zones urbaines intermédiaires et rurales, où le marché immobilier est dans une logique locale. En effet, la réalisation de projet d'ensemble est limitée par l'absence d'investisseurs à ces échelles, par l'indisponibilité du foncier (morcellement/indivis) et par un potentiel de clientèle bien moindre. En dernier lieu, contrairement aux zones urbaines (à l'exception de quelques quartiers), les espaces intermédiaires ont une clientèle touristique qui influence aussi le marché.

Cet état de fait favorise des dynamiques de particulier à particulier et donc entretient généralement la place de la résidence individuelle.

2. Evolution des prix

La tendance des prix est à la hausse de manière générale bien qu'on observe un réajustement face à la baisse des ventes et à la hausse des stocks disponibles durant cette période d'incertitude conjoncturelle nationale.

Ainsi, les derniers chiffres INSEE montrent une oscillation **des prix de ventes entre 3000 euros et 6000 euros/m²** avec des variations selon qu'il s'agit de maison ou d'appartement.

En 2015, le **prix de vente moyen d'une maison** est de 318 330 euros alors qu'en France métropolitaine ces prix sont inférieurs de 28%. Ces prix sont cependant en forte baisse par rapport au prix moyen de 2014, 391000 euros. Pour les appartements, on observe une légère hausse à 3581 euros/m² prix ici inférieurs à la moyenne nationale, certainement liée à une offre exponentielle dans les centres urbains et un effet de mévente lors de ces dernières années de crise immobilière avec une forte disponibilité.

Source :

*Assemblée de Corse – Rapport de mission Protection du patrimoine foncier – avril 2014

Rapport sur la problématique foncière en Corse – Conseil économique, social et culturel de Corse – 2009

Bilan économique de la Corse 2013-2015

En zone rurale, les prix fixés souvent par des particuliers sont assez irréguliers du fait de la diversité des cas. Par ailleurs, les maisons traditionnelles ont une plus-value certaine malgré les travaux de mise en conformité.

Ces prix et la rareté des mises en vente limitent les possibilités d'accès au logement. De ce fait, les candidats à l'installation se tournent vers le terrain à bâtir.

B- Demande immobilière et foncière locale

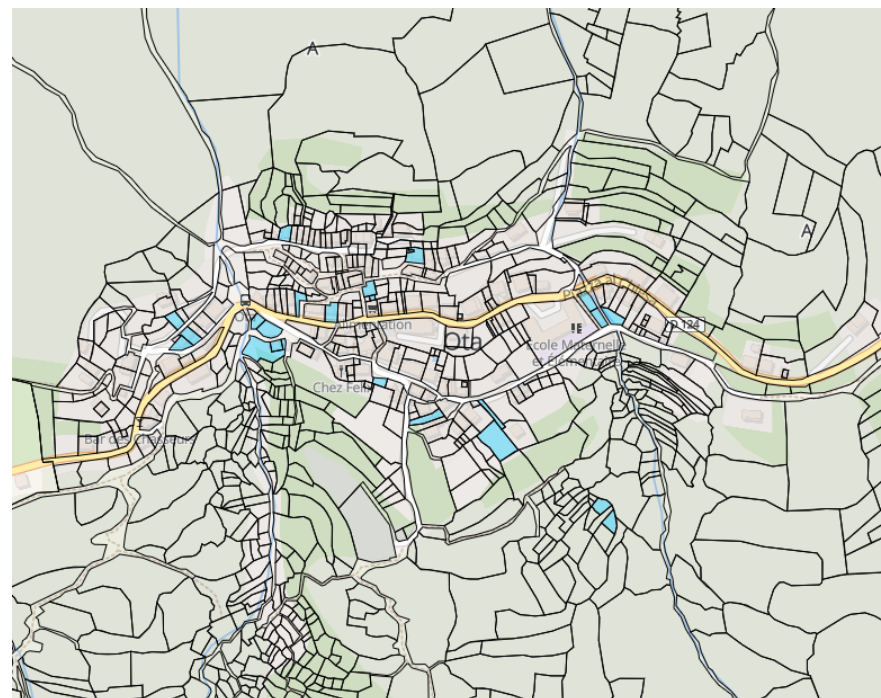
1. Etat de la demande

Sur la commune d'Ota, on observe plusieurs mouvements sur la période 2014 – 2018 selon la base de données *etalab.gouv.fr*.

En effet, au niveau du village maisons, appartements et petits jardins ont fait l'objet de transactions à des prix très variables. D'après la commune, une population étrangère s'intéresse aux maisons traditionnelles, bien que cela reste encore très anecdotique. Les transactions ont été bien plus nombreuses dans ce secteur de la commune qu'à Porto et Vaita.

En effet, à Porto-Vaita elle se limite à des ventes de petits appartements et la vente du terrain destiné à la réalisation du parking ; les prix du bâti au m² sont bien sûr bien plus élevé.

En zone rurale, les familles sont à la recherche d'une qualité de vie qui fait référence au cadre naturel environnant. L'offre en maison tant à l'accession qu'à la location est faible. Ces populations se tournent donc vers les communes voisines.



Localisation des transactions 2014-2018

Le marché foncier et immobilier est donc limité. Au village, les partages familiaux expliquent souvent la mise sur le marché de petites parcelles et de maisonnettes dans les quartiers moins riches.

Aussi, le PLU n'a pas dynamiser la production de logements comme vu auparavant et le marché local reste faible. Des orientations pour favoriser la diversification du parc semblent s'imposer pour répondre aux populations actives, mais aussi parfois aux personnes en phase de décohabitation ou les personnes âgées n'ayant plus les capacités de vivre dans des maisons avec des étages, des escaliers étroits Et cette offre doit viser tant le marché locatif qu'en accession.

2. Evolution 2009-2018 des autorisations d'urbanisme

Les données SITADEL dégagent les tendances suivantes :

Année	Logement individuel autorisé	Surface logement individuel	Logement collectifs autorisé	Surface logement collectif	Surface totale
2009	1	54 m ²	0	0	54 m ²
2010	1	145 m ²	0	0	145 m ²
2011	1	46 m ²	0	0	46m ²
2012	0	0	0	0	0
2013	0	0	0	0	0
2014	0	0	0	0	0
2015	0	0	0	0	0
2016	-	-	-	-	-
2017	-	-	-	-	-
2018	-	-	-	-	-
Total	3	245 m²	0	0	245 m²

Année	Permis de construire	Déclaration préalable
2009	2	0
2010	1	1
2011	2	1
2012	1	2
2013	2	3
2014	0	1
2015	0	0
2016	-	-
2017	-	-
2018	-	-
Total	8	8

Les données SITADEL corroborent les observations photographiques avec une faible demande d'autorisation et de ce fait une faible évolution du parc de logement et de l'espace urbain. Les données semblent ne pas être disponibles pour les dernières années.

Comme évoqué précédemment, les demandes concernent pour l'essentiel ces derniers mois, les rehaussements d'établissements existants en quête de modernisation ou des maisons du village dont la taille d'origine est modeste.

Les données communales permettent d'établir l'état des lieux suivant pour la période de 2014 à 2019 : 7 autorisations d'urbanisme concernant :

- création et modification de façades (parcelle 845)
- rénovation et extension d'une maisonnette (parcelle 66)
- création d'un hangar à Geneparello
- une maison à Porto (parcelle 1304)
- une extension de maison à Vaita (parcelle 815)
- usine d'eau potable – pont de Pianella
- une extension pour créer un local artisanal à Vaita – route du village (parcelle 865)

Entre 2020 et 2021, 3 demandes d'autorisations sont recensées concernant exclusivement le bâti existant sans création de logement nouveau.

De ce fait la consommation foncière est proche de 0.

X- ENJEUX

THEMATIQUE	ENJEUX	NIVEAU DE L'ENJEU	AIRES GEOGRAPHIQUES CONCERNEES	OBSERVATIONS
Géologie Géomorphologie	Intégrer la contrainte topographique		Ota et Porto partie exposée sud	Cette question va concerner le paysage, les implantations des constructions, les risques naturels...
Climat	Intégrer cette question dans les choix d'aménagement		Les lieux de vie de la commune	En anticipation de l'aggravation des épisodes caniculaires et des fortes précipitations et de leur multiplication
Risques naturels inondations /submersionmarine	Réorganiser la plage et arrière-plage de Porto pour intégrer le risque		Porto plage	Les deux risques se superposent sur les sites à enjeux
Risques naturels incendies	Reconquérir les anciens terrains de culture ; régler l'occupation des sols en fonctions des aléas		Toute la commune	L'atlas présente des limites pour une application à l'échelle réglementaire du PLU – échanges en cours avec les services.
Risques naturels mouvement de terrain - éboulis	Intégrer dans les choix d'aménagement ce risque		Les aires bâties et les espaces fréquentés	Délibération pour engager un plan de gestion multi-risques prise par la commune
Risques naturels radon	Prendre en compte cette donnée		Les lieux habités	Les bâtiments publics prennent déjà en compte ce risque.
Eau	Poursuivre l'amélioration des conditions de gestion et anticiper les changements à venir		Toute la commune	Le Plu est limiter à cet égard mais proposera des dispositions indirectes
Déchets	Poursuivre les efforts d'amélioration de la collecte		Tous les lieux habités	Problématique intercommunale et régionale – hors compétence PLU.
Pollution lumineuse	Intégrer cette pollution dans les choix d'aménagement pour limiter sa propagation et imposer des conditions d'implantation		Toute la commune	Faible mais ce territoire (Fango – col de Sevi – vallée du Porto) est un des territoires les moins pollués de France et certainement d'Europe ; c'est un atout à plusieurs titres.

THEMATIQUE	ENJEUX	NIVEAU DE L'ENJEU	AIRES GEOGRAPHIQUES CONCERNEES	OBSERVATIONS
Pollution sonore	Se doter de moyens pour réduire l'emprise des espaces de circulation motorisés. Ecarter les activités incompatibles avec les zones résidentielles		Lieux habités et de transit	On ne tient compte que des phénomènes sur le territoire terrestre – les incidences sonores dans le golfe ne peuvent être réglementées par le PLU.
Paysage	Considérer toutes les échelles de paysages dans les choix d'urbanisation et réglementer en conséquence.		Tout le territoire	SPR en cours d'élaboration qui ne peut pas encore être intégré dans le PLU comme servitude ; mise à jour à posteriori mais prise en compte de certaines données pour le règlement futur notamment dans la périphérie proche d'Ota. Contrôle de l'ABF sur l'ensemble des autorisations d'urbanisme.
Habitat sensible	Réorganiser l'arrière-plage de Porto et la plage pour assurer une restauration du site et une meilleure prise en compte du caractère naturel.		Porto	Espace peu bâti mais très fréquenté sur une période de 3-4 mois
Faune	Encadrer la fréquentation du site Natura 2000 Limiter la fragmentation des espaces naturels Concilier élevage et protection des habitats naturels		Porto et toutes la commune	Espèces déterminantes présentes sur le site à prendre en compte à leur du zonage Projet en cours pour réorganiser la circulation et le stationnement Sur les falaises où on trouve des espèces endémiques, le risque est très faible car le site est inaccessible.
Flore	Considérer la présence de la flore endémique dans les choix d'urbanisation et concilier les pratiques pastorales avec préservation des habitats		Porto	Enjeu fort si les zones d'extension le concerne.

THEMATIQUE	ENJEUX	NIVEAU DE L'ENJEU	AIRES GEOGRAPHIQUES CONCERNEES	OBSERVATIONS
Démographie et Population	Créer les conditions pour stabiliser la démographie, aider à l'installation des ménages de manière durable		Village et Porto-Vaita	Cela concernera aussi les questions du logement et de l'économie.
Economie	Diversifier les activités économiques dans le respect des sites ; soutenir leur modernisation		Porto-Vaita	Le PLU est limité dans cette fonction sauf par les possibilités qu'il offre en matière de possibilités à construire.
Habitat – logement	Diversifier le parc de logements en adéquation avec les besoins identifiés et le paysage urbain		Porto et Ota	Urgence à freiner la « déprise » actuelle mais de manière durable et qualitative
Circulation – Stationnement	Réorganiser les flux et le stationnement au cœur de Porto et Ota pour favoriser une restauration des lieux naturels et urbains			Permis d'aménager en cours – forte implication communale – au cœur de la stratégie de revitalisation urbaine
Consommation d'espace	Créer des espaces bâtis plus structurés dans les futurs choix d'aménagement.			La faible consommation des 5 dernières années explique que cet enjeu est secondaire. La densification n'est pas une alternative vue la faible part des surfaces résiduelles et l'impact des risques.

L'évaluation portée sur le niveau de l'enjeu se fait par rapport à la portée locale et au contexte communal :

Fort : problématique locale dont la portée des impacts pourrait interférer également à l'échelle géographique supérieure du bassin ou du département

Moyen : problématique dont la portée de l'enjeu est ciblée et se maintient dans l'espace strictement communal

Faible : problématique ciblée à des sites ponctuels

- aucun : aucune problématique significative

Il existe de fortes interactions entre les enjeux des thématiques relevées ci-avant. Le site de Ota-Porto est aussi remarquable qu'un site à enjeux où peuvent s'interposer des problématiques parfois contradictoires. L'enjeu global consiste à appliquer concrètement les principes fondamentaux du développement durable.

ANNEXES

ANNEXE 1

AUTORISATION DE DEFRICHEMENT

Opérations exclues

Les terrains appartenant à l'État (forêts domaniales), et par extension les défrichements entrepris par l'État, même s'il n'en est pas propriétaire, sont exemptés d'autorisation.

Ne sont pas considérées comme un défrichement les opérations :

- ayant pour but de remettre en valeur d'anciens terrains de culture ou de pacage envahis par la végétation (garrigues, landes et maquis),
- portant sur les noyeraies à fruit, oliveraies, plantations de chênes truffiers et vergers à châtaignes,
- portant sur les taillis à courte rotation normalement entretenus et exploités, implantés sur d'anciens sols agricoles depuis moins de 30 ans,
- de déboisement ayant pour but de créer à l'intérieur des forêts les équipements indispensables à leur mise en valeur et à leur protection (route, chemin, point d'eau, etc.),
- étant la conséquence indirecte d'opérations de servitude d'utilité publique (distribution d'énergie par exemple).

Sont exemptées d'autorisation, les opérations de défrichement réalisées dans :

- les bois de superficie inférieure à un seuil compris entre 0,5 et 4 hectares, fixé par département,

- les parcs ou jardins clos, de moins de 10 hectares, attenants à une habitation,
- les zones dans lesquelles la reconstitution des boisements après coupe rase est interdite ou réglementée, ou ayant pour but une mise en valeur agricole,
- les bois de moins de 20 ans.

Sanctions

Le défrichement de plus de 10 m² sans autorisation peut être sanctionné d'une amende de 150 € par m² défriché.

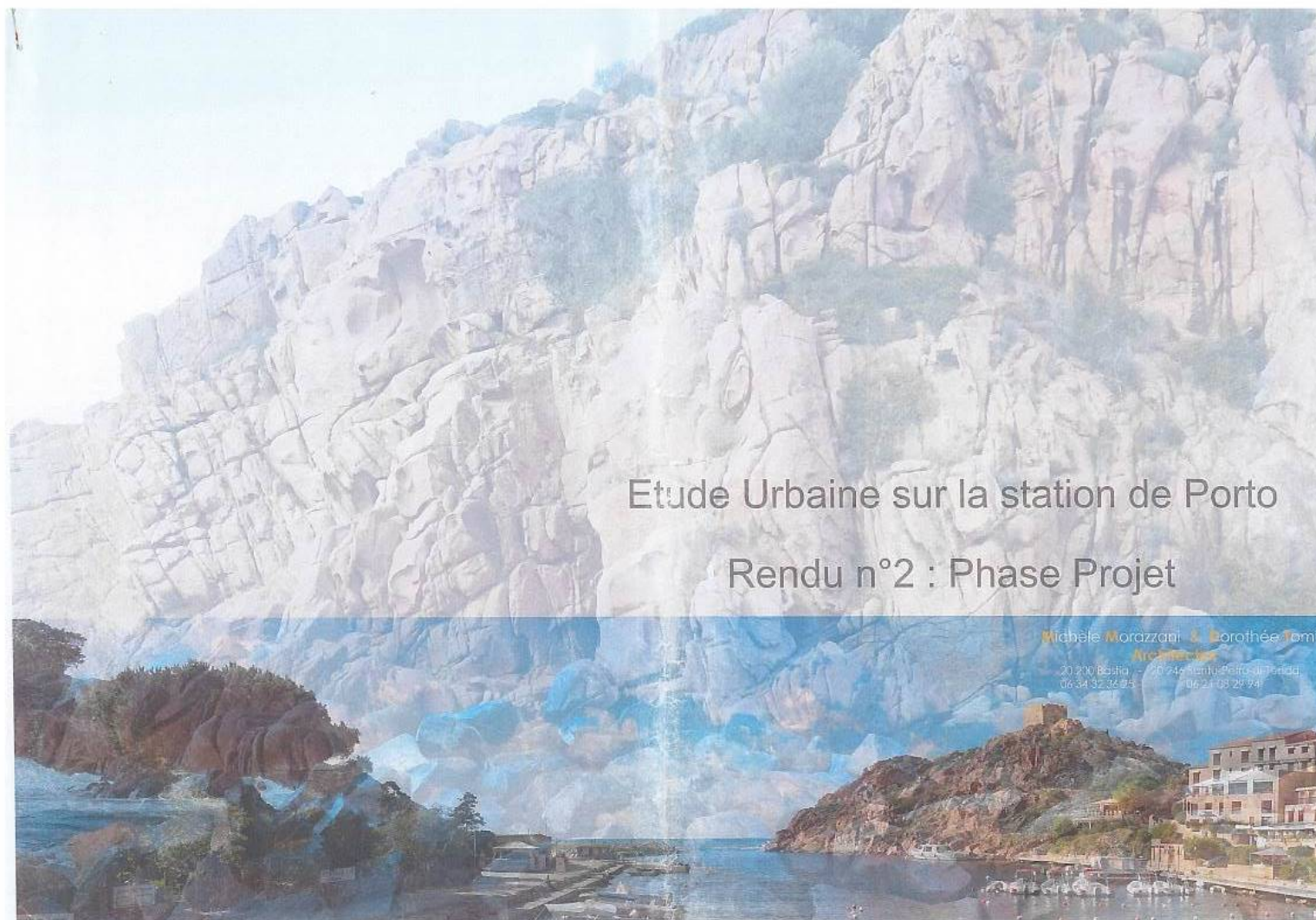
Le défrichement illicite d'une réserve boisée peut être sanctionné d'une amende forfaitaire de :

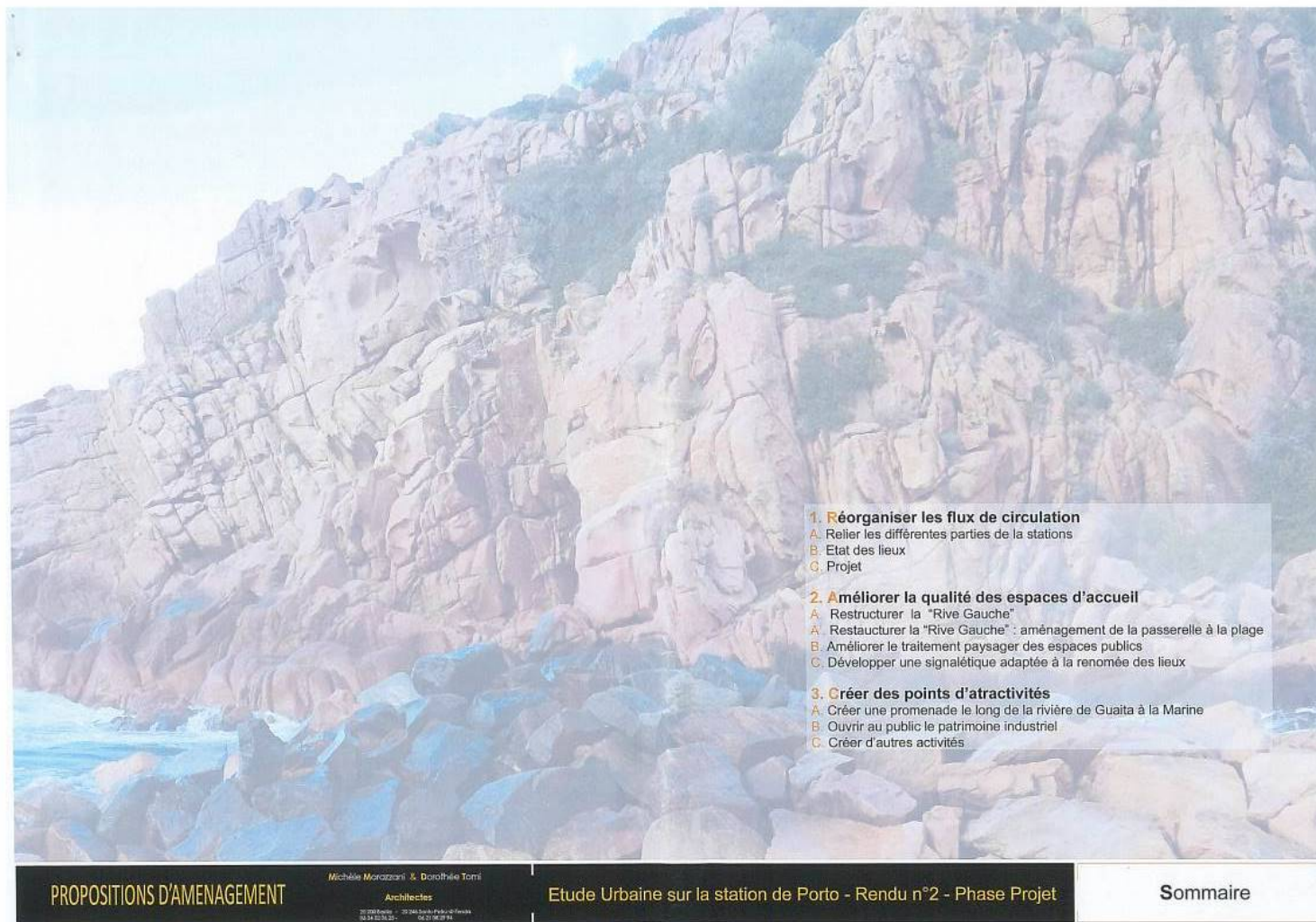
- 3750 € en-dessous de 10 m²,
- 450 €/m² à partir de 10 m².

Dans les forêts de protection, les défrichements inférieurs à 10 m² sont sanctionnés d'une amende de 1 500 € (peine doublée au-delà).

Sont également précisés les cas dans lesquels peut être ordonné l'arrêt immédiat des travaux, la consignation des matériaux et du matériel de chantier, voire le rétablissement des terrains par l'administration aux frais du propriétaire.

ANNEXE 2







L'ETAT DES LIEUX

Observations

- Etat des lieux / rappel de chiffres :
 - environ 250 places payantes
 - env. 800 places au total d'après le rapport d'étude de Pierre-Marie Luciani "Evaluation des avantages liés au site UNESCO de Corse"
 - 10 à 15 bus/jour
- Les stationnements occupent une place prépondérante alors que les cheminements piétons sont très limités
- Stationnement des motos en partie basse de la Place de la marine

LEGENDE

- circulations des véhicules
- circulations piétonnes
- zones de stationnement payant
- zones de stationnement gratuit
- arrêt autocars de tourisme (arrêt d'usage non matérialisé)
- arrêt autocars
- espaces piétons

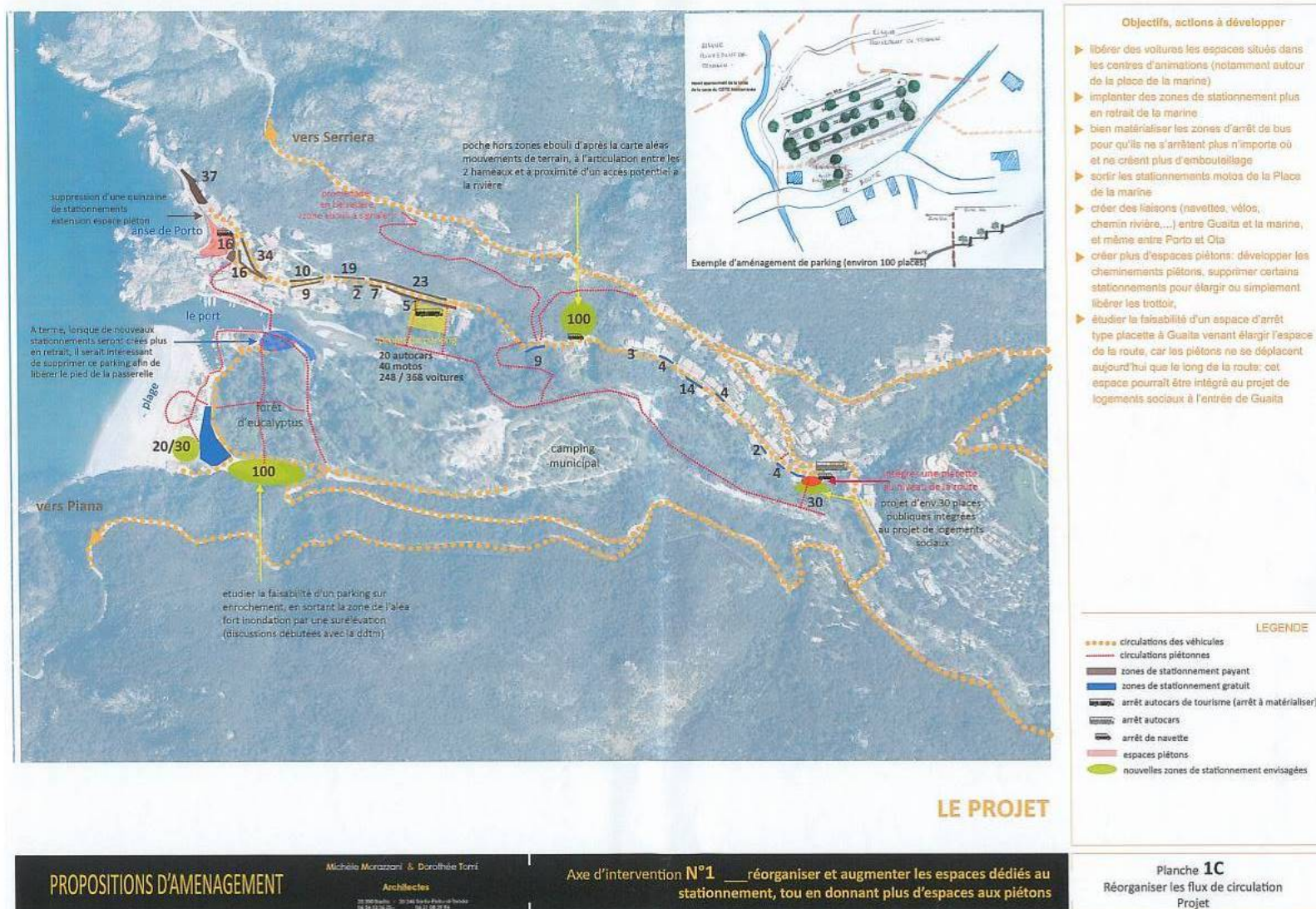
PROPOSITIONS D'AMENAGEMENT

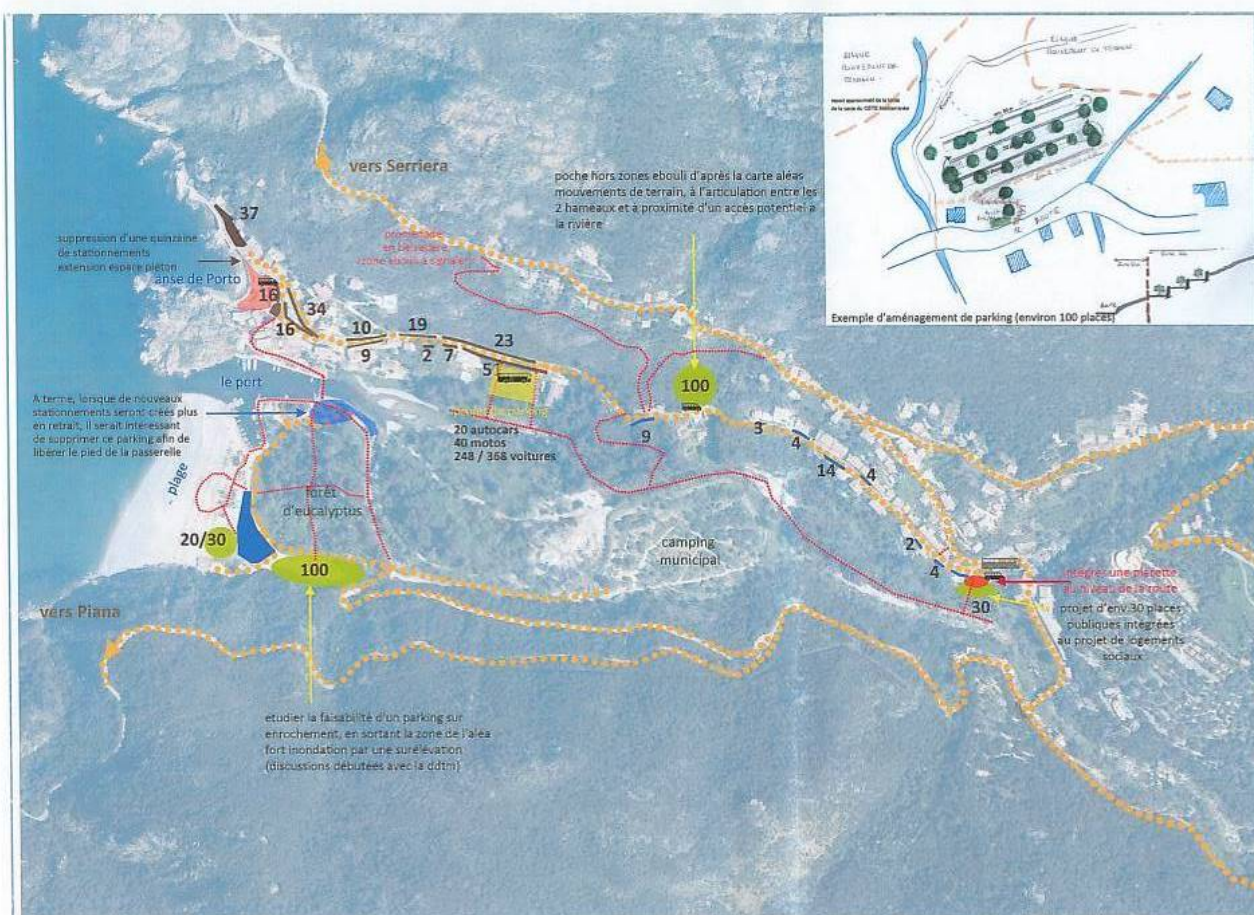
Michèle Morazzani & Dorothée Torri
Architectes
33 098 844 44 - 33 546 546 546 546 546
10 10 10 10 10 10 10 10 10 10

Axe d'intervention N°1 réorganiser et augmenter les espaces dédiés au stationnement, tout en donnant plus d'espaces aux piétons

Planche 1B
Réorganiser les flux de circulation
Etat des lieux







Objectifs, actions à développer

- ▶ libérer des voitures les espaces situés dans les centres d'animations (notamment autour de la place de la marine)
- ▶ implanter des zones de stationnement plus en retrait de la marine
- ▶ bien matérialiser les zones d'arrêt de bus pour qu'ils ne s'arrêtent plus n'importe où et ne créent plus d'embouteillage
- ▶ sortir les stationnements motos de la Place de la marine
- ▶ créer des liaisons (navettes, vélos, chemin rivière,...) entre Guaita et la marine, et même entre Porto et Ota
- ▶ créer plus d'espaces piétons: développer les cheminements piétons, supprimer certains stationnements pour élargir ou simplement libérer les trottoirs,
- ▶ étudier la faisabilité d'un espace d'arrêt type placette à Guaita venant élargir l'espace de la route, car les piétons ne se déplacent aujourd'hui que le long de la route: cet espace pourrait être intégré au projet de logements sociaux à l'entrée de Guaita

LEGENDE

- ==== circulations des véhicules
- ==== circulations piétonnes
- zones de stationnement payant
- zones de stationnement gratuit
- arrêt autocars de tourisme (arrêt à matérialiser)
- arrêt autocars
- arrêt de navette
- espaces piétons
- nouvelles zones de stationnement envisagées

LE PROJET

PROPOSITIONS D'AMENAGEMENT

Michèle Morazzoni & Dorothée Tori

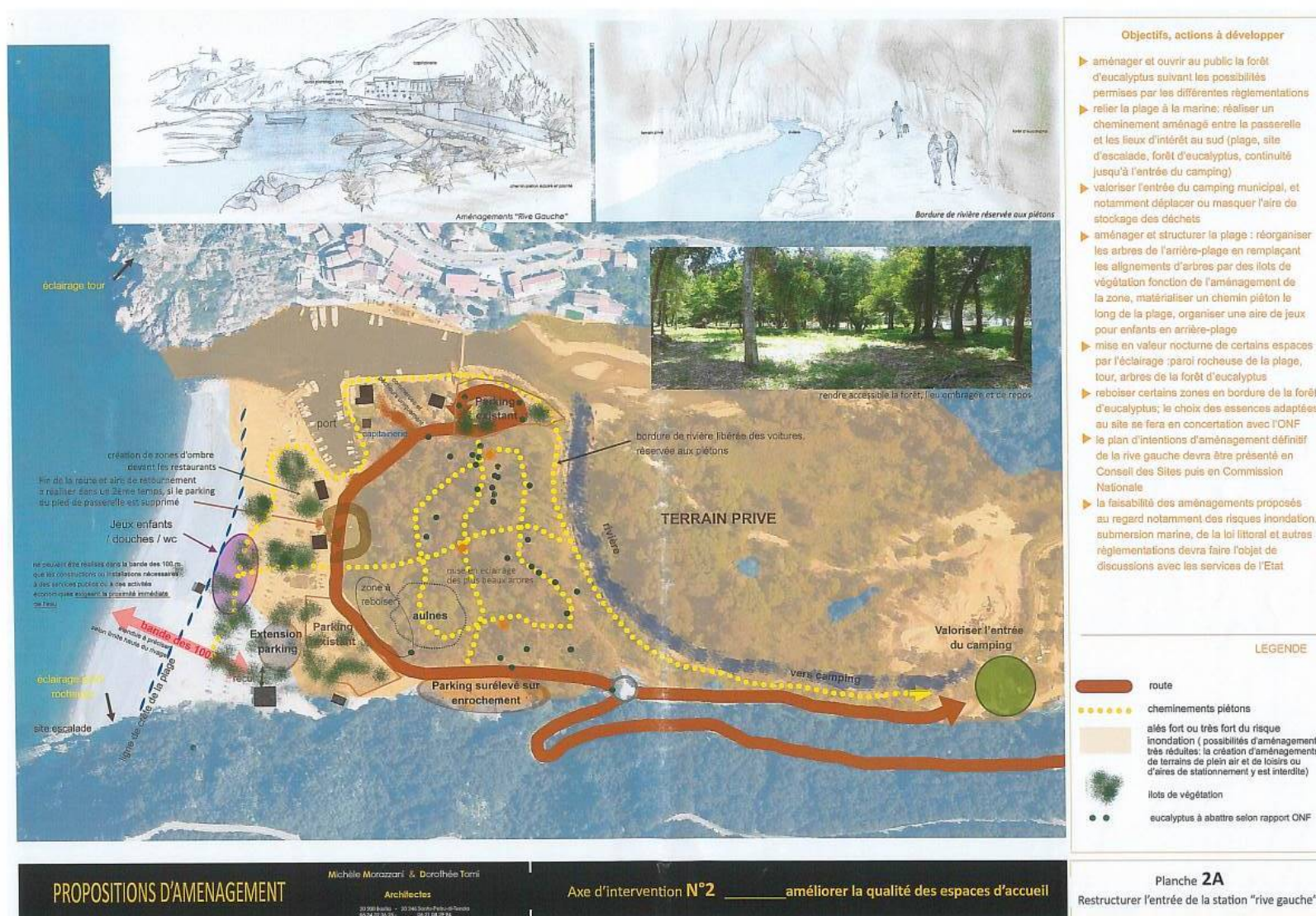
Architectes

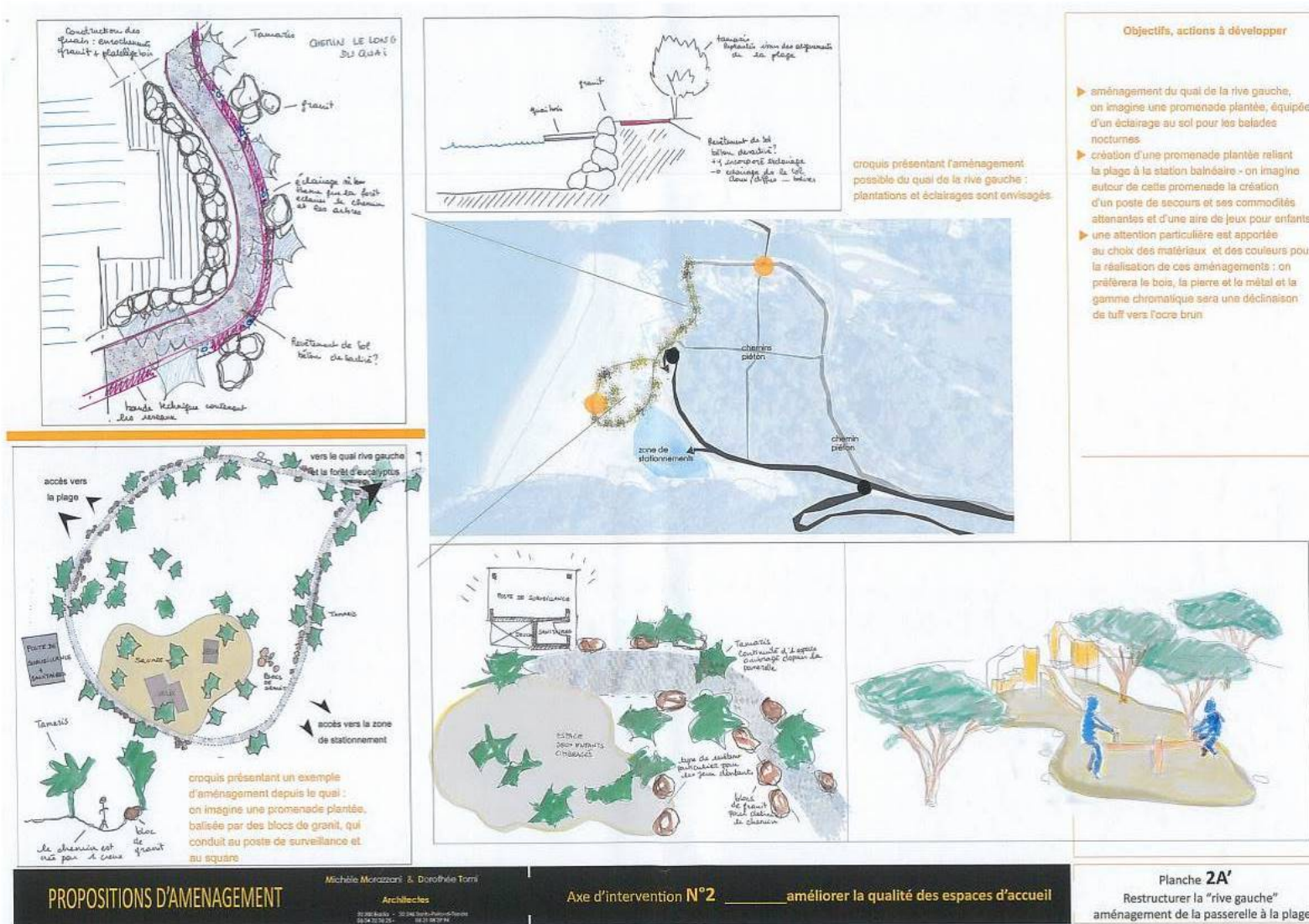
20 000 000 000 - 20 000 000 000
100 000 000 000 - 100 000 000 000

Axe d'intervention N°1 ____ réorganiser et augmenter les espaces dédiés au stationnement, tout en donnant plus d'espaces aux piétons

Planche 1C
Réorganiser les flux de circulation
Projet

1 29/03/2021 - 205





Nettoyer le lit de la rivière

Nettoyer les abords de route, dégager les perspectives, offrir une meilleure lecture de l'entrée de ville, et améliorer la façade de "l'Hotel du pont"

Valoriser l'entrée du camping par l'utilisation de blocs de granit présents in situ

exemple d'un traitement de l'entrée du camping

Suppression de l'aire de carénage et port à sec

Suppression du volume de sable au sud de la forêt d'eucalyptus

Mise en valeur de composantes du paysage par un éclairage nocturne

paroi rocheuse

certaines arbres remarquables

exemple d'éclairage : tour de Pinarello à Sainte-Lucie de Porto-Vecchio

la tour de Sia

croquis de la place de la marine

création d'une zone d'ombre supplémentaire sur la place de la marine

végétaux existants de hautes tiges créant de l'ombrage

square

création d'un ombrage au niveau du square

Objectifs, actions à développer

- nettoyer le lit de la rivière afin de le rendre accessible et favoriser les promenades,
- nettoyer et débarasser les abords de la départementale D n°84 afin de rendre plus lisible l'entrée de la station balnéaire depuis Evisa, et d'ouvrir la perspective sur le pont,
- améliorer la façade de l'Hotel du Pont en accord avec les propriétaires de celui-ci, car sa vétusté, première image rencontrée lorsqu'on arrive à Porto en provenance d'Evisa, déssert fortement l'image de la station balnéaire
- créer de généreuses zones d'ombre sur les espaces publics, favorables à la détente, ces espaces sont désertés en période estivales car ils sont "trop chauds" et donc incompatible avec la flânerie
- mettre en valeur l'entrée du camping municipal, par un vocabulaire simple qui pourrait être décliné à plusieurs endroits différents
- mise en valeur d'éléments singuliers du paysage et du patrimoine de Porto, comme des ponctuations remarquables, par un éclairage nocturne

LEGENDE

PROPOSITIONS D'AMENAGEMENT

Michèle Morazzari & Dorothée Tomi

Architectes

Axe d'intervention N°2 améliorer la qualité des espaces d'accueil

Planche 2B

Améliorer le traitement paysager des espaces publics



Bienvenue à **PORTO**
golf classé
au patrimoine
 mondial de
l'UNESCO

Bienvenue à **PORTO**
site inscrit
au patrimoine mondial
de l'UNESCO

Bienvenue à **PORTO**
UNESCO

Bienvenue à **PORTO**
UNESCO



importance du granit comme élément incorporé à la signalétique où la pierre devient le support des enseignes

croquis ou photo de table d'orientation, qui présentent le site et les composantes remarquables de son paysage

plan horizontal ou incliné permettant de situer les éléments remarquables du site

pierres de granit dressées servant de support

Photos de table d'orientation - elles pourraient aussi être en relief et reprendre les composantes du paysage

Objectifs, actions à développer

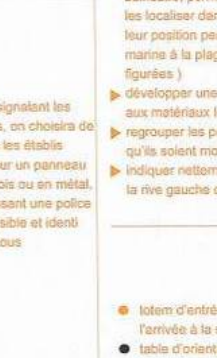
- mettre en place une signalétique adaptée à la renommée des lieux : la mention "site UNESCO" doit être visible
- signalétique pour l'accueil : totem d'entrée de ville accompagné (ou non suivant la place) d'un plan de la station, ou d'une table d'orientation - on imagine la pose de 4 totems : depuis Serriera, depuis Piana, depuis Evisa et depuis Ota
- tables d'orientations + plan de la station placées vers le paysage marin et la station balnéaire, permettant d'informer le public et de les localiser dans le site - leur éloignement et leur position permettent aussi de relier la marine à la plage (localisations potentielles figurées)
- développer une signalétique en référence aux matériaux locaux : granit, bois, métal
- regrouper les panneaux d'informations afin qu'ils soient moins nombreux et plus efficaces
- indiquer nettement au public la rive droite et la rive gauche de Porto

LEGENDE

- totem d'entrée de ville qui signalent l'arrivée à la station balnéaire
- table d'orientation, présentant le plan de la station balnéaire, orienté vers le grand paysage marin/ localisations potentielles
- panneau indiquant la rive droite ou la rive gauche de Porto
- panneaux signalant les commerces



Bienvenue à **SEYSSINS**
site inscrit
au patrimoine mondial
de l'UNESCO



importance du granit comme élément incorporé à la signalétique où la pierre devient le support des enseignes

croquis ou photo de table d'orientation, qui présentent le site et les composantes remarquables de son paysage

plan horizontal ou incliné permettant de situer les éléments remarquables du site

pierres de granit dressées servant de support

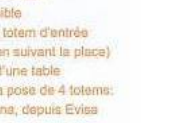
Photos de table d'orientation - elles pourraient aussi être en relief et reprendre les composantes du paysage

Objectifs, actions à développer

- mettre en place une signalétique adaptée à la renommée des lieux : la mention "site UNESCO" doit être visible
- signalétique pour l'accueil : totem d'entrée de ville accompagné (ou non suivant la place) d'un plan de la station, ou d'une table d'orientation - on imagine la pose de 4 totems : depuis Serriera, depuis Piana, depuis Evisa et depuis Ota
- tables d'orientations + plan de la station placées vers le paysage marin et la station balnéaire, permettant d'informer le public et de les localiser dans le site - leur éloignement et leur position permettent aussi de relier la marine à la plage (localisations potentielles figurées)
- développer une signalétique en référence aux matériaux locaux : granit, bois, métal
- regrouper les panneaux d'informations afin qu'ils soient moins nombreux et plus efficaces
- indiquer nettement au public la rive droite et la rive gauche de Porto

LEGENDE

- totem d'entrée de ville qui signalent l'arrivée à la station balnéaire
- table d'orientation, présentant le plan de la station balnéaire, orienté vers le grand paysage marin/ localisations potentielles
- panneau indiquant la rive droite ou la rive gauche de Porto
- panneaux signalant les commerces



Bienvenue à **SEYSSINS**
site inscrit
au patrimoine mondial
de l'UNESCO



importance du granit comme élément incorporé à la signalétique où la pierre devient le support des enseignes

croquis ou photo de table d'orientation, qui présentent le site et les composantes remarquables de son paysage

plan horizontal ou incliné permettant de situer les éléments remarquables du site

pierres de granit dressées servant de support

Photos de table d'orientation - elles pourraient aussi être en relief et reprendre les composantes du paysage

Objectifs, actions à développer

- mettre en place une signalétique adaptée à la renommée des lieux : la mention "site UNESCO" doit être visible
- signalétique pour l'accueil : totem d'entrée de ville accompagné (ou non suivant la place) d'un plan de la station, ou d'une table d'orientation - on imagine la pose de 4 totems : depuis Serriera, depuis Piana, depuis Evisa et depuis Ota
- tables d'orientations + plan de la station placées vers le paysage marin et la station balnéaire, permettant d'informer le public et de les localiser dans le site - leur éloignement et leur position permettent aussi de relier la marine à la plage (localisations potentielles figurées)
- développer une signalétique en référence aux matériaux locaux : granit, bois, métal
- regrouper les panneaux d'informations afin qu'ils soient moins nombreux et plus efficaces
- indiquer nettement au public la rive droite et la rive gauche de Porto

LEGENDE

- totem d'entrée de ville qui signalent l'arrivée à la station balnéaire
- table d'orientation, présentant le plan de la station balnéaire, orienté vers le grand paysage marin/ localisations potentielles
- panneau indiquant la rive droite ou la rive gauche de Porto
- panneaux signalant les commerces





Pont génois de Pianella - XVème siècle
Classé monument historique en 1946



Eglise St Jean-Baptiste - la 1ère
construction date de la première
moitié du XIXème siècle /
Reconstruite dès 1781 -
Répertoriée à l'inventaire
général du patrimoine culturel



Tour génoise de Porto : Tour de Sia
XVIème siècle
Classé monument historique en 1976

Le Pont génois de Pianella, l'Eglise Saint Jean-Baptiste, et la Tour de Sia sont des éléments du patrimoine déjà mis en valeur et visités.
D'autres sites, appartenant au patrimoine industriel tels que : le site des Hauts fourneaux de Guaita et la Briquetterie : Tuilerie de Campo sont répertoriés à l'inventaire général du patrimoine culturel.
Il serait intéressant de mettre en valeur ces sites et de les ouvrir au public. Il est important de transmettre à tous ces éléments de notre patrimoine industriel.



Hauts Fourneaux de Guaita
Construction datant de la
2ème partie du XIXème
et 1er quart du XXème

Il s'agit d'un ancien site industriel composé :

- des vestiges d'un haut fourneau au bois de plan trapézoïdal,
- de deux fours à griller le minéral de fer,
- d'un bief maçonné,
- d'un bâtiment de plan allongé, développé sur deux niveaux,
- d'un logement patronal
- de logements d'ouvriers.

Ces équipements sont encore visibles aujourd'hui.

Briquetterie-tuilerie de Campo
milieu du XIXème siècle d'après des recherches Historiques
(photos à insérer)

La briquetterie-tuilerie de Campo, date du milieu du 19e siècle, et est implantée à l'ubac de la basse vallée du Porto, exploitée à ciel ouvert. Productrice de tuiles creuses, de briques pleines et de carreaux. Cette briquetterie elle fut active entre 1880 et 1918.
Le site de Campo présente les vestiges d'un hangar, de plan allongé, construit en moellons de granit, destiné au presséchage des éléments usinés. Le séchage de ces pièces, se poursuivait à l'air libre sur une aire plane encore visible. Ces pièces en terre étaient cuites dans un four à bois, composé de deux foyers au couvrement voûté adossé à un talus et toujours en place. Ce four est composé de 2 murs :
- d'une part des murs en moellons de granit à l'extérieur,
- d'autre part des parois internes en briques.

Objectifs, actions à développer

- ouvrir au public le patrimoine industriel :
étudier la faisabilité d'une convention avec le propriétaire des anciens Hauts fourneaux situés en bordure de rivière pour envisager une ouverture au public, cela permettrait de créer un point d'intérêt supplémentaire sur la promenade bordant la rivière
- rendre accessible au public : "La briquetterie tuilerie de Campo" après remise en état du site, et étude d'une convention avec le propriétaire pour une ouverture au public
- création d'une ligne de transport (navette) permettant de relier la Tour de Sia au pont de Pianella en passant par les vestiges du patrimoine industriel - ce qui a pour effet de relier Ota à Porto et de créer une dynamique économique et culturelle sur le territoire la fréquence de ces rotations est à déterminer, le trajet est à étudier de plus près, de même que le nombre de navettes

LEGENDE



mise en place d'un moyen de transport public reliant les abords du Pont de Pianella, à la Tour de Sia en passant par Ota

PROPOSITIONS D'AMENAGEMENT

Michèle Morazzoni & Dorothée Torri

Architectes

22 rue de la République - 35 000 Lorient
02 97 52 10 00 - 02 97 52 10 01

Axe d'intervention N°3

créer des animations et activités

Planche 3B

Ouvrir au public le patrimoine industriel



création d'un cinéma de plein air à Porto,
pour animer les soirées estivales



création d'un marché sur la place de la marine.



création de zones de jeux
pour les enfants : aires ombrées
et végétalisées - matériaux
utilisés : bois, pierre et métal



création de parcours de santé - aménagements sportifs
& d'un accrobrache



création de pistes de VTT



circuits de rafting et canyoning le long du Pardo - création d'une base nautique en eau douce, en amont de la station balnéaire permettant le développement de nouvelles activités.



- la vallée de l'Asco
- la Vallée du Golo
- la Balagne



Objectifs, actions à développer

- création d'un marché hebdomadaire - lors de notre enquête menée auprès des socio-professionnels, avant la saison estivale de 2016, nous avons remarqué qu'un marché était espéré par les usagers de la station balnéaire - pourquoi ne pas profiter du réaménagement de la place de la marine pour insérer cette activité dans le programme du projet ?
- création d'aires de jeux pour enfants, plantées et végétalisées
- création d'un parcours de santé et/ou d'un accrobranche aménagé par un mobilier d'entraînement réalisés à base d'essences naturelles
- créations de pistes de VTT, à réaliser par des professionnels de cette discipline
- création de circuit de rafting à ajouter à la pratique du canyoning : soit aux activités en lien avec le rivière de Porto - ces activités pourraient engendrer la création d'une base nautique en eau douce, dans le cours de la rivière, à proximité peut être du pont de Pianella - ce site pourrait également être desservi depuis la station balnéaire par la rotation de navettes,
- création d'une "maison des sports" ou équivalent, semblable à l'espace bâti : "I tena Corsu", situé sur la route de Calvi - agence de tourisme de pleine nature en Corse, organisée autour d'une équipe de spécialistes, chargés de la production, de la réservation, de l'accueil et de l'animation d'activités en toute sécurité - cet espace pourrait être situé sur la marine de Porto et regrouper des activités de nature et plein air situées sur la commune et aux alentours

PROPOSITIONS D'AMENAGEMENT

Michèle Morazzari & Dorothee Torri

Architects

09-000-0000 - 09-000-0000-0000
09-000-0000 - 09-000-0000-0000

Axe d'intervention N°3

créer des animations et activités

Planche **3C**
Créer d'autres activités

Table des matières

RESUME NON TECHNIQUE	3
I- CONTEXTE GENERAL	13
A- SITE ET SITUATION	14
B- DOCUMENTS SUPRA COMMUNAUX.....	15
1. Hiérarchie des normes et le PLU	15
2. Rappel des principes de la loi littoral	16
3. Rappel des principes de la loi montagne	17
4. Autres documents supra-communaux	18
5. Contexte intercommunal	27
II- ENVIRONNEMENT NATUREL	29
A- GEOLOGIE	30
B- GEOMORPHOLOGIE, ENTRE PIEMONTS LITTORAUX ET DE MOYENNE MONTAGNE	31
C- HYDROGRAPHIE, VALLEE DU PORTO ET RESSOURCES.....	33
1. Contexte régional	33
2. Le réseau local	33
3. Qualité des eaux de rivière.....	34
4. Gestion de la ressource en eau	35
D- CLIMAT	40
E- RISQUES NATURELS.....	41
1. Risque incendie de forêt	41
2. Risque de submersion marine.....	46
3. Risque inondation (PPRi)	47
4. Risque de séisme	48
5. Radon (santé publique)	48
6. Risque mouvements de terrains.....	50
F- ESPACES NATURELS SENSIBLES	52
1. Aperçu des mesures protections	52
2. Espaces Remarquables de Corse (ERC)	52
3. NATURA 2000 – FR9410023 – Golfe de Porto et presqu'île de Scandola – Site de la directive « Oiseaux »	59
4. ZNIEFF de type I et II.....	60
5. Arrêté de protection biotope.....	66
6. Le Parc Naturel Régional de Corse (PNRC)	66
7. Sites inscrits et classés.....	66

8.	Site UNESCO	68
G-	LE RIVAGE ET LES PLAGES	69
1.	La loi littoral	69
2.	Les espaces identifiés par la loi littoral	69
3.	La vocation des plages	72
H-	COUVERTURE VEGETALE	80
1.	Vallée boisée	80
2.	Espaces boisés classés	82
I-	PAYSAGES – SEVI IN FORA	84
1.	Le littoral, un paysage attractif à soigner	84
2.	La vallée : une séquence de transition mer-montagne	89
3.	Le village	91
4.	Paysage et ses enjeux	94
	GESTION DES DECHETS – ET EAUX USEES	95
J-	95	
1.	Zonage d'assainissement individuel	95
2.	Assainissement collectif	98
3.	Gestion des eaux pluviales	101
4.	Gestion des déchets ménagers	101
K-	AUTRES POLLUTIONS	104
1.	Gaz à effet de serre et consommation énergétique -	104
2.	Pollution lumineuse	104
III-	PATRIMOINE HISTORIQUE ET CULTUREL	105
A-	SECTEURS DE SENSIBILITE ARCHEOLOGIQUE	106
1.	Références réglementaires	106
2.	Sites et aires archéologiques	106
B-	DES SITES PRESERVES	108
C-	PATRIMOINE RELIGIEUX	108
D-	PETITS OUVRAGES	108
E-	ORIENTATIONS POUR INTEGRER LE PATRIMOINE DANS LE PROJET DE DEVELOPPEMENT	109
F-	BILAN ET SITES A ENJEUX	111
IV-	POPULATION ET DEMOGRAPHIE	115
A-	Tendances démographiques régionales	116
B-	Tendances démographiques locales	118
1.	Evolution quantitative de la population totale	118

5.	Profil de la population et caractéristiques des ménages	120
C-	Tendance d'évolution sur les 10 prochaines années et objectifs	122
1.	Hypothèse à taux constant 2011-2016	122
6.	A taux identique à celui de la Corse-du-Sud (constant 2011-2016)	123
7.	Conclusion : à taux constant +1% /an	123
V-	MARCHE DU TRAVAIL, ECONOMIE LOCALE ET SERVICES A LA POPULATION	125
A-	Emplois et niveau de revenus	126
1.	Bassin de vie d'Ajaccio	126
2.	Tendances d'évolution du marché du travail et de la population active.....	127
3.	Niveau de revenus	129
B-	Taux d'équipement.....	130
C-	Secteurs économiques	131
1.	Agriculture : rôle économique et environnemental.....	131
2.	Secteur secondaire et tertiaire : caractéristiques	142
D-	Equipements et vie associative	149
1.	La vie associative.....	149
2.	Equipements sportifs, culturels et vie associative	149
VI-	DEPLACEMENTS	150
A-	Infrastructures de transports	151
1.	Accessibilité et densité des flux.....	151
2.	Stationnement	153
B-	Modes de transports	158
1.	Moyens de transports utilisés	158
2.	Transports en commun	158
C-	Communications numériques	159
1.	Contexte national et régional.....	159
2.	Niveau de desserte de la commune.....	160
VII-	OCCUPATION DES SOLS ET ANALYSE DE L'ESPACE URBAIN	161
A-	Méthodes, définitions et rappel du contexte de la loi littoral	162
1.	Identification des formes urbaines	162
2.	Rappel des étapes de principe pour justifier l'ouverture à l'urbanisation.....	163
B-	Analyse urbaine pour l'identification des formes urbaines	164
2-	Organisation du territoire dans son contexte naturel.....	165
3-	Densité bâtie à l'hectare et formes d'habitat en Corse	166
4-	Morphologie urbaine.....	168
5-	Principaux enjeux	180

	Surfaces résiduelles et	181
C-	rythme de la consommation entre 2007 et 2016	181
1.	Le gisement du PLU approuvé en 2010	181
2.	Les surfaces résiduelles des formes urbaines identifiées	181
3.	Rythme de la consommation	185
D-	Parc immobilier et évolution de la demande.....	187
1.	Evolution du parc 2011-2016.....	187
2.	Résidences principales	188
3.	Profil des occupants	189
4.	Logements à caractère social.....	189
VIII-	ANALYSE DU MARCHÉ FONCIER ET IMMOBILIER.....	190
	Effets de l'héritage sociohistorique à l'échelle régionale	191
A-		191
1.	Evolution de la production de logements	191
2.	Evolution des prix	192
B-	Demande immobilière et foncière locale.....	193
1.	Etat de la demande	193
2.	Evolution 2009-2018 des autorisations d'urbanisme	194
X-	ENJEUX	195
ANNEXES		199